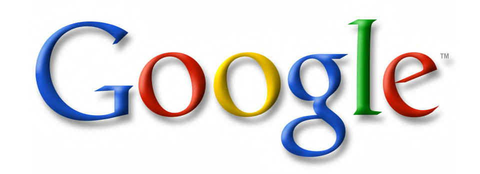



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08247285 7

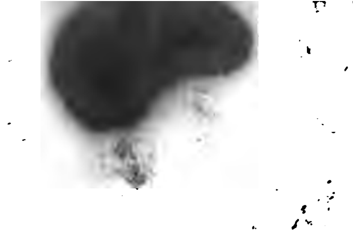


Library of
Isaac John Greenwood

FROM THE LIBRARY OF
THE LATE ISAAC J. GREENWOOD
PRESENTED TO
THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
BY HIS DAUGHTERS
ELIZA B. AND MARY M. GREENWOOD

Derival

B



LETTRES HOLLANDOISES,

OU

CORRESPONDANCE POLITIQUE,

Sur l'état présent de l'Europe, notamment de la République des Sept Provinces-Unies.

[Derival de Gomicourt]

Dicere verum quid vetat.
HORACE.

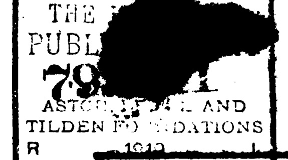
NUMERO I.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM;
Et se trouve chez les principaux Libraires de l'Europe.

M. DCC. LXXIX.



AVIS
DU LIBRAIRE.

Il paroîtra régulièrement une Feuille par ſemaine des Lettres que nous donnons aujourd'hui au Public, & 18 feuilles formeront un volume.



LETTRES HOLLANDOISES.

LETTRE I.

Quelle a été la cause de la part que les Hollandois ont pris aux Guerres de l'Europe. Du Peuple en général, & de celui de Hollande en particulier. Ambition de la maison d'Orange. Suppression & rétablissement du Stadhouderat. Effet que produiroit le changement de la constitution du Gouvernement, chez les Hollandois.

AMSTERDAM, ce 1779.

NOus n'avons, Monsieur, que trop souvent pris part aux guerres que se sont faites nos voisins. L'intérêt particulier toujours adroit, toujours perfide, nous trompoit : il avoit le masque de l'intérêt

de la République, il avoit emprunté la voix du patriotiſme, il nous ſéduiſit. Le piege étoit caché, comme le ſont toujours ceux que dreſſe l'ambition long-tems contrariée dans ſes projets.

Le peuple, Monſieur, eſt un inſtrument redoutable dans la main d'un ambitieux, mais il eſt terrible dans un Pays républicain. Ce peuple qui n'a jamais de ſentiment à lui y prend celui du patriotiſme qu'on lui donne. Et pour que le ſentiment ait plus d'énergie, on lui préſente toujours la partie menacée; c'eſt alors qu'il devient frénétique, c'eſt un torrent qu'aucune digue ne peut arrêter. De bon & humain qu'il étoit auparavant, car il eſt de la nature du peuple de l'être, il devient furieux, cruel, & ſanguinaire. Nos peres ont vu le peuple de La Haye tremper ſes mains dans le ſang des Witts, arracher de leurs cadavres leurs cœurs encore palpitans, & commettre ſur les reſtes inanimés de ces généreux patriotes des cruautés inconnues aux peuples les plus barbares. Et quel étoit leur crime? L'amour de la liberté; ils la ſavoient menacée depuis la naiſſance de la République par l'ambition de la Maiſon d'Orange; ils n'ignoroient pas que le fondateur

même de la République n'avoit pu se défendre du desir de devenir Comte de Hollande, tout les avoit portés à croire que ce desir nourri par l'espérance, subsistoit dans ses descendans, & ils ne pouvoient se flatter que le patriotisme pût jamais l'éteindre en eux. Pour sauver leur patrie du joug de la souveraineté d'un seul dont ils la croyoient menacée, ils penserent qu'il falloit ôter à celui qui pouvoit aspirer à cette souveraineté le moyen de l'acquérir. Ils considéroient le Stadhouderat comme un échellon qui pouvoit y conduire celui qui en étoit revêtu. L'Édit perpétuel qu'ils firent donner après la mort de Guillaume II, en supprimant cette dignité, assuroit à la République son existence, & laissoit sans espérance l'ambition de la Maison d'Orange; mais profitant des circonstances malheureuses qui livroient la République à la puissance formidable de Louis XIV, les partisans de Guillaume III, & par conséquent du Stadhouderat, animerent tellement le peuple, que se livrant aux plus grands excès, il força les Villes & les Provinces à revêtir Guillaume III des dignités que son pere avoit procédées. On entendit même un Bourguemaître d'Amf-

terdam, ſoutenir qu'il falloit le faire Comte de Hollande. Vous devez vous ſouvenir que la même propoſition fut faite, quand les François, en 1747, entrerent ſur notre territoire; ce fut la terreur que jetta les armées de Louis XV qui rendit le Stadhouderat héréditaire, & ſi nous nous oppoſons à rompre aujourd'hui avec Louis XVI, c'eſt que nous ſommes perſuadés que s'il formoit quelques entrepriſes contre nous, les Stadhoudériens profiteroient de cet événement pour donner un Souverain à la République. Nous ſavons que l'intérêt de la France eſt que notre conſtitution ne ſoit pas changée : la France a aujourd'hui, & aura toujours pour elle le parti républicain, parce que l'état de ceux qui le compoſent eſt le commerce, & que le commerce les rend indifférens pour les graces & les bienfaits qui flattent ſi fort les autres états. L'une a prédit que le Gouvernement de ſon Pays ſe réſoudroit en une Monarchie abſolue, & je ſoutiens que ma patrie ſera toujours République, tant que ſon commerce ſubſiſtera; ſi elle venoit à le perdre, les Sept-Provinces qui compoſent ſon corps politique ne vaudroient pas la peine qu'on enviât le

titre de leur Souverain. Otez, a dit Montesquieu, le commerce à la Hollande, & la Hollande sera le Pays le plus pauvre de l'Europe; il auroit pu ajouter, & la Nation Hollandoise la plus méprisée.

J'ai l'honneur d'être.



LETTRE II.

Motifs puissans qui doivent engager les Hollandois à ne pas faire la guerre ; leur commerce y est principalement intéressé. Rareté de l'argent en Hollande. Des partisans de la guerre. Autorité sur laquelle ils s'appuient, & qu'on peut leur opposer. Les Hollandois ont trop négligé leurs forces maritimes ; ils ont inconsidérement donné la préférence à leurs forces de terre : inutilité de cette force.

AMSTERDAM, ce 1779.

TOut nous engage, Monsieur, à ne pas prendre part à la guerre que se font la France & l'Angleterre. Si la guerre énerve tous les corps politiques les mieux constitués, à plus forte raison doit-elle produire cet effet sur celui de notre République, dont la complexion est foible ; il tient toute sa force du commerce, si le commerce chez nous, ne peut être florissant, si la République est en guerre avec ses voisins, mais c'est lorsque ceux-ci se font la guerre, & qu'ils veulent bien condescendre à ce que nous en soyons les

ſpectateurs déſintéreſſés, que notre commerce eſt plus brillant. Tous les avantages que retirent du leur, les Nations belligérantes, pendant la paix, ſont pour nous pendant la guerre : leurs productions deviennent pour ainſi dire les nôtres, & c'eſt de nous qu'elles ſont obligées de tirer toutes celles dont elles manquent. Nous perdons ces avantages, ſi par une indiſcrete préférence, nous nous déclarons pour l'une ou pour l'autre des Nations belligérantes; en butte alors à toute la vengeance de ſa rivale, ſes armées s'emparent de nos villes, & ſes vaiſſeaux ſe rendent maîtres de nos flottes marchandes, ou de l'entrée de nos ports.

Quels ſont les avantages que la République a retirée des guerres dans leſquelles les Anglois nous ont engagés; celles dans leſquelles nous ſommes entrés à la ſollicitation de la France, ne nous ont été guere plus profitables; elles nous ont toutes engagés dans des dépenſes extraordinaires, qui ont épuiſé nos finances; nous avons fait des emprunts forcés, qui ont rendu plus peſante la maſſe des dépenſes ordinaires; pluſieurs ſources de nos richeſſes ſe ſont épuiſées, parce que nous avons, en multipliant les taxes & les impôts, preſque deſſéché pluſieurs bran-

ches de notre commerce; le profit de nos Commerçans étant moins grand, leur activité a été moins grande : les vivres sont devenus plus chers, & par une suite nécessaire, la main-d'œuvre l'est devenue aussi; ses productions par conséquent ont eu un débit moins facile. Nous avons eu des armées de terre considérables, & des flottes nombreuses; les unes ont été équipées aux dépens de la marine marchande, & les autres n'ont pu être recrutées, sans que notre pêche & nos fabriques n'aient souffert beaucoup.

Si l'argent est le principal nerf de la guerre, il est aussi une huile précieuse qui donne à toutes les roues du commerce des mouvemens doux & faciles. Si une Nation qui manque de numéraire ne peut faire la guerre, une Nation qui n'a un numéraire abondant ne doit pas espérer un commerce florissant. Il s'en faut bien, Monsieur, que l'argent soit dans nos Provinces, en aussi grande quantité que par le passé, les emprunts qu'ont fait chez nos Capitalistes, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse & la Russie, en ont enlevé une si grande quantité, qu'il seroit peut-être difficile à nos Provinces de remplir un emprunt qu'elles seroient forcées de faire, si elles préfé-

roient la guerre à la neutralité. Le croiriez-vous, Monsieur, un Commerçant à Amsterdam, y trouveroit aujourd'hui avec beaucoup de difficulté une somme d'argent même fort médiocre, que les affaires de son commerce l'obligeroient d'emprunter. Les Planteurs même de nos Colonies ont de la peine à se procurer les secours nécessaires dont ils ont besoin pour faire valoir leurs habitations; que seroit-ce si nous avions la manie de faire la guerre, soit à la France, soit à l'Angleterre? L'une & l'autre de ces Puissances ont ici leurs partisans, parce qu'il y a encore parmi nous d'aussi médiocres politiques, qu'ils sont mauvais patriotes, qui voudroient que la République préférât la guerre à l'état de paix dont elle jouit. Vous pensez bien, Monsieur, que ce ne sont pas les Commerçans qui ont ce desir téméraire, mais il est ardent, chez les Militaires de terre & de mer; vous en sentez la raison : ils font valoir beaucoup un passage de Montesquieu qui semble favoriser leur opinion, nous avons, comme les Anglois & comme toutes les Nations de l'Europe, un grand respect pour ce grand homme, qui dit, *lorsqu'on voit deux grands peuples se faire une guerre longue & opiniâtre, c'est souvent une mau-*

vaise politique de penser qu'on peut demeurer spectateur tranquille, car celui des deux peuples qui est le vainqueur, entreprend d'abord de nouvelles guerres, & une nation de soldats, va combattre contre des peuples de Citoyens; les Romains eurent à peine dompté les Carthaginois, qu'ils se jetterent sur toute la terre pour tout envahir. Ce conseil ne peut nous regarder; nous pourrions être attaqués par la Puissance victorieuse, mais jamais envahis; car tel est aujourd'hui le systême politique de l'Europe, qu'aucune des Puissances qui existent ne peut craindre d'être entiérement subjuguée : d'ailleurs la Puissance vaincue, joignant ses forces aux nôtres, se retrouveroit en état de lutter de nouveau contre son vainqueur. Il ne faut pas comparer les guerres des Romains dont parle Montesquieu, avec celles que se font aujourd'hui les Nations de l'Europe : les Romains combattoient pour conquérir, ils détruisoient ou affoiblissoient tellement les Nations vaincues qu'elles étoient dans l'impuissance de secouer le joug qu'ils leur imposoient. A ces raisons qu'on peut opposer aux partisans de la guerre, on doit ajouter avec Montesquieu, *qu'une République sage ne doit rien hasarder, qui l'expose à la bonne ou à la mauvaise for-*

tune, & que le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est à la perpétuité de son état. Nous devons d'autant plus dans ce moment tenir cette conduite, que nous avons fait deux fautes considérables ; l'une d'avoir entretenu depuis la paix une armée beaucoup plus considérable que ne le demandoit notre sûreté, l'autre qui n'a été que la suite de la premiere, d'avoir trop négligé notre marine militaire. Celle-ci est & sera toujours la véritable force de notre République, elle peut nous servir contre toutes les Nations, au lieu que la force de terre ne nous est essentiellement nécessaire que pour mettre notre Pays à couvert des entreprises de la France, des Pays-Bas Autrichiens, & de la Prusse. Nous ne pouvons avoir que très-peu d'intérêt politique à démêler avec ces deux dernieres Puissances ; & même si l'une d'elles venoit à nous attaquer, nous serions assurés d'être secourus puissamment par l'autre, parce que l'une & l'autre ont un égal intérêt à ne pas laisser agrandir sa rivale. Quant à la France, pouvons-nous lui opposer des armées capables d'arrêter celles qu'elle employeroit contre nous, & quelle seroit la Puissance, qui nous voyant menacés d'une invasion de la part des François,

viendroit à notre secours? Les Anglois le pourroient-ils? Dans l'état où ils sont, à peine pourroient-ils se défendre chez eux. La Maison d'Autriche est alliée de la France, il y auroit de l'inconséquence à se flatter de son assistance.

Les garnisons que nous entretenons dans Namur, Tournay, Menin, Warneton, Ypres, Furne, le fort de la Kokkoe, coûtent beaucoup à la République, & ne lui font aujourd'hui d'aucune utilité : elles nous mettent, dit-on, à couvert des entreprises de la France; mais depuis l'alliance de la France avec l'Autriche ces villes ne sont plus des barrieres, qui puissent arrêter les François : d'ailleurs la Maison d'Autriche ne profiteroit-elle pas elle-même de notre rupture avec la France, pour faire valoir ses prétentions sur plusieurs territoires que possede la République.

J'ai l'honneur d'être.



LETTRE III.

Les avantages que la Hollande retire de la neutralité ne sont réels qu'autant que cette neutralité est armée. Une Nation qui souffre une injure tombe dans le mépris : les Hollandois ont dégénérés ; ils ont encore une force maritime redoutable. Influence des Partisans de l'Angleterre : effet qu'elle a produit pendant la derniere guerre. Cette influence est la même aujourd'hui. Conduite des Anglois à l'égard des Hollandois : raisons alléguées pour la tenir.

AMSTERDAM, ce 1779.

LEs avantages, Monsieur, que nous offre la neutralité sont trop grands pour que nous lui préférions la guerre. Les Cours de Versailles, de Londres, sont également disposées à nous en laisser jouir. Il y auroit de l'inconsidération à ne pas profiter de leur condescendance ; mais cette même condescendance nous seroit fatale, si nous persistions à ne pas nous mettre en état de faire respecter

notre neutralité; nous avons négligé de le faire pendant la derniere guerre; & les Anglois, comme les François, ont également insulté notre pavillon; comme ni les uns ni les autres ne craignoient notre ressentiment, ils croyoient pouvoir nous braver impunément. Les Anglois, sous le vain prétexte que nous favorisions leurs ennemis par nos exportations, les François, parce qu'ils se croyoient autorisés par l'exemple de leurs ennemis à ne pas observer le traité de 1674. Si alors nous eussions eu 50 vaisseaux bien armés, les François, comme les Anglois, auroient craint notre vengeance, & observé religieusement les engagemens qu'ils avoient pris avec la République par le traité de 1674.

Nous devons toujours éviter d'entrer en guerre avec nos voisins, mais ne jamais perdre de vue la maxime, *si vis pacem para bellum.* Comme commerçante, soyons économes, c'est la premiere qualité d'un bon Commerçant; mais comme Etat, soyons prodigues quand il s'agit de l'honneur de la Nation. Une Nation qui souffre tranquillement l'insulte, est une Nation déshonorée, on la méprise, parce qu'elle n'a plus de considération; elle n'inspire aucune crainte,

& on la brave impunément. Nous sommes, dit-on, un peuple dégénéré, une Nation avilie, on l'a même consigné dans les fastes de l'histoire, & notre conduite, il faut l'avouer, justifie ce reproche humiliant. Nos ancêtres ont combattu les Espagnols, le peuple le plus fier, le plus puissant de l'Europe, & les ont forcés à rechercher leur alliance; ils ont écrasé les Portugais; ils ont effrayé les Anglois; ils ont battu les flottes combinées de la France & de l'Angleterre; nos brûlots ont été incendier les chantiers de Medway; les flottes de la République victorieuses des Suédois ont sauvé Copenhague; toutes les Nations de l'Europe dans ces tems de gloire briguoient notre alliance, & la victoire se déclaroit pour la Nation qui étoit notre alliée. Dans toutes les mers le pavillon Hollandois étoit respecté; nous étions les arbitres des Nations, & Agertrudenberg, le plus fier des Potentats, reçut de nous la loi, & nous la recevons aujourd'hui de toutes les Nations.

Qu'est devenu ce tems où l'esprit républicain animoit tous les membres de la République, où tous les membres de la République avoient cette fierté qui caractérise un Républicain? Si les Guil-

laume, les Maurice revenoient ſur la terre, reconnoîtroient-ils en nous les deſcendans des braves compagnons avec leſquels ils enchaînoient la victoire. Les Tromp, les Witts, les Ruhiter, rougiroient d'avoir été les ſujets d'une République qui ne ſait ni rougir, ni ſe venger des inſultes qu'elle reçoit.

Mais ne croyez pas, Monſieur, que ce ſoit impuiſſance de notre part : ſi nous n'avons plus le même courage, nous avons encore les mêmes forces. L'Amirauté ſeule d'Amſterdam peut mettre en mer 50 vaiſſeaux armés; c'eſt ce qui nous rendra inexcuſables aux yeux de la poſtérité, de ſouffrir que les Anglois violent aujourd'hui impunément à notre égard le traité de 1674, qui nous donne la liberté de commercer dans tous leurs ports, quand ils ſont en guerre avec les François.

Les Anglois ont parmi nous des partiſans; peut être ont-ils auſſi des penſionnaires, & la maniere dont ils ont payé le Juif de La Haye qui a voulu prouver que les Colonies Angloiſes n'avoient aujourd'hui ni raiſon ni droit de vouloir ſecouer le joug peſant dont leur Métropole les accabloit, leur a ſans doute attaché pluſieurs d'entre nous qui ne ceſ-

sent de dire que ce que coûte à quelques particuliers la piraterie des Anglois, n'est pas à mettre en comparaison avec ce qu'il nous en coûteroit pour les en mettre à couvert.

Ce raisonnement absurde, qui est celui de la parsimonie la plus extrême, avoit tellement acquis de crédit dans notre Gouvernement pendant la derniere guerre, que ce ne fut qu'avec une peine extrême que nos Commerçans purent obtenir des Etats-Généraux qu'ils armassent 25 vaisseaux pour protéger notre pavillon.

Rappellez-vous, Monsieur, que ce fut en 1757 que les François & les Anglois commencerent les hostilités; les Anglois requerirent de la République 6000 hommes qu'elle s'étoit engagée par les traités de leur donner, au cas qu'ils ne fussent par les agresseurs; ils l'étoient, & la République se crut en droit de demander la neutralité; elle l'obtint des deux Puissances belligérantes. Mais l'Angleterre s'en vengea cruellement sur notre commerce; elle pilla ses vaisseaux, & commit contre leurs équipages des cruautés inouies: la France crut, & peut-être avec quelque fondement, que les Anglois violant à notre égard le traité de 1674, elle n'étoit pas obligée de l'ob-

ſerver plus religieuſement qu'eux. Si nous avions été armés; ſi nos flottes euſſent été en état de tenir la mer, ni l'une, ni l'autre des Puiſſances belligérantes n'auroient inſulté notre pavillon.

Au lieu d'armer, comme ils auroient dû le faire, pour arrêter la déprédation des Corſaires Anglois, les Etats-Généraux ſe ſont contentés de charger leur Ambaſſadeur à Londres de ſe plaindre de la violation des traités. *Je ne ſouffrirai pas*, lui répondit le Roi, *que ſous le ſpécieux prétexte d'être neutres, les Hollandois commerçent librement dans les Colonies d'une Nation avec laquelle je ſuis actuellement en guerre.* Les pirateries des Anglois continuerent comme auparavant, au point que notre commerce fut réduit à l'état le plus languiſſant qu'il ſoit poſſible d'imaginer, & notre marine marchande ſe trouva preſqu'entiérement anéantie; enfin 27 vaiſſeaux qui nous furent enlevés & conduits dans les ports d'Angleterre, produiſirent une telle ſenſation ſur nos Compagnies marchandes & nos Commerçans, que les Etats-Généraux prirent la réſolution d'armer 25 vaiſſeaux, malgré l'oppoſition des Provinces de Groningue, d'Utrecht, d'Oveiſſel.

Nous agiſſons aujourd'hui comme nous avons agis alors ; nous voulons reſter neutres ; nous connoiſſons les Anglois ; nous ſavons qu'ils ont pour maxime que les traités ne lient que les Nations qui ſont dans l'impuiſſance de braver impunément la foi publique ; & cependant nous reſtons déſarmés, les Anglois enlevent nos vaiſſeaux, & nous nous contentons de les réclamer. Si nous invoquons le traité de 1674, ils nous répondent qu'ils l'obſervent, puiſqu'ils offrent de nous payer la cargaiſon de ces vaiſſeaux, & qu'ils ne s'emparent que de ceux chargés pour la France, de bois de conſtruction, de chanvre & autres munitions de guerre. Car diſent-ils, *ſi nous ſouffrions que vous portaſſiez ces munitions à notre ennemi, autant vaudroit que vous lui fourniſſiez des vaiſſeaux pour nous combattre ; il n'y a pas de différence entre fournir de quoi fabriquer des armes, & livrer des armes même.* Quand ſur un pareil raiſonnement on négocie au lieu de combattre, on s'expoſe au mépris de toutes les Nations, & quand ſous un auſſi frivole prétexte que celui des Anglois on viole les traités, on donne lieu de croire qu'on admet cette odieuſe maxime, que les Sou-

verain ne doivent observer les traités qu'autant qu'ils s'accordent avec les intérêts de leurs Etats. Quand le livre où se trouve cette odieuse maxime parut chez nous, nous le prohibâmes.

J'ai l'honneur d'être.



REMARQUES

SUR LES WITTS.

ILs naquirent de Jacob Witt, Bourguemaître de la ville de Dordrecht, & d'Anne van de Corpus, issue d'une famille illustre de Brabant. Jacob Witt transmit à ses deux fils l'esprit républicain qui l'animoit, avec sa haine pour la Maison d'Orange. Ce sentiment étoit d'autant plus vif, que Jacob Witt n'ignoroit pas les projets ambitieux de cette Maison. Le génie hardi & entreprenaut de Guillaume II, qui pour-lors étoit Stadhouder, l'effrayoit pour la liberté de sa patrie; aussi fut-il un des plus ardens des Etats de Hollande à s'opposer aux projets de ce Prince. Guillaume II s'en vengea en le faisant arrêter, de sa propre autorité, avec 5 autres membres que les Etats de Hollande envoyoient aux Etats-Généraux. Ses fils, aussi bons patriotes que l'étoit leur pere, hériterent de ses vertus & de ses sentimens : aussi zélés Républicains; ils furent aussi ardens que lui à traverser les desseins ambitieux

de la Maison d'Orange; ils lui porterent un coup mortel par l'Edit perpétuel qui supprima pour toujours le Stadhouderat, à la mort de Guillaume II. Guillaume III son fils s'en vengea, & sa vengeance fut celle d'un politique adroit qui fait commettre les actions les plus atroces sans paroître y prendre part. Guillaume III n'immola point sa victime, mais la fit immoler par le peuple. Le massacre des deux freres arriva le 20 août 1672. Guillaume, loin de paroître l'approuver, affectoit toujours d'en parler avec horreur, mais sous mains il excitoit les Prédicateurs à déclamer contre les deux freres.



LETTRES HOLLANDOISES.

Neu finas medos equitare inultos,
Te duce Cæfar.

HORACE.

LETTRE IV.

RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE.

Danger que courent les Républicains en Hollande. Caractere du Peuple, & son attachement pour le Stadhouderat. Effet de l'hérédité du Stadhouderat. La ruine du commerce de la Hollande, entraînera celle de la République. Etat du commerce des autres Nations de l'Europe. Effet du peu d'harmonie qui regne dans les Provinces. Influence du Stadhouder : effet de cette influence. Dépopulation de la Hollande.

PARIS, ce 1779.

J'Admire, Monfieur, votre intrépidité & votre courage, vous parlez encore

en Républicain dans un Pays où l'égoïſme a pris la place du patriotiſme, & où les mœurs ſont celles des Pays Monarchiques. Ne craignez-vous donc point le ſort des Witts & de Barneveldt. Le Peuple de la Hollande eſt aujourd'hui ce qu'il étoit de leur tems, & dans tous les Pays le Peuple eſt une matiere combuſtible que la moindre étincelle embrâſe, détruit : toujours extrême, il aime avec tranſport, & hait avec fureur : dans les Monarchies on le captive par la douceur; mais dans les Républiques, il eſt oppreſſeur s'il n'eſt opprimé. Tout à la fois intrépide & timide, le Peuple brave le danger & le fuit; en Hollande il eſt dévoué au Stadhouderat, non par attachement pour le Stadhouderat, mais par préjugé; il voit en lui le Chef de la République, & les Partiſans du Stadhouderat le lui préſentent toujours comme le ſoutien de l'Etat. Si l'Etat eſt en danger, ils allarment le Peuple, qui alors met toute ſa confiance dans le Stadhouder. En attendant le Stadhouderat héréditaire, les Hollandois, Monſieur, ont frayé au Stadhouder le chemin à la Souveraineté. Je veux que Guillaume V ait trop de vertu pour y aſpirer, mais ſes deſcendans auront-ils

ſa modération ? Ils auront comme lui les moyens de ſatisfaire leur ambition, & pourront s'en ſervir avec avantage ; peu ſatisfaits du titre de Chefs d'une République, ils rougiront d'être ſon premier ſujet, & voudront avoir des ſujets.

Je crois, Monſieur, que l'eſprit républicain exiſte encore parmi vous, & qu'il eſt la ſuite néceſſaire de l'attachement des Hollandois pour leur commerce ; mais leur commerce eſt-il aujourd'hui auſſi floriſſant qu'il l'étoit, il y a un demi-ſiecle ? Si dans cét eſpace de tems, il s'eſt affoibli, l'eſprit républicain a dû néceſſairement éprouver le même affoibliſſement. Diſconviendrez-vous que votre commerce eſt ſur le penchant de ſa ruine. On diroit, à voir ce que font toutes les Nations de l'Europe, qu'elles ſe ſont données le mot pour faire ſécher les branches les plus conſidérables de votre commerce. La Ruſſie a, dit-on, trouvé un paſſage par mer pour aller dans les Indes Occidentales & Orientales ; ſi cela eſt, ce ne ſera plus vos Compagnies marchandes qui approviſionneront le Nord de l'Europe, & une partie de l'Allemagne, des productions des deux Indes. Les vaiſſeaux Pruſſiens portent aujourd'hui aux Nations

du Midi les bois de construction que vous leur fournissiez, & rapportent dans les Ports de Konisberg & de Memmel des vins, des huiles, des soies, & des laines qu'ils tiroient auparavant de la Hollande. La Marine Prussienne accroît de jour en jour, & le successeur de Frédéric pourroit bien former l'entreprise d'établir dans l'Amérique une Colonie qui approvisionneroit la Prusse, & les Pays voisins des productions du Nouveau-Monde. N'a-t-on pas vu le Pavillon Espagnol dans les mers du Nord? n'a-t-on pas vu celui de la Russie dans la Méditerranée? Vous vendez encore à la France des bois de construction, du fer, du chanvre, mais votre anglomanie ne sera-t-il pas pour elle un motif puissant pour faire dans la suite elle-même un approvisionnement. Quelque sages changemens faits dans l'administration du commerce d'Ostende avec Trieste, priveroient la Hollande de la consommation que font les Provinces des Pays-Bas des productions des Indes Orientales. Le Gouvernement, Monsieur, de ces Provinces, ne manque ni de lumieres, ni de moyens, ni de zele; il pourra bien dans la suite rendre meilleur le port d'Ostende, rétablir celui d'Anvers, agrandir

celui de Nieuport, & en faire un à Blakenberg. Les Manufactures de Bruxelles peuvent redevenir ce qu'elles étoient anciennement, au lieu que les vôtres dépériffent tous les jours. Vos amis les Anglois ont dans leurs mains une partie de votre argent, & le moment n'eft peut-être pas éloigné, où ils fe trouveront forcés d'avouer bonnement leur impuiffance de vous rembourfer le capital, & d'en payer les intérêts. Leur conduite paffée doit vous faire craindre pour vos Etabliffemens des deux Indes, & ce font ces Etabliffemens qui font cependant dans le vrai les foutiens actuels de votre commerce chancelant; craignez auffi, que fi le parti Stahoudérien, vous fait déclarer pour les Anglois, la France ne forme quelques entreprifes fur votre Etabliffement du Cap de Bonne-Efpérance, & fur vos chetives Colonies de l'Amérique.

Il n'y a plus parmi vous d'harmonie; votre Province eft républicaine, & celle de la Gueldre eft toute Stadhoudérienne. Les Zélandois jaloufent le commerce des Hollandois, & Middelbourg voudroit être l'émule d'Amfterdam. Toute la force du corps politique de la République eft cependant dans l'union des membres qui le compofent, & cette union n'exiftant

plus, le désordre & la confusion regneront dans l'administration; l'autorité du Chef de la République en deviendra plus grande, on déliberera encore dans le conseil de la Nation; mais le Stadhouder décidera. Alors les maux de l'anarchie ne tarderont pas à vous acccabler, & pour la faire cesser vous vous donnerez un maître : c'est ainsi que finissent toutes les Républiques qui alterent leur constitution primitive.

Voilà, Monsieur, où conduira la démarche indiscrete que les Hollandois ont fait en donnant un Chef à leur République. Ignoroient-ils que le Chef d'une République n'a qu'un pas à faire pour devenir son maître, sur-tout quand ce Chef a reçu de sa Nation tant de moyens de corrompre : l'usage qu'il en fait met dans sa dépendance l'armée & la flotte, les Magistrats & les Nobles; ces derniers sont par état, par goût, par vanité, par ambition, partisans du monarchisme, les Commerçans sont les seuls qui restent alors fideles à la constitution, mais leur attachement n'est que de peu de durée, méprisés eux-mêmes par les autres ordres de Citoyens, ils quittent le commerce, s'ils sont riches, ou leur pays, s'ils veulent continuer le ommerce.

Votre pays est entouré de Nations qui tendent les bras à tous les sujets émigrans de votre République, la France & les Pays-Bas Autrichiens les appellent; un climat agréable & une terre fertile les y attireront; des encouragemens de toute espece les y fixeront; un Gouvernement modéré, juste & équitable les y attacheront; ils y trouveront une liberté vraie, une tolérance religieuse, raisonnable, des mœurs douces, une société agréable, enfin tout ce qui peut flatter les hommes riches & attirer les hommes industrieux; ceux qui aiment les plaisirs, & ceux qui leur préferent la culture des Arts & des Sciences. Le Peuple n'a point, à proprement parler, de patrie, il n'est attaché au Pays qu'il habite qu'autant que ce Pays lui fournit les moyens de subsister. C'est du commerce seul que le Peuple de votre République tient sa subsistance, ainsi plus le commerce des Hollandois déclinera, plus leur population s'affoiblira. Dans les pays qui ont des productions naturelles, la culture peut suppléer au commerce, & les Citoyens industrieux y devenir cultivateurs. La Hollande est privée de cette ressource, & il pourroit bien arriver qu'elle perdît encore une

partie de sa pêche de harengs qui est pour elle une espece de richesse territoriale. Cette richesse n'est plus aujourd'hui ce qu'elle étoit il y a un demi-siecle, ses voisins sont devenus pêcheurs, & les habitans des Pays-Bas Autrichiens pourront aussi le devenir, il ne faut pour cela qu'encourager les pêcheurs de Blackemberg.

J'ai l'honneur d'être.



LETTRE V.

Les Hollandois ont le droit de commercer avec les François, lorsque ceux-ci sont en guerre avec les Anglois. Dispositions du Traité de 1674. Mauvaise foi des Anglois. Motifs qu'ont pu avoir les Hollandois de souffrir les insultes des Anglois pendant la derniere guerre de la France & de l'Angleterre. Etat de celle-ci alors, & présentement. Etat de la France comparé à celui de l'Angleterre.

AMSTERDAM, ce 1779.

TOus les efforts des Partisans de l'Angleterre, ne nous ferons pas, Monsieur, renoncer au droit que nous donne le Traité de 1674, de commercer librement avec les François, & d'aller dans leurs Ports décharger nos cargaigaisons. Les sollicitations vives & pressantes que nous font les Anglois de renoncer à la clause de l'Acte authentique qui nous y autorise, est de leur part un aveu formel de l'injustice qu'ils ont commis à notre égard, en se saisissant

de nos vaisseaux, sous le prétexte qu'ils étoient chargés pour leurs ennemis, & cette injustice est d'autant plus criante, que les Anglois eux-mêmes ont reconnu notre droit par la Déclaration du 30 décembre 1675, qui a interprété le Traité de 1674. Le Chevalier Temple, leur Ambassadeur alors auprès des Etats-Généraux, a dit dans cette déclaration : *Nous déclarons par ces présentes que le véritable sens & intention desdits articles est, & doit être, que les navires appartenant aux sujets de l'une ou de l'autre des Parties, peuvent & pourront, à commencer du tems que lesdits articles ont été conclus, non-seulement passer, trafiquer, d'un port ou place neutre, dans une place ennemie de l'autre Partie, ou d'une place ennemie dans une place neutre, mais aussi d'un port ou place ennemie dans un port ou place ennemie de l'autre Partie, soit que lesdites places appartiennent à un même Prince, ou Etat, ou à divers Princes ou Etats avec lesquels l'autre Partie sera en guerre, & nous déclarons que c'est le sens & la signification véritable & naturelle desdits articles; en conséquence de quoi, nous jugeons que lesdits articles doivent être observés & exécutés en toutes occasions*

de la part de ſadite Majeſté, & de celle deſdits Etats-Généraux, & de leurs ſujets reſpectifs, de telle ſorte néanmoins que ladite Déclaration ne pourra être alléguée par aucune des Parties pour des choſes qui ſoient arrivées avant la concluſion de la derniere paix.

Si un particulier manque à ſa parole, il eſt déshonoré, & une Nation entiere pourra, ſans ſe couvrir d'infamie, violer ſa foi & ſes ſermens. Les Anglois le croient ſans doute, & leur conduite à notre égard autoriſe à le penſer; mais cette conduite doit décider toutes les Nations à ne jamais faire avec eux, ni Alliance, ni Traité. La foi des Anglois, eſt cette foi punique qui a rendu les Carthaginois l'opprobre des Nations. Il n'eſt pas une Nation en Europe qui n'ait à ſe plaindre du peu de délicateſſe des Anglois dans l'exécution des Traités; mais la Nation Hollandoiſe eſt la ſeule qui ait ſouffert leurs inſultes, du moins depuis un demi-ſiecle, ſans employer les moyens qu'elle avoit de s'en venger. Cette conduite timide qui nous a avilis aux yeux de toutes les Nations, pouvoit être cependant conſidérée comme indiſpenſable dans la derniere guerre que ſe ſont faite les François & les Anglois.

La position des uns & des autres & la nôtre étoit bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Les Anglois alors donnoient la loi sur toutes les mers; ils avoient fixé la victoire; elle suivoit par-tout leurs pavillons, tandis que de puissans Alliés combattoient sur terre leurs ennemis les plus redoutables. Toutes les bourses leur étoient ouvertes; ils puisoient dans les coffres des Capitalistes de toutes les Nations, & sans sortir de leur Isle, ils y trouvoient de secours abondans de toutes especes. Un homme d'un génie plus hardi que vaste, plus entreprenant que grand politique, les gouvernoit au nom d'un Roi qu'il avoit en quelque façon forcé à lui donner sa confiance en se rendant l'idôle du peuple. Notre Gouvernement pouvoit donc alors, avec quelque apparence de raison, croire qu'il eût été dangereux de marquer trop de sensibilité aux coups d'étrivieres dont les Anglois vouloient bien nous gratifier. La France alors étoit mal gouvernée, elle avoit des forces redoutables qu'elle ne savoit pas employer, & elle essuyoit des revers que nous aurions partagés, si nous eussions pris son parti. Les Anglois ruinoient notre commerce, détruisoient notre Marine marchande, mais nous laissoient

jouir paiſiblement de nos poſſeſſions du Nouveau-Monde, & de nos Etabliſſemens en Aſie; ni les uns, ni les autres, n'étoient en état de défenſe, ils auroient pu facilement nous les enlever, ſi nous euſſions agi avec la fierté & la hauteur qu'auroit exigé la dignité de la République. Tous ces motifs n'exiſtent plus aujourd'hui, le corps politique de l'Angleterre eſt languiſſant; les efforts qu'il a fait l'ont énervé, & ſur-tout ceux des dernieres années. Tous les reſſorts de la machine de ſon Gouvernement, n'ont que des mouvemens irréguliers; ſon Roi eſt livré à ſes Miniſtres qui, ſans capacité ni patriotiſme, ſavent corrompre, mais non gouverner. La puiſſance légiſlative eſt ſans harmonie, la puiſſance exécutrice ſans conduite. La tranquillité actuelle du Peuple Anglois prouve ſon découragement, & la docilité des Grands, leur corruption. La Nation Angloiſe eſt ſans crédit, & le Citoyen même ſans confiance dans la ſolvabilité de la Nation. Tous les branches du commerce de l'Angleterre ſont languiſſantes, parce que la plus fructueuſe de toutes eſt preſque deſſéchée depuis la confédération des Colonies de l'Amérique Septentrionale.

La France au contraire a aujourd'hui

un Gouvernement ferme & vigoureux ; il regne parmi ſes Miniſtres une harmonie qui donne à tous les reſſorts de l'Adminiſtration des mouvemens doux & faciles. Le Roi eſt l'idôle de ſon Peuple, parce qu'il en eſt le pere ; l'argent circule aujourd'hui en France avec la même rapidité qu'en tems de paix ; ſi on le dépenſe avec prodigalité pour l'Etat, on le perçoit avec juſtice, on le recueille avec économie ; ſi la Marine coûte à l'Etat, comme on me l'a dit, 7 millions par mois, ces 7 millions ſont dépenſés avec prudence, non pour enrichir le Miniſtre & ſes Agens, mais pour l'objet auquel ils ſont deſtinés. Si la Marine Françoiſe eſt aujourd'hui ce qu'elle étoit du tems des Du Gué-Trouin, des Barthe, des Tourvilles, des d'Eſtrées ; commandée par ces grands hommes, elle battoit les Anglois. Les d'Eſtaing, les Dorvilliers, les Duchafaux, La Mothe Piquet, les Fabri, qui la commandent aujourd'hui, ont déja eu de grands avantages ſur les Amiraux Anglois. Si la Marine de France peut lutter préſentement avec celle de l'Angleterre, que ſera-ce, quand la Marine d'Eſpagne ſe ſera réunie à celle de ſon alliée ? que ſeroit-ce, ſi celle de la Hollande ſe joi-

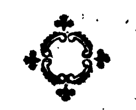
gnoit à elles ? Les Anglois n'ont pas un allié. La France a pour alliés en Allemagne la Maison d'Autriche, & tous les Princes Catholiques de l'Empire. Si la politique s'oppose à ce que la Prusse forme avec elle une étroite alliance, la politique ne veut pas que la Prusse soit son ennemie. Dans le Nord, la Suede, est l'alliée naturelle de la France, & le Danemarck le sera par haine pour les Anglois. La Russie, malgré son traité avec l'Angleterre, n'oubliera pas l'influence que la France a sur la Porte : il est même de l'intérêt de son commerce qu'elle devienne l'alliée des Etats-Unis de l'Amérique, & pour cela, il faut qu'elle vive en bonne intelligence avec la France, qui par son union avec les Colonistes confédérés du Nouveau-Monde, a plus affoibli son ennemi qu'elle n'auroit pu le faire par les plus grandes victoires.

Dans ces circonstances pouvons-nous, Monsieur, redouter la puissance des Anglois, & devons-nous avoir pour eux la plus légere condescendance. Acquiescer à leur demande, en renonçant au Traité de 1674, ce seroit nous déshonorer, & vouloir devenir l'objet du mépris de toute l'Europe, que de tarder plus long-tems à repousser par la force leurs

insultes ; si cela arrivoit, & que l'Anglomanie prévalût parmis nous sur le patriotisme, vous me verriez, Monsieur, renoncer au titre glorieux de Républicain : la France ou les Pays-Bas Autrichiens deviendroient ma Patrie, comme (*) ceux-ci sont devenus des descendans des Witts, & croyez que je ne suis pas le seul ici qui ait pris cette résolution. J'aime ma Patrie, mais il n'y a plus de Patrie quand on se voit sans motifs d'être Citoyen.

J'ai l'honneur d'être.

(*) *M. Jean Witt*, né le 22 Septembre 1724, descend en ligne directe de *Jean Witt*, qui fut massacré à la Haye le 21 Août 1672 ; il est Conseiller de Robe au Conseil d'État & au Conseil des Finances des Pays-Bas Autrichiens, & fait sa résidence ordinaire à Bruxelles : *Jean Witt* étoit son Bisayeul.



RÉPONSE.

Les Lettres précédentes pourront déplaire aux Anglois; il y en a qui désapprouvent la guerre avec la France. A quoi peuvent monter les fonds que les Hollandois ont confié aux Anglois & aux François: la conservation de ces fonds demande que les Hollandois restent neutres: ils ont la frivole espérance de retirer les capitaux qu'ils ont dans les fonds publics de l'Angleterre. Belle réponse d'un Député des Commerçans d'Amsterdam...

A PARIS, ce 1779.

PArdon, Monsieur, plusieurs affaires de la plus grande importance m'ont si fort occupé, qu'il ne m'a pas été possible de répondre plutôt aux dernieres Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire.

Qui vous a si bien instruit de ce qui se passe en France? Vous parlez de notre Gouvernement, & de l'état actuel de notre Administration comme pour-

roit le faire un habitant de Paris ou de Verſailles. Jamais la France n'a mieux été adminiſtrée qu'elle l'eſt préſentement, le bon Henri IV revit dans notre bon Roi qui l'a pris pour modele : il a ſon cœur & ſon ame, ſans avoir ſes petites foibleſſes.

Ce ne ſont certainement pas vos Anglo-Manes qui vous ont fait connoître l'état du corps politique de l'Angleterre, & je vous crois trop prudent pour vous être mis dans le cas, en lui confiant une partie de votre fortune, d'être perſonnellement éclairé ſur ce qui ſe paſſe dans ſon Adminiſtration. Plus d'un Anglois penſe comme vous de ſon état politique. Il y en a même qui n'approuvent pas la guerre. *Les François*, diſent-ils, *n'ont fait en reconnoiſſant l'indépendance de nos Colonies confédérées, que ce que nous-mêmes avons fait quand les ſept Provinces-Unies ſe ſont ſéparées des autres Provinces des Pays-Bas. Les Anglois Américains ont abjuré George III, comme les Hollandois ont abjuré Philippe II. De la tyrannie naît toujours l'indépendance.* Quoi qu'il en ſoit, gardez-vous, Monſieur, de parler des Anglois avec irrévérence; ils ſont des Dieux pour les Anglo-Manes. J'ai-

me les Anglois comme hommes, je les eſtime comme particuliers, mais non comme Nation. Dire ce que vous en avez dit dans votre derniere Lettre, ſavez-vous que c'eſt bleſſer *la majeſté du Peuple-Anglois?* L'épithete de *Punique*, dont vous vous ſervez pour caractériſer la foi publique du Peuple Britannique, ne lui plaira pas. Les Anglois prétendent que les Romains leur ont tranſmis leur grandeur d'ame, & toutes les qualités qui les rendirent maîtres du monde entier. Vous vous plaignez de ce qu'ils prennent vos vaiſſeaux; & ne ſavez-vous pas qu'ils ont en leur puiſſance le ſceptre de Neptune, & qu'ayant l'Empire des mers, aucune Nation ne peut naviguer ſans leur permiſſion. Ne vous ſouvenez vous pas que, pendant l'avant-derniere guerre, un des Membres de la Chambre Baſſe, avança avec confiance, *qu'on ne devroit pas tirer un coup* (*) *de canon ſur mer, dans aucune partie du monde, ſans la permiſſion de la Grande-*

(*) Un Membre de la Chambre Haute, dit, *Oui, Milord, avant peu vous verrez Louis XIV, aux pieds du Parlement lui demander la paix.*

Bretagne; & vous voulez, chétif Membre d'une République que le Lion Belgique ne soit pas à 4 pattes devant le superbe Léopard Britannique? Prenez y garde; cet orgueilleux animal devient furieux quand on l'irrite; il est superbe quand on le flatte, mais rampant si on le maltraite. Défiez-vous de ses caresses! il est adroit, & pour affoiblir votre Lion il mettra tout en œuvre pour tirer de sa patte une ou deux des fleches qui font toute sa force; briser le faisceau de ces fleches, c'est lui ôter toute sa puissance. *Vis unita fortior.*

Vos Anglo-Manes, Monsieur, vous disent sans doute que si la République entroit en guerre avec les Anglois, & repoussoit par la force, les insultes qu'ils lui font, elle exposeroit une partie de la fortune d'un grand nombre de ses sujets, qui ont placé leur argent dans les fonds publics de l'Angleterre; s'ils croient les Anglois capables de s'emparer de ces fonds pour se venger, il faut qu'ils ne leur supposent ni honneur, ni probité; il faut aussi qu'ils aient une grande idée de l'honnêteté des François, qui si la République se déclaroit contr'eux, auroient pour s'en venger les mêmes moyens que les Anglois; car d'après les Calcu-

lateurs politiques de votre Nation, il feroit difficile d'apprécier, qui des François ou des Anglois ont dans leurs fonds publics la part la plus forte de quinze cent millions tournois, à quoi ils évaluent les fonds que les Capitaliftes Hollandois ont confié à ces deux Nations.

Dans cette pofition, votre République, Monfieur, a-t-elle un autre parti à prendre que de garder la plus exacte neutralité. Les deux Nations belligérantes font également débitrices de fes sujets, par conféquent la République fe déclarant pour l'une ou pour l'autre, fe mettroit dans la fâcheufe néceffité d'employer toutes fes forces à la ruine d'un de fes débiteurs. Si la neutralité eft impraticable, & que la République fe déclare pour l'Angleterre, elle affoiblira la folidité de l'un de fes débiteurs, mais elle n'affurera pas la folvabilité de l'autre. Quel que foit l'événement de la guerre, il eft impoffible que les Anglois puiffent tenir encore long-tems les engagemens qu'ils ont pris avec leurs créanciers; leur dépenfe toujours portée au-delà de leurs moyens effectifs, les forcera, comme elle l'a fait jufqu'à préfent, à employer la reffource ruineufe des emprunts. Vaincus ou victorieux, les An-

glois auront toujours les mêmes besoins, sans avoir de plus grands moyens de les satisfaire : il faut même que les uns diminuent, & que les autres augmentent. Que vos Anglo-Manes produisent le Bilan de leurs Protégés, & vos Capitalistes jugeront, s'il leur reste quelque espérance de recevoir leurs fonds, pas même quand les Anglois consentiroient à la vente de leur mobilier, de toutes leurs terres & maisons, tant de l'Europe que de l'Asie, & de l'Amérique. Ces bonnes filles aidoient puissamment leur mere à soutenir le fardeau de sa dette; leurs efforts généreux auroient pu prolonger la durée de sa solvabilité, du moins pour les intérêts. Il s'en faut bien que le Bilan de la France soit aussi effrayant pour ses créanciers, que peut l'être celui de l'Angleterre pour les siens. La France devoit à la fin du dernier regne, environ trois milliards; elle avoit alors, comme elle a aujourd'hui, seize cens millions de numéraire, douze cens millions en or, & en argent travaillé, un territoire en Europe de 240 lieues de long, sur 225 de large, des Colonies florissantes & affectionnées en Amérique, & des Etablissemens solides en Asie. Toutes les terres de ce territoire produisent abon-

damment, & nourriſſent 19 millions de ſujets induſtrieux, braves, courageux & laborieux, attachés à leur Roi par amour, & dévoués à leur Patrie par goût.

Voilà, Monſieur, l'état des deux Nations, entre leſquelles la vôtre doit ſe décider; mais qu'elle ſe ſouvienne que Frédéric-Henry, Prince d'Orange, diſoit au Comte d'Eſtrade, *que la République ſe croiroit invincible ſi les armées du Roi de France, & celles des Etats-Généraux pouvoient n'avoir qu'un ſeul ennemi.* Que vos Etats-Généraux invoquent l'ombre de Guillaume III, elle leur dira *que lorſque la France ſera à la République, ce qu'elle étoit du tems de Henry IV, la République doit être à la France ce qu'elle étoit dans ce tems-là.* Soyez ſûr que Louis XVI agira avec votre République, comme l'a fait Henry IV, quand votre République aura pour lui les mêmes ſentimens qu'elle avoit pour le bon Henry.

Eſt-il vrai, Monſieur, qu'un Député des Commerçans d'Amſterdam haranguant le Stadhouder pour l'engager à interpoſer ſes bons offices auprès des Etats-Généraux pour qu'ils fiſſent convoyer les vaiſſeaux marchands, ce Prince peu ſatisfait & même étonné des termes

forts & énergiques dont le Député se servoit, lui ait dit qu'il s'oublioit, & ne faisoit pas attention ni au lieu où il étoit, ni à la personne à qui il parloit, & que le Député lui auroit répondu: *je sais, Monseigneur, que je parle au premier sujet de la République.* Si cette réponse est vraie, elle est digne des beaux jours de la République Romaine.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ERRATA pour le 1er. N°.

Page 4, *ligne* 2, le sentiment, *lisez*, ce sentiment. *Page* 6, *ligne* 22, l'une, *lisez*, Humes. *Page* 8, *ligne* 18, si le commerce, *lisez*, & le commerce.

LETTRES HOLLANDOISES.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

VIRGILE.

LETTRE V.

L'intérêt particulier l'emporte en Hollande sur l'intérêt général. Chacune de ses Provinces ne peut armer pour sa propre défense. Etat de la contribution des sept Provinces. Etendue du commerce de fret que fait la Province de Frise. Manœuvre des Stadhoudériens : moyens dont ils se servent pour exciter le Peuple.

AMSTERDAM, ce 1779.

TOutes les Provinces, Monsieur, qui composent le Corps politique de notre République, ont un égal intérêt à

ce que la piraterie des Anglois ſoit réprimée ; nous en avons les moyens, mais l'intérêt particulier, plus fort chez nous que l'intérêt général, voudroit que nous reſtaſſions, comme dans la derniere guerre, tranquilles ſpectateurs des déprédations des Nations belligérantes. Un des grands défauts de notre Conſtitution, c'eſt d'avoir ôté aux Villes des Provinces, & aux Provinces mêmes le droit de mettre en mer des vaiſſeaux de guerre, de leur chef, & de leur autorité; ſans cela il y auroit long-tems que la Ville d'Amſterdam auroit dans les mers une quantité de vaiſſeaux de guerre ſuffiſante pour protéger ſon commerce.

La Province de Hollande entre pour un 58me. dans la contribution générale, dont un 52me. eſt fourni par la Ville ſeule d'Amſterdam ; la Province de Friſe, donne un 11me. ainſi ces deux Provinces, ſur cent florins, en fourniſſent ſoixante & neuf, c'eſt-à-dire, qu'elles ſupportent plus des deux tiers des charges de l'Etat. La contribution de la Zélande eſt de neuf; celle de la Gueldre de cinq, ainſi que la Province d'Utrecht, & celle de Groningue, & des Ommelandes. La Province d'Overyſſel ne con-

tribue que de 3 florins ; celle-ci a cependant autant d'influence dans le Conseil de la Nation, que la Province de Hollande, de maniere qu'elle peut, lorsqu'il faut l'unanimité des voix pour former une décision, empêcher qu'elle n'ait lieu. Les Provinces de Hollande & de Frise seroient-elles en état de porter une si grande partie des charges de l'Etat, si elles n'avoient un commerce aussi étendu que celui qu'elles ont ? & si c'est le commerce qui leur fournit les moyens d'être aussi utiles qu'elles le sont à l'Etat, n'est-il pas contre tout principe de justice, qu'elles ne puissent faire usage des moyens qu'elles ont de protéger leur commerce contre la piraterie des Anglois, sans avoir auparavant le consentement des cinq autres Provinces ? Et que deviendroient ces Provinces elles-mêmes, si celles de Hollande & de Frise se séparoient ? Elles le pourroient sans doute, avec l'aide d'un Allié puissant, & nous pensons qu'il ne nous seroit pas difficile de nous le procurer.

Le commerce d'Amsterdam ; de Roterdam, & des autres Villes de Hollande, peut subsister en tems de guerre ; il est alors moins florissant qu'en tems de paix ; il y a plus de risques à courir,

mais il n'eſt pas entiérement ſuſpendu : il n'en eſt pas de même du commerce de la Province de Friſe, qui, depuis un tems infini, ſe borne au tranſport des marchandiſes & denrées, ſur-tout d'un Port étranger à un autre Port étranger; auſſi la Province de Friſe eſt-elle celle de nos ſept Provinces qui a le plus de navires de toutes ſortes : c'eſt l'économie de la navigation des Friſons, qui a accru chez eux le commerce de fret. Les progrès du commerce de la République n'y ont pas contribué. Plus ſon commerce a ſouffert de l'accroiſſement de celui des autres Nations, plus celui des Friſons eſt devenu floriſſant; ainſi quelque languiſſant que devienne le commerce des ſix autres Provinces, celui de celle de Friſe n'éprouvera aucune diminution, parce que celui des autres Provinces ne pouvant s'affoiblir qu'autant que le commerce des Nations augmentera, cette augmentation tournera à l'avantage de celui de Friſe. Jamais les François n'ayant pu atteindre au bon marché du fret des vaiſſeaux des Friſons, ils leur ont abandonné preſque toute leur navigation en Europe : à proprement parler, les Friſons ſont dans cette partie du monde les voituriers des Com-

merçans François; & plus ceux-ci ont augmenté leur commerce en Amérique, moins ils se sont occupés du commerce de fret.

Tous les esprits, Monsieur, sont ici dans la plus grande fermentation. Le Peuple garde encore le silence, mais nous craignons son effervescence : on ne lui distribue pas encore les rubans orangés, mais nous savons qu'ils sont tout prêts, & de fabrique Angloise. Dieu nous préserve de les voir flotter dans les airs; ils y produisent toujours des orages qui ne s'appaisent que par les flots de sang qu'ils font répandre. Pour assurer l'effet de ces rubans fatales, on répand déja parmi le Peuple que les François sont sur nos frontieres; que partout les ordres sont donnés pour faire marcher contre nous leurs armées redoutables; on fait même l'énumération des corps qui doivent les composer, & on nomme le Général qui les commandera; & comme Berg-Op-Zoom, grace à la parsimonie de notre Gouvernement, n'est pas encore en état de défense, on débite que ce sera contre cette place que se porteront les principaux efforts des François. Toutes les manœuvres des Anglo-Manes, ou, si vous voulez, des

Stadhoudériens, car qui dit l'un dit l'autre, ne pouvant produire aucune sensation sur les Citoyens instruits, les Anglo-Manes usent à leur égard de menaces : ils leur disent que l'armée de la République les accablera; mais nous savons qu'une armée qu'on ne peut soudoyer est peu redoutable. La Province de Hollande & celle de Frise, tiennent les cordons de la bourse; si nous la fermons, quel sera le trésor où les cinq autres Provinces puiseront : ce ne sera certainement pas dans le leur, dans celui du Stadhouder, encore moins dans celui des Anglois. Le trésor de la Province de Hollande est aussi riche que celui des autres est pauvre. Depuis 1748, cette Province a épargné tous les ans 5,000,000 de florins, je le tiens de feu M. Hop, son dernier Trésorier. Au reste, si nous remarquons que ces menaces aient quelques fondemens, nous aurons recours au moyen de défense que nous donne la Constitution nationale, celui de lever la milice que nous nommons *Wardyelders*.

Les Anglo-Manes & leurs Emissaires se donnent de grands mouvemens pour rompre la bonne union qui regne entre les Villes de notre Province. Nous sa-

vons que sous main ils font les plus grands efforts pour relâcher le nœud qui les lie les unes aux autres : ils ont échoué à Harlem, ils échoueront de même à Roterdam & à Dordrecht, cette derniere place qui est très-importante, parce qu'elle est fortifiée, est bien éloignée d'abandonner la cause commune.

J'ai l'honneur d'être, &c.



RÉPONSE

A LA CINQUIEME LETTRE.

La France est préparée à faire la guerre à la Hollande : la Hollande n'est pas en état de lui résister. On connoît en France la partialité des Hollandois pour les Anglois ; elle paroît dans leurs procédés à l'égard des deux Nations. Conduite ferme des François : elle étonne le Gouvernement Hollandois. Population de la Hollande : difficulté qu'elle a de trouver des Matelots & des Soldats.

PARIS, ce 1779.

NOs troupes, Monsieur, ne sont pas encore rassemblées en corps d'armée; mais elles peuvent l'être au premier signal. Nos magasins de vivres & de munitions sont formés, nos arsenaux bien fournis, & nos Soldats ne respirent que le combat. Conduits par le Maréchal de Broglie, ils combattroient aujourd'hui comme ils combattoient sous les Condés, les Turenne, & les Loeven-

dal. Le Soldat François est invincible quand il estime & chérit son Géneral. Que vos Anglo-Manes soient bien persuadés que si la partialité de votre Gouvernement oblige la France à attaquer votre Pays, rien ne pourra arrêter ses armées.

Vos Places, excepté Maestricht, sont-elles aujourd'hui dans l'état de défense où elles étoient en 1672 ? trois mois suffirent cependant à Louis XIV, pour se rendre maître de trois de vos Provinces, celles de Gueldre, d'Utrecht & d'Overyssel, & prendre 40 Villes fortifiées : il auroit également soumis Amsterdam à ses loix, & par conséquent toute la Hollande, si après la prise de Naerden, le Marquis de Rochefort n'eût pas négligé de s'emparer de Meyden. Berg-Op-Zoom, que n'avoit pu soumettre ni le Duc de Parme, ni Spinola, fut emportée en 1747, par Loevendal; cette Place n'est certainement pas aujourd'hui dans l'état de défense où elle étoit alors; & nous savons ici que votre Gouvernement vient de promettre 10000 florins d'Hollande aux Entrepreneurs chargés de la réparer, s'ils pouvoient achever cette année leur entreprise. Si Louis XV n'eût écouté que son ressentiment, c'en étiot

fait de votre Pays, le Maréchal de Saxe l'auroit mis sous les eaux : Louis XVI a les mêmes forces que son aïeul, & plus de motifs de vengeance.

Votre Gouvernement qui a senti la foiblesse de ses moyens, & qui peut-être à vu la faute qu'il avoit faite, en négligeant d'armer sa neutralité, a cru qu'il pouvoit, usant de finesse, servir les Anglois, sans s'exposer au ressentiment des François : ce fut dans cette espérance que L. H. P. donnerent, à la réquisition de la France, les ordres les plus précis aux Capitaines des vaisseaux de guerre de la République, de protéger tous les bâtimens marchands de ses sujets; si cette stipulation eût été irrévocable, tout le commerce de l'Europe se seroit fait par les vaisseaux Hollandois, & ils auroient été pendant la guerre les voituriers de toutes les Nations; mais ce grand intérêt national, moins puissant que l'intérêt particulier, lui fit préférer celui des Anglois; ils tenoient les rênes de votre Gouvernement; il leur fut facile de faire restreindre la protection que la République avoit accordée aux vaisseaux marchands de ses sujets. Le Patriotisme ainsi sacrifié à l'Anglo-manie, tous vos vaisseaux devinrent la

proie de la piraterie des Anglois. La France auroit pu dès ce moment, sans craindre d'être accusée d'injustice, ne plus respecter la neutralité de la République. Les restrictions aux premieres ordres donnés par les Etats-Généraux à leurs vaisseaux de guerre, n'étant utiles qu'aux ennemis de la France, étoient un témoignage non-équivoque de partialité dérogatoire aux principes de la neutralité absolue que la France étoit en droit d'exiger de la République; elle se contenta cependant de demander une explication claire & précise des caracteres essentiels de la neutralité que la République se proposoit d'observer.

Cette démarche de la France, qui auroit pu embarrasser des Politiques moins habiles, moins fins & moins adroits que les vôtres, parut ne leur causer aucune inquiétude: ils croyoient qu'au moyen de quelques phrases entortillées, de quelques raisonnement captieux, d'assurances vagues & insidieuses, ils fascineroient les yeux de notre Roi & de ses Ministres; mais le piege étoit prévu, & le Duc de la Vauguion, qui avoit reçu l'ordre de son maître de ne recevoir des Etats-Généraux qu'une explication telle qu'il l'avoit demandée, dut les étonner beaucoup,

quand il déclara qu'il n'avoit pas fait passer à Versailles l'explication qu'ils lui avoient fait remettre, parce que cette explication *n'exprimoit pas d'une maniere nette les caracteres de la plus absolue neutralité; que même loin de les développer clairement & nettement, elle ne renfermoit que des assurances générales; & annonçoit même le desir de persévérer dans les mesures qui restreignoient en faveur des ennemis de la France, les droits si justement acquis aux sujets de la République.*

Nous sûmes ici la sensation que fit dans toutes vos Provinces cette maniere ferme & vigoureuse de négocier de notre Ambassadeur; vos grands Politiques ne s'y attendoient pas; ils imaginoient sans doute que la France s'estimant trop heureuse de n'avoir pas pour ennemi la République, dissimuleroit, & auroit pour elle les plus grands ménagemens: qu'ils ne s'en flattent pas, si l'explication qu'on leur demande des caracteres de la neutralité que la République veut observer, n'est pas claire & précise, la France prendra sûrement le parti de la demander les armes à la main. Nous savons que pour nous en imposer, le tambour bat dans vos Villes, pour re-

crûter, & former des équipages, & nous rions beaucoup de vos grands préparatifs : vous n'aviez pas plus de 4000000 d'habitans dans vos ſept Provinces, quand le commerce y floriſſoit, quand les manufactures y proſpéroient ; cette population a dû ſouffrir beaucoup de l'affoibliſſement de votre commerce, de la chûte d'un grand nombre de vos fabriques, & de l'état languiſſant de toutes les autres. Et où vos Politiques prétendent-ils trouver des matelots pour équiper vos flottes ? la *jeune Cornélie* n'a pu s'en procurer trois à Fleſſingue & à Middelbourg, dont elle avoit beſoin pour compléter ſon équipage. C'eſt ſur les flottes des Anglois, des François, des Ruſſes, des Suédois & des Danois que ſont préſentement vos matelots. Si vous euſſiez armé d'abord, comme la ſaine politique le demandoit, votre Pays n'auroit pas ſouffert de l'émigration de tant de Citoyens utiles. Vos Etats-généraux vont ſans doute, Monſieur, rendre une Ordonnance pour les rappeller ; mais ces émigrans verront-ils cet ordre ; mais ceux qui les ont en leur puiſſance, leur permettront-ils d'obéir, & eux-mêmes voudront-ils s'expoſer à la peine de la déſertion ? L'amour de la Patrie s'éteint,

sur-tout dans le Peuple, avec l'espoir de tenir d'elle sa subsistance. O le plaisant moyen qu'on dit que votre Gouvernement va employer pour équiper ses vaisseaux de guerre! il les fera monter par ceux qui couverts d'infâmie, attendent dans les prisons le châtiment dû à leurs crimes, ou le subissent dans les maisons de force où ils sont renfermés. Que peut-on attendre d'hommes de cette espece : *L'opprobre*, a dit Voltaire, *avilit l'homme*, *&* *flétrit le courage.*

J'ai l'honneur d'être, &c.



LETTRE VI.

La République des Provinces-Unies ne peut aujourd'hui équiper ses vaisseaux de guerre qu'aux dépens de sa marine marchande. Avantages qu'elle retireroit d'un armément considérable. Effet qu'a produit la révocation de l'exemption du droit de fret, dont les Hollandois jouissoient dans les Ports de France, & l'ordre donné aux vaisseaux François de se saisir des vaisseaux Hollandois chargés pour le compte des Anglois.

AMSTERDAM, ce 1779.

NOus manquons, il est vrai, de matelots, mais cette disette, Monsieur, n'est pas aussi grande que vous le pensez; notre commerce & notre pêche occupent plus de 100000 matelots. Une petite augmentation de gages, que leur offriroit le Gouvernement, les détermineroit facilement à préférer le service de nos Amirautés à celui des Commerçans & des Pêcheurs. Il est cruel, je le sais, d'être réduit à une telle extrêmité, qu'il nous faille sacrifier à l'hon-

neur de la République, les intérêts de notre commerce, & de notre pêche, sans lesquels cependant la République ne pourroit subsister long-tems. Mais si un Citoyen doit préférer la mort au déshonneur, une Nation ne doit pas balancer entre sa ruine & l'asservissement. Nous avons versé des flots de sang pour devenir indépendans; hésiterions-nous aujourd'hui à faire à l'honneur de la Patrie, le sacrifice momentané de notre commerce & de notre pêche? Sortons de notre léthargie : forçons toutes les Nations de l'Europe à rechercher notre alliance, & les Anglois mêmes à respecter notre neutralité.

Je sais qu'à Londres, comme à Paris, on nous croit dans l'impuissance de mettre en mer une armée navale qui puisse protéger notre pavillon. Nos magasins & nos arsenaux peuvent fournir abondamment tout ce qu'il faut pour équiper à l'instant une flotte très-considérable. 30 à 35 vaisseaux peuvent au premier ordre mettre en mer; nous pouvons y joindre nombre de vaisseaux marchands qu'il nous sera facile d'armer en guerre. Nos Amirautés ont sur leurs chantiers nombre de vaisseaux qui peuvent être promptement réparés & armés. Que craignons-nous?

L'Angleterre ni la France ne voudra nous avoir pour ennemis. Toutes deux auront le même intérêt à respecter notre neutralité ; l'une comme l'autre craindront notre ressentiment, quand elles nous verront en état de venger la plus petite insulte qu'elles feroient à notre pavillon. Les deux Nations Belligérantes auront un égal intérêt à ne rien faire qui puisse nous engager à nous ranger du côté de sa rivale.

La France, en rétablissant dans tous ses Ports, pour tous les vaisseaux marchands de notre République, le droit de fret de cinq livres par tonneau, à l'exception de ceux d'Amsterdam & de Harlem, a porté au commerce de toutes les autres Villes un coup funeste, dont l'effet est d'autant plus terrible, que le Réglement du 26 Juillet 1778, enjoint à tous les vaisseaux François armés en guerre de se saisir de tous les vaisseaux de la République chargés pour les Ports, ou dans les Ports des Anglois, à l'exception des vaisseaux d'Amsterdam & de Harlem. Cette exception, ainsi que celle du droit de fret dont la France conserve à Amsterdam & à Harlem la jouissance, rendent ces deux Villes l'objet de la jalousie de toutes les

autres. Vous pourrez en juger par le Mémoire que les Négocians de Roterdam ont présenté aux Etat-Généraux, & aux Etats de la Province de Hollande, dont je vous envoie le précis.

J'ai l'honneur d'être, &c.



Remontrances faites par les Négocians, Assureurs & Freteurs de la Ville de Roterdam aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, au sujet du Réglement du 26 Juillet 1778, & de l'Arrêt du Conseil-d'Etat du Roi de France du 14 Janvier 1779.

Il ne nous appartient pas d'examiner les motifs qui ont déterminé S. M. T. C. à priver tous les sujets de la République de l'exemption du droit de fret de cinq livres Tournois par tonneau, dont ils jouissoient dans tous les Ports de France, & de n'en conserver la jouissance qu'aux habitans des Villes d'Amsterdam & de Harlem, ni les raisons qui ont pu engager S. M. à annoncer qu'elle se réservoit de hausser les droits d'entrée que paient aujourd'hui dans tous ses Ports & à toutes les entrées de son Royaume, les productions & les marchandises de la République. Il ne conviendroit pas que nous cherchassions les raisons qu'a pu avoir S. M. T. C. de faire une disposition si favorable aux habitans d'Amsterdam & de Harlem, & si ruineuse pour ceux des autres Villes;

les uns comme les autres ſont cependant ſujets de la même République.

L'Arrêt du Conſeil dont il s'agit, doit néceſſairement entraîner la ruine de la navigation & du commerce de toutes les autres Villes, non-ſeulement parce qu'il y apporte un empêchement preſqu'inſurmontable, mais encore parce qu'il le rend impraticable.

Cet Arrêt, & le Réglement du 26 Juillet 1778, portent que les vaiſſeaux du Roi, & les Armateurs François arrêteront les vaiſſeaux des habitans de toutes les Provinces-Unies deſtinés pour les Ports des Anglois, ou qui en viendront, à l'exception des vaiſſeaux des habitans des Villes d'Amſterdam & de Harlem; que les vaiſſeaux dont les Armateurs François, ou les vaiſſeaux du Roi ſe rendront maîtres, ſeront amenés dans les Ports de France, pour qu'il y ſoit pris connoiſſance de la propriété réelle de leurs cargaiſons, qui ſeront confiſquées, ſi elles appartiennent aux Anglois.

L'effet de cette diſpoſition ſera d'empêcher les Marchands Anglois de freter pour le tranſport de leurs marchandiſes, aucuns autres vaiſſeaux que ceux des habitans des Villes d'Amſterdam & de Har-

lem. Les Négocians des autres Nations les préféreront aussi pour le transport des marchandises qu'ils destineront pour les Anglois, ou qu'ils tireront de l'Angleterre; puisque ces vaisseaux privilégiés d'Amsterdam & de Harlem, ne seront exposés à aucuns des risques & des retards que les vaisseaux des autres sujets de la République pourront avoir à craindre. La navigation sur l'Angleterre n'étant plus libre, il s'ensuivra nécessairement que tout le commerce que font les sujets de la République avec les Anglois, seroit anéanti, à l'exception de celui qu'ils font avec les habitans d'Amsterdam & de Harlem, avec lesquels seuls les Anglois voudront commercer.

Du droit de fret de 5 l. par tonneau, auxquels la France vient d'assujettir la navigation de la République, à l'exception des Villes d'Amsterdam & de Harlem, il en arrivera nécessairement une augmentation du fret, pour tous les vaisseaux des autres Villes, qui empêchera les François de fréter d'autres vaisseaux que ceux de ces deux Villes.

Les Manufactures de la République qui ne se soutiennent que par la consommation que font les Anglois & les

François de leurs productions, venant à périr par le défaut de consommation, le nombre infini de sujets qu'elles occupent tomberont dans la misere, & seront à la charge de la République.

Nous supplions très-humblement vos Hautes-Puissances de prendre les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour remédier aux malheurs dont nous sommes menacés, & prévenir les désastres inévitables qui en seroient la suite.

Les mêmes Négocians, Assureurs, & Freteurs de la Ville de Roterdam présenterent aussi une Requête aux Etats de Hollande, dans laquelle ils annonçoient qu'ils avoient remis aux Etats-Généraux la remontrance dont nous venons de donner le précis. *Quoique nous soyons bien persuadés, dirent-ils, que vos Seigneuries ont fort à cœur le bien-être du Pays, & particuliérement des habitans de cette Province, nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de vous supplier de vouloir bien concourir à l'assemblée des Etats, afin d'éloigner les calamités dont nous sommes menacés.*

ERRATA

Pour le second Numéro.

Page 26, lig. 10. *Détruit*, supprimez ce mot.
Même pag. *pour le Stadhouderat*, lisez, *Stadhouder.*
Même p. l. 25. *En attendant*, lisez, *en rendant.*
Page 28. Après ces mots, *de votre République*, ôtez la (,) & mettez (:)
P. 36, l. 12. *De secours*, lisez, *des secours.*
P. 40, l. 7. Après *devenus*, mettez, *celle.*
P. 41. *Aux dernieres lettres*, lisez, *à la derniere lettre.*
P. 43, note. l. 2. *Dit*, mettez, *a dit.*
P. 45, l. 4. *De quinze*, lisez, *des quinze.*
P. 46, l. 12. *Ces bonnes filles*, lisez, *avant leurs Colonies.*

LETTRES HOLLANDOISES.

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.
ROUSSEAU.

LETTRE VII.

Motifs qui font agir les Anglo-manes; partialité du Stadhouder pour les Anglois; il n'a pas les sentimens de son pere pour la République; effet de sa lettre aux Etats de Frise; dispositions des Frisons; du droit de convoi; les villes peuvent légitimement en refuser le paiement.

AMSTERDAM, ce 1779.

LEs Anglo-manes sont démasqués: ce n'est, Monsieur, ni leur propre intérêt ni celui des Anglois; encore moins celui de la patrie qui les fait

agir. Ils rougiſſent d'être les courtiſans d'un ſujet de la République ; & ſe flattent qu'il ſera moins humiliant pour eux de l'être d'un Souverain qu'ils donneroient à leur patrie. Comme ils n'ignorent pas les diſpoſitions de la France, & qu'ils ſavent que cette Puiſſance ne conſentira jamais à ce que la conſtitution de la République ſoit changée, ils fondent toutes leurs eſpérances ſur les Anglois, qui, pour nous enlever notre commerce qu'ils ont toujours envié, favoriſeront toutes les entrepriſes qui tendront à anéantir parmi nous l'eſprit républicain, ſans lequel notre commerce ne peut ſubſiſter.

Quand en 1748, la malignité accuſa Guillaume IV d'avoir nommé l'armée de la République *ſon armée*, les peuples de la République *ſes ſujets*, ce Prince crut qu'il n'étoit pas au-deſſous de ſa naiſſance & de ſon rang de publier un mémoire, par lequel il déclaroit qu'il n'avoit jamais été dans l'habitude de ſe ſervir du nom de *ſujet* en parlant de *ſes concitoyens & de ſes compatriotes*; qu'il ſe faiſoit gloire d'être né & de pouvoir vivre

dans le sein d'une *Nation libre*, & ne connoissoit pas d'avantage plus grand, plus précieux; aucun dont l'ambition d'un mortel put être plus agréablement flattée que de pouvoir se dire: *je suis l'objet de l'amour d'un peuple libre.* Nous nous étions flatté, Monsieur, que son fils, qui a hérité des places & des dignités de son pere, s'honoreroit comme lui du titre glorieux de *premier sujet de la République*; qu'uniquement occupé de la prospérité de ses compatriotes, il préféreroit les intérêts de leur commerce, qui fait toute la force de la République *sa Souveraine* à ceux des Anglois, qui dans tous les temps ont mis tout en usage pour affoiblir son commerce, ruiner sa marine, la dépouiller de ses possessions, lui ôter ses alliés, & jetter le trouble & la zizanie parmi ses enfans. Les Anglois sont encore aujourd'hui, comme ils ont toujours été, les ennemis naturels des Hollandois, & nous pouvons dire d'eux :

L'ennemi nous regarde en son aveugle rage
Comme de vils troupeaux réservés au carnage,

Et croit ne rencontrer que désordre & qu'effroi. (*)

La partialité du Stadhouder pour les Anglois n'est plus un mystere; la lettre qu'il a écrite aux Etats de Frise, met dans tout son jour son affection pour eux. Nous connoissons les motifs de la préférence qu'il leur donne sur les François. Aussitôt que j'aurai achevé la traduction de sa lettre, je vous l'enverrai; mais soyez bien sûr qu'elle produira un effet tout contraire à celui qu'on en avoit attendu; non-seulement sur les Frisons, mais même sur tous les autres habitans de la Province de Hollande. Ceux de Rotterdam rougissent déja de la jalousie qu'ils ont fait paroître des avantages que les Amsterdamois & les Harlémois retirent de leur atchêment pour les François. On lit dans un écrit qu'on vient de publier au nom des Frisons, à l'occasion de la lettre du Stadhouder. *Notre Stadhouder dit à nos Etats que la France, en conservant à la ville d'Amsterdam les avantages dont elle prive*

(*) Racine.

toutes les autres villes, fait une distinction odieuse; nous ne saurions penser ainsi; ce qui seroit odieux, seroit de nous affliger de ce que nos bons amis les Amsterdamois vont gagner beaucoup d'argent: fi! ce seroit l'envie; & puis nous n'avons qu'à faire comme eux. Nos bons amis de Harlem les ont imité: la France les a traité comme les Amsterdamois. Faisons comme eux, la France nous traitera de même.

Les Frisons, Monsieur, n'ont pas d'autre parti à prendre; ils ont 2000 vaisseaux, tous employés au transport des bois & des denrées du Nord; le fret fait leurs richesses; ils le perdent, s'ils n'accédent au parti que nous avons pris. Il en est encore un autre qu'ils prendront sans doute aussi. A l'exemple de nos négocians & de ceux de Harlem, ils ne balanceront pas sans doute à refuser de payer le droit de convoi: ce droit est aussi ancien que la République. Il a été établi en 1572, & le produit en fut alors destiné à l'armement des vaisseaux qui devoient garder nos côtes & convoyer nos vaisseaux marchands; nous

avons toujours payé ce droit sans répugnance; mais aujourd'hui, qu'on refuse obstinément de protéger nos vaisseaux marchands, nous nous croyons en droit de refuser le payement d'un droit qui n'a été établi que pour leur conservation. D'ailleurs lorsque ce droit fut établi, ne fut-il pas laissé aux villes la liberté de l'augmenter ou diminuer à leur volonté; il est donc libre aux villes aujourd'hui de le payer ou de le refuser? Ce droit n'a pas été établi pour l'avantage général de la République, mais seulement pour celui des villes d'Amsterdam & de Harlem; & toutes les autres villes n'en retirent aucun, puisqu'on n'en fait pas l'usage auquel il a été destiné; Amsterdam, Harlem, & toutes les autres villes sont donc en droit d'en refuser le payement.

J'ai l'honneur d'être.



RÉPONSE
A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Jugement qu'on porte en France de la lettre du Stadhouder aux Etats de Frise; elle fait connoître la partialité du Stadhouder; motifs de cette partialité; examen de la lettre du Stadhouder; son but est de rompre l'union qui regne entre les Provinces; la conduite de l'Angleterre est tout-à-fait opposée à celle de la France.

PARIS ce 1779.

NOus connoissons, Monsieur, la lettre que le Stadhouder a écrite aux Etats de Frise; elle n'a surpris personne; mais tous ceux qui l'ont lue ont trouvé qu'elle n'étoit ni d'un habile politique, ni d'un bon citoyen. Que le Chef de votre République n'aime pas les François, cela est assez naturel, tout le monde en sait la raison: qu'il leur préfere les Anglois, cela

doit être; mais il eſt mal-adroit dans les circonſtances préſentes, d'avouer cette partialité, que raiſonnablement on doit attribuer à l'ambition plutôt qu'au patriotiſme. Les intérêts de la France veulent que la République des Provinces-Unies conſerve ſa conſtitution primitive; & les intérêts de l'Angleterre demandent que les ſept Provinces renoncent à leur liberté & reconnoiſſent l'autorité d'un ſeul. Tant que ces Provinces conſerveront leur autorité, les Anglois ſeront ſans eſpérance de les tenir dans leurs dépendances. Ils pourront influer, comme à préſent, ſur quelques-unes d'elles, mais non ſur les plus puiſſantes, qui étant auſſi les plus commerçantes & les plus riches reſteront attachées à la France, avec laquelle leurs intérêts de commerce ſont intimement liés. Cette liaiſon ſubſiſte depuis l'établiſſement de la République, & depuis cette époque auſſi les Anglois ne ſe ſont occupés que de la ruine du commerce de la République. L'acte de la navigation de 1660 a été un coup terrible qu'ils lui ont porté, qui ſans

l'anéantir l'a considérablement affoibli. La politique insidieuse des Anglois en engageant la République dans des guerres auxquelles elle n'avoit aucun intérêt, à miné insensiblement son commerce; il seroit perdu sans ressource, si les Anglois pouvoient réussir dans le projet qu'ils ont formé de donner un Souverain aux Provinces-Unies. Ce Souverain seroit dans leur dépendance, & par reconnoissance, & parce qu'il auroit besoin de l'appui des Anglois pour se maintenir sur le trône où ils l'auroient placé; il mettroit aussi dans la dépendance du commerce des Anglois, celui de ses sujets.

Cette grande, & très-grande lettre que les Etats de Frise ont reçu du Chef de votre République, ne placera certainement pas les Secretaires de ce Prince au nombre des habiles politiques ni des bons logiciens de ce siecle. Leurs raisonnemens sont aussi foibles qu'inconséquens; ils veulent détourner les Frisons de prendre la résolution de convoyer leurs navires marchands; & pour les y engager, ils leur disent que cette ré-

ſolution *convient fort à la France*. Qu'il ſoit de l'intérêt de la France que cette réſolution ſoit priſe ; la France n'en diſconviendra pas. Mais les Friſons ne peuvent-ils pas penſer auſſi que cette réſolution convient encore davantage aux intérêts de leur commerce. Nous avons, diront-ils, 2000 vaiſſeaux continuellement occupés au tranſport des bois de conſtruction : nous fondant ſur l'art. 4 (*)

(*) Inter bona prohibita haud quaquam cenſebuntur, hæc, quæ ſequuntur, mercimonia, omnes ſcilicet pannorum ſpecies, omneſque aliæ manufacturæ, textæ ex quacunque lana, lino, ſerico, goſſipio, vel alia quacunque materia, omnia veſtium & indumentorum genera, una cum ſpeciebus, ex quibus confici ſolent ; aurum & argentum tam ſignatum quam non ſignatum, Stannum, Ferrum, Plumbum, Cyprium, & Carbones Focarii, Triticum, etiam & Hordeum, & aliud quodcumque Frumenti vel Leguminis, genus, Herba Nicotiana, vulgo tabaco, nec non omne genus aromatum, carnes ſalitæ & fumo duratæ, piſces ſaliti & arefacti, caſeus & butyrum, cervіſia, olea, vina, ſacchara, & omne genus ſalis, nec non omnis generatim annona, quæ ad victum hominum, & vitæ ſuſtentationem facit : Goſſipii porro, cannabis, lini, & picis omne genus, funes, vela & anchoræ, mali item navales, ut & aſſeres, tabulæ & trabes, ex quibuſcumque arboribus, omniaque alia ad naves ſeu conſtruendas, ſeu reficiendas comparata, quin plane inter mercimonia libera cenſebuntur juxta atque aliæ quælibet merces, & res quæ in articulo proximè præcedenti non comprehenduntur ; ita ut.

du traité de 1674, qui dit : *Mali item navales, ut & asseres, tabulæ & trabes ex quibuscumque arboribus, &c.* Nous avons fait des achats & contracté des engagemens, dont les suites, si l'on ne convoie nos vaisseaux, jetteroit tout notre commerce dans une si grande confusion qu'il s'ensuivroit nécessairement la ruine absolue de tous nos commerçans. Que ceux qui ont présidé à la rédaction de la lettre du Chef de votre République, interrogent le propriétaire du navire *le Smac*, dont les corsaires de Dunkerque, *le Commandant de Dunkerque & le Calonne* se sont emparés, & il leur dira sans doute qu'il auroit fort convenu à ses intérêts que son vaisseau eut été convoyé conformément au desir de la France. Si vos Etats-Généraux avoient pris la résolution qu'exigeoit la France, les trois

---

à subditis Regiæ Majestatis antememoratæ, etiam ad loca Dominis Ordinibus inimica, ut & à subditis Dominorum Ordinum, vice versa, ad loca hostibus Domini Regis obtemperantia, liberrimè transportati & invehi possint, exceptis duntaxat oppidis, locisve obsidione cinctis, circumseptis & investitis, gallicè *blocquées ou investies*.

vaiſſeaux Hollandois chargés & deſtinés pour Oſtende, n'auroient pas paſſé au pouvoir de nos corſaires. Vous ſavez ſans doute que deux de ces navires viennent d'être déclarés de bonne priſe par le Conſeil des priſes, & que ſi le troiſieme a été relâché, c'eſt qu'il a été prouvé que ſa cargaiſon appartenoit à un négociant de Dunkerque. Les propriétaires des deux autres ont appellé au Conſeil d'Etat, & il eſt probable que ce Tribunal ſe conformant à ſon arrêt du 14 Janvier dernier, confirmera la ſentence du Conſeil des priſes.

La France n'a pas demandé aux Hollandois qu'ils achetaſſent ſon amitié par une condeſcendance aveugle à ſes volontés; elle ne leur a pas dit qu'elle conſerveroit à leur commerce les bienfaits qu'elle lui avoit accordé gratuitement, & ſans y être obligée par aucune convention, s'ils vouloient renoncer à leur liaiſon de commerce & de politique avec les Anglois: prenez, leur a-t-elle dit, une réſolution ferme, décidée & abſolue de faire reſpecter des Anglois votre neutralité; armez & protégez vos

vaiſſeaux marchands, afin qu'ils puiſſent naviguer paiſiblement dans toutes les mers, ainſi que le traité de 1674 leur en a donné le pouvoir. Amſterdam a été la ſeule ville qui a acquieſcé à cette demande juſte & équitable de la France, & la France a conſervé à ſes navires marchands les bienfaits dont tous les vaiſſeaux de la République jouiſſoient dans ſes ports. Les habitans de Harlem ont acquieſcé à la réſolution des Amſterdamois, & ils ont été traités auſſi favorablement qu'eux. *Cette diſtinction*, dit le Chef de votre République dans ſa lettre, *eſt une diſtinction odieuſe.* Si cette diſtinction eſt véritablement odieuſe, ſon effet doit être de rendre les habitans d'Amſterdam & de Harlem non-ſeulement l'objet de l'envie & de la jalouſie, mais même de la haine des autres villes.

Toute la force de votre République, Monſieur, eſt dans l'union des membres qui compoſent ſon corps politique, & toute la force de chacun de ſes membres dans l'union des parties qui le forment : *vis unita fortior.* Quand il a été queſtion de don-

ner un Chef à votre République, les partisans de celui qui ambitionnoit de l'être, soutinrent que c'étoit un moyen sûr pour maintenir l'union entre toutes les Provinces, & c'est aujourd'hui ce même Chef qui s'efforce de rendre odieuses les deux villes principales de la Province de Hollande. Tibere disoit : *si tu veux regner, divises.* Soyez persuadé, Monsieur, que s'il arrive que les Etats de votre Province accedent à la résolution qu'ont prise les villes d'Amsterdam & de Harlem, les Stadhoudériens leur imputeront le desir de vouloir s'arroger à eux seuls tous les pouvoirs des Etats-Généraux. Le Prince Maurice, pour les rendre odieux aux autres Provinces, les en accusa en 1618. Maurice aspiroit à la Souveraineté, & la Province de Hollande étoit la seule dont il craignoit l'attachement pour la liberté.

Comment a-t-il pu se faire que les Harlémois & les Amsterdamois *n'ayent pas vu que la demande de la France attaquoit l'indépendance de leur Province.* Cela ne leur seroit pas échappé, si le Chef de votre République eût

bien voulu prendre la peine de les en avertir, comme il l'a fait dans sa lettre aux Frisons. Vous n'êtes pas au reste les seuls à qui cela soit échappé, & tous ceux qui ont lu les mémoires qu'a remis notre Ambassadeur au nom de son Maître, ont vu qu'ils ne contenoient pas un seul mot qui pût faire croire à cette attaque imaginaire, si artificieusement inventée par les Secretaires du Chef de votre République. Etre indépendant, c'est jouir de tous ses droits, & la France a-t-elle demandé autre chose aux Provinces-Unies, si ce n'est qu'elles exerçassent tous les droits que leur donne le traité de 1674; c'est donc à la conservation de l'indépendance de chaque Province que la France a attaché celle des avantages qu'elle leur avoit précédemment accordée. Il n'en a pas été tout-à-fait de même de la conduite de l'Angleterre, elle a voulu que les Provinces renonçassent en sa faveur à un droit réciproque dont elle-même a joui la première, & avant que de faire connoître ses intentions, elle a exécuté despotiquement une loi qu'elle a faite & qui est contra-

fait contraire aux engagemens sacrés qu'elle a pris avec la République par le traité de 1674. Si vos Provinces cédoient en ce moment & acquiesçoient, comme le voudroit le Chef de leur République, aux volontés des Anglois, ne se déclareroient-elles pas par cet acte de déférence, dépendante des Anglois.

Mais, dit le Stadhouder aux Frisons, *si vous faites ce que la France vous demande, vous devez craindre de devenir dans la suite une Province de France*. Cela sera difficile; car excepté Amsterdam & Harlem, toutes les Provinces & toutes les villes reconnoissent déja les Anglois pour maîtres. Que pouvoient-elles faire de plus pour leur prouver leur soumission, que de souffrir bénignement que les Anglois expliquassent les traités, les violassent, & les rompissent comme ils le vouloient ? Une Nation indépendante souffre-t-elle, qu'une autre Puissance saisisse ses vaisseaux, en pille les cargaisons, & en massacre impunément les équipages ? Souffrir des violences de cette espece, sans en marquer aucun ressentiment, c'est

montrer la soumission d'un esclave, plutôt encore que celle d'un sujet. *Si vous adhérez aux desirs de la France*, ajoute encore le Stadhouder, *cette Puissance aura dans la suite un moyen sûr de vous forcer de lui accorder tout ce qu'elle vous demandera.* J'avoue que je ne suis pas assez habile en politique pour deviner comment il se pourroit faire, que si la France venoit par la suite à faire à la République quelques demandes contraires aux intérêts de ses sujets, la République se trouveroit obligée d'y acquiescer malgré elle : mais connoissant les Anglois, il est aisé d'imaginer comment il arriveroit qu'assurés de la condescendance de la République, ils en tirassent avantage dans la suite, pour faire faire à la République tout ce qu'ils voudront. *Mais*, dit le Stadhouder, *si vous résistez aux Anglois, vous devez craindre qu'ils n'envoient une flotte sur vos côtes, qui y aura porté le ravage & la désolation avant que vous vous soyez mis en état de défense.* Avoir inséré cette menace dans une lettre qu'on rend publique, c'est au moins une impruden-

ce ; car c'est annoncer à toutes les Nations qu'elles peuvent venir impunément attaquer par mer la République. On pourroit peut-être dire aussi que c'est inviter les Anglois à profiter de la foiblesse où se trouvent présentement les Provinces-Unies.

J'ai l'honneur d'être.



LETTRE VIII.

La République des Provinces-Unies n'a point de Chef; pouvoirs du Stadhouder; dispositions de l'acte d'union d'Utrecht; la Souveraineté dans chaque Province appartient aux Etats; ce sont ses Etats qui nomment le Stadhouder. De l'hérédité du Stadhouderat; elle peut être abolie comme l'a déja été précédemment le Stadhouderat; comment le droit de faire grace appartient au Stadhouder; il se reconnoît serviteur & sujet des Etats de chaque province.

AMSTERDAM, ce 1779.

C'Est improprement, Monsieur, que vous qualifiez de Chef de la République des Provinces-Unies, le Stadhouder de ces mêmes Provinces. La République ne peut avoir un Chef, & il seroit contraire à la constitution qu'elle en eût un. L'acte d'union d'Utrecht ne lui a pas même donné un

Stadhouder ; chaque Province peut en avoir un, mais il n'est pas essentiel à la constitution des Provinces qu'elle en ait un, & comme c'est des Etats de chaque Province, que son Stadhouder reçoit ses pouvoirs, ces mêmes Etats peuvent les lui retirer. Ses pouvoirs sont les mêmes qu'exerçoient les Stadhouders des Provinces, avant l'acte d'union d'Utrecht, mais ils sont aujourd'hui plus limités qu'ils ne l'étoient alors. Quand les Provinces étoient soumises à l'autorité d'un seul ; leurs Stadhouders en qualité de Gouverneurs y représentoient le Souverain ; ils y parloient & agissoient en son nom. Mais après la révolution, l'autorité Souveraine étant passée aux Etats de chaque Province, le Stadhouder de chacune d'elles ne fut que le premier de ses sujets, & l'agent principal de ses Etats, sans même avoir droit d'assister à leurs assemblées.

Si vous eussiez lu avec attention, Monsieur, l'acte d'union d'Utrecht, vous eussiez vu que tout ce que contient cette loi fondamentale de notre République, relativement au Stadhouder ne peut s'appliquer au

Chef d'une République : elle ne parle point du Stadhouder de la République, mais des Stadhouders des Provinces, auxquels elle ne donne aucune part au pouvoir législatif, ni au pouvoir exécutif ; si elle leur donne un pouvoir interprétatif, momentané & provisionnel, elle ne leur en confere pas un décisif, elle forme des Stadhouders des Provinces une espèce de corps d'arbitres, & de conciliateurs, qu'elle établit seulement pour les contestations qui pourront s'élever entre les Provinces, sans donner au Stadhouder de chaque Province le droit de connoître des contestations qui pourront s'élever dans les Etats de la Province. Le Stadhouder n'est donc pas même le Chef de sa Province.

Le Stadhouderat n'est point essentiellement lié à la constitution de notre République : il faudroit, pour qu'il le fût, qu'il eût été établi par l'acte d'union ; il faudroit que depuis, il eût toujours subsisté ; il existoit avant la République ; & depuis qu'elle a été formée, le Stadhouderat a été supprimé, & rétabli en différens

temps, non pas toutes les Provinces assemblées, & ne formant qu'un corps, mais par quelques-unes d'elles en particulier. Quand en 1747, l'invasion des François jetta l'épouvante & l'effroi dans toutes nos Provinces, les Provinces de Zélande, & de Hollande, qui n'avoient pas conféré comme les autres Provinces la dignité de Stadhouder à Guillaume IV, se déciderent à la lui conférer, la Zélande le 25 Avril, & la Hollande le 3 Mai: mais, quoique ce Prince fût alors Stadhouder des sept Provinces, il ne l'étoit pas de la République; son fils n'en a ni le titre, ni les pouvoirs, & possede cependant comme son pere, le Stadhouderat de chacune de ces Provinces; il est aussi le Capitaine & l'Amiral de chacune d'elles, sans pour cela être le Capitaine & l'Amiral général de la République; il l'est des pays de la Généralité, parce que les pays appartiennent indivisiblement à toutes les Provinces, & qu'il a été nommé par les Etats généraux, qui dans ces pays exercent les pouvoirs de la Souveraineté, comme représentant toutes les Provinces auxquel-

les elle appartient. L'hérédité de ces dignités, comme celle du Stadhouderat établie en faveur de Guillaume IV, n'a pas rendu ce Prince Chef de la République. Cette hérédité d'ailleurs n'a pas été établie par la République, mais par chacune des Provinces en particulier, de maniere qu'il pourroit arriver que l'une de ces Provinces aboliroit cette hérédité, sans que les autres Provinces pussent l'empêcher. Le célebre Edit du 5 Août 1667, qui a aboli le Stadhouderat, fut donné par la seule Province de Hollande, malgré les remontrances des autres Provinces.

Le plus beau droit de la Souveraineté, est de faire grace aux criminels, il appartient aux Etats de chaque Province qui l'ont conféré, chacune séparément au Stadhouder, non pour l'exercer en qualité de Chef de la République, mais comme Stadhouder de la Province. Enfin, Monsieur, rien ne prouve mieux la subordination du Stadhouder aux Etats de chaque Province, que la formule dont il se sert, quand il leur écrit;

il les traite de *Nobles & Puissans Seigneurs*, & se dit, *de leurs Nobles & puissantes Seigneuries le très-obéissant & fidele Serviteur.*

J'ai l'honneur d'être.

ERRATA

Pour le troisieme Numero.

Page 51 ligne derniere, *il y a plus*, lisez *il a plus.*

Page 54, ligne 25, *Wardyelders*, lisez *Wardgelders.*

Page 57, ligne derniere, *c'en étoit*, lisez *c'en étoit.*

Page 65, ligne 28, *conserve*, lisez *conservant.*

LETTRES HOLLANDOISES.

Trahantque siccas machinæ carinas.

HORACE.

LETTRE IX.

Dispositions actuelles des habitans de la Province de Hollande; elle est la suite de la conduite des Anglois & des François; résolutions des Etats de la Province de Hollande; proposition du Stadhouder; examen de cette proposition; elle est rejettée; résolution prise par les Etats de Hollande.

AMSTERDAM, ce 1779.

QUelques amis, Monsieur, auxquels j'ai communiqué la derniere lettre que vous m'avez écrite, ont vu avec peine que vous pensiez que toutes les Provinces & les Villes de la Ré-

publique, à l'exception d'Amsterdam & de Harlem, effrayés de la puissance des Anglois, ou gagnés par leurs partisans étoient disposés à subir le joug de la domination Angloise (*) : détrompez-vous, Monsieur ; jamais la République ne sera sujette de l'Empire Britannique. Il n'y a pas un habitant de la Province de Hollande qui n'aimât mieux être englouti sous les eaux que de perdre le titre de Républicain : tous connoissent les avantages d'un Gouvernement libre ; & aujourd'hui que le patriotisme a déchiré le voile que l'Anglo-manie avoit jetté sur les véritables intérêts de la République, & sur ceux, en particulier, des habitans de la Province de Hollande, l'Angleterre & ses partisans sont sans espérance de nous tenir dans leur dépendance.

Nous avons pu craindre autrefois l'ambition de la France & considérer sa puissance avec effroi, mais aujourd'hui que nous connoissons la justice & la modération de son Souverain, nous sommes tous persuadés que la République a des intérêts bien plus réels avec la France qu'avec l'Angle-

(*) Voyez N°. 3. pag. 86.

terre ; l'une est, & a toujours été pour nous une puissance tyrannique, l'autre une puissance protectrice. Depuis l'époque de la guerre présente, Louis XVI ne nous a donné que des marques de sa bonté & des assurances de son amitié ; les Anglois au contraire nous ont traités avec une hauteur révoltante ; nous n'avons reçu d'eux que des marques de mépris : dédaignant même de nous menacer, ils ont exercé contre nous les violences les plus criantes, & pour nous forcer à être leurs amis, ils nous ont traité en ennemis. Cette conduite des Anglois mise en opposition avec celle des François, a enfin produit l'effet qu'elle devoit produire ; la Province de Frise a fait présenter une nouvelle requête aux Etats-Généraux ; celle de Groningue en a fait aussi remettre une à L. H. P. celle des Négocians de Dort differe peu de celle des Rotterdamois.

Dans ces circonstances, le Stadhouder a cru que sa présence étoit nécessaire pour déterminer les Etats de la Province de Hollande assemblés, à se prêter aux demandes de la France. Voici la résolution

qu'ont pris les Etats le 10 de ce mois, (Mars) avec la proposition que leur a fait le Stadhouder.

„ Je crois qu'il est de mon devoir, a-„ t-il dit, de faire part à V. N. P. de mes „ sentimens sur le sujet important de „ leurs délibérations. Je suis bien loin „ de penser, que pour éviter la guer-„ re, cette République doive renon-„ cer aux droits légitimes assurés à „ ses sujets par des traités solemnels, „ je pense au contraire qu'elle doit „ les maintenir par tous les moyens „ que la providence a mis entre ses „ mains ; mais je pense en même „ temps, qu'il n'appartient qu'à V. „ N. G. P. & aux Etats des autres „ Provinces, de fixer pour cet objet „ une époque déterminée, & que L. „ H. P. peuvent seules décider & sta-„ tuer sur la protection illimitée qu'il „ convient d'accorder au commerce „ de leurs sujets, parce que L. H. P. „ n'étant obligées par aucun traité „ quelconque avec une Puissance „ étrangere de protéger sans distinc-„ tion toutes les branches de leur com-„ merce, personne n'a le droit d'exi-„ ger d'elles que dans la protection

„ qu'elles jugeront à propos de lui
„ accorder, elles ne distinguent au-
„ cuns bâtimens, mais il doit abso-
„ lument leur être libre de décider
„ selon leur prudence, si elles sont
„ en état de protéger également leur
„ commerce dans toutes ses branches,
„ & si elles peuvent le faire dans l'é-
„ poque actuelle sans compromettre
„ des intérêts plus essentiels, & sans
„ s'exposer à de plus grands dangers.

„ Je suis d'avis qu'on ne doit avoir
„ en vue que les vrais intérêts de la
„ République, & que pour cette rai-
„ son, avant de prendre une résolu-
„ tion finale sur la concession des con-
„ vois pour les bois de construction,
„ on doit examiner la vraie situation
„ où elle se trouve tant du côté de
„ la terre que de celui de la mer.

„ Je crois que rien ne lui convient
„ mieux qu'une exacte & absolue neu-
„ tralité, sauf toutefois les traités qui
„ la tient avec les Puissances étran-
„ geres; mais je suis d'opinion, que
„ pour y demeurer effectivement &
„ réellement attachés, & non pas
„ seulement jusqu'à ce qu'il plaise à
„ l'une des Puissances belligérantes

„ d'exiger d'elle par menace ou par
„ force qu'elle y renonce, ou qu'elle
„ prenne un parti, il convient qu'elle
„ se tienne armée.

„ Qu'à cet effet, il seroit nécessaire
„ d'équiper au moins 50 à 60 vais-
„ seaux, dont 20 ou 30 pour le moins
„ de ligne, & d'augmenter les trou-
„ pes jusqu'au nombre de 50000 ou
„ 60000 hommes, ainsi que de for-
„ tifier convenablement les frontie-
„ res & de fournir de munitions les
„ Magasins.

„ Je pense qu'alors la République se
„ feroit respecter des autres Puissan-
„ ces, qui ne l'empêcheroient plus
„ de se conduire comme, elle a droit
„ de le faire selon les traités, ni de
„ prendre telles mesures & tels ar-
„ rangemens qu'elle jugeroit être con-
„ formes à ses véritables intérêts.

„ J'estime pour ces raisons que la
„ foi que j'ai jurée à la patrie, m'o-
„ blige de mettre sous les yeux de
„ V. N. G. P. ces considérations, &
„ de leur proposer d'en faire l'objet
„ de leurs délibérations, & de pren-
„ dre une résolution tendante à ren-
„ forcer la marine par la construc-

„ tion d'un nombre considérable de „ vaisseaux sur-tout de ligne, & à „ augmenter la solde des matelots, „ ou les primes, ou à arrêter tels „ autres moyens que V. N. G. P. & „ les Etats des autres Provinces avi- „ seront être les plus propres à pro- „ curer auxdits vaisseaux les équipa- „ ges nécessaires, & en même temps „ de requérir également que V. N. „ G. P. donnent leur consentement à „ une augmentation des troupes de „ terre qui les porte à 50000 ou 60000 „ hommes, & à des pétitions parti- „ culieres relatives aux fortifications „ & aux Magasins.

„ Lorsque V. N. G. P. & les Etats „ des autres Provinces l'auront ainsi „ résolu, & que ladite augmentation „ tant des forces de terre que de mer „ aura été réellement effectuée, je „ pense, que ce sera le moment où „ la République pourra prendre effi- „ cacement, comme un Etat indé- „ pendant, la résolution la plus fer- „ me de maintenir tous les droits ac- „ quis à ses habitans par les traités, „ & sur-tout par celui de marine de „ 1674.

„ Mais avant qu'elle se soit mise „ dans un état de défense respectable, „ je craindrois qu'une résolution, qui „ admettroit indistinctement sous con- „ vôi tous les vaisseaux, & nommé- „ ment ceux chargés de bois de cons- „ truction, n'entraînât les suites les „ plus nuisibles à ses vrais intérêts, „ & n'exposât à un affront l'honneur „ de son pavillon.

„ C'est pourquoi j'opine, qu'après „ avoir ultérieurement délibéré, il „ seroit utile d'arrêter que les bâti- „ mens chargés de mâts, de madriers, „ de fortes poutres & autres gros bois „ semblables, propres à la construc- „ tion des vaisseaux, ne pourroient „ être pris sous convoi, jusqu'à ce „ qu'on ait exécuté l'équipement de „ 50 à 60 vaisseaux, dont pour le „ moins vingt ou trente de ligne; & „ qu'on ait également porté l'armée „ de terre sur le pied de 50000 à „ 60000 hommes effectifs, que ce- „ pendant, pour protéger toujours le „ commerce de la République en gé- „ néral, autant que cela se peut sans „ hasarder ses intérêts les plus essen- „ tiels, tous les autres navires non

„ chargés de contrebande seront con-
„ voyés afin de ne pas suspendre &
„ interrompre le commerce dans tou-
„ tes ses branches, & ne pas le laisser
„ entiérement sans protection pen-
„ dant le temps qu'on délibérera sur
„ celle d'une seule branche en par-
„ ticulier.

„ J'espere qu'en attendant que la
„ République soit parvenue à s'armer
„ de la sorte, toutes les Puissances
„ lui permettront de persister tran-
„ quillement dans l'exacte neutralité
„ qu'elle a embrassée, en la laissant
„ exercer librement tous les droits
„ que les traités lui assurent, & en
„ observant elles-mêmes de leur côté
„ tout ce que les traités qui les tient
„ peuvent exiger d'elles."

Sur quoi étant délibéré, L. N. G. P. ont remercié S. A. des preuves distinguées de son zele constant pour la défense & la sûreté de la République, & de plus copie de la proposition ci-dessus, ayant été demandée par MM. du Corps des Nobles pour l'examiner ultérieurement entre eux, & par d'autres membres pour savoir à ce sujet les intentions de

leurs principaux, la résolution finale a été remise à une délibération ultérieure.

Tous les bons Patriotes, Monsieur, ont senti, quel étoit le but de la proposition du Stadhouder. Dans l'état actuel de la République lui seroit-il facile d'armer 50 ou 60 vaisseaux, & de mettre sur pied une armée de 50000 à 60000 hommes? Le Stadhouder n'ignore pas, que pour effectuer une armement aussi considérable, il faut plusieurs mois, & que tous les vaisseaux marchands des sujets de la République resteront donc dans les ports pendant ce temps, ou que s'ils en sortent, ils deviendront la proie des Armateurs Anglois & François. Si la République ne s'occupoit que de la force de mer, elle pourroit en peu de temps en avoir une plus respectable encore que celle, que propose le Stadhouder, mais cela lui seroit impossible, si elle s'efforçoit de mettre en même temps sur pied une armée de terre de 50 à 60000 hommes, & contre qui les Stadhouderiens voudroient-ils que la République employât cette armée? où

sont les ennemis qui la menacent? quelle est la Puissance, contre laquelle elle doit se mettre en état de défense? La France est la seule Nation dont elle auroit à redouter la Puissance, mais la France seroit sans motifs d'attaquer la République par terre, si la République avoit une force navale capable de faire respecter son pavillon. La France a-t-elle demandé autre chose à la République, sinon qu'elle protégeât ses vaisseaux marchands contre la pyraterie des Anglois. L'inutilité de cette grande force de terre que les Stadhoudériens voudroient, que la République acquît pourroit bien redevenir fatale à notre constitution. Ce sont sans doute ces considérations qui ont empêché que la proposition du Stadhouder ne fut acceptée généralement, par tous les membres des Etats, elle ne l'a été que par quelques petites Villes de la Nort Hollande, & par le Corps des Nobles, encore quand les Nobles ont délibéré, a-t-il fallut pour décider la pluralité, que le Stadhouder joignît sa voix à celles de MM. de Baesselaeur, de Nordwyt,

de Baerselaent, de Kyfoeck, de Catwyk. Le Stadhouder a éprouvé de la part des quatre autres Nobles, MM. le Général de Maasdam, le Comte de Wassenaar d'Obdam, le Baron de Wassenaar de Starambourg, & le Général de Sommelsdyk, une opposition qui jusqu'à présent étoit sans exemple. Lorsque le Stadhouder a voulu faire inscrire sur les registres de l'Etat que le Corps des Nobles n'avoit pas été l'avis de la pluralité, ces quatre patriotes ont fait annoter une contre-déclaration, qui consigne à jamais leurs sentimens respectables. Le Bourg-mestre-regnant de la Ville d'Amsterdam, M. Hasselaer, s'est distingué pendant tout le cours de cette assemblée par sa fermeté patriotique : il a parlé avec une force & une énergie qui a produit sur toutes les ames la plus forte sensation.

Après avoir refusé d'acquiescer à la proposition du Stadhouder, les villes de Rotterdam, de Dort, de Schiedam, de Leyde, de Delft, de Tergaw, de Gorkum & d'Alkmaar se réunirent à celles d'Amsterdam & de Harlem, & il a été arrêté à la pluralité que les

droits acquis par les conventions les plus expresses, seroient maintenus dans toute leur force; que le commerce seroit protégé efficacement, & qu'il seroit accordé des convois respectables à tous les bâtimens, appartenant aux sujets de la République sans distinction de la propriété de la cargaison, & de la destination; pourvu qu'ils ne contiennent aucun effet spécifié dans les traités, comme marchandises de contrebande. Personne ne doute ici que la généralité n'adhere à cette résolution; ce sera un coup de foudre pour les Stadhoudériens, & le seul parti qu'ils auront à prendre, sera de redevenir patriotes, alors ils reconnoîtront tout le prix du titre de Républicain.

J'ai l'honneur d'être.

Plusieurs personnes nous ayant fait connoître qu'elles auroient desiré que nous eussions fait imprimer en entier la lettre de S. A. M. le Stadhouder aux Etats de Frise, dont il est parlé dans le No. 4; nous nous sommes déterminés à en faire insérer la traduction dans le présent Numero.

TRADUCTION

De la Lettre écrite par S. A. Mgr. le STADHOUDER *aux Etats de Frise.*

NOBLES PUISSANS SEIGNEURS.
Singuliérement bons Amis,

LE 29 Décembre dernier, il a été trouvé bon à la Généralité de faire réponse au mémoire de Mr. le Duc de Lavauguyon, Ambassadeur de S. M. T. C. Nous ne doutons pas que cette réponse ne vous soit connue, & nous nous y référons pour abréger. Cette réponse ne renfermant qu'une déclaration de neutralité parfaite, que nous présumons être analogue à vos intentions, & n'anticipant aucunement sur vos délibérations, mais les laissant à tous égards parfaitement libres, nous avons cru devoir prendre sur nous de requérir les députés de V. N. P. ainsi que ceux des autres Provinces, de voter sur son contenu, ce qu'ils ont fait dans l'espérance que cette conduite auroit l'ap-

probation de V. N. P. L'éloignement ne nous a pas permis de commencer par vous la demander, parce que l'affaire étoit pressante, & que nous ayons pensé qu'il n'eût pas été décent de tarder davantage à répondre au mémoire, & qu'il auroit fallu beaucoup de temps pour convoquer V. N. P. & les Etats des Provinces respectives, & leur demander leur consentement sur une réponse qui leur laissoit pleinement la faculté de prendre sur ledit mémoire telle résolution finale qu'ils jugeroient convenable pour le bien-être, tant de la République en général, que de chaque Province & de ses bons habitans en particulier.

V. N. P. savent que M. l'Ambassadeur de France n'a pas trouvé bon de recevoir ladite réponse, & qu'en ce cas L. H. P. n'ont eu d'autre moyen pour la faire parvenir à S. M. T. C. que de l'envoyer à cet effet à Mr l'Estevenon de Berkenroode, leur Ambassadeur à la Cour de France.

Nous ne doutons pas que V. N. P. n'approuvent cette démarche & ne conçoivent aussi bien que nous que

dans un Etat libre & indépendant, comme cette République, a conclu & arrêté une réponse, il ne peut s'en désister sur le simple refus de l'Ambassadeur à qui elle est présentée, d'en donner connoissance au Roi son Maître sans essayer auparavant de la lui faire remettre, en l'envoyant à cet effet directement à son propre Ambassadeur auprès de cette Cour. Nous avons appris avec le plus grand étonnement que Mr de Berkenroode a pris sur lui de ne pas déférer à l'ordre de L. H. P. & sur la demande de Mr le Comte de Vergennes, Ministre des affaires étrangeres, de ne pas remettre ladite réponse, mais d'attendre plutôt des ordres ultérieurs, ce qui met L. H. P. dans le cas de devoir faire une autre réponse au susdit mémoire.

Nous avons jugé qu'il étoit de notre devoir de mettre sous les yeux de V. N. P. la situation des affaires & les suites qui pourroient résulter d'une résolution précipitée.

Suivant le traité de 1674, les habitans des Provinces-Unies sont en droit de transporter librement sur

leurs bâtimens, sans qu'ils puissent être molestés par les vaisseaux de guerre Anglois, ni par les armateurs de cette Nation, toutes sortes de marchandises, hors celles de contrebande, dans les ports de France, ou de ces ports dans d'autres, ou d'un port de ce Royaume dans un autre du même Royaume.

On ne peut se dissimuler que la Couronne de la Grande-Bretagne n'a aucunement rempli à l'égard de la République, ni dans cette guerre, ni dans la précédente, les stipulations du susdit traité ; mais pour ne pas nous étendre sur cette matiere, nous nous fixerons à la résolution du 19 Novembre dernier, consentie par V. N. P. par laquelle il a été trouvé bon qu'en attendant le succès des représentations arrêtées par L. H. P. il ne seroit provisionnellement & jusqu'à nouvel ordre admis sous convoi aucuns bâtimens chargés de mâts, de poutres, de courbes, de madriers, & autres gros bois propres à la construction des vaisseaux, & destinés pour les ports de France ou d'Angleterre. Que si les représentations manquoient

de produire l'effet desiré, ces mesures ne feroient qu'en précéder de plus sérieuses, & que les Amirautés seroient convoquées pour aviser à celles qu'il conviendroit de prendre pour la protection du commerce & le maintien des droits acquits aux bons habitans de ces Provinces.

La réponse de la Cour d'Angleterre est connue de V. N. P. ainsi que le dernier réglement du Roi pour les lettres de marque. Quoiqu'en général la regle de *libre batiment*, *libre marchandise* y soit admise & reconnue, à l'égard des bâtimens Hollandois; cependant il y est fait une exception pour les munitions navales, & il y est permis aux lettres de marque de prendre & d'amener les navires qui seront soupçonnés d'en porter. De plus, il est bien ordonné de relâcher les navires pris par des vaisseaux de guerre, mais non ceux qui l'ont été par des armateurs munis de commissions, sinon après avoir été assujettis à des procédures & une instruction juridique devant la Cour d'Amirauté d'Angleterre, ainsi l'on est forcé de convenir que les repré-

sentations de L. H. P. n'ont point eu le succès qu'elles avoient lieu d'en espérer, & qu'on est fondé à ne plus donner d'effet, ainsi qu'on l'a décidé à la résolution du 19 Novembre & à s'en tenir à la lettre du traité, puisqu'on a jugé à propos de braver les suites qui peuvent & doivent en résulter.

V. H. P. savent aussi les démarches de la Cour de France, tant en Décembre qu'en Janvier dernier, & les deux mémoires avec une note explicative du premier, remis par Mr l'Ambassadeur de France à L. H. P. au second desquels est annexé un arrêt du Conseil du Roi, dont nous pensons que l'histoire ne fournit point d'exemple, & qui conserve aux bâtimens des habitans de la seule ville d'Amsterdam, comme une récompense de leurs sentimens patriotiques, les privileges accordés par le réglement du 26 Juillet à tous pavillons neutres, ainsi que l'exemption de 50 sols par tonneau, tant pour la navigation directe, que pour le cabotage, & prive de ces mêmes avantages les navires de tous les autres habitans de la Ré-

publique, comme si les Souverains des sept Provinces-Unies avoient fait voir qu'ils manquassent de patriotisme, & qu'il ne s'en trouvât que dans la seule Régence d'Amsterdam.

Nous sommes assurés que V. N. P. n'auront point appris cette odieuse distinction, sans la plus grande surprise, & qu'elles sentent parfaitement qu'une Puissance étrangere, quelque grande, quelque importante, & quelque formidable qu'elle soit, n'est nullement en droit d'en user ainsi à l'égard d'un Etat libre & indépendant, qui n'a fait autre chose que ce qui est absolument en son pouvoir, savoir; de suspendre pour un temps & seulement par provision la protection d'une branche particuliere de son commerce, protection à laquelle il n'est obligé par aucun traité, ni aucune convention avec cette Puissance, & c'est là le véritable état de la question.

La République n'a aucun traité quel qu'il soit avec la France, qui l'oblige à prendre sous sa protection les effets appartenans à des François, mais elle en a un avec l'Angleterre, dans lequel il est stipulé, que réciproquement, quand une des deux parties

fera en guerre avec une troisieme Puissance, l'autre pourra transporter sur ses vaisseaux des marchandises appartenant à l'ennemi, & que la regle, *libre bâtiment, libre marchandise* aura lieu, excepté pour les objets qui dans ledit traité sont qualifiés de contrebande. Quel droit ce traité donne-t il à la France de contraindre la République à maintenir dans son intégrité & dans le sens le plus étendu celui qu'il lui assure, & de l'empêcher d'en interrompre pour un temps, lorsquelle le veut l'usage, afin de demeurer pour tout le reste en paix & en sûreté. C'est ce que la France ne pourra jamais prétendre avec justice; & nous laissons juger à V. N. P. si c'est maintenir l'indépendance de la République, que d'avoir déféré à ses instances comminatoires, en rendant désormais sans effet la résolution du 19 Novembre, & que d'admettre sous convoi, sitôt que les vaisseaux de guerre qui y sont destinés seront prêts, tous les bâtimens chargés des mâts, poutres, courbes, madriers & autres bois de construction?

Les suites qu'on doit attendre d'une semblable résolution, sont que la France voyant qu'elle peut ainsi forcer la République à suivre ses intentions & à se conformer à sa volonté, pourra se servir des mêmes moyens toutes les fois, qu'elle le jugera à propos, que par là la République arrivera pas à pas, & de démarche en démarche au point de se conduire comme un pays dépendant de la France, non selon ses propres intérêts, mais selon ceux de cette Couronne, & se verra peut-être tôt ou tard dans la nécessité d'abandonner la neutralité qu'elle avoit embrassée, & de prendre malgré elle part à la guerre.

D'un autre côté il est à craindre, que l'Angleterre apprenant que la République est disposée à convoyer les bois de construction, dès qu'elle sera en état de le faire, & qu'elle en a dès à présent pris la résolution, n'attende pas ce temps pour envoyer une escadre sur les côtes de cette Province, à l'effet d'observer ce qui sortira, & dans la vue d'intercepter & d'attaquer les convois qui serviront d'escorte aux

bâtimens chargés de ces bois, ce qui ne peut manquer de produire une rupture qui mettroit dans le plus grand danger, & exposeroit aux risques les plus graves les intérêts de cette République, & particuliérement ses Colonies dans les Indes, tant Orientales qu'Occidentales.

La situation de la République désarmée & indéfendue, tant du côté de la terre que de la mer doit empêcher de rien précipiter en cette occasion, & de se déterminer avant qu'on se soit mis par mer & par terre en état de défense, à prendre sur l'article des convois telle résolution que V. N.P. pourront juger convenable au véritable intérêt, tant de la République en général que de la Province de Frise, & de ses bons habitans en particulier, & être la plus utile au service de cet Etat.

Nous avons regardé comme un devoir pour nous d'exposer à V. N. P. sur une matiere aussi importante, & d'une aussi grande conséquence les considérations que nous ont suggérées notre amour, pour la République &

le desir que nous avons de son bien-être, & de la prospérité de son commerce en général, & notre zele en particulier pour les véritables intérêts de la Province de Frise & de ses bons habitans, & que nous mettons par tous ces motifs sous les yeux de V. N. P.



LETTRES HOLLANDOISES.

Talia Flammato secum Dea corde volutans,
Nimborum in Patriam, loca fæta furentibus austris,
Aeoliam venit;

VIRGILE.

RÉPONSE

SUR LA LETTRE IX.

Les Provinces-Unies doivent craindre la vengeance des Anglois, & s'occuper du soin de mettre leurs Colonies en état de défense; état de celles de la Guyane; maniere dont on pourroit les attaquer; la République doit s'occuper du soin de les mettre en état de défense.

PARIS, ce 1779.

LA victoire, Monsieur, que le Patriotisme vient de remporter dans votre Province sur l'Anglo-Manie, ranimera sans doute dans toutes les

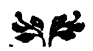
autres Provinces l'esprit Républicain ; mais elle pourra aussi vous attirer quelques traits de la vengeance des Anglois : ils ne vous déclareront pas la guerre : les Anglois se sont faits un droit des gens, tout particulier qui les autorise à ne jamais considérer une injustice, comme telle, quand elle peut leur être utile. La droiture, suivant eux, est une excellente chose dans les affaires des particuliers, mais pour celles de l'Etat où tout doit être vu en grand, on peut, disent-ils, se passer de cette droiture. Que ceux qui sont à la tête de l'administration de votre République, soient présentement actifs & vigilans, & prodigues même : jusqu'ici ils se sont conduits avec une tiédeur & une parcimonie qui ont forcé la République à souffrir nombre d'insultes qu'elle n'auroit pas essuyées, ou qu'elle auroit vengée, si l'on avoit moins négligé sa marine ; mais en même temps que vos Amirautés s'occuperont du soin de la rétablir, votre administration doit s'occuper de la défense de vos Colonies : celle de la Guyane que j'ai parcourue il y a quelques

années, m'a parue dans un tel état de foiblesse, qu'on pourroit sans beaucoup d'efforts s'en emparer en peu de temps. Les plus gros vaisseaux de guerre peuvent entrer dans la riviere de *Poumaron*. Le fort de *la Nouvelle Zélande* qui défend cette riviere, ne m'a pas paru en état de pouvoir faire une longue résistance. Je pense qu'il seroit aussi très-facile de se rendre maître du *Demerary*, qui n'est défendu dans aucuns points. Si l'embouchure de l'*Essequébé* est remplie de bas fond; on y trouve des passages, qui conduisent les plus gros vaisseaux à une Isle située à plus de dix lieues de-là, qui n'est défendue que par une redoute, qui certainement ne feroit pas une forte résistance; mais qu'on peut fortifier. Par la *Berbice* rien n'empêche qu'on ne transporte les soldats & l'artillerie nécessaires pour se rendre maître du fort *Nassau*, & ensuite de toutes les habitations, qui sont sur les deux rives de la *Berbice*. Un seul vaisseau suffiroit pour faire cette expédition; il y auroit plus de difficulté à vaincre pour se rendre maître de la partie

occidentale *de la Guyane*, mais ces difficultés ne seroient pas insurmontables. La riviere de *Surinam*, il est vrai est remplie de bancs de sable, mais quand la mer est haute, les vaisseaux qui ne tirent que 22 pieds d'eau, peuvent y entrer. A deux lieues de l'embouchure de cette riviere, vers l'endroit où se jette le Commeswyne dans le Surinam, sont établies deux batteries, l'une sur la rive de Surinam, l'autre sur celle de Commeswyne, sur la gauche duquel est un fort nommé *le fort d'Amsterdam*. Le feu de ce fort & celui des deux batteries se croisent; & pourroient être redoutables, si ce fort & les batteries étoient garnies d'une artillerie plus considérable. Alors 900 à 1000 bons soldats pourroieut défendre ce fort qui est flanqué de quatre bastions qui m'ont paru en assez mauvais état, mais ils ont pour défense un large fossé plein d'eau qu'il faudroit élargir, & un chemin couvert, auquel il faudroit travailler : à trois lieues & sur le Surinam est une batterie fermée, nommée *le fort de Zélande*, il a été établi pour couvrir la

Ville de Paramaribo; il seroit donc de la plus grande conséquence d'ajouter de nouvelles fortifications à ce fort. Celui de *Sommeswelt* qui n'a aussi qu'une batterie, couvre le *Commeswyne*. Je ne sais quel est aujourd'hui le nombre des troupes réglées qui défendent cette Colonie; elles sont insuffisantes, si elles ne sont que de 1200 hommes & d'une compagnie d'artillerie, comme au temps où j'y ai passé. *Curacao* & *St Eustache* ont aussi besoin d'être fortifiés: pour celle de Saba, elle n'en vaut pas la peine: elle pourra être envahie & pillée par des Corsaires, comme l'a été St Marthe. Que les Corsaires Anglois se soient emparés, & qu'ils aient pillée la partie de celle-ci, qui est sous la domination de la France, ils le pouvoient, mais ils devoient respecter la partie qui appartient à la République, & la République étoit en droit d'en demander vengeance au Gouvernement Britannique.

J'ai l'honneur d'être.



LETTRE X.

Les Anglois peuvent attaquer les Colonies Hollandoises, & même s'en emparer ; effet funeste qu'auroit pour eux cette conquête ; allarmes des Anglois ; ils doivent craindre la vengeance de la République ; ses forces maritimes ont luté avec avantage contre celles des Anglois.

AMSTERDAM, ce 1779.

OUi, Monsieur, les Anglois peuvent former le projet d'attaquer nos Colonies, mais je suis intimement persuadé qu'ils ne feront pas assez inconsidérés pour en tenter l'exécution. Le mal qu'ils nous feroient les dédommageroit-il de celui qu'ils se feroient à eux-mêmes ? Considérez que sans le secours des petits Souverains de l'Allemagne, qui leur ont vendu le sang de leurs sujets, les Anglois n'auroient pu former l'armée qu'ils ont employé en Amérique contre leurs Colonies révoltées. Il faut aujourd'hui rappeller cette armée ou la

recruter ; il faut en former une dans leur propre Isle pour la défendre contre les invasions des François. Les François peuvent porter leurs efforts contre les possessions que les Anglois ont en Amérique ; tomber à l'improviste sur les Isles de Jersey & de Gernesey ; tenter encore la conquête de Minorque, ou fondre sur l'Irlande si le mécontentement de ses habitans les y appelle. Laisser toutes ces parties de l'Empire Britannique sans défenseurs, seroit engager les François à en faire la conquête. La léthargie de l'Espagne peut cesser ; les Anglois doivent le craindre ; tout annonce même qu'ils en voient approcher le moment avec effroi : la prudence veut donc qu'ils augmentent le nombre de ceux auxquels la défense de Gibraltar est confiée. Quoique le Portugal ait secoué, du moins en partie, le joug tyrannique de l'Angleterre, ne pourroit-il pas arriver que les Portugais préférassent les intérêts des Anglois à ceux des François & des Espagnols réunis ; & alors les Anglois pourroient-ils refuser d'envoyer un secours d'hommes considérable aux Por-

tugais. Les Anglois ont une Marine respectable, mais qui cesseroit de l'être pour la France & l'Espagne réunies. Tout annonce cette réunion; les Anglois doivent en redouter l'effet & le prévenir. Il faut donc qu'ils fassent de nouveaux efforts pour augmenter leurs forces maritimes; mais cette force consiste-t-elle seulement dans des vaisseaux, & ne seroit-elle pas sans action si ces vaisseaux manquoient de défenseurs : ils en manqueroient sans doute, si après avoir conquis nos Colonies, les Anglois, pour s'en assurer la conquête, y laissoient des corps de troupes considérables. S'ils se contentoient de piller nos Colonies, le butin qu'ils y feroient ne les dédommageroit pas des dépenses qu'ils auroient fait pour les conquérir : ils y trouveront des productions & peu d'argent; des planteurs qui vivent dans l'aisance; mais sans trésor; il est à Amsterdam & dans les autres villes de la République.

Croyez, Monsieur, que les Anglois qui paroissent nous braver, ne sont pas sans allarmes. La résolution que les Etats de notre Province ont pri-

se, leur cause les plus vives inquiétudes. Ils sentent que les Frisons ne tarderent pas à prendre la même résolution, & que les cinq autres Provinces suivront bientôt leur exemple. Les Anglois voient avec frayeur le triomphe du patriotisme parmi nous.

Çà été l'Anglo-manie & la politique ambitieuse des Stadhoudériens qui ont réduit la République à l'état de foiblesse où elle se trouve aujourd'hui. En étouffant l'esprit républicain, les Anglo-manes & les Stadhoudériens avoient banni de nos cœurs le patriotisme, & de la République cette fierté noble, qui caractérise un Etat libre & indépendant. La résurrection de l'esprit républicain qui vient de s'opérer parmi nous a ranimé le patriotisme, qui agissant sur tous les cœurs avec plus de force que jamais, va rendre au corps de la République toute son ancienne vigueur. Tout ce qu'elle a fait autrefois contre ses ennemis, elle pourra le faire, & quand il s'agira de venger son honneur, tous ses sujets lui sacrifieront leurs vies & leurs fortunes.

Que les Anglois se rappellent nos

victoires passées ; nous leur avons disputé avec avantage le trident de Neptune. Plus d'une fois nous avons renversé le trône qu'ils s'efforçoient d'élever sur les mers. Sous l'usurpateur Cromwel, nous avions en mer une flotte de 150 voiles. Est-ce que trente de nos vaisseaux de guerre & huit brûlots, commandés par de Ruyter, n'ont pas forcé l'escadre d'Ashuz, forte de quarante vaisseaux de guerre à se retirer ? Est-ce que Tromp avec 70 vaisseaux, n'a pas obligé les Anglois à rentrer dans la Tamise ? En 1653, notre trésor étoit épuisé, & notre commerce si languissant, qu'on comptoit à Amsterdam 3000 maisons non habitées, & cependant nous combattions les Anglois avec 90 vaisseaux de ligne. En 1655 & 1656 nos flottes donnoient la loi dans la Baltique & dans la Méditerranée : les années suivantes, nous eûmes toujours en mer 90 à 95 vaisseaux de guerre, sans compter les galiottes & les brulots. Les Anglois n'ont-ils pas vu de Ruyter se rendre maître du fort de Shéérenes, le raser & brûler nombre de vaisseaux Anglois, qui étoient

dans le port de Chatam. Les flottes de France & d'Angleterre combinées de 130 voiles, purent-elles vaincre la flotte de 90 voiles. De Ruyter, avec 95 voiles, ne put être vaincu par les flottes de France & d'Angleterre réunies, qui étoient fortes de 150 voiles.

Nous ne pourrions aujourd'hui, il faut en convenir, équiper un si grand nombre de vaisseaux; mais pour faire respecter notre pavillon & nous venger des entreprises que les Anglois pourroient former contre nos Colonies, 50 vaisseaux suffiroient, d'autant que dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre, ces 50 vaisseaux auroient pour soutien toutes les forces maritimes de la France.

J'ai l'honneur d'être.

P.S. Les Etats d'Hollande ont admis & adopté par leur résolution du 30 Mars dernier les points suivans, proposés par les Colleges de l'Amirauté, & extraits d'un grand Mémoire dressé par eux à ce sujet.

Premiérement de requérir les Etats de Hollande, Zélande, Frise & Gro-

ningue, de faire placer des batteries aux ouvertures de mer de la République.

Secondement de prier S. A. S. de vouloir bien rappeller tous les vaisseaux qui sont en mer, placer dans lesdites ouvertures de mer les premiers qui seront de retour, en employer ensuite six à huit à former des convois, donner des ordres aux Officiers, de protéger tous les vaisseaux de la République sans distinction de cargaisons & de destination, pourvu qu'ils ne contiennent aucunes marchandises reconnues de contrebande par les traités, & mander au Capitaine Riemersma de se rendre de St Eustache à Surinam, si ce changement est jugé utile.

Troisiémement de conclure la pétition de 1778, pour un équipement de 32 vaisseaux.

Quatriémement de renforcer les équipages des vaisseaux de 70, 60 & 40 pieces de canon, & de changer à cet égard le plan des équipages, qui a été dressé. Que l'équipage du vaisseau de 60 canons que la Province de Frise n'a point équipé soit reparti sur les cinq autres vaisseaux de 60 canons.

Cinquiémement de mettre encore sur chacun de ces vaisseaux un supplément de 32 hommes, d'augmenter la paie de 4 florins par mois, & d'ajouter pour l'équipement des vaisseaux 4 florins de plus par mois par homme.

Sixiémement, pour cet effet, de faire une pétition supplétoire de 985600 florins. Que, si l'on refuse l'addition de 32 hommes pour les 5 vaisseaux de 60 canons, & qu'on passe seulement aux Colleges de l'Amirauté 36 florins par homme, & 4 florins d'augmentation de solde par homme, peut être réduite à 443520 florins.

Septiémement de continuer les services des vaisseaux qui rentreront & de faire pour cela une pétition de 557920 florins.

Huitiémement de différer, jusqu'à ce que les dangers qu'on craint, menacent de plus près, l'équipement proposé d'un plus grand nombre de vaisseaux, ainsi que la pétition y relative de 1591505 florins, & d'ordonner seulement par provision, au lieu de cet équipement celui qui suit: d'un vaisseau de garde par l'Amirauté de la Meuse avec 300 hommes.

De quatre vaisseaux de garde par l'Amirauté d'Amsterdam avec chacun 250 hommes, ensemble 1000.

D'un yagt d'avis, par chacun des Colleges de l'Amirauté de la Meuse, de Zélande, de Westfrise & de Frise, avec 60 hommes, chacun 240.

Neuviémement de conclure à la généralité la pétition de 1800000 florins, pour réparer les vieux vaisseaux, & remplir les magasins de l'Amirauté, & faire pour le même objet une nouvelle pétition de 150000 florins.

Dixiémement de faire faire immédiatement la pétition qui a été résolue pour une construction ultérieure, & d'écrire aux Colleges de l'Amirauté de faire construire de préférence sur la pétition de 1770, autant que les fonds le permettront, au lieu de vaisseaux de 50 canons, des vaisseaux de 60, ou de 40 sur un seul rang.

Onziémement d'écrire aux Ministres de la République à Stokolm, Koppenhague & Hambourg pour obtenir ou faire des levées de matelots sur pied porté au mémoire.

Douziémement d'accorder outre

cela un pardon général pour tous les déserteurs & autres sujets de la République servans chez l'étranger.

Cette résolution ayant été prise le 30, le corps des Nobles protesta le 31 ; à la pluralité de cinq voix contre 4, & fit insérer sa protestation dans le registre, pour ce qui concerne les convois illimités. MM. le Général de Maasdam, le Comte de Wassenaer-Obdam, le Baron de Wassenaer-Starembourg, & le Général de Sommesdyk, ont fait insérer dans le registre du corps des Nobles une contre-déclaration, qui motive leur opposition à l'avis de M. le Prince Stadhouder, & de MM. de Buxclaer, de Moordwyk, de Catwyk, & de Burxclaer Kytveck.

En outre les Villes d'Amsterdam, d'Harlem, de Dordrecht, Gouda, Rotterdam, Gorinkhem, Schiedam & Alkemaer ont fait sur la déclaration du corps des Nobles une contre-déclaration également insérée dans les registres des Etats.

Les villes de Shoonoven, la Brielle Horn, Enkuisen Edam, Monniken-

dam, Medemblyk & Purmerende, ont au contraire adhéré à la proposition du corps des Nobles, & fait insérer dans les registres leur adhésion.

RÉPONSE
A LA LETTRE X.

Les Anglois ont été dans tous les temps les ennemis des Hollandois ; effet de l'acte de la navigation ; les intérêts de la République sont liés à ceux de la France, relativement aux Etats-Unis de l'Amérique ; conduite que les Hollandois auroient dû tenir à l'égard des Etats-Unis ; on a écrit en Hollande contre les droits de ces Etats.

PARIS, ce 1779.

ON ne concevra jamais, Monsieur, comment les intérêts de l'Angleterre, ont pu balancer si long-temps parmi vous les intérêts de la France. Depuis la naissance de votre République les Anglois n'ont pas cessé un instant de s'occuper de sa ruine ; & comme ils ont senti que toute sa force étoit dans son commerce & dans sa navigation, ils ont tout mis en usage pour affoiblir l'un & l'autre.

Cromwel qui regna ſans être Roi, & qui eut plus de bonheur & de pouvoir qu'aucun Roi, ayant conçu, mais ſans ſuccès, le projet de joindre les ſept Provinces-Unies à celles qui compoſoient l'Empire Britannique, s'en vengea par l'acte de la navigation qui, donné contre toutes les Nations, ne porta cependant un coup vraiment funeſte qu'à la Nation Hollandoiſe.

Toutes les Nations ont des productions territoriales, la Hollande eſt la ſeule qui n'en ait pas, & les Anglois en vertu de leur acte de navigation ne ſouffrent pas, que les Hollandois portent dans leurs Ports aucun autre objet que leurs propres productions, ainſi tout le commerce que les Hollandois font depuis l'acte de la navigation avec les Anglois, ſe fait dans des bâtimens, par des Capitaines & équipages Anglois, à peu d'exception près. On peut donc dire, Monſieur, que depuis l'acte de la navigation, le commerce de votre Nation avec l'Angleterre eſt dans la dépendance abſolue de celui des Anglois, c'eſt-à-dire, que depuis plus d'un ſiecle la République des ſept

Provinces-Unies est dans un état de servitude incompatible avec la qualité de Nation libre & indépendante qu'elle a acquis au prix du sang de ses sujets. Peut-être eut-il été plus avantageux pour leur commerce, que les Hollandois n'eussent pas secoué le joug de leurs anciens maîtres; ce joug étoit pesant, mais celui qu'ils ont reçu de l'Angleterre est humiliant. On peut, sans rougir, gémir de l'oppression d'un seul qu'on a reconnu pour son maître, mais on ne peut sans se couvrir de honte, recevoir le joug de son égal. Est-il vrai, Monsieur, comme on me l'a dit, que les Paquebots & Stoops à Helvoetſzlys & à Rotterdam, n'appartiennent pas aux sujets de la République, mais à ceux du Roi d'Angleterre?

Comment les Hollandois ont-ils été si long-temps à s'appercevoir qu'on sacrifioit leurs intérêts à ceux d'un ou de quelques particuliers? Comment vos politiques n'ont-ils pas senti l'absurdité de ce systême inventé par les Anglois, qu'il falloit que les Anglois eussent la supériorité sur mer pour balancer celle des François sur terre?

Comment enfin vos commerçans n'ont-ils pas vu pendant un siecle entier, que quelques cargaisons de beurres & de fromages que leurs vaisseaux peuvent porter librement dans les Ports d'Angleterre, étoient moins intéressantes pour eux que les cargaisons de toute espece, qu'ils peuvent envoyer dans les Ports de France. En 1658, l'exportation que les sujets de la République faisoient avec la France, montoit à 43,000,000 livres; on pouvoit évaluer à une somme semblable leur commerce d'importation. Depuis ce temps, ce dernier commerce a dû augmenter au moins de 20,000,000 livres, vu les grands accroissemens des progrès des Colonies Françoises en Amérique, dont la plupart des retours sont transportés par les Hollandois dans leur propre pays, où ils sont vendus par eux pour le compte des François, ou exportés pour le leur dans le Nord. Depuis quelques années vos Ecrivains politiques & même vos Académies (*) s'occupent à rechercher

(*) Quel est le fondement du commerce de la Hollande, de son accroissement & de son état floris-

quelle a été la cause de la diminution du commerce de la République. M. Adrien Rogge Négociant à Zardam, Corneille Zillesen & Van-den-Heuvel, Greffier de la Cour de Justice d'Utrecht, ont disserté en patriotes, en politiques & en commerçans sur cet objet intéressant ; mais la matiere étoit éclaircie, & la question résolue par cette seule phrase. *C'est l'acte de la navigation des Anglois, qui depuis un siecle a amené par degré le déclin du commerce & de la puissance navale de la République.* Cette grande vérité auroit pu aussi être employée par l'Auteur *de la richesse de la Hollande*, mais elle auroit déplu aux Stadhoudériens, & l'Auteur de cet excellent Ouvrage paroît très-zélé partisant du Stadhoudérat. Si la France donnoit une loi semblable à celle établie chez les Anglois par l'acte de la navigation, que deviendroient le commerce

---

sant? Quelles sont les causes & les accidens, qui jusqu'à présent l'ont exposé à un changement & à un déclin? Quels sont les moyens les plus propres & les plus faciles à trouver pour le conserver dans son état actuel, pour l'améliorer, & le porter au plus haut degré de perfection possible. *Question proposée par l'Académie de Harlem.*

& la navigation des sujets de sa République ?

Ce que je ne puis concevoir, Monsieur, c'est que dans ce moment-ci, où toutes les Nations naviguent & manufacturent ; où elles cultivent & recueillent plus de productions, qu'elles ne peuvent en consommer ; où par conséquent le commerce des sujets de la République est languissant, la République ait négligé de former une liaison de commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique. La France par le traité qu'elle a fait avec eux, & que la modération, la justice & l'équité ont dictées, ne s'est pas attribuée le commerce exclusif de leurs Ports. Les Hollandois auroient donc pu en accédant à ce traité, procurer à leurs vaisseaux l'entrée libre de ces Ports : ils s'exposoient, il est vrai, au ressentiment des Anglois, mais il étoit facile d'en prévenir, & même de ne pas en craindre les effets.

Dès le moment que les Colonies Angloises de l'Amérique septentrionale ont levé l'étendart de la liberté, & qu'elles se sont déclarées indépen-

autres, il étoit aisé de prévoir, quelles seroient les suites de ce grand événement. La République dès-lors devoit armer, s'unir étroitement avec la France, & reconnoître comme elle, l'indépendance de ces braves Colonistes : 50 vaisseaux de ligne de la République, qui auroient pu se combiner avec les forces maritimes de la France, en auroient imposé à la vengeance des Anglois, & peut-être auroient-ils dès-lors renoncé au vain espoir de soumettre par la force les Anglois Américains : leur cause est celle de vos ancêtres, & cependant votre Gouvernement a souffert qu'un sujet de la République, le Sr Pinto, ait écrit en faveur des prétentions du Parlement Britannique, contre les droits qu'avoient les Anglois Américains de se soustraire aux loix oppressives de leur métropole ; ce droit, ils le tenoient de leur constitution, comme vos ancêtres tenoient le leur des loix fondamentales de leur Pays. Le Sr Pinto, à ce qu'on dit ici, est un homme d'un grand mérite, il passe même parmi vous, à ce qu'on m'a assuré, pour

un Philoſophe doué des vertus morales & ſociales : ſes écrits font connoître l'étendue de ſes connoiſſances, & ſes raiſonnemens la force de ſon génie : ſujet d'un état libre vivant dans un Pays libre, comment a-t-il pu vendre ſa plume aux oppreſſeurs d'un peuple libre.

J'ai l'honneur d'être.

LETTRES HOLLANDOISES.

Que peut contre nous l'impuissance
De quelques foibles mécontens,
Qui sur l'infortune des tems
Fondent leur derniere esperance.

J. B. ROUSSEAU.

LETTRE XI.

Cause de l'affoiblissement de l'Angleterre; les avantages qu'elle a eu sur les François sont idéales; conversation d'un Anglo-mane avec l'Auteur de la lettre; état du Commerce actuel des Anglois, & des forces de l'Espagne, de la France & de l'Angleterre.

AMSTERDAM, ce 1779.

LA manie des conquêtes, Monsieur, & la chimere de l'empire des mers ont également contribué à affoiblir le corps politique de l'Angleterre:

insatiables dans leurs desirs, les Anglois ont donné trop d'extension aux membres de ce corps ; ils en ont fait, pour me servir des expressions du Cavalier Bernin, le corps d'un moineau avec les ailes d'un Aigle. Si l'Angleterre, me disoit hier un Anglo-mane, étoit aussi affoiblie, que vous le pensez, auroit-elle pu faire tout ce qu'elle a fait depuis un siécle & demi ? N'a-t-elle pas combattu la France avec avantage, & dans ce moment-ci qu'elle vous paroit épuisée d'hommes & d'argent, & que la France lui fait une guerre injuste, lui voyez-vous moins d'activité à soumettre par les armes ses colonies révoltées, quoique cette guerre lui ait couté plus de 1100. millions tournois. J'ai vu, lui repondis-je le corps humain à l'instant ou l'ame veut s'en séparer, donner des signes de force & de vigueur, qui donnoient les plus grandes espérances à ceux qui s'intéressoient à sa conservation..............

Les succès des Anglois prouvent leurs forces, & leur puissance................

Leurs succès, quels sont-ils?.............

La prise des Colonies de St. Pierre, de Ste. Marthe, de Ste. Lucie, & surtout

celle de Pondichéry & celle d'un nombre innombrable de Vaisseaux Marchands......... Les Corsaires Anglois se sont emparés d'un grand nombre de vaisseaux marchands François, ils se sont enrichis, sans que l'administration en ait retiré aucun avantage, & ça été à leurs propres forces, & non à celles de l'État qu'ils ont du leurs succès. Ils eussent été moins grands, si les commerçans François eussent armé, moitié guerre, moitié marchandise: ces commerçans ont trop voulu gagner: moins avides, ils auroient été plus prudents, & les Corsaires Anglois moins entreprenants & moins heureux; & comptez-vous pour rien les pertes, que les commerçans Anglois ont faites, les Corsaires François, & Américains n'ont-ils pas désolé le commerce de leurs Isles, & si l'on calculoit les prises faites sur les Anglois & amenées dans les ports de France peut-être trouveroit-on que les avantages que les Armateurs Anglois ont retiré de leurs Armemens ne sont pas si grands, que vous le pensez. Les conquêtes de St. Pierre & de Ste. Marthe sont de si peu d'importance que je ne conçois pas com-

ment vous pouvez les considérer comme des conquêtes utiles aux Anglois. Celle de Ste. Lucie en apparence plus importante, parceque cette Isle est placée au milieu des Antilles & que c'est pour ainsi dire un poste d'où les Anglois peuvent observer les autres possessions des François, leur sera plus nuisible qu'avantageuse, la malignité du climat de Ste. Lucie est telle, que les François, tandis qu'ils l'occupoient étoient obligés de changer la garnison, qu'ils y entretenoient, de trois semaines, en trois semaines: il n'y avoit que quinze jours, que celle qui s'y trouvoit, lors de la prise de cette colonie, y étoit arrivée, & de 100 hommes, elle étoit déjà réduite à 60 les 40; autres avoient péri de maladie ou étoient encore si malades, qu'ils étoient hors d'état de faire le service; si les Anglois eussent considéré que la conquête de St. Lucie pouvoit allarmer les Espagnols, il n'en auroient point formé l'entreprise...... Mais Pondichéry....... Elle n'a pas été conquise par la nation Angloise mais par sa compagnie des Indes; & si cette conquête peut être utile à cette compagnie, elle ne procurera aucun avan-

tage à la nation en général, & ne la dédommagera pas de la perte de la Dominique & du Sénégal. La premiere de ces conquêtes est importante par sa position ; & la seconde, parce qu'elle entraîne après elle la ruine du commerce des Anglois sur cette côte de l'Afrique, & met leurs Colonies à sucre dans l'impossibilité de s'y recruter des negres ; & aussi parce que le commerce seul de la gomme, dont les prive cette conquête, payoit au Gouvernement annuellement 24,000 L. sterl. de droits ; c'est-à-dire, les deux septiemes des différens droits que le Gouvernement perçoit sur le commerce de cette partie de l'Afrique. D'ailleurs, la conquête du Sénégal peut être suivie de celle de la Colonie de Ste. Hélène, qui est pour le commerce des Indes orientales des Anglois, ce qu'est le Cap François pour celui de notre Compagnie des Indes.

L'Anglo-mane ne voulut pas en entendre davantage ; il changea de conversation, & peu après se retira : s'il fût resté, je lui aurois démontré que toute la force des Anglois étant dans leur commerce, il falloit nécessairement qu'ils eussent aujourd'hui moins

de force & de puissance, qu'ils n'en avoient avant la perte de leurs Colonies de l'Amérique Septentrionale, pour le commerce desquelles ils employoient 800 Vaisseaux. Il m'auroit aussi été facile de lui prouver que le commerce de ses bons amis dans la méditerranée & dans l'Afrique est présentement tout-à-fait nul.

Si l'on dit aux Anglo-manes que l'Espagne va se déclarer, ils répondent que l'Angleterre ne craint ni la France ni l'Espagne, dont les forces maritimes ne pourront, suivant eux, lutter avec celles des Anglois. Ils regardent comme chimérique le Siége de Mahon & de Gibraltar : l'un, disent-ils, est imprénable, l'autre est dans un tel état de défense, qu'il faudroit pour le soumettre beaucoup plus de forces que ne peuvent y employer les François & les Espagnols. Ce qui est certain, c'est que nombre de familles Angloises établies à Mahon, ont passées avec leurs effets les plus précieux à Livourne.

Suivant les dernieres lettres que j'ai reçues de Cadix, la force maritime de l'Espagne est à présent ou sera incessamment de 88 bâtimens de guerre ar-

més (*a*). La France, suivant l'état que nous avons ici de sa marine, ne tardera pas à avoir en mer 252 bâtimens de guerre (*b*); ainsi les forces combi-

(*a*) ÉTAT ACTUEL DE LA MARINE ESPAGNOLE.

Vaisseaux	de	120 Canons	1.
	de	80	8.
	de	70	26.
	de	60	5.
Frégates	de	26 à 30	31.
Paquebots			2.
Lougres			2.
Galiotes à bombes			2.
Brûlots			10.
		Vaisseaux	88.

(*b*) ÉTAT ACTUEL DE LA MARINE FRANÇOISE.

Vaisseaux	de	90 à 100 Canon	4.
	de	80.	8.
	de	74.	34.
	de	70	2.
	de	64	25.
	de	50	4.
Frégates	de	40, 36, 34, 32, 26 & de 24	56.
Corvetes			13.
Lougres			6.
Cutters			12.
Chébeques			4.
Chaloupes Canonieres			13.
Entieres & demi-Galeres			12.
Galiotes à bombes			5.
Petits bâtimens armés			10.
Flûtes			20.
Canonieres			4.
Prames			10.
Sans compter 8 vaisseaux de deux rangs qu'on construit à Brest, à Rochefort & Toulon			8.
& deux Cutters qu'on équipe à Dunkerke			2.
		Vaisseaux	252.

nées de ces deux nations seront de 340 bâtimens. Les Anglois ne pourront leur oposer que 223 vaisseaux, dont un grand nombre ne sont pas encore armés. On a calculé à Londres que pour qu'ils le fussent tous, & qu'on pût les mettre en mer, il falloit encore 20830 hommes : il ne sera pas facile de les trouver. Je crois avoir lu dans un écrivain politique Anglois, que l'entretien de 160 vaisseaux armés en guerre de 30000 soldats & matelots, coûtoient à l'Amirauté Angloise 1,576,000 L. sterl. chaque année.

Connoissez-vous le mémoire que le Chevalier Yorcke Ambassadeur de S. M. a remis à L. H. P. de la part de son Maître?

J'ai l'honneur d'être.

Outre cela la France a encore dans les magasins des bois de construction pour construire 30 vaisseaux, sans y comprendre ceux qui sont présentement commencés.

RÉPONSE
A LA LETTRE X.

Le mémoire de S. M. B. aux États Généraux, & la lettre du Stadhouder aux États de Frise ont été frabiqués dans le même Cabinet.

PARIS, ce 1779.

JE viens de lire, Monsieur, le mémoire que le Chevalier Yorcke a remis le 9 de ce mois (Avril) aux Etats Généraux. En rapprochant ce mémoire de la lettre que le Stadhouder a écrite aux États de la Province de Frise il est aisé de voir que ces deux écrits ont été composés dans le même cabinet, non à St. James, mais à la Haye.

S. M. B. dit *que la proposition faite par la France, attaque l'indépedance des Provinces-Unies, & sape même la base de leur Gouvernement, n'allant à rien moins qu'à dissoudre leur union. Dans la lettre* aux Etats de Frise on lit (a) *que si la*

(a) N°. 5. page 116.

France voit qu'elle peut forcer les Républiques à suivre ses intentions, & à les conformer à sa volonté. Elle pourra se servir des mêmes moyens, toutes les fois qu'elle le jugera à propos : que par là la République arrivera pas à pas & de démarche en démarche, au point de se conduire comme un païs dépendant de la France, non selon ses propres interêts, mais selon ceux de cette Couronne.

Aux Etats de Frise, on a présenté l'arrêt du Conseil d'État de notre Souvérain qui conserve aux bâtimens de la seule ville d'Amsterdam les droits dont tous les autres vaisseaux de la République jouissoient, comme une loi dont l'histoire ne fournit pas d'exemple; & on a ajouté : *nous sommes assurés que V. H. P. n'auront point apris cette odieuse distinction sans la plus grande surprise, & qu'elles sentent parfaitement qu'une puissance étrangere, quelque grande, quelque importante, & quelque formidable quelle soit, n'est nullement en droit d'en user ainsi à l'égard d'un état libre & indépendant, qui n'a fait autre chose que ce qui est absolument en son pouvoir, savoir : de suspendre pour un tems & seulement par provision la protection d'une branche particuliere de*

son commerce; protection à laquelle il n'est obligé par aucun traité ni aucune convention avec cette puissance. Aux Etats Généraux, S. M. B. dit: *qu'ils sont trop éclairés pour ne pas sentir qu'une puissance étrangere, qui s'arroge le droit de favoriser un membre de leur gouvernement au préjudice des autres, ne peut avoir d'autre but, que de semer la discorde entr'eux, & de rompre tous les liens, qui les unissent, & que si d'autres puissances suivoient un pareil exemple, la République seroit mise à contribution, & totalement déchirée; qu'une entiere anarchie en seroit la suite & succéderoit au bon ordre établi.*

Quel droit, demande le Stadhouder, le traité de 1674. donne-t-il à la France (a) *de contraindre la République à maintenir dans son intégrité & dans le sens le plus étendu, celui qu'il lui assure, & de l'empêcher d'interrompre pour un tems, lorsqu'elle le veut, l'usage, afin de demeurer pour tout le reste en paix & en sureté. C'est ce que la France ne pourra jamais prétendre avec justice.*

Sur quel fondement, demande le Roi

(a) Idem page 115.

d'Angleterre, *la France, a-t-elle le droit de dicter à V. H. P. les arrangemens, qu'elles doivent prendre avec l'Angleterre? Par où & quand l'a-t-elle acquis? Le traité que V. H. P. réclament & ceux que S. M. seroit également en droit de réclamer ne contiennent rien de semblable : il faut par conséquent le chercher dans les vues ambitieuses de cette Couronne, qui a fait une ligue avec les rébelles Américains, & qui travaille à y entraîner d'autres États.*

S. M. B. fait observer aussi à L. H. P. *que le dernier édit (l'arrêt du Conseil) publié par la Cour de France, exceptant les Villes d'Amsterdam & de Harlem de certains droits imposés aux autres membres de la République, pour les punir d'avoir fait usage du droit de souveraineté qui leur appartient, ne peut que rappeller à l'Europe entiere l'exposé des motifs, qui ont engagé S. M. T. C. à se liguer avec les rébelles en Amérique.*

Dans la lettre aux Frisons on trouve des menaces, dans le mémoire du Roi d'Angleterre, des promesses; *Il est à craindre*, a-t-on dit aux Frisons, *que l'Angleterre apprenant que la République est disposée à envoyer les bois de cons-*

truction dès qu'elle sera en état de la faire, & qu'elle en a dès-à-présent pris la résolution, n'attende pas ce tems pour envoyer une escadre sur les côtes de cette Province à l'effet d'observer ce qui sortira, & dans la vue d'intercepter & d'attaquer les convois qui serviront d'escorte aux bâtimens chargés de ces bois, ce qui ne peut manquer de produire une rupture, qui mettroit dans le plus grand danger, & exposeroit aux risques les plus graves les intérêts de cette République, & particuliérement ses colonies dans les Indes, tant Orientales qu'Occidentales.

L'exemple, dit S. M. B. aux États Généraux, *que la France a donné de favoriser quelques membres de cet État au détriment des autres, attaque si directement l'union & l'indépendance de V. H. P. que le Roi se flatte de n'être jamais dans le cas de le suivre, à moins qu'une condescendance déplacée aux vues de la France, ne l'y oblige pour indemniser par là, autant qu'il dépendra de lui, les membres de la République qui souffriront de la partialité de ses ennemis. S. M. a toujours cru qu'il n'est pas de la dignité d'un Souvérain de semer la discorde dans les États de ses voisins.*

Le Roi d'Angleterre veut indemniser les membres de la République qui souffriront de la partialité des ses ennemis : mais le peut-il ? La nation Angloise voudra-t-elle renoncer en leur faveur à son acte de la navigation ? Leur ouvrira-t-elle les portes de ses colonies ? Diminuera-t-elle en faveur des Hollandois les droits excessifs qu'elle est obligée de lever sur les marchandises étrangeres que leur porteront & enverront les sujets de la République ? Enfin les Anglois souffriront-ils que ceux-ci partagent avec eux l'empire de la mer ?

J'ai l'honneur d'être.

LETTRE XIV.

Les Suédois soutiennent l'honneur de leur pavillon; effet funeste de la condescendance du gouvernement Hollandois à l'égard des Anglois. Les Hollandois doivent craindre de perdre entièrement le commerce du Nord; cette perte sera la suite de l'influence qu'ont les Stadhoudériens.

AMSTERDAM, ce 1779.

LES Suédois ont donc, Monsieur, conduit dans le port de Brest des bâtimens de leur nation, chargés de bois de construction. Les trois vaisseaux de guerre qui les escortoient annoncent que les Puissances du Nord sont déterminées à ne pas souffrir l'empire tyrannique que les Anglois veulent exercer dans toutes les mers. Le Dannemarck, quoiqu'allié de l'Angleterre, arme aussi & soutiendra de même que la Suede l'honneur de son pavillon. Cette conduite vigoureuse de ces deux nations fait la

critique de la nôtre. Nous sommes à l'égard des Anglois ce qu'étoient vis-à-vis des Romains ces vils esclaves couronnés, qui sans rougir fléchissoient les genoux devant ces ambitieux Républicains ; Carthage seule a tenté d'abaisser leur fierté : elle succomba, mais sa chute devoit-elle nous intimider, l'expérience n'a-t-elle pas appris aux Anglois que nous pouvions les vaincre, c'est la conduite foible & timide que nous avons tenu depuis un demi siécle qui leur a fait croire qu'ils pouvoient sans craindre braver notre ressentiment. Il n'a fallu pour déterminer le gouvernement Suédois à armer, qu'une simple représentation des commerçans : ce qu'ils ont dit contre la piraterie des Anglois, les commerçans Hollandois l'ont dit de même, mais sans succès, aux États Généraux, aux États de leurs Provinces, & il a fallu même les plus grands efforts du patriotisme pour déterminer les Etats de notre Province à suivre l'exemple des Suédois. Soyez sûr, Monsieur, que si la Province de Hollande eût eu la foiblesse de condescendre aux sollicitations des Stadhoudériens, le commerce des ses habitans auroit essuyé

des pertes aussi grandes qu'en 1758 : celle que firent cette année les commerçans d'Amsterdam, de St. Eustache & de Curacao fut évaluée à plus de 25 millions.

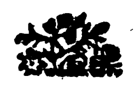
La résolution d'armer, qu'ont pris les États de notre Province, a mis nos commerçans à couvert d'une perte aussi grande que celle qu'ils ont essuyé en 1758 ; mais cette résolution trop tardive ne rendra pas à la République le commerce du Nord que les Suédois & les Danois vont lui enlever. L'arrivée des Vaisseaux Suédois dans le port de Brest nous annonce qu'il va se former une liaison intime & directe entre le commerce de France & celui des Suédois. La France approvisionnée par ceux-ci de toutes leurs productions, le sera bientôt aussi des celles des Danois, elle les a tirées de nous, jusqu'à présent ; comme les Danois & Suédois recevoient de nous aussi les productions de la France & des autres Païs du Midi. Les Suédois & les Danois, approvisionneront la France, & ne tarderont pas aussi à approvisionner l'Espagne & les autres Païs qui consomment les productions du Nord.

Le Dannemarck & la Suéde ont tout ce qui entre dans la construction & dans l'équipement des vaisseaux, le bois, le chanvre, le goudron qui sont même, à proprement parler, leurs seules productions territoriales : ils pourront donc construire à moins de frais que nous ne pouvons le faire, des bâtimens de transport, & le bénéfice du frêt, que les Danois & les Suédois retireront, les excitera à multiplier ces bâtimens ; leur commerce alors s'étendra ; ils s'empareront de celui des grains, de maniere que le commerce de la Baltique sera perdu pour nous.

Venit summa dies & ineluctabile tempus
Dardaniæ : fuimus, Troës, fuit Ilium, & ingens
Gloria Teucrorum.

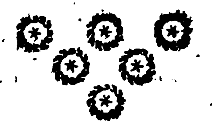
VIRGILE, Enéide.

J'ai l'honneur d'être &c.



REMARQUE.

Le commerce que les Hollandais ont fait pendant quelque temps avec le Nord occupoit annuellement mille à douze cents vaisseaux qui partoient avec demie-charge, & revenoient avec charge entiere. Ce fut à l'époque de l'acte de la navigation de la grande Brétagne que le commerce des Hollandois dans le Nord commença à déchoir; *avant*, dit Child, qui écriviot en 1669, *les Hollandois y faisoient dix fois plus de commerce que les Anglois*, parceque ceux-ci, avant leur acte de la navigation recevoient des Hollandois toutes les matieres qu'ils employoient pour leur marine.



L'amirauté de Suéde en conséquence des ordres du Roi, a fait publier le 26. Mars dernier la notification suivante.

NOtre Auguste Souvérain ayant trouvé convenable, pendant la guerre maritime qui se fait actuellement en Europe, de faire équiper une Escadre de dix vaisseaux de guerre, & de six frégates, afin de protéger la navigation & le commerce de la Suéde, le collége d'amirauté Royale, & de ce Royaume, autorisé à cet effet par S. M. vient de notifier, qu'outre l'Escadre susmentionnée, il en partira encore une seconde pour la Mer du Nord, qui établira sa croisiere entre le cap de Terre-Neuve, le Jutland, le Rif de Jutland, & le Doggers-bank; au moyen de quoi, elle protégera le commerce dans cette mer depuis le Canal de la Manche jusqu'au Sund: en conséquence de quoi le collége royal vient de fixer le Sund pour lieu d'assemblée, pour tous les navires marchands destinés pour l'étranger & hors la Baltique, qui veut profiter de cette

escorte. Or pour que tous ceux que ce nouvel arrangement peut concerner, puissent être prévenus à tems, ils seront avertis, que ce convoi composé de six frégates partira en trois divisions de de deux chacun, & à trois differentes époques. La premiere est fixée au 27 Mai pour les navires marchands, qui alors pourroient être prêts à mettre à la voile, & qui seront escortés par les frégates *l'Upland*, & le *Jaramas*, commandées par les Majors Chevaliers Hisingischiold, & Hard, qui convoyeront ces bâtimens par le canal jusqu'au Cap Finistère; après quoi ces deux Commandants établiront une croisiére comme dans le golfe de France, sur les fonds, au-delà de Finistère, les Sorlingues, le Canal St. George, & celui de la Manche, entre la côte de France & l'Isle de Whigt.

Le deuxieme convoi partira du Sund le 31 Juillet sous la protection des deux frégates *l'Aigle-noire*, & le deux *Sprengporten*, commandées par les Majors Falstedt, & Torning, & qui croiseront de même que les premiéres.

RÉPONSE
A LA LETTRE XII.

Etablissement de l'Anglo-manie chez les Hollandois ; ceux-ci ont éprouvé dans tous les tems les injustices les plus criantes de la part des Anglois ; Mémoire qui le prouve.

PARIS, ce 1779

L'Époque de l'établissement de votre République, Monsieur, a été celle de l'introduction de l'Anglo-manie parmis vous. Le zèle ardent de vos premiers Stadhouders l'a reprimé ; mais les tems sont changés : aujourd'hui les Anglo-manes & les Stadhoudériens, ne forment qu'un même corps ; ils ont les mêmes intérêts, & vous venez plus que jamais éclairer leurs démarches ; déficz-vous surtout de leurs promesses, & à toutes celles qu'ils vous feront, répondez-leur ; *timeo Danaos & dona ferentes*. S'il est possible de les rendre au patriotisme, faites-leur lire le mémoire que je vous envoyé, ils ne le liront pas sans rougir ; mais que peut

la honte contre l'intérêt personnel. Ce mémoire que j'ai fait il y a quelques années lors de l'affaire des Isles de Falckland a convaincu plusieurs Anglo-manes qui le lurent, que votre République a dans tous les tems éprouvé de la part des Anglois les plus grandes injustices.

J'ai l'honneur d'être &c.

MÉMOIRE.

DÈs les premiers instants de son établissement, la République des Provinces-Unies est devenue l'objet de la jalousie des Anglois; si on les a vu faire quelques efforts en faveur de cette République naissante, que menaçoit toutes les forces de l'Espagne, ils y furent portés par l'espérance de réunir à leur empire les sept Provinces-Unies. Elisabeth en avoit conçu le projet; Cromwel s'en occupa, & ce fut même en partie pour se venger de n'avoir par réussi, qu'il donna l'acte de la navigation.

Les Anglois ont beaucoup fait valoir les secours qu'ils avoient envoyé aux Provinces confédérées des Païs-Bas: ils ont prétendu & prétendent en-

core que la République, qu'ont formées ces Provinces, n'auroit pas exifté, s'ils l'euffent abandonnée à fes propres forces. Il feroit injufte de leur refufer l'honneur d'avoir aidé un peuple libre à fecouer le joug tyrannique qui l'accabloit; mais pour combien d'infultes & d'injuftices ces braves Républicains n'ont-ils pas payé depuis, les fecours que l'Angleterre leur a donnés dans ces tems critiques?

La Reine Élifabeth leur envoye Leicefter fous prétexte de commander les troupes qu'elle leur avoit promifes, & exige qu'il gouverne defpotiquement la République. La garde d'Aalft eft confiée à un Anglois nommé Woltz; il vend la place aux Efpagnols, & Leicefter lui pardonne, lui donne même du fervice dans fes gardes; & ce fut cette impunité, qui engagea quelque tems après Guillaume Stanlay à livrer Déventer aux Efpagnols, & Roland Yorch à leur remettre le fort de Huptphen, dont il avoit la garde. *La fuite au N°. 8.*

ERRATA pour le N°. 6.

P. 119 Reponfe fur la Lettre *lifez* à la lettre.

P. 127 *lig.* 3 tardèrent *lifez* tarderont.

P. 131 *lig.* 16 *avant* peut être réduite, *mettez* répétition.

LETTRES HOLLANDOISES.

L'orgueil est dans ses yeux, l'insulte est dans sa bouche.

DE LA HARPE.

Suite du Mémoire dont le commencement est dans le N°. 7.

LEs habitans d'Amsterdam n'ont-ils pas vu ce même Leicester établir un Hôtel des monnoyes, & y faire battre des doubles *Rosenobles* au coin & aux armes d'Angleterre? L'édit qu'il donna ensuite pour défendre l'exportation des munitions de guerre & de vivres chassa la navigation & le commerce des Provinces de Hollande & de Zélande.

Quand la France 1597 traita de Souverain à Souverain avec les Provinces-Unies; Elisabeth en marqua son mécontentement; elle auroit voulu que notre bon Henry ne traitât avec ces Provinces, que comme avec des peuples qui étoient

encore sous la protection de l'Angleterre.

Jacques I. fit encore plus contre les Hollandois que n'avoit fait Elisabeth : en dépit des traités faits entre cette Princesse, la France & la Hollande, son successeur fit sa paix particuliere avec l'Espagne, & dans un des articles de ce traité, il fut dit que, ni l'Angleterre ni l'Espagne ne soutiendroient en aucune façon les sujets de l'une ou de l'autre puissance contractante. Cet article portoit exactement sur les Hollandois, que les Espagnols regardoient comme des sujets rébelles, & avec lequels par conséquent l'Angleterre ne pouvoit contracter aucun engagement. A cette époque, les Hollandois devoient aux Anglois 2, 400, 000 florins, pour nantissement desquels ils avoient mis entre les mains des Anglois plusieurs places. Jacques I. dans le dessein ou il étoit d'assujettir à ses volontés les Hollandois, eût mieux aimé garder ces places, que de recevoir l'argent pour lesquelles on les lui avoit confiées. Le commerce des Hollandois portoit dès-lors ombrage à celui des Anglois, & ceux-ci avoient formé le dessein s'ils ne pouvoient le détruire entiérement, du

moins de l'affoiblir. Les Anglois prétendoient déjà à la souveraineté des Mers, ils se croyoient même en droit d'y donner des loix, & ce fut en conséquence de cette prétention ridicule, que la force seule pouvoit autoriser, qu'ils défendirent la pêche dans les Mers Britanniques, à quiconque n'en auroit pas obtenu d'eux la permission, & qu'ils exigerent la dixme de la pêche du Hareng qui se feroit dans les environs de leurs côtes. Pour assurer le payement de cette dixme Charles I. mit en Mer une Escadre formidable qui força les sujets de la République à payer à l'Angleterre un florin par laste de Harengs qu'ils pêchoient. Ce même Prince, au mépris du droit des gens, poussa l'injustice à l'égard des pêcheurs Hollandois, au point de permettre aux Corsaires de sa nation d'enlever tous les bâtimens pêcheurs Hollandois qu'ils pourroient rencontrer. Cette piraterie fut poussée à un tel excès, que les Etats Généraux des Provinces-Unies résolurent d'opposer la force à la force, & de soutenir par les armes leurs pêcheurs.

Les Hollandois ont-ils pu oublier, que les vaisseaux Espagnols poursuivis

par ceux des États Généraux furent reçus dans les ports d'Angleterre, ainsi que dans celui de Dunkerque, lorsque l'Amiral Tromp les poursuivoit en 1639 ? ont-ils dû perdre de vue que l'acte de la navigation donné par Cromwel & ratifié par Charles II., n'a eu d'autre objet que de ruiner la navigation Hollandoise, & d'affoiblir leur commerce ? Ont-ils pu ignorer que Cromwel avoit formé le projet de réunir les Provinces-Unies à l'Empire Britannique ? Quand Cromwel a mis un droit sur les poissons pêchés dans les mers Britanniques, son but n'étoit que de se ménager un prétexte pour attaquer les vaisseaux de la République ; les limites de mers n'étoient point marquées & par conséquent les vaisseaux Anglois pouvoient constituer journellement en contravention les vaisseaux Hollandois. Combien de prétendus torts n'a-t-on pas vu les Anglois supposer à la compagnie des Indes des États Généraux, & sans en demander la réparation la mer fut couverte de Corsaires Anglois qui enleverent continuellement les vaisseaux Hollandois ; si sur les plaintes de ceux-ci on feignit de les écouter, si le

gouvernement Anglois entra en négociation avec les États Généraux, la piraterie des Anglois n'en subsista pas moins, & l'Europe vit à la honte de la République, 20 vaisseaux Hollandois revenant de Barbade, devenir la proie des Anglois. Ces excès forcerent les États Généraux à rechercher la protection de la France & faire avec elle un traité d'alliance dont ils auroient pu profiter pour faire révoquer l'acte de la navigation, si plus constans dans leur attachement pour la France, ils n'eussent pas fait leur paix particuliére avec l'Angleterre.

Le traité que la République fit avec l'Angleterre mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il est une nouvelle preuve du peu d'égard qu'ont les Anglois pour ces actes authentiques qui sont la sureté des nations; il étoit dit entr'autres choses dans ce traité, que les deux nations contractantes, la Hollande & l'Angleterre, s'engageoient réciproquement à ne permettre à aucun armateur étranger de séjourner dans leurs ports d'y vendre les prises faites sur l'une ou sur l'autre nation, n'y même d'y venir radouber leurs vaisseaux, encore

moins d'y troquer ceux qu'ils auroient enlevés. Les Anglois toujours jaloux de leur puissance maritime & toujours envieux des progrès du commerce des Hollandois, ne tarderent point à contrevenir aux dispositions de ce traité. *Ils y furent portés*, dit Hume, *par des motifs moins justes que politiques* : Charles II. les gouvernoit alors ; & le Duc d'Yorck son frere, passionné pour le commerce, ne s'occupoit que du soin d'élever celui des Anglois sur les débris de celui des Hollandois. A son instigation ; son frere envoya secrettement sur la Côte d'Afrique 22 vaisseaux, qui chasserent les Hollandois du Cap Corse, du Cap Verd, de l'Isle de Gorée ; leur prirent tous les bâtimens qui se trouverent sur ces côtes ; se porterent ensuite en Amérique & s'emparerent de la nouvelle Belgique, aujourd'hui la nouvelle Yorck. Les Hollandois se plaignirent de ces excès, le Roi d'Angleterre les désavoua, il fit même emprisonner son Amiral ; mais cette rigueur n'étoit qu'une feinte. Le prisonnier fut aussitôt relaché. Les Anglois enorgueillis par ces succès, crurent tenir dans leur dépendance la Ré-

publique : on les entendoit même dire qu'avant deux ans, aucun vaisseau de la République ne pourroit sortir de ses ports, sans la permission de l'Angleterre.

Que les Hollandois se rappellent que dans ce tems, leurs vaisseaux furent attaqués par les Anglois dans les ports de la Norwege dans celui de Berguen, & qu'ils tenterent nombre de fois de se rendre maîtres des bords de l'Escaut, où ils avoient projettés d'établir leur commerce sur les débris de celui de la République.

Les Hollandois peuvent-ils ignorer le traité proposé à Louis XIV. par Charles II. par lequel celui-ci vouloit s'engager d'assurer à la France la possession des Pays-Bas Autrichiens, si la France vouloit consentir à souffrir que les Anglois soumissent à leurs loix & missent dans leur dépendance les Provinces-Unies?

Est-ce que le projet formé par l'Angleterre, de ruiner la Hollande, ne s'est pas manifesté par les sollicitations qu'elle a faites à l'Evêque de Munster, pour l'engager à déclarer la guerre aux Hollandois?

N'a-t-on pas vu l'Angleterre, sous

Charles II, contracter une alliance étoite avec les Algériens; & ces Algériens, surs d'un azile certain dans les ports d'Irlande, attaquerent de concert avec les Anglois, à la hauteur du Cap. St. Vincent, un navire Hollandois, qu'ils prirent, & dont les Anglois eurent pour leur part le vaisseau & sa cargaison, & les Algériens, les agrêts & tout l'équipage? L'expédition de Chatam vengea les Hollandois & força les Anglois à conclure le traité de Bréda, qui, en mettant fin à cette guerre injuste, rendit à la Hollande ses possessions d'Afrique; mais laissa à l'Angleterre la nouvelle Belgique.

Entrainés depuis par les sollicitations des Anglois dans le traité de la triple alliance, les Hollandois se virent bientôt seuls exposés à la vengeance de Louis XIV. Abandonnés des Anglois, ceux-ci firent leur paix particuliére, s'unirent même sécrettement contre la Hollande, & sans lui déclarer la guerre, attaquerent une des ses flottes marchandes de 72 voiles qui venoit de Smyrne, & qui étoit cependant escortée par 5 vaisseaux de guerre.

La Hollande presque toute entiére

au pouvoir de la France fut alors pour les Anglois un ſpectacle intéreſſant, non ſeulement, ils voyoient avec plaiſir les principales places de la République au pouvoir des François, mais ils euſſent même volontiers conſenti, à ce que ces places reſtaſſent aux François, ſi ceux-ci euſſent voulu aſſurer aux Anglois la poſſeſſion de la Zélande. On doit ſe rappeller que le Grand-Chancelier d'Angleterre diſoit alors aux deux chambres du Parlement Britannique, en parlant de la Hollande, *que le tems étoit venu de détruire cette Carthage depuis trop longtems enviée.*

Tout annonçoit que c'étoit en effet le projet des Anglois, & ils l'euſſent ſans doute exécuté, ſi l'Eſpagne, l'Empereur, & le Duc de Savoye, qui en ſentirent les conſéquences, ne les euſſent pas menacés de ſe réunir contre eux, s'ils perſiſtoient dans leur deſſeins. Cette ménace eut ſon effet, les Anglois firent la paix en 1664; mais forcerent les Hollandois à leur donner 2 millions de florins. Les coffres de la République étoient alors épuiſés, & pour faire cette ſomme, il fallut que ſes ſujets envoyaſſent à la monnoye leur vaiſſelle & leurs bijoux.

Comme il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, que la Hollande ne se relevât point, ils parvinrent par leurs intrigues, après la paix de Nimégue, à faire reprendre les armes aux Hollandois, à s'allier avec eux pour recommencer la guerre avec la France. Les Anglois sentoient que, plus les Hollandois s'affoibliroient, moins il leur seroit difficile de les tenir dans leur dépendance.

Quand Guillaume III. monta sur le Trône d'Angleterre, les Hollandois se flatterent que ce Prince, qui les gouvernoit comme Stadhouder, gouvernant aussi comme souverain les Anglois, auroit formé entre les deux nations une union solide. Cette union exista en apparence ; l'Angleterre & la Hollande s'unirent contre la France ; mais tout le fardeau de la guerre tomba sur les Hollandois ; leurs flottes furent battues, & ne l'auroient pas été, si l'Amiral Anglois eût voulu combattre : on feignit de vouloir l'en punir ; il fut mis à la tour de Londres, mais son élargissement précipité prouva à toute l'Europe qu'il n'avoit pas agi de son chef.

Le gain de la bataille de la Boyne

& celui du combat d'Agrim qui assura le trône au Roi Guillaume, ne furent dus qu'à la bravoure des 13 régimens Hollandois qu'il avoit à son service. Pour prix d'un tel service, on les renvoya sans les payer, & les 112,666 livers sterlings que les marchands Hollandois avoient avancées pour leur subsistance, quoique reconnues par la Chambre des Communes pour dette nationale, n'ont jamais été payées.

Les négociations de la paix de Ryswick auroient dû démasquer les dispositions des Anglois à l'égard des Hollandois : tout ce qui concernoit le commerce des Anglois y fut discuté avec la plus grande exactitude, au lieu que ce qui regardoit celui des Hollandois fut remis après la signature du traité : mais le tort qui en résulta pour ces derniers, ne fut pas comparable à celui que leur fit le traité de commerce, que les Anglois conclurent en 1703 avec les Portugais. Les Anglois n'ignoroient pas que les Hollandois faisoient tout le commerce du Portugal ; ils savoient que le Souverain de ce Pays avoit un intérêt sensible à ménager les Hollandois, dont il avoit toujours reçu des secours

considérables contre l'Espagne ; mais ils savoient aussi qu'à force d'intrigues, de menées, & même d'argent, ils pourroient mettre dans leurs intérêts les Conseillers du Roi de Portugal. Ces moyens employés avec succès donnerent aux Anglois l'entrée libre pour leurs draps dans les états de ce Prince, sous la condition, que les vins qu'ils tiroient du Portugal, ne payeroient du droit d'entrée dans leurs ports, que la moitié des droits qu'y payoient ceux de France. A l'occasion de la conclusion de cette grande affaire, Charles King, qui fut depuis Grand Chancelier d'Angleterre, disoit, *que chaque Ville marchande de sa nation ne feroit rien de trop, si par reconnoissance, elle élevoit une Statue à celui qui l'avoit terminée.*

Il est certain que c'est un grand service rendu au commerce de sa nation ; car depuis 1703 que ce traité subsiste, les Anglois ont toujours exporté pour plus de 11, 000, 000, de livres tournois par an, de leurs marchandises, de plus qu'ils n'en ont importé des Portugais: Pour une piece de drap que les Hollandois leur ont envoyé depuis, les Anglois leur en ont toujours fait passer au

moins 40. Il n'eſt donc pas étonnant que depuis ce tems les manufactures de draps d'Angleterre aient toutes fleuris, & que celles de la Hollande aient toujours été en décroiſſant.

Mais ce n'étoit pas aſſez pour les Anglois; leur ambition forma le projet d'amener les Hollandois au point de ſe pourvoir chez eux de vin, & par conſéquent de rompre tout commerce avec la France; mais le tort que cette condeſcendance fit au commerce de la Hollande, fut ſi grand, qu'au bout d'un an, elle ſe vit obligée, malgré toutes les ſollicitations des Anglois, de renouer avec la france, & de reprendre avec elle le même commerce qu'elle faiſoit auparavant. Les Anglois, pour s'en venger, pillerent & confiſquerent nombre de Vaiſſeaux de la République, & cela dans le tems même qu'elle les aidait à prendre ſur les Eſpagnols la place importante de Gibraltar.

Dans le même tems, les Algériens éprouvoient la plus grande protection de la part des Anglois. Ces corſaires, répandus dans la méditerranée & dans les autres mers, attaquoient impunément tous les Vaiſſeaux Hollandois

qu'ils recontroient; & ceux qu'ils perdoient leur étoient rendus par les Anglois. Témoin celui que prit le Vice-Amiral Waſſenaer, qu'il fit conduire à la Flotte combinée de Hollande & d'Angleterre commandée par l'Amiral Rooke, qui ſans égard pour les Hollandois, rendit non ſeulement la liberté au corſaire Algérien, mais lui dona encore un Vaiſſeau pour l'eſcorter, & le mettre à l'abri de toute eſpéce d'inſultes.

L'un des grands avantages que l'Angleterre ait retiré du traité d'union qu'elle a fait en 1707 avec l'Ecoſſe, a été d'ôter encore aux Hollandois une branche de leur commerce.

Avant ce traité, l'acte de la navigation de Cromwell ne s'obſervoit pas en Ecoſſe; les Hollandois y portoient ſur leurs propres Vaiſſeaux les marchandiſes fabriquées chez eux avec les matieres premieres que les Ecoſſois recueilloient, & leur vendoient ſans être manufacturées. Ce commerce rapportoit aux Hollandois tous les ans plus de 15 millions 250 mille florins au deſſus de la valeur, de ce qu'ils achetoient des Ecoſſois: ceux-ci depuis

l'acte d'union, ou ont établi chez eux des manufactures pour employer leurs matieres premiéres, ou ont porté aux Anglois celles qu'ils ne manufacturoient pas ; & les Hollandois ne pouvant plus rien porter sur leurs Vaisseaux aux Ecossois, ne leur ont presque rien fourni.

Il faut avouer que les Hollandois n'ont jamais bien connu leurs véritables intérêts, & que trompés par les apparences, ils ont toujours donné trop de confiance aux assurances d'amitié des Anglois ; en adoptant avec trop de confiance les insinuations des ces prétendus amis, ils n'ont pas vu que le sentiment de jalousie qu'ils leur inspiroient contre la France, étoit un piége qu'ils leur tendoient pour les jetter dans l'embarras d'une guerre aussi ruineuse que destructive pour leur commerce. Le Duc de Malboroux fut celui qui les porta à tout sacrifier à ce qu'il appelloit *la cause commune*, & qui, dans le vrai, étoit celle de l'Angleterre.

Son Ambassadeur, le Lord Rabby, depuis Duc de Strafford, leur promit au commencement de 1711 que sa maitresse la Reine Anne, ne feroit rien, soit pour la paix, soit pour la guerre, que

de concert avec ses alliés ; & dans le même tems, cette Princesse négocioit secrettement avec la France. Pour donner une espéce d'apparance de justice à cette infraction des traités, les Anglois s'efforcerent de décrier les Hollandois, qu'ils accuserent de n'avoir pas fourni leur contingent, & dans le traité des Barrieres, fait en 1709, d'avoir négligé tout-à-fait les intérêts de l'Angleterre. Il ne fut pas difficile aux Hollandois de refuter ces fausses imputations ; mais leur justification fit peu d'impression sur les Anglois, dont le parti étoit pris. Ils refuserent de concourir à la prise de Bouchain, & d'attaquer à la bataille de Denain. Cette bataille se donna le 2 Mars, & le 22 Août les Anglois signerent une trève avec la France & l'Espagne. Le motif de cette trève particuliere étoit l'intérêt de leur commerce. Ils sentoient que les Hollandois, en continuant d'être en guerre avec la France & l'Espagne ne partageroient pas avec eux le commerce de ces deux nations. D'ailleurs, par cette trève, l'Angleterre acquéroit la possession de Dunkerque, que la France lui donnoit pour nantissement,

jusqu'à la signature du traité de paix, qui fut tout à l'avantage des Anglois, puisqu'ils y gagnerent le port Mahon & Gibraltar en Europe, ainsi que Terre-Neuve, & plusieurs autres possessions en Amérique. Les Hollandois, au contraire, sacrifiés à la jalousie des Anglois, y perdirent plusieurs des places que le traité des Barrieres leur avoit donné, sans compter que leur commerce y reçut plusieurs entraves considérables.

Le fort de Gand étoit une des places que le traité d'Utrecht livroit aux Hollandois, mais les Anglois, qui y avoient leurs troupes voulurent qu'elles y restassent, & ne les en firent sortir que trois ans après, en 1715, lorsque le nouveau traité des Barrieres fut signé par l'Empereur.

Les Hollandois avoient alors à leur solde 127, 000 hommes; ils en licencierent 75, 000, du nombre desquels se trouvoient trois régimens Anglois. Ces régimens prétendoient qu'il leur étoit dû par les États une somme de 235, 289 flor. de plus que celle que les États vouloient leur payer. Les Hollandois, de bonne foi, s'en raporterent au jugement de la Chambre des Commu-

nes du Parlement Britannique qui, au mépris des piéces que les Hollandois leur produisirent les condamna à payer la somme demandée: mais ce qu'il y eut de plus criant, c'est qu'en même tems elle refusa aux Hollandois le payement de 2,096,848 florins, quoiqu'elle reconnût que la Nation Angloise les devoit pour des fournitures & des avances faites par les Hollandois pendant la guerre.

Le traité d'Utrecht en rendant la mer libre, ouvroit aux vaisseaux Hollandois comme aux Anglois, l'entrée de tous les ports d'Espagne. Les Anglois le virent avec peine, & résolurent de mettre tout en œuvre pour empêcher les Hollandois d'en tirer avantage; le moyen qu'ils employerent pour celà, fut d'engager les Algériens à rompre la paix qu'ils avoient faite avec les Hollandois. Ces pirates assurés de l'amitié des Anglois, firent ce qu'ils voulurent. Leurs vaisseaux infesterent les mers, attaquerent ceux de la République & lorsqu'ils se trouvoient trop pressés par leurs ennemis ils se retiroient dans les ports d'Angleterre. Depuis 1714 jusqu'en 1720 ils y conduisirent 40 navires & neuf cens Maletots Hollandois qu'ils réduisirent à l'esclavage.

George I. regnoit alors ; il écouta les plaintes des Hollandois, parut y avoir égard, ordonna aux Gouverneurs de ses ports de ne plus y récevoir les vaisseaux Algériens ; mais ses ordres furent aisément éludés : les Algériens mirent sur leurs vaisseaux quelques Turcs, & sans en prendre même le pavillon, continuerent leurs pirateries, & furent comme auparavant bien reçus dans les ports d'Angleterre, sous prétexte que ces vaisseaux, portant quelques Turcs apartenoient à ceux-ci. Le 17 Janvier 1724, un vaisseau Hollandois fut pris à la hauteur du Cap St. Vincent, par un Corsaire Algérien, & conduit à Gibraltar, où il fut déclaré de bonne prise, & vendu, malgré les représentations du Consul Hollandois, qui, pour récompense de son zèle, fut cruellement maltraité des Anglois. Lorsqu'au grand regrêt des Anglois, le Dey d'Alger eut fait sa paix avec la Hollande, le Capitaine du port de Gibraltar écrivit à ce Prince une lettre de reproches, dans laquelle il s'efforça de reveiller en lui sa haine contre les Hollandois ; c'est de l'un d'eux que nous tenons cette anecdote ; j'ai même vu la copie de la let-

tre, qui, après avoir été interceptée, a été déposée au greffe des États Généraux.

Au reste cette conduite des Anglois, plus politique que juste, n'avoit pas seulement pour principe le commerce que la Hollande faisoit avec l'Espagne, mais aussi celui que la rupture des Anglois avec la Suéde donnoit occasion aux commerçans de la République de faire avec cette puissance du Nord. Tant que dura cette guerre, il n'est pas d'injustices que les Anglois ne se soient permises à l'égard des Hollandois, tous les vaisseaux que ceux-ci envoyoient en Suéde etoient attaqués, pris & pillés par les Corsaires Anglois; témoin celui qui, allant d'Amsterdam à Gottembourg, chargé uniquement de froment & de grains, fut pris par eux, conduit & vendu à Édimbourg. De plus longs détails de faits de cette espéce deviendroient ennuyeux, & nous croyons en avoir assez dit, pour prouver le désir qu'a toujours l'Angleterre de détruire le commerce de la Hollande.

Lorsqu'en 1725, celle-ci accéda au traité de Hanovre, elle demanda qu'au cas que les Algériens rompissent la paix,

les puissances contractantes l'aideroient de leurs secours. L'Angleterre seule s'y opposa, & ses Ministres déclarerent que, si les autres puissances persistoient à vouloir qu'elle fut inserée dans le traité, ils avoient ordre de ne pas le signer. Ce fut pourtant l'Angleterre qui rompit la premiére ce traité, par celui qu'elle fit à l'insçu de ses alliés en 1729, avec l'Espagne, & auquel elle força ensuite les Hollandois d'accéder en leur persuadant que le traité de Séville pourroit seul empêcher l'établissement de la compagnie d'Ostende.

Tout ce que l'Angleterre a fait depuis 1729 contre les intérêts des Hollandois, est trop connu, pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici. On connoît leurs procédés envers eux pendant la derniere guerre, & il est plus que probable que s'ils parvenoient à détruire le commerce de la France & de l'Espagne ils parviendroient bientôt à anéanter celui de la Hollande. Être l'unique nation commerçante de l'Europe, est & sera toujours le desir des Anglois.

LETTRE XIII.

Les Frisons ont pris la résolution d'armer pour protéger leurs vaisseaux ; effet qu'a produite cette résolution ; les intérêts de la France & de la République sont essentiellement unis ; la République pourroit ne pas avoir d'armée de terre ; nécessité d'en avoir une de mer considérable, pour conserver la possession de ses colonies.

AMSTERDAM, ce . . . 1779.

LEs Frisons, Monsieur, ont enfin ouvert les yeux sur leurs véritables intérêts ; & les Etats de la Province ont pris la résolution de protéger leur navigation contre la piraterie des Anglois. Toutes les intrigues des Stadhoudériens n'ont pu parer ce coup funeste, qui leur ôte toute espérance de nous mettre dans la dépendance absolue des Anglois. Cette nouvelle victoire du patriotisme recule furieusement les desseins des Stadhoudériens, & je ne serois pas étonné de les voir bientôt prendre avec la plus grande chaleur les intérêts de la France ; ils seroient tous à sa dévotion, si la France leur donnoit la moindre espérance de favoriser leurs vues ambitieuses ; mais nous connoissons trop bien quels sont les véritables intérêts de la

France pour craindre qu'elle puisse jamais se prêter aux desirs des Stadhoudériens: plus la Constitution de notre République sera assurée, plus l'esprit républicain animera ses sujets, plus l'uinon de la France & de la République sera solide. Tous deux ont les mêmes intérêts politiques, parceque tous deux ont les mêmes intérêts de commerce. L'ennemi naturel de l'un & de l'autre sera toujours l'Angleterre, parceque le commerce des Anglois sera toujours rival de de celui des François & des Hollandois. Si le commerce de la France est florissant, celui de notre République l'est aussi; on peut même dire, qu'il y a entre nos deux commerces une sorte de société qui en rend communs les succès & les revers. Si les Frisons en eussent été bien persuadés, ils auroient suivis plutôt qu'ils ne l'ont fait, l'exemple que nous leur avions donnés. J'applaudis à la résolution qu'ils viennent de prendre, de faire convoyer tous leurs vaisseaux marchands, de quelque espece de marchandises qu'ils soient chargés; mais je considere cette même résolution comme un foible moyen, pour réparer le tort qu'a faite la nouvelle liaison qui s'est formée entre le commerce de France & celui des Suédois: c'est un malheur irréparable. Quand les eaux d'un fleuve ont quitté leur lit, & s'en sont fait un nouveau, elles y coulent constamment; il en est de même du commerce; détourné une fois de la route qu'il tenoit, il n'y revient jamais.

Les négocians de Dordrecht & de Rotterdam ont envoyé une députation aux Etats de notre Province, pour les engager à interposer leurs bons offices auprès de votre Souvérain, pour obtenir qu'il les fasse jouir des mêmes privileges qu'il a bien voulu accorder aux négocians de notre Ville, & à ceux de Harlem. Cette démarche ne sera pas infructueuse : nous avons lieu de l'espérer de la justice, de l'équité & même de la sensibilité de votre bon Roi. Ce Prince est pour nous, ce que fut pour nos ancêtres le bon Henri : puissent nos descendans ne jamais oublier les bienfaits de l'un & de l'autre ! Puissent-ils ne jamais perdre de vue, que de l'amitié & de la protection du Roi de France dépend la conservation du nom glorieux de peuple libre ! Que pouvons-nous craindre des Anglois, tant que nous serons étroitement unis à la France ? Ils ne viendront certainement pas nous attaquer dans nos ports : il n'enverront pas une armée de terre pour envahir notre pays. Nous n'avons pas même besoin d'un soldat pour défendre nos frontieres ; si nous craignons pour elles, les nombreux bataillons de la France viendront les couvrir. L'assurance que nous en avons nous emphêchera toujours de consentir à augmenter nos forces de terre ; celle que nous avons nous sont même inutiles : nous en priver seroit assurer notre liberté. Portons tous nos efforts du côté de la mer : nous le puovons d'autant plus présentement, que nous sommes assurés de ne pas manquer de

Matelots : nous en attendons de Hambourg un nombre considérable ; les levées qu'on en fait dans ce port ont le plus grand succès. Soyez sur, Monsieur, que les gens de mer préféreront toujours le service de notre République à celui de toutes les autres puissances, parce qu'ils sont surs d'être exactement payés : jamais on ne leur a fait dans nos ports essuyer aucun retardement.

Si nos colonies, Monsieur, sont aujourd'hui de la plus grande importance pour notre commerce, c'est par de fortes Escadres que nous pouvons en conserver la possession, si nous ne prenions pas ce parti, les Anglois pourroient bien, outrés de notre résistance à leur volonté, former quelque entreprise contre les Moluques. Ces Isles sont la base de notre commerce en Asie, & dans l'état où elles sont aujourd'hui, une Escadre de huit à dix vaisseaux de guerre portant seulement deux mille hommes de débarquement suffiroit pour en faire la conquête. Cette Escadre fondroit sur Ternate, qui n'est défendue que par un fort qui feroit peut de résistence ; la conquête d'Amboime suivroit de près celle de Ternate. Celle de Banda pourroit souffrir plus de difficultés ; mais aucune de ces difficultés ne feroit insurmontable ; je suis persuadé qu'il ne faudroit pas un mois pour conquérir ces établissemens : leur perte seroit bientôt suivie de celle de nos établissemens dans l'Isle de Java. Je crois que nous n'avons pour

les défendre que 600 hommes, & ces 600 hommes forment la garnison de Batavia, & pour défendre cette ville il faudroit au moins une garnison de 5000 hommes. Toute la force de cette place est dans des écluses ; mais c'est une foible ressource dans un pays qu'on ne peut innonder en entier sans s'exposer à la contagion la plus meurtriere. Les Anglois n'ignorent pas que Batavia est le centre de notre commerce en Asie, l'éspérance d'y trouver des richesses immenses pourroit bien, si nous négligions de leur en imposer par une force de mer redoutable, former cette entreprise dans l'instant que nous y penserions le moins. La conquête de Batavia & de nos autres établissemens deviendroit très-facile, si les Anglois commençoient par s'emparer du Cap de Bonne-Espérance, pour cela ils pourroient faire leur débarquement à la baye de Tatse, qui du côté de terre n'est éloignée que de trois lieues de la Capitale. D'une hauteur dont les Anglois s'empareroient, & qui domine sur le fort, ils accableroient de Bombes ce fort, qui est la seule défense réelle de notre établissement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ERRATA pour le No. 7.

Pag. 147. *L.* 21. Cap François *lisez* Cap de Bonne Espérance *P.* 151. Réponse à la Lettre X. *lisez* à la Lettre XI. *P.* 152. *L.* 1. *les Républiques* lisez *la République L.* 2. *à les* lisez *à la. P.* 154. *L.* 29. *envoyer*, lisez *convoyer P.* 158. Lettre XIV. *lisez* XII. *P.* 160. *L.* 16. inelectuabile *lisez* ineluctabile *L.* 17. Teucorum *lisez* Teucrorum *P.* 164. *L.* 14. venez *lisez* devez *P.* 166. *L.* 17. mais pour *lisez* mais par.

LETTRES HOLLANDOISES.

LETTRE XIV.

Fléaux du monde entier, que leur fureur embrase
La foudre qu'ils portoient à leur tour les écrase.

VOLTAIRE.

L'état de la France & de l'Angleterre n'a pas changé depuis le commencement de 1778; l'état actuel de la France comparé à celui de l'Angleterre.

AMSTERDAM, ce 1779.

J'Ai eu hier, Monsieur, une conversation fort intéressante avec un Stadhoudérien, partisan outré des Anglois. Suivant lui la situation actuelle de la France est bien différente de celle où elle se trouvoit au mois de Mars 1778. La France alors, disoit-il, *paroissoit avoir une force & une vigueur qui pouvoit en imposer à l'Angleterre, dont le corps politique, au contraire, étoit foible &*

languissant. Les efforts continuels & inutiles que l'Angleterre avoit fait contre ses colonies révoltées l'avoient épuisées ; l'Angleterre touchoit au moment de recevoir la loi de ces mêmes colonies ; tous les ressorts de son administration étoient relâchés : elle paroissoit dans l'impuissance de recruter ses armées battues en Amérique & ses flottes étoient découragées : son crédit chancelant ne lui offroit plus que de foibles ressources. Le commerce de l'Angleterre presque anéanti au dehors avoit perdu au dedans toute son activité. Les divisions, les haines personnelles & l'intérêt particulier ajoutoient à ces maux. Je ne vois pas, lui répondis-je *que l'état de la France & de l'Angleterre soit aujourd'hui différent de ce qu'il étoit en Mars 1778. Quels sont les signes de vigueur qu'a donné depuis cette époque le corps politique des Anglois. Je le crois présentement dans le même état d'épuisement qu'il étoit alors. Dans quelle partie du monde l'Angleterre a-t-elle cueilli les Lauriers de la Victoire ? Quels sont les avantages qu'elle a remportés en Amérique ? Y a-t-elle battu sur terre les braves soldats des Etats-Unis ? Y a-t-elle triomphé sur mer des François ? Le Comte*

d'Estaing a-t-il fui vis-à-vis de l'Amiral Byron ; & l'Amiral Byron, quoiqu'avec des forces supérieures a-t-il eu le moindre avantage sur le Comte d'Estaing ? à-t-il pu empêcher qu'à l'Escadre de celui-ci se joignit celle du Comte de Grasse ? Ne lit-on pas dans les papiers Anglois que dans ce moment même, l'Amiral Byron manque de subsistance, & qu'il s'avoue inférieur en force au Comte d'Estaing ? Si l'Angleterre ne pouvoit recruter ses armées de terre au mois de Mars 1778, comment pourroit-elle les recruter aujourd'hui plus facilement ? Elle a plus de vaisseaux armés qu'elle n'en avoit alors, par conséquent plus des soldats employés pour les défendre, & pour former ses équipages n'est-elle pas encore obligée d'avoir recours a l'odieux moyen de la presse. En France, des volontaires sans nombre s'offrent pour monter les vaisseaux du Roi & des armateurs ; elle a plus de Matelots, qu'elle n'en peut employer........ Mais vous ne disconveindrez pas que le commerce de la France ne soit aujourd'hui très-languissant .... Je conviens qu'il a beaucoup souffert depuis le mois de Mars 1778 ; qu'il a fait des pertes considérables, & j'évaluerai même, comme le font

les papiers Anglois, les prises que les Armateurs Anglois ont fait sur les François à 150 millions, mais le trésor de la nation est-il aujourd'hui plus riche qu'il ne l'étoit avant ces prises : ces prises ont enrichis les Corsaires, mais sans procurer à l'administration le plus léger soulagement; elles ont causé la ruine de nombre de Commerçans François, mais sans apauvrir le trésor du Prince : ce qui prouve qu'il n'est pas épuisé, c'est que depuis le commencement de la guerre le Roi de France n'a pas mis sur ses sujets le plus léger impôt, tandis que l'Angleterre n'a pas cessé un instant de faire des opérations de finance forcées ; de mettre de nouveaux impôts, & d'augmenter les anciens. Et direz-vous que les commercans Anglois n'ont fait aucune perte? Direz-vous que les corsaires François ne leur ont pris aucun vaisseau chargé richement? Votre Anglomanie vous aveugle ; vous ne jugez que d'après les papiers Anglois, comme si vous ne saviez pas que ces papiers, faits pour amuser le public, sont fabriqués par des salariés des Ministres : n'y avez-vous pas lu, il y a quelque tems, que le Chester, vaisseau armé de 20 canons, s'étoit rendu maître de l'Apollon,

vaisseau François de 50 canons; & ce vaisseau n'a jamais existé .... Plusieurs personnes qui ont depuis peu visité les villes maritimes de France, m'ont dit qu'ils n'avoient vu sur les côtes de ce Royaume que tristesse, douleur & désolation .... Les Corsaires de Jersay, de Guernesay & de Mahon ont ravagé les tristes cabanes des pêcheurs; enlevé les bestiaux de quelques villages voisins de cette côte; mais ces mêmes habitans les ont plusieurs fois repoussés. On a vu, il n'y a pas longtems, les habitans d'un petit hameau fondre à l'improviste sur un troupe de soldats Anglois, en tuer deux, prendre les autres prisonniers, & demander ensuite au Commandant qu'il leur fut permis de se charger seuls de la garde des côtes qui avoisinent leurs habitations. L'effet du malheur est de décourager, & cependant malgré toutes les pertes qu'ont fait les commerçans François, ceux de St. Malo ont offert de faire à leurs frais la conquête de Gersay & de Guernesay; & à présent les commerçans de Nantes font une armement de 6 frégates de 36 canons chacune & de 4. corvettes. Vous ignorez, sans doute, que depuis quelques semaines, nombre d'Armateurs Anglois sont tombés

entre les mains des François ; mais si le commerce de ceux-ci a éprouvé des malheurs, ces malheurs ne l'ont pas anéanti : celui des Anglois, au contraire, a perdu pour toujours plusieurs de ses branches ; il est nul présentement en Afrique, & dans la méditerranée, & il me seroit aisé de vous démontrer qu'il est diminué de plus d'un tiers avec le Portugal, & de plus de moitié avec la Russie, la Suéde, & le Dannemarck. Celui des Indes Orientales, qui est assuré en apparence par la prise de Pondichéry, pourroit bien dans la suite souffrir une diminution considérable ; c'est un commerce de luxe & de fantaisie ; que la France renonce aux productions des Indes, & les autres nations qui sont toutes imitatrices de son luxe cesseront de les rechercher. Le même esprit de parti qui régnoit en Angleterre au mois de Mars 1778 y cause aujourd'hui les mêmes agitations. Les Ministres y sont comme ils l'étoient alors en but à la haine des uns, à la jalousie des autres. On a mis en délibération dans la Chambre haut, si on ne demanderoit pas au Roi l'éloignement du lord Sandwicht ; & si Sir Hugues Palisser n'est pas fusillé, on voudra que le lord Sandwicht le soit......

Si la balance ne penchoit pas aujourd'hui en faveur des Anglois, leurs Escadres couvriroient-elles l'Océan tandis que celles de la France restent dans ses ports.... C'a été pour avoir trop éparpillé ses vaisseaux, que la France pendant la derniere guerre a eu tant de désavantages sur mer. Plus sage aujourd'hui qu'elle ne fut alors, elle ne hazarde rien : elle est prudente sans avoir la timidité de la foiblesse, & pourquoi l'auroit-elle? Ses forces de mer ne sont pas inférieures à celles des Anglois. Qu'ont fait ceux-ci, tant en Amérique qu'en Afrique, qui prouve leur supériorité; ils ont pris Ste. Lucie, Ste. Marthe, & St. Pierre, & la France leur a pris la Dominique, qui certainement est une conquête, qui toute facile qu'elle a été ne doit pas moins être considérée comme importante...... Du moins, conviendrez-vous que l'expédition de Mr. le Comte d'Estaing étoit inutile..... Non je n'en conveindrai pas; puisqu'elle a obligé les Anglois à diviser leurs forces, & que les tenant en échec, il les a empêché de former aucune entréprise sur les autres colonies Françoises. Mr. le Comte d'Estaing a fait une faute, j'en conviens, au lieu de tenter de reprendre Ste. Lucie, il auroit dû se porter sur la Grenade, il falloit lais-

ser au climât le soin de chasser les Anglois de St. Lucie....... L'invasion du Sénégal ne prouve rien en faveur de l'état de force que vous prêtez aux François; ...,.. Je ne prétens pas que l'entreprise sur le Ségénal ait été une entreprise difficile, mais elle est importante, puisqu'elle a privé les Anglois de la traite des Négres : elle n'a peut être été qu'un acheminement à la prise de Ste Héléne, dont il pourroit bien se faire que Mr. de Vaudreuil se soit déjà rendu maître.

C'en est assez, me dit le Stadhoudérien; *vous êtes un obstiné, entiché de la qualité de Républicain, que vous préférez aux titres, aux honneurs, aux emplois que vous pourriez obtenir, si comme moi vous préferiez les intérêts de l'Angleterre à ceux de la France. Je vais à la Haye prendre mes instructions pour Middelbourg. J'espére que j'y serai plus heureux que je ne l'ai été à Leeuwarde.* Je ne le crois pas & je suis persuadé que les Zélandois suivront l'exemple des Frisons.

C'est improprement, Monsieur, que souvent dans vos lettres vous qualifiez notre République de *République de Hollande*, elle est la République des sept Provinces-Unies.

J'ai l'honneur d'être

RÉPONSE
A LA LETTRE XIV.

Du nom de la République; l'usage lui a donné celui de République de Hollande; les écrivains ont suivi cet usage; ce qui a pu les y engager.

PARIS, ce , 1779

L'Usage, Monsieur, est le tiran des langues, & plus encore de la nôtre que d'aucune autre; tout cede à son empire, la raison, les principes, & les régles: braver ses caprices, c'est s'exposer au ridicule. Prenez-vous-en à l'usage, si je me suis servi quelque fois des termes de *République de Hollande* pour désigner la République des Provinces-Unies. La Gueldre est la premiére de ces Provinces, la Hollande n'est que la seconde: celle-ci est comme les autres, un des membres qui composent le corps politique de la République, & n'a sur les autres Provinces aucune supériorité; il faudroit qu'elle en eût une, & une bien grande, pour qu'on pût avec quel-

que raiſon donner ſon nom à la République de préférence à celui des autres Provinces : dans aucune occaſion, cela ne s'eſt pratiqué. Dans les actes publics qui ont été paſſés au nom de la République, ſi ce n'eſt dans le traité de Dreſde rédigé en François : mais les États de Zélande s'étant plains de cette innovation, on ſubſtitua au titre de République de Hollande celui de *République des Provinces-Unies des Pays-Bas.*

Preſque tous les Écrivains, & ſurtout ceux de France, ont toujours continué de qualifier la République, de *République de Hollande*; de nommer ſes ſujets *les Hollandois*, & d'appeller *Hollande* le pays qu'elle occupe; quand ils parlent de la partie du Brabant & de la Flandre qui appartient à la République, ils diſent *le Brabant Hollandois, la Flandre Hollandoiſe.* Ces Pays appartiennent aux ſept Provinces, ce ſont elles qui en commun y exercent la ſouveraineté : pour parler exactement, il faudroit donc dire *le Brabant & la Flandre des Provinces-Unies* ou au moins *des États Généraux*, ou *de L. H. P.* parce que ce ſont les États Généraux qui exer-

cent sur ces Pays au nom des sept Provinces, la souveraine puissance.

Ce qu'on peut alléguer en faveur de cet usage; c'est que la Province de Hollande a toujours été considérée comme comme la plus importante des sept Provinces, tant à cause de son étendue, qu'à cause de son opulence, de son commerce, & de ses forces. La Province de Hollande porte seule plus de la moitié des charges publiques; elle est le Siége de l'administration, & du corps représentatif de l'union; on pourroit ajouter encore qu'anciennement ses Comtes prenoient le titre de *Comtes de Hollande*, & n'étoient même connus que sous ce titre, quoiqu'ils fussent en même tems Souvréains des autres Provinces. Lorsqu'on rétablit le Stadhoudérat en faveur de Guillaume IV., ses partisans proposerent de l'investir de la souveraineté des sept Provinces-Unies, & de lui conférer le ritre de Comte de Hollande.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XV.

La diminution du commerce des Hollandois rend leurs colonies plus intéressantes pour eux; liaison de commerce des Colonies Hollandoises avec celles des Anglois; l'intérêt de leurs colonies & de leur commerce auroit dû engager les Hollandois à reconnoître l'indépendance de colonies Angloises.

AMSTERDAM ce 1779.

NOus ne pouvons pas, Monsieur, nous dissimuler que notre commerce, qui n'est fondé que sur les besoins des autres nations, ne soit plus aujourd'hui ce qu'il étoit autrefois. Toutes les nations de d'Europe étant devenues cultivatrices, & manufacturieres ont plus de productions territoriales & industrieuses qu'elles ne peuvent en consommer: ce superflu les a rendu commerçantes; de maniere que par la voie de l'échange, elles peuvent se procurer présentement les productions que leur climât & leur sol leur refusent. Les pro-

dictions de l'Amérique & celles de l'Asie sont donc les seules qui puissent soutenir notre commerce; de maniere qu'on pourroit dire que de la prospérité de nos colonies dépend l'existence de notre République. D'ailleurs nous devons considérer que n'ayant point de productions territoriales; ce sont celles que nous envoyent nous colons de l'Amérique, qui nous en tiennent lieu; elles nous sont aussi d'un grand secours pour soutenir notre commerce d'œconomie.

Il s'étoit formé une liaison de commerce entre les colonies Angloises de de l'Amérique septentrionale, & nos colonies de Surinam, Berbice, Déméraryi, & d'Essequébo : cette liaison tournoit à l'avantage des unes & des autres. Les colonies Angloises fournissoient aux nôtre tous les objets de leur subsistance, & recevoient en payement les syrops que nos Colons, recueilloient de leurs sucreries. Ce commerce contraire aux intérêts de celui de la Métropole, étoit toléré parcequ'il étoit en quelque façon forcé par la loi impérieuse de la necessité: car si les commerçans de la Métropole se fussent opposés à ce que les colons de

Surinam, Berbice, Démérary & d'Effequébo s'approvisionnassent chez les colons Anglois de l'Amérique septentrionale, la culture des colonies Hollandoises se feroit affoiblie; les commerçans de leur Métropole ne pouvoient pas leur fournir les objets de leur subsistance à aussi bas prix qu'ils les obtenoient des colonies Angloises; il falloit donc qu'ils perdissent sur les fournitures qu'ils auroient faites à leurs colons, ou que ceux-ci leur vendissent plus cher les productions de leur culture. D'ailleurs, il est de principe que moins le cultivateur paye sa denrée plus il met d'activité dans sa culture. La colonie seule de Surinam recevoit tous les ans 70 à 80 batimens chargés de provisions que leur envoyoient les colonies Angloises, qu'elle payoit avec ses syrops, & on peut évaluer les syrops d'une sucrerie à la quatriéme partie de son produit. Les choses resterent dans cet état jusqu'à l'année 1776 que les Colonies-Unies de l'Amérique septentrionale donnerent un acte qui défendit l'exportation de toute espece de provisions: c'est alors que l'intérêt seul de notre commerce qui est inséparable de celui

de nos colonies, auroit dû nous engager à faire avec les Colonies-Unies de l'Amérique ſeptentrionale un traité de commerce qui auroit rendu à nos coloniſtes l'avantage de ſe procurer à peu de frais une abondante ſubſiſtance; & en ſuppoſant que nous n'euſſions pas voulu alors nous expoſer au reſſentiment des Anglois, du moins aurions-nous dû profiter de l'occaſion favorable que nous offroit le traité de la France avec ces mêmes Colons. Abſtraction faite de l'intérêt de nos colonies, celui de notre commerce général devoit ſuffire pour nous décider à acquieſcer au traité de la France; nous nous ſerions par-là aſſurés une nouvelle branche de commerce, qui par la ſuite auroit pû devenir tres-floriſſant: nous aurions fournis au Colonies-Unies les productions d'Aſie, & du Midi de l'Europe, & nous en aurions reçu en payement des grains, du fer, & des bois qui nous feroient peut-être revenus moins chers que ceux que nous tirons du Nord.

J'ai l'honneur d'être &c.

REPONSE

A LA LETTRE XV.

Toutes les nations reconnoîtroint l'indépendance des États-Unis de l'Amerique; dispositions de la Russie, & de toutes les nations de l'Europe, à l'égard de Anglois; motifs que l'Espagne a de faire la guerre à l'Angleterre; Gibraltar n'est pas imprénable: toutes les nations ont intérêt à ce que cette place soit enlevée aux Anglois.

PARIS, ce 1779.

LA faute que votre République a faite, Monsieur, de ne pas reconnoître l'indépendance des Colonies Angloises de l'Amérique septentrionale, est grande, mais n'est pas irréparable. Le moment où elle sera entiérement réparée n'est peut-être pas éloigné : ce sera celui où toutes les autres nations de l'Europe formeront une liaison étroite entre leur commerce, & celui de la nouvelle République des États-Unis

de l'Amérique. Les Anglois alors loin de vous en marquer du ressentiment, s'estimeront fort heureux d'obtenir pour leurs vaisseaux, par l'entremise de votre République, l'entrée des ports des États-Unis. La Russie elle-même reconnoîtra l'indépendance de cette nouvelle république. Son dessein, du moins tout l'annonce, est de prendre part au commerce de l'Amérique: & pour y parvenir, vous la verrez former aussi une alliance avec les États-Unis. Leurs ports seuls peuvent être ouverts aux vaisseaux Russes; tous ceux des autres colonies sont sous le joug des loix prohibitives qui leur en défendent l'entrée. Je sais que les Anglois font beaucoup valoir leur alliance avec la Russie. Si on vouloit les en croire, les trois vaisseaux de guerre de cette nation qui sont à présent dans leurs dunes ne sont que l'avant-garde d'une flotte considérable qui vient à leur secours. Nous ne croyons pas ici à l'arrivée prochaine de ce prétendu secours; & je suis persuadé qu'en Hollande vous pensez comme nous, que l'intention de la Russie n'est pas d'entrer en guerre avec la France; & ne pourroit-il pas se faire qu'il y eut déjà une

alliance formée entre la Russie & la France. Le traité qui vient de se faire à Constantinople par la médiation de la France, doit le faire croire; quelle apparence que Louis XVI. eût voulu interposer ses bons offices en faveur d'une puissance qu'il auroit sû disposée à favoriser ses ennemis.

Toute l'Europe connoît que les principes de Catherine ne sont pas ceux des Anglois. La Sémiramis du Nord croit comme les Romains, *que rien n'est permis aux nations sans la force des loix*, & les Anglois ont pour maxime de ne reconnoître pour loix, que celles qui se plient à leurs intérêts & à leur ambition.

Catherine a rejetté loin d'elle le despotisme que lui donnoit la constitution de son pays, comment pourroit-elle estimer & favoriser le despotisme que les Anglois veulent exercer sur les mers. Le prestige s'est évanoüi, l'illusion est dissipée : toutes les nations de l'Europe connoissent aujourd'hui le systeme politique de l'Angleterre : aucune ne croit plus à ce vain fantôme de la monarchie universelle imaginée par les Anglois, pour exciter contre la

France la jalousie de toutes les autres nations.

Il n'en est pas une qui ne soit persuadée que Louis XVI. a la modération de son prédécesseur, & que ce sont les Anglois, & non son ambition, qui l'ont forcé à prendre les armes. Les Anglois, Monsieur, trouveront leur humiliation dans leur orgueil, & leur ambition, fera leur abaissement. Qu'ils se rappellent que les Carthaginois dont ils ont la morale, déclarerent aux Romains, par l'organe de leur Ambassadeur Hannon, *qu'ils ne souffriroient pas que les Romains lavassent leurs mains dans les Mers de Sicile*, & furent vaincus, & détruits par les Romains.

La querelle de la France, est celle de toutes les nations de l'Europe : il n'y en a pas une qui n'ait à se plaindre de la hauteur, de la fierté, on peut même dire de l'insolence des Anglois ; pas une qui n'ait un intéret sensible à ce que le Trône qu'ils veulent établir sur les Mers ne soit détruit ; pas une qui n'ait à se venger des usurpations des Anglois. Rappellez-vous, Monsieur qu'en 1741. le

Capitaine Martin vint le 18 Août avec une Eſcadre de 6 Vaiſſeaux de ligne, 6 Frégates 2 Galiotes à bombes, ſe préſenter devant Naples ; qu'il envoya une lettre du Roi d'Angleterre ſon Maitre au premier Miniſtre, qui défendoit à ſa Majeſté Sicilienne de prendre parti dans le différent que ſon Peré & ſon Frcre avoient avec la Maiſon d'Autriche pour les biens de la maiſon de Farneſſe. Martin ne donna qu'une heure au Miniſtre du Roi pour acquieſcer aux volontés de ſa M. Britannique. Ce procédé inoui eſt de ceux qu'une nation ne peut oblier ; il doit être gravé en lettres de ſang dans les Cabinets de Verſailles, de Naples & de Madrid ; mais ce n'eſt pas la ſeule inſulte que l'Eſpagne ait à venger ; elle ne peut avoir oublié l'expédition du lord Anſon ; la priſe de la Havanne, l'invaſion des Iſles de Fackland, le projet formé en 1767 à l'inſtigation du Marquis d'O.... ret de s'emparer du Mexique & du Perou, & plus que tout cela, la priſe de Gibraltar.

Les Anglois ſe flattent que cette place eſt imprenable parceque depuis 1704 que cette place a été conquiſe, ils ont vu deux fois les Eſpagnols tenter vai-

nement de les en chasser; cette entreprise plus sagement conduite, réussiroit aujourd'hui. La bravoure du soldat Espagnol est connue des Anglois; ils savent que l'Espagnol aime la gloire & attend avec patience le moment de l'acquerir; un revers lui donne le desir d'un succès; s'il perd son avantage il cherche à le reprendre; les plus grandes difficultés ne le rebutent jamais: il est tout de feu le jour d'une bataille, & sa patience ne s'epuise jamais pendant le plus long Siège. Le Chandelier hérissé d'artillerie depuis le bas de la montagne jusqu'au sommet, qui défend Giblartar offre une aspect effrayant pour quiconque veut attaquer cette place; des Officiers expérimentés & qui connoissent la position de Giblaltar m'ont assuré que 3 ou 4000 hommes de troupes réglées suffiroient pour faire ce Siège; suivant eux la seule manière de réussir dans cette entreprise seroit d'établir devant cette ville des batteries de mortiers, qui bien servis nuit & jour y jetteroient des bombes & des comminges qui en peu de tems pulvériseroient la place. J'avoue que ce procédé seroit cruel; mais tout est légitime

contre qui ne rejette aucun des moyens de faire réussir ses projets. Le bombardement de St. Malo fait en 1693 n'excuseroit-il pas celui Gibraltar ; & la *machine infernale* des Anglois fut-elle une invention de l'humanité.

Peu importe à l'Espagne que Gibraltar soit détruit de fond èn comble; l'essentiel est, que les Anglois soient chassés de ce port important : il est humiliant pour elle qu'une Ville de l'Andalousie soit depuis environs 80 ans au pouvoir des Anglois. Et à quel titre en ont-ils conservé la possession ? Si c'est à titre de conquête, cette possession n'est que précaire ; tout pays conquis, s'il n'est concédé ensuite par celui à qui il apartient, peut légitimement être recouvré par le même moyen qu'on a employé pour le lui ôter. Je sais que par le traité d'Utrecht, & par celui de Seville Gibraltar a été abandonné aux Anglois par les Espagnols ; mais ces traités ne furent-ils pas arrachés à la malheureuse position où se trovoient alors la France & l'Espagne? La Reine Anne donnoit la loi a l'Europe : il falloit acquiescer à tout ce qu'elle vouloit : la France eût trop risqué à ne pas

avoir pour elle cette condescendance, & l'Espagne sans forces se trouvoit obligée d'accorder tout ce qu'on lui demandoit. Que la France fasse une descente en Angleterre, qu'elle se rende Maîtresse de Douvres, qu'elle s'y établisse, & que l'Angleterre pour sauver le reste de son pays consente à ce que la France garde cette ville ; le traité qui la lui donneroit seroit-il respecté, si les Anglois n'avoient plus rien à craindre pour leurs autres possessions. Est-ce que les Anglois respectent les traités quand ces traités nuissent à leurs intérêts. N'ont-ils pas au mépris du traité de 1674 attaqué les vaisseaux de votre République ; n'ont ils pas insulté le pavillon Suédois & commis des violences contre les vaisseaux Danois. A l'instant, j'apprens qu'ils se sont emparés d'un vaisseau apartenant à M. le Baron de Proli d'Anvers ; ils ne sont certainement pas en guerre avec la souveraine des Pays-Bas Autrichiens. Tout l'équipage étoit composé de sujets de sa Majesté l'Impératrice Reine ; ils étoient tous partis du port d'Ostende.

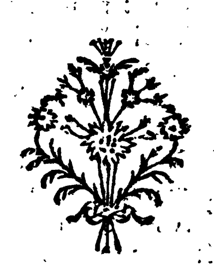
Toutes les puissances de l'Europe ont un égal intérêt à ce que l'Espagne se re-

saisisse de Gibraltar; leur navigation sera dans la dépendance des Anglois tant qu'ils seront les maîtres de Gibraltar & de Port Mahon. Ces deux villes donnent des entraves à tout le commerce de la Méditerranée.

J'ai l'honneur d'être &c.

ERRATA Pour le No. 8.

Pag. 176 *Lig.* 1. de l'Angleterre, *lisez* des Anglois. *P.* 177. *L.* 2. ne furent *lisez* ne fut. *P.* 181. *L.* 14 des ces *lisez* de ces. *P.* 188. *L.* 12. & les Etats de la Province *lisez* de leur Province. *P.* 190. *L.* 25. d'un soldat *lisez* de soldats. *P.* 191. *L.* 26. peut de résistance *lisez* peu de résistance.



LETTRES HOLLANDOISES.

LETTRE XVI.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

VIRGILE.

Les résolutions prise par les États de la Province de Frise & des États Généraux affranchissent la République du joug tyrannique des Anglois.

AMSTERDAM, ce 1779.

IL ne m'a pas été possible, Monsieur, de vous envoyer plutôt la traduction de la résolution qu'ont pris les États de la Province de Frise le 22 Avril dernier, & de celle que les États Généraux se sont déterminés de prendre le 26 du même mois. J'y joins aussi la traduction de la réquête que les Négocians d'Amsterdam ont présentée à l'amirauté de cette ville. Les Anglomanes esperoient que le mémoire du

Roi d'Angleterre produiroit un grand effet ; la résolution des États de Frise les avoit un peu déconcertés ; mais celle des États Généraux les a atterrés. N'y avoit-il pas assez longtems que leurs protégés prévaloient dans les délibérations de nos assemblées ; qu'ils tenoient la République dans l'État d'humiliation où leurs intrigues l'avoient mise ; qu'ils nous traitoient plutôt comme leurs sujets que comme leurs alliés ? Les succès de l'intrigue n'ont qu'un tems, & c'est la prospérité même de l'ambition qui produit sa ruine. Dans une République, l'esprit républicain peut s'affoiblir, le patriotisme s'attiédir ; mais jamais ni l'un ni l'autre ne sont annéantis ; s'ils l'étoient, la République n'existeroit plus, car il n'y a pas de République où il n'y a pas de vertu, & il n'y a pas de vertu sans patriotisme. C'est lui, Monsieur, c'est lui qui se ranimant dans tous les cœurs vient nous affranchir de l'espéce de servitude dans laquelle nous tenoient les Anglois.

Occidet & serpens, & fallax herba veneni
Occidet.

VIRGLE Eclogue 4.

J'ai l'honneur d'être.

RÉSOLUTION

Que les États de Frise ont pris le 22 Avril dernier, pour accorder des convois aux navires marchands de la République.

AYant été fait lecture & examen du raport présenté le 10 Mars dernier par les colléges d'amirauté respectifs, à l'issue de beaucoup de travaux faits à l'assemblée de *L. H. Puissances*, touchant l'état des forces navales de la République & les mesures à prendre pour les mettre sur un pied respectable : rapport qui contient un état de la marine depuis le milieu du siecle précédent, les armemens faits d'un tems à autre, & la construction des vaisseaux opérée en conformité des pétitions; suivi du détail des forces maritimes de la République actuellement existantes, du nombre de vaisseaux dont elles devroient être augmentées, de la supputation des frais que leur construction pourroit occasionner, enfin des mesures qui, dans la présente situation des affaires, devroient être prises pour employer les

vaisseaux existants à la défense & à la protection du commerce, & de la navigation, ainsi que des côtes de ces Provinces : ayant encore pris en considération la résolution prise par les États de *Hollande*, & de *West-Frise* sur le rapport susmentionné fait le 6 Avril dernier à l'assemblée de *L. H. Puissances*; & par laquelle résolution *L. N.* & *Grandes Puissances* approuvent les moyens énoncés dans ledit raport, en proposant neammoins quelques mesures provisionnelles & promptes, dans la position des affaires actuelles & nécessaires pour protéger le commerce & la navigation de la République, consistant à stationner cinq vaisseaux de guerre dans les embouchures de *Flessingue*, *Ter-Veere*, *Goerée*, *Texel* & le *Vlie*; en outre, de faire partir un convoi de six à huit vaisseaux & frégates, (& dès que le nombre s'en trouvera prêt, soit de ceux que l'on équipe actuellement, ou revenus de leur course,) pour les ports de *France d'Angleterre*, & *d'Irlande*, avec injonction aux Officiers commandans l'escorte, de protéger, selon *le sens clair & distinct des traités & du droit des gens*, contre toute in-

fulte & violence, les navires marchands de la République, chargés de cargaisons avouées & permisses par ces traités, sans aucune exception, soit que ces bâtimens naviguent & se trouvent chargés pour le compte des habitans de la République, pour celui des *François*, *Anglois* ou puissances neutres, soit que ces navires aillent en *France* en *Angleterre* ou qu'ils en reviennent; & en outre de continuer cette escorte pour la fureté du commerce, à mesure que les navires se trouveront prêts: que de plus, dans la résolution alleguée, sont encore proposés divers autres arrangemens relatifs aux équipages, ainsi qu'à la construction actuelle des vaisseaux, & tendans à la plus grande perfection des uns & des autres: enfin lecture ayant été faite d'une mémoire de Mr. *Yorke*, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, présenté le 9 Avril de cette année à *Leurs Hautes Puissances*, mémoire où les sentimens de *sa Majesté* concernant la présente situation des affaires; & le transport des bois en *France* pour la construction des vaisseaux, sont clairement développés.

Ayant déliberé sur tous ces points,

il a été ſtatué, de charger & d'autoriſer Mrs. les committés par *L. N. Puiſſances* à la généralité, de ſe conformer au nom de cette Province à la réſolution ſuſmentionnée de Mrs. les États de *Hollande*, en ce qui concerne les équipages & les armemens militaires, ainſi que quelques autres arrangemens, & la défenſe des embouchures, mentionnés dans la même réſolution ci-deſſus alléguée : de plus, d'employer tous leurs ſoins afin que les armemens propoſés par la même réſolution, ſoient continués & achevés avec la plus grande diligence, pour mettre la République en état de maintenir, ſelon la teneur des traités, ſon commerce & ſa navigation & de pouvoir faire reſpecter d'une maniere convenable le pavillon de l'État : tandis que les délibérations ſur le contenu important & ultérieur des ſuſdits raports & réſolutions demeureront ſuſpendues, juſqu'à ce que la Province de *Hollande* ait pris ſa réſolution ſur le mémoire du Chevalier *Yorcke* Ambaſſadeur de *ſa Majeſté* Britannique, en chargeant Mrs. les Committés à la généralité d'en donner connoiſſance dès qu'elle paroîtra. Réſolu dans la Maiſon Provinciale, le 22 Avril 1779.

EXTRAIT

Du registre des Résolutions des États Généraux des Provinces-Unies.

Lundi 26 Avril 1779.

ETant deliberé par résomption sur le rapport fait par MM. Sich & autres Députésde L. H. P. pour les affaires maritimes, en conséquence & pour satisfaire aux résolutions commissoriales de L. H. P. des 15, 16 & 18 Sept. de l'année derniere après avoir examiné les requêtes des plusieurs négociants intéressés dans des navires & assureurs des villes de Dordrecht, Amsterdam, & Rotterdam, contenant les plaintes les plus vives sur la détention d'un nombre considérable de bâtiments appartenants à des sujets de la République, & destinés pour la France, qui ont été enlevés & conduits dans les ports d'Angleterre, tant par les vaisseaux de S. M. B. que par de lettres de marque & autres capres, quoi qu'ils ne fussent chargés d'aucune marchandise de contrebande, représentant de plus le préjudice

infini qui en résulte pour le commerce & la navigation de cet État & requierant qu'il plaise à L. H. P. d'arrêter telles mesures qu'elles jugeront convenables pour protéger le commerce & la navigation & pour prévenir la ruine totale qui les menace.

Ayant ensemble examiné la réquête particuliere presentée à L. H. P. par P. & A. Dubbeldemuts negocians & intéressés dans des navires à Rotterdam, & de plus ayant encore examiné conformément à la résolution commissoriale de L. H. P. du 12 Oct. de l'année derniere la proposition de MM. les députés de la Province de Frise à l'appui d'une requête de plusieurs negocians, directeurs & propriétaires de navires de cette Province contenant pareillement des plaintes sur la prise & la détention d'un grand nombre de bâtimens avec de vives instances pour qu'ils y soit pourvû par les mesures & les précautions nécessaires.

Ayant enfin en exécution de la résolution commissoriale de L. H. P. du 10 Septembre dernier conferé avec MM. les Députés des colleges respectifs de l'amirauté mandés exprès pour ce sujet,

& recherché ensemble dans la dite conférence quel equipement extraordinaire il seroit à propos de déterminer pour la présente année, vû la situation actuelle des affaires.

Il a été trouvé bon & arrêté qu'il seroit equipé pour l'année 1779, 32 vaisseaux & fregates; savoir, 4 vaisseaux de 60 canons & de 350 hommes d'equipage un de 60 canons & de 340 hommes, un de 60 canons & de 290 hommes huit vaisseaux de 50 canons & de 300 hommes, huit frégates de 36 canons & de 230 hommes, sept frégates de 20 canons & de 150 hommes, un snauw de 12 canons & de 100 hommes ensemble 32 tant vaisseaux que frégates portant en tout 1280 canons & 7920 hommes.

Que pour faire & completter le dit equipement il sera fourni par le college d'amirauté de la Meuse, un vaisseau de 60 canons & 350 hommes, un de 50 canons & 300 hommes, trois frégates de 36 canons & 230 hommes, une de 20 canons & 150 hommes, & une frégate ou snauw de 12 canons & 100 hommes. Par le college d'amirauté d'Amsterdam deux vaisseaux de 60 canons & 350 hommes, quatre de 50 Canons & 300 hommes, deux frégates de

36 canons & 230 hommes, deux de 20 canons & 150 hommes. Par le college d'amirauté de Zélande un vaisseau de 60 canons & 350 hommes, un de 60 canons & 290 hommes, un de 50 canons & 300 hommes, une frégate de 36 canons de & 230 hommes & une de 20 canons & 150 hommes. Par le college de Westfrise & de Nordhollande une frégate de 36 canons & 230 hommes, deux de 20 canons & 150 hommes: & par le college d'amirauté de Frise un vaisseau de 60 canons & 340 hommes, deux de 50 canons & 300 hommes, une frégate de 36 canons & 230 hommes une de 20 canons & 150 hommes.

Que pour fournir aux frais de cet equipement montant pour 7920 hommes à 36 florins par tête, par mois à la somme de 285, 120 florins; & pour 14 mois à celle de 3, 991, 680 florins, il sera pris moitié de cette somme faisant celle de 1, 995, 840 florins sur la pétition du 3 Nov. de l'année derniere à laquelle il a été aujourd'hui consenti, & les 1,995, 840 florins formant l'autre moitié seront tirés du fond des droits augmentés d'entrée & de sortie, de telle maniere qu'à chaque payement à faire aux col-

leges de l'amirauté une moitié leur sera comptée par ordonance du Conseil d'État, & l'autre en vertu d'une résolution de L. H. P. par le Receveur Général des droits augmentés d'entrée & de sortie; du reste lesdits payements devant se faire sur le pied accoutumé, savoir un quart de la totalité des fruits de chaque vaisseau, c'est-à dire un huitieme par ordonnance du Conseil d'État, & un huitieme par les fonds des droits augmentés d'entrée & de sortie, aussitôt que ce vaisseau est mis en commission, ensuite la moitié, c'est-à-dire un quart par ordonnance du Conseil d'État, & un quart par le fonds des droits augmentés d'entrée & de sortie, quand le vaisseau est entierement prêt & l'equipage complet, & enfin le dernier quart de la somme totale ou un huitieme par ordonnance du Conseil d'État, & un huitieme par le fonds des droits augmentés d'entrée & de sortie, dès que le vaisseau sera de nouveau réequipé, en comptant 12 mois du moment ou il est entierement prêt, & son rolle d'equipage complet, & 14 mois lorsque le service d'un vaisseau du précédent equipement avec son même equipage est continué, à dater du jour

que le service précédent est expiré. Les colleges de l'amirauté étant tenus à chaque terme de payement qu'ils demanderons de déclarer sous serment dans leurs lettres le dernier terme qui leur aura été délivré.

Qu'en conséquence il sera enjoint aux colleges respectifs de l'amirauté de s'occuper avec la plus grande diligence de lever les matelots & de mettre les vaisseaux en état, afin qu'ils se trouvent successivement prêts quand il faudra en faire usage pour convois destinés à protéger efficacement le commerce & la navigation.

Qu'il sera donné connoissance de ces dispositions S. A. S. M. le Prince d'Orange & de Nassau, avec priere de tenir la main à ce que ledit equipement se fasse d'une maniere réguliere, & de nommer à cet effet successivement les Officiers qui devront commander les vaisseaux, comme aussi de donner les ordres nécessaires pour la distribution des convois & des vaisseaux chargés, de les conduire, enfin de faire ensorte qu'autant qu'il sera possible il soit accordé tous les mois convoi pour les ports d'Angleterre & de France qu'il ne soit

donné pour Lisbone & la méditerranée lorsque le cas l'exigera, & qu'il y en ait au moins deux dans l'année pour les Colonies Hollandoises dans les Indes Occidentales.

Et sera fait extrait de la présente résolution de L. H. P. & envoyé au Conseil d'Etat pour servir à son information.

MM. Les députés de Zélande ont déclaré s'en tenir à la resolution de MM. les Etats leurs principaux du 24. Decembre de l'année derniere portée en l'assemblée le 7. Janvier dernier.



RÉQUÊTE

DES NÉGOCIANTS D'AMSTERDAM

Aux Nobles Seigneurs du College de l'Amirauté d'Amsterdam.

LEs foussignés negocians intéressés dans les navires & Armateurs de la Ville d'Amfterdam donnent très-respectueusement à connoître qu'ils se sont déjà plusieurs fois adressés de bouche à V. N. S. dans l'esperance d'en recevoir quelques nouvelles favorables pour la bourse d'Amfterdam relativement à la prompte fixation des convois nécessaires à la protection des commercans de la République.

Que cependant il est parvenu à leur connoissance que L. H. P. ayant egard à diverses réquêtes qui leur ont été présentées ont arrêté le 26. Avril par une résomption favorable & sans aucune restriction d'accorder un équipement de 32 Vaisseaux comme il est plus au long mentionné dans leur résolution dont il a été donné communication aux Colleges respectifs de l'amirauté avec

injonction de hâter les levées de Matelots & de mettre promptement les Vaisseaux en etat, afin de pouvoir effectuer les convois projettés & destinés à protéger efficacement le commerce & la navigation de la République.

Qu'il en a été également fait part S. A. S. M. le Prince d'Orange & de Nassau, avec priere d'y tenir la main.

Qu'en conséquence il doit être dès à present accordé tous les mois un convoi pour les ports de France & d'Angleterre, de plus autant que le cas le requierera pour Lisbonne & la méditerrannée, & deux au moins par an pour les Colonies Hollandoises dans les Indes Occidentales.

Que dans plusieurs ports de la République & notamment dans le ressort de V. Nos. plusieurs Vaisseaux & Frégates se trouvent actuellement tous prêts & entierement equipés.

Que pour ces raisons les suppliants requierent humblement V. N. P. de les faire jouir maintenant de cette favorable disposition emanée du haut Souverain de ces provinces, & de vouloir bien employer tous leurs soins, & la plus sérieuse attention pour que cette

résolution soit mise en exécution ce qui dépend absolument de V. N. S. de maniere qu'il soit doresnavant donné réellement un convoi tous les mois pour les ports de France & d'Angletere, pour Lisbonne & la méditerranée, quand l'occasion l'exigera & deux fois au moins dans l'année pour les colonies Hollandoises dans les Indes Occidentales.

Et qu'il plaise à V. N. S. d'en donner connoissance au commerce, & de lui indiquer le jour fixe & précis du depart, surtout pour chaque convoi des trois susdites destinations, & cela le plus promptement qu'il sera possible afin que le commerce puisse arranger & suivre ses opérations avec vigueur & former ses chargements avec une pleine assurance que tous les objets libres suivant les traités seront suffisamment convoiés ce qui conformément & d'après la disposition favorable de la susdite resolution dépend à présent uniquement de V. N. S.

Ce que faisant &c.

NB. *Nous avons cru devoir faire imprimer dans ce N°. le mémoire du Roi d'Angleterre, dont il n'a été parlé que fort succinctement dans le 7me N°.*

MÉMOIRE

De Mr. de Chevalier Yorcke Ambassadeur de S. M. B. présenté aux États Généraux le 9 du mois d'Avril.

HAuts & Puissants Seigneurs. Le Roy de la grande, Bretagne par une suite de son amitié pour vos Hautes Puissances, & par les justes égards que les souverains se doivent réciproquement, s'est abstenu jusqu'à présent de se mêler de la négociation que la Cour de France a entamée avec elles, au sujet de la protection à donner à toutes espéces de munitions navales, pendant la guerre actuelle, entre sa Majesté & le Roi Très Chrétien.

Mais les derniers démarches de l'Ambassedeur de France ne lui permettent pas de garder plus longtems le silence, & sa Majesté croiroit manquer à ce qu'elle doit aux anciennes liaisons de sa couronne, avec V. H. P. si elles ne les informoit pas de ses sentimens, sur le danger auquel elles s'exposeroient, en prêtant l'oreille à des propositions,

qui les forceroient d'enfreindre une neutralité qu'elles ont déclaré vouloir observer. Propositions, qui attaquent leur indépendance, & qui sape même la base de leur Gouvernement, n'allant à rien moins qu'à dissoudre leur union. V. H. P. sont trop éclairées, pour ne pas sentir qu'une puissance etrangere qui s'arroge le droit de favoriser un membre de leur Gouvernement au préjudice des autres, ne peut avoir d'autre but que de semer la discorde entre eux, & de rompre tous les liens qui les unissent, & que si d'autres Puissances suivoient un pareil exemple, la République seroit mise en combustion & totalement déchirée; qu'une entiere anarchie en seroit la suite, & succéderoit au bon ordre établi.

Jusques-là, l'affaire semble n'intéresser que V. H. P. mais quand le but de toutes ces intrignes est manifestement celui de brouiller la République avec le Roi, & d'entraîner V. H. P. dans une guerre contre la grande Bretagne, sous le prétexte séduisant d'une parfaite neutralité, & de l'intérêt du commerce, le Roi ne peut plus demeurer spectateur indifférent, & se trou-

ve obligé d'expoſer à V. H. P. le danger dans lequel la France a cherché à les plonger.

Sur quel fondement la France a-t-elle le droit de dicter à V. H. P. les arrangemens qu'elles doivent prendre avec l'Angleterre, par où & quand l'a-t'elle acquis? Le traité que V. H. P. reclament, & ceux que S. M. ſeroit également forcée de reclamer, ne contiennent rien de ſemblable; il faut par conſéquent le chercher dans les vues ambitieuſes de cette Puiſſance, qui a fait une ligue avec les rebelles Americains & qui travaille à y entraîner d'autres.

Dans le cours du mois d'Octobre, de l'année paſſée, le Roy a fait une communication amicale de ſa ſituation & de ſes ſentimens à V. H. P. au moyen d'un mémoire remis à leur envoyé le Comte de Welderen, par feu Milord Comte de Suffolk, dans lequel il a exposé ſes vues & la néceſſité qui l'obligeoit à ſe défendre contre un ennemi qui l'a attaqué par ſurpriſe & injuſtement; & quoique cet ennemi ait porté les choſes au point de dicter les réglemens pour la navigation de V. H.

P. pendant les troubles actueles S. M. loin d'insister sur une conduite si arbitraire, s'est contentée de proposer à V. H. P. de conférer avec son Ambassadeur pour ce qu'il conviendroit de faire pour la sureté & l'utilité réciproque des deux pays.

V. H. P. il est vrai, ont jugé à propos à mon grand regret, de décliner cette offre, & d'incliner sur l'observation littérale & rigoureuse d'un traité qu'elles-même doivent s'appercevoir être aussi incompatible avec la sureté de la grande Brétagne, que directement contraire à l'esprit, & aux stipulations de tous les traités postérieurs entre les deux nations.

Quel objet en effet plus important, plus indispensable que celui de priver son ennemi des matériaux qui le mettroient à même de redoubler se efforts pendant la guerre; comment concilier une protection avouée pour ces matériaux, avec les alliances si souvent renouvellées entre les deux nations, ou avec les assurances d'amitié que V. H. P. ne cessent de répéter au Roi dans chaque résolution qu'elles lui font parvenir. S. M. est persuadée que V. H. P.

connoissent trop le prix de son amitié pour se laisser entraîner dans des démarches qui y sont directement contraires.

Pour prévenir des suites aussi funestes; & pour manifester, d'une façon non équivoque la constance du Roi envers la République, S. M. m'ordonne expressément d'assurer de nouveau V. H. P. de son desir ardent de cultiver la bonne harmonie entre les deux nations; de leur renouveller les promesses qu'elle leur a faites, de maintenir la liberté du commerce innocent de leurs sujets conformement aux ordres déjà donnés tant aux Vaisseaux du Roi, qu'aux armateurs, malgré tout l'avantage qui en résulte pour son ennemi. Mais sa Majesté m'ordonne d'ajouter qu'elle ne sauroit se départir de l'exclusion que la nécessité de sa propre défense l'a forcé de donner au transport des munutions navales, aux ports de France & nommemént à toutes sortes de bois de construction, quand même l'on voudroit, les faire escorter par de Vaisseaux guerre.

L'exemple que la France a donné de favoriser quelques membres de cet état

au détriment des autres ; attaque si directement l'union & l'indépendance de V. H. P. que le Roi se flatte de n'être jamais dans le cas de le suivre, à moins qu'une condescendance deplacée aux vues de la France, ne l'y oblige, pour indemniser par là, autant qu'il dépendra de lui, les membres de la République qui souffriront par la partialité de ses ennemis. S. M. a toujours cru qu'il n'est pas de la dignité d'un Souverain de semer la discorde dans les ts de ses voisins.

Le dernier édit publié par la Cour de France, exceptant les villes d'Amsterdam & de Haarlem, de certains droits imposés aux autres membres de de la République, pour les punir d'avoir fait usage du droit de souveraineté qui leur appartient, ne peut que rapeller à l'Europe entiere l'exposé des motifs qui ont engagé le Roi Très-Chrétien de de se liguer avec les rebelles en Amérique.

Le Roi est constamment prêt à faire tout qui peut tendre à l'avantage & à la tranquillité de V. H. P, pourvu que cela ne soit pas incompatible avec la sureté de ses Royaumes

Il se flatte que V. H. P. ne consulteront dans cette occasion que leurs vrais intérêts sans se laisser divertir ou intimider par des vues étrangeres; qu'elles cöopéreront par-là au maintient de la bonne intelligence entre les deux nations, & que S. M. ne sera jamais obligée de prendre d'autres mesures vis-à-vis de la République, que celles que son amitié pour elle, lui dictera toujours.

ERRATA Pour le N°. 9.

Pag. 195. *Lig.* 16. des soldats, *lisez* de soldats *L.*17. *après* équipage *mettez*? *P.* 196. *L.* 5. ne l'étoit *lisez* l'étoit *P.* 202. *L.* 4. *après* pratique *mettez* une, *P.* 208. *L.* 5. de Anglois *lisez*, des Anglois *P.* 212. *L.* 15. obliger, *lisez* oublier *P.* 213. *L.* 20. 4000. *lisez* 40000. *P.* 214 *L.* 10. de ce pont *lisez* de ce poste.



LETTRES HOLLANDOISES.

RÉPONSE A LA LETTRE XVI.

Sæpiùs ventis agitatur ingens
Pinus : & celsæ graviore casu
Decidunt turres, feriuntque summos
Fulmina montes.

HORACE.

Effet que doit avoir produit sur les Anglois la derniere Résolution des États Généraux; il y a des Anglo-manes en France comme en Hollande; la position de la France n'est pas telle qu'ils le disent; dispositions des États-Unis de l'Amérique.

PARIS, ce 1779

QUoi, Monsieur, c'est au moment où les Anglois sont à la veille *d'acquérir une supériorité décidée sur nous*, du moins à ce que disent les Anglo-

manes, que votre République ose prendre la résolution de résister à la suprême volonté de Nosseigneurs les Anglois? Le Lion Belgique est un petit téméraire, qui ne bravera pas impunément le courroux du grand Léopard Britannique. On dit qu'il est furieux du peu de réussite qu'ont eues ses menaces & ses promesses; mais soyez sûr qu'il sera trop prudent pour ne pas dissimuler. Ce faisceau redoutable que lui présente le Lion Belgique, & dont il a tâché vainement de relâcher le nœud, le rendra circonspect; il le sera aussi à l'égard de la Suéde & du Dannemarck, qui moins long-tems indécis que votre République, ne se sont pas contentés *de prendre des précautions impuissantes, & de faire des réclamations inutiles.* Les cours de Stokolm & de Coppenhague n'ont pas cru leur commerce assez peu florissant, & leurs colonies assez peu importantes pour qu'elles dussent voir sans intérêt le despotisme impérieux de la Grande Bretagne sur les mers; dans aucun tems elles ne l'avoient souffert; mais votre République habituée depuis si long-tems à la double dépendance de la licence Angloise, comment a-t-elle pû se déter-

miner à braver la Majesté du Peuple Anglois ? C'est une petite fantaisie dont il vous punira, si vous n'y prenez garde. Le Peuple Anglois tient en ses mains le trident de Neptune, & ce trident, a dit un de nos Poëtes, *est le sceptre du monde*. Il convient bien à une petite République comme la vôtre, à de foibles Puissances, comme la Suéde, le Dannemarck, & la France de vouloir en disputer la possession au Peuple Anglois. L'Espagne sera bien plus prudente, si l'on en croit nos Anglo-manes (car il y a des Anglo-manes à Paris comme à Amsterdam). Si l'Espagne sort de sa léthargie elle commettra disent-ils une lourde faute. Chez vous, les Anglo-manes sont de petits ambitieux qui vendroient à beaux deniers comptant leur patrie & leur honneur; chez nous, ce sont des enragés de célébrité, qui, pour en acquérir une, disent ce qu'ils ne pensent pas, & ne sont pas patriotes, parceque presque tous les sujets du bon Louis XVI le sont, le disent & agissent en conséquence. J'en connois un qui, parce qu'un marchand, commissionnaire, & banquier avec lequel il est lié a perdu quelques vaisseaux depuis le commen-

cement de la guerre ne cesse d'élever la Puissance des Anglois. Il est plaisant, Monsieur, d'entendre dire à nos Anglo-manes qu'il n'est plus tems que l'Espagne se décide, & qu'il falloit qu'elle le fit, quand la Marine Françoise jouissoit de toute la vigueur d'une résurrection : à les en croire, c'étoit quand l'Escadre partie de Toulon répandoit la terreur sur l'Océan, & a Wesminster que l'Espagne auroit dû se déclarer. Il est certain que si elle l'eut fait alors, cette demarche de sa part auroit produite un grand effet ; mais Mr. d'Orvilliers à la tête de 40 vaisseaux sera t'il moins à craindre pour Wesminster qu'il ne l'étoit lorsqu'avec 36 vaisseaux il voyoit fuir devant lui l'Amiral Keppel.

Etant à Londres en 1769 j'ai prédit aux Anglois la défection de leurs colonies ; je leur ai dit qu'un jour viendroit où toutes les Colonies Européennes de l'Amérique se réuniroient & formeroient alors dans cette partie du monde un nouveau corps politique, d'une telle force & d'un telle vigueur, que toutes les Puissances de l'Europe brigueroient son amitié. Une partie de ma

prophétie s'est accomplie; mais je doute fort, qu'on voye jamais, comme le disent les Anglo-manes, le Congrés de Philadelphie acquiéscer à la proposition que pourront lui faire les Anglois, de se réunir à eux contre la France, dans l'espérance de partager avec eux les dépouilles du monde. Il est à peu près sûr que les Anglois brigueront la protection des Etats-Unis de l'Amérique, comme les Espagnols ont brigué celle de votre République; mais il est plus que probable qu'ils échoueront dans leur négociation, comme ils ont échoué dans l'entreprise de soumettre par la force les braves Américains, qui, s'ils se réunissoient aux Anglois, deviendroient l'objet du mépris du monde entier, comme vos sept Provinces-Unies le seroient devenues, si après avoir abdiqué Philippe II., elles se fussent remises sous le joug Espagnol. . . . . .

Si je blâme, Monsieur, l'excessive prévention des Anglo-manes, je partage avec eux l'estime qu'ils ont pour les individus qui habitent l'Angleterre. Le Peuple Anglois, est bon, humain, & bienfaisant; s'il a les manieres dûres, il a les moeurs douces. L'Anglois con-

sidéré comme particulier, est juste & équitable, & ne cesse de l'être, que lorsqu'il s'agit de l'intérêt national. Lorsqu'un de vos vaisseaux venant de la Chine, fut pris il y a quelques mois, par un Corsaire Anglois, celui à qui cette prise appartenoit, voyant que le Capitaine de ce navire étoit accablé de tristesse, le pressa vivement de lui en apprendre la cause. Le vaisseau, lui dit le François, dont vous vous êtes emparé apartient à mon beau pere; ma fortune & celle de mes enfans étoit sur ce vaisseau...... En quoi consistoit-elle, lui demanda l'Anglois. En une caisse de Diamants ...... Combien peut-elle valoir ...... Au moins 200, 000 liv...... Demain venez me trouver. Le lendemain l'Anglois conduit le François sur le vaisseau; fait apporter la caisse. Jurez-moi, lui dit l'Anglois, qu'elle vous apartient...... Je vous le jure...... Reprenez-la ainsi que tout ce qui apartient à ceux qui étoient avec vous sur ce vaisseau.

J'ai auprès de moi présentement un jeune homme de 19 ans qui ayant été pris sur un Corsaire Américain au mois de Juin de l'année derniere, resta à la tour de Londres avec les autres pri-

sonniers jusqu'au mois d'Octobre suivant : quand il en sortit, il avoit pour tout vêtement un habit de nanquin : dépourvu de tout, il se voyoit à la veille de périr de misère. Un jour qu'il étoit dans un Caffé, un gros homme l'aborde ; *vous paroissez*, lui dit-il, *bien triste, ouvrez-vous à moi.* Le jeune François lui conte son avanture ; lui peint sa cruelle position ; & lui apprend sa demeure. Le lendemain matin, il voit arriver chez lui un tailleur qui lui remet un habit complet d'un très beau drap, des bas, un chapeau &c. ; il y avoit dans les poches de l'habit 6 guinées. En vain demanda-t-il au tailleur le nom de son bienfaiteur, en vain retourna-t-il au Caffé où il en avoit fait l'heureuse découverte, il ne put sçavoir son nom ni sa demeure.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XVII.

Les Anglois ont perdu tout espoir d'obtenir des secours de la Russie; disposition actuelle des Irlandois à l'égard des Anglois.

AMSTERDAM, ce [illegible] 1779.

JAmais les Anglois, Monsieur, n'ont été dans une situation aussi critique que celle où ils se trouvent aujourd'hui. Si au mois de Mars 1778, ils pouvoient encore se flatter d'avoir au moins un allié; s'ils avoient alors quelques espérances de voir leur ennemi prendre part à la guerre d'Allemagne, ils se voyent présentement sans aucun espoir. La Puissance sur laquelle comptoient le plus les Anglois, la Russie, s'est unie à leur ennemi pour concilier les seuls intérêts politiques qui pouvoient intéresser le continent; & tandis que l'union de la Russie & de la France se formoit à Teschen, elle se cimentoit à Constantinople. Cette union de Catherine & de Louis XVI. renverse

toutes les espérances des Anglois ; elle leur enleve le seul allié qu'ils avoient : puisse durer toujours cette bonne intelligence des Cours de St. Petersbourg & de Versailles ! elle est la suite de celle des Maisons d'Autriche & de Bourbon de l'union de ces trois Puissances dépend la paix de l'Europe entiere : elles n'ont aucun intérêt à se faire la guerre ; elles en ont très grand au contraire, à s'opposer aux projets ambitieux que pourront former les autres Puissances. Il vaudroit mieux pour le repos de l'Europe, qu'elles se liguassent pour soumettre à leur volonté toutes les autres Puissances, ce qui ne seroit pas plus difficile à exécuter, que de souffrir que ces Puissances se fissent la guerre. La déclaration (a), que l'Impératrice de

(a) Cette déclaration porte en substance, que nonobstant ses diverses représentations amicales sur ce que les Armateurs Anglois s'arrogent le droit de détenir & visiter tous les vaisseaux appartenant à des nations qui n'ont aucune part quelconque aux différens subsistans entre la France & l'Angleterre ; la Cour de Londres n'avoit procuré aucun autre redressement ; qu'au contraire tous les jours des navires neutres se voyoient arrêtés en pleine mer & souvent conduits en des ports Anglois, où on les détenoit sous différens prétextes frivoles & assujettissoient à des procédures longues & coûteuses au préjudice de leurs propriétaires ; qu'ainsi S. M.

Russie a fait faire par son Ministre Mr. Moussin Pouschkin au Roi d'Angleterre a fait connoître à la Nation Angloise, que cette grande Princesse n'approuve point les vexations qu'ils exercent sur mer contre les vaisseaux neutres. L'Escadre qu'elle va mettre en mer, agissant de concert avec celles de la Suéde & du Dannemarck, & les nôtres, si nous sommes assez sages pour agir de concert avec ces trois Puissances du Nord, obligera les Anglois à respecter le droit de gens & la foi des traités. C'est un furieux démenti pour Mrs. les Gazetiers de Londres & les Anglo-manes leurs échos. Cette déclaration de l'Impératrice de Russie les déroute tout-à-fait; & pourquoi aussi Mr. Moussin Pouschkin s'est-il si fort

voulant mettre fin à ces excès se trouvoit dans la necessité de suivre l'exemple des Rois de Suede & de Dannemarck en équipant un Escadre pour la protection de ses sujets, & que si désormais aucun Vaisseau Anglois tentoit d'arrêter un bâtiment portant pavillon Russe, les Officiers de S. M. auroient ordre de repousser la force par la force & de traiter tel vaisseau comme pirate; de pareils procédés étant contraires au traité de commerce, subsistant entre les deux Cours, en vertu duquel la Grande Bretagne a joui d'un commerce libre avec les États Ottomans durant la guerre entre la Porte & la Russie.

presse de faire connoître au Vicomte Weymouth les intentions de sa Souveraine. Du moins falloit-il laisser aux Anglo-manes le tems de publier que les trois vaisseaux Russes n'étoient partis des Dunes, que pour aller au-devant de cette formidable Escadre que Catherine envoyoit au secours de ses bons amis les Anglois sous les ordres de l'Amiral Spiritoff.

Vous ne pouvez, Monsieur, imaginer l'effet qu'a produit sur nos Stadhoudériens la déclaration de Mr. Moussin Pouskin; mais comme ce sont des ames fortes & de grands Philosophes, ils ont pris le parti de s'en consoler avec Terpsicore. (a)

(a) Sperat infestis, metuit secundis alteram sortem bene præparatum Pectus.

Il ne paroît pas qu'on soit aussi Philosophe à St. James & à Westminster: on n'y rit ni on n'y danse (a). L'Irlande fait la mutine; quatre de ses Comtés, & nombre de ses Villes ont déja signé une convention de ne plus rien impor-

(a) Les Anglois ont donné à la Haye un grand Bal auquel tous les Anglo-manes des Sept-Provinces ont assisté.

ter de l'Angleterre. Dix mille Irlandois sont armés & pourroient bien, soutenus d'un corps de François, tenter de rendre leur pays indépendant du Parlement Britannique.

Quand les Anglois Américains prirent les armes, ils ne haïssoient point les Anglois ; leur querelle avec ceux-ci étoit moderne, au lieu que celle des Irlandois est une vieille querelle, aussi ancienne que les deux peuples. Les Anglois ont toujours traité les Irlandois avec autant de mépris que de dureté ; & la haine que produit l'insulte qu'on reçoit, est toujours plus vive que celle qui naît du ressentiment de la vexation qu'on éprouve. *La vieille opposition de moeurs, de loix & d'intérêts, fut enflammée chez les Irlandois*, dit Humes, *par l'antipathie de Religion*. Cette antipathie a été fortifiée par la différence de la situation des deux peuples. Les Anglois riches ont été pour les Irlandois pauvres un objet d'envie. Si l'on en croit le Docteur Swifs, il le disoit en 1734, il n'y a pas en Irlande plus de 200,000 L. Sterlings d'espéces circulantes. Depuis Swifs, la situation de l'Irlande ne s'est pas améliorée. Tous

les revenus de l'Irlande sont devenus la proie des salariés des Ministres du Roi d'Angleterre. En 1755 la liste militaire de l'Irlande n'alloit qu'à 800,000 L. Sterlings, & la liste civile qu'à 160,000. Toute la somme des dépenses publiques ne s'élevoit qu'à 1 300,000 sterlings. Son revenu étoit d'un 1,100,000 L. Sterlings. Elle avoit en outre un credit de 400,000 L. Sterlings, elle pouvoit donc suffir à tout; mais depuis 1775, la liste militaire a toujours été portée à 900,000 L. Sterlings & la liste civile à 300,000 L. Sterlings, & les revenus de l'Irlande, loin d'être augmentés ont toujours diminué depuis ce tems. Il est prouvé par les registres des Douanes, que dans l'espace de 10 ans l'Irlande n'a pas exporté pour l'Ecosse au delà de 1,000,000 L. Sterlings; tandis qu'elle en a importé plus de 3,000,000, on a aussi la preuve que dans sept ans l'Angleterre a fourni à l'Irlande pour 20,000,000, L. Sterlings de marchandises & de denrées, & n'en a tiré que pour 11,000,000, jugez de là quelle doit être la pauvreté de l'Irlande.

Les Irlandois ont en général l'esprit plus vif que les Anglois; ils sont

aussi industrieux, mais moins laborieux; ils aiment le faste, la dépense & le plaisir; ils sont plus communicatifs & plus propres à la société. Leurs mœurs approchent plus de celles des François que de celles des Anglois: c'est un nouveau motif pour quelques-ci afent pour eux de l'antipathie. Il est certain que le moment est favorable pour les Irlandois & qu'ils ont un puissant motif d'émulation dans les succès des Anglois-Américains.

Je vous sais un gré infini, Monsieur, des deux anecdotes que vous avez rapportées dans votre derniere lettre. Une nation qui rend justice à son ennemie, & la loue quand elle le mérite, ne devroit pas avoir un ennemi. Je me rappelle qu'étant à Londres, j'assistai à la premiere représentation du François à Londres; j'en sortis indigné de la maniere dont Foote, Auteur de cette mauvaise Comédie, y traitoit les François; d'autant que j'avois vu à Paris, quelque tems auparavant, le François à Londres, & l'Anglois à Bordeaux.

Je vous envoye, Monsieur, une ordonnance fort sage, que viennent de rendre nos Etats Généraux: incessam-

ment, je vous ferai passer un état exacte de nos forces de terre & de mer.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. On parle beaucoup ici d'une négociation entamée entre la France & l'Angleterre. Nous souhaitons, qu'elle réussisse, mais nous n'osons nous en flatter.

ORDONNANCE

DE LEURS HAUTES PUISSANCES.

LES Etats Généraux des Païs-Bas-Unis, &c. A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT : Comme il a été porté à notre connoissance que, nonobstant nos précédens Placarts des 27 Juillet 1627 & 26 Avril 1653, portant défense aux habitans de ce Païs de demander & prendre des commissions en guerre d'autres Puissances, les fideles sujets de cette République sont néanmoins devenus suspects à quelques Puissances belligérantes, de nuire à la navigation & au commerce de ces Puissances, avec lesquelles nous sommes & desirons rester en bonne amitié, & de les incommoder en équippant & mettant en mer des bâtimens armés sous le pavillon des Puissances belligérantes ; conduite qui seroit contraire au droit des gens, ainsi qu'aux devoirs de sujets d'une puissance neutre & à nos intentions sinceres, & tendroit au grand

préjudice, au blâme & au deshonneur de la République : à ces causes, voulant y pourvoir; Nous, après mûre délibération, avons ordonné & statué, ordonnons & statuons par la présente, qu'il ne sera permis à aucun habitant des Païs-Bas-Unis de mettre en mer, ou de faire naviguer leurs vaisseaux, soit des ports de cette République, soit d'autres païs, en vertu de commissions accordées par les Rois, Républiques, Princes & autres Puissances étrangeres, ni d'avoir part à l'armement d'aucun vaisseau naviguant comme corsaire, d'en partager aucunement les gains ou les pertes, ou étant sortis avec une commission de M. le Prince d'Orange & Nassau, en qualité d'Amiral Général des Païs-Bas-Unis, de prendre en outre une commission étrangere de quelque maniere que ce soit, sans en avoir eu notre permission préalable; à peine envers les contrevenans d'être punis, suivant l'exigence des cas, même en leurs corps & biens, suivant la teneur de nos placarts précédens, & d'être tenus de plus de réparer tout le dommage quils auront causé, &c.

RÉPONSE A LA LETTRE XVII.

Du rétablissement de la paix entre la France & l'Angleterre ; la politique de la France s'y oppose ; raison qu'a cette Puissance de ne pas faire la paix ; les abus que les Anglois sont obligés de faire de leur crédit entraîneront leur ruine.

Paris, ce 1779.

VOus me mandez, Monsieur, qu'on parle beaucoup à Amsterdam du rétablissement de la paix entre la France & l'Angleterre, & même qu'on y regarde cet événement comme très-prochain. On croit facilement ce que l'on desire avec ardeur. Le commerce des sujets de votre République retire de grands avantages de la guerre que se font les Anglois & les François ; mais dans les circonstances présentes, tout concourt à vous faire souhaiter que les nations belligérantes fassent une paix solide ; mais peut-on espérer qu'elle se fait,

quand l'expérience de plusieurs siecles a appris à l'europe entiere, que chez les Anglois les traités les plus solemnels n'ont de force qu'autant qu'il est de leur intérêt d'en respecter les dispositions.

La guerre est à mes yeux la folie des Rois, comme les procès sont celle des particuliers ; c'est de tous les fleaux le plus redoutable pour l'humanité, & cependant je n'oppinerois pas pour la paix avec les Anglois, si j'étois admis dans le Conseil de mon Souverain.

Quand l'honnête Abbé de S. Pierre rêva en faveur de l'humanité, qu'on pourroit établir une paix perpétuelle entre toutes les Puissances de l'europe ; on put regarder son projet comme une de ces chimères qu'invente une imagination échauffée par un sentiment très-vif.

La rivalité qui regnoit alors entre les maisons de France & d'Autriche, rendoit cel projet impraticable ; & le Cardinal de Fleury avoit raison de dire à son auteur : *votre projet est très bon, mais avant de le proposer aux Puissances, il seroit bon de leur envoyer d'excellens missionnaires.*

Aujourd'hui, que par les soins du Prince de Staremberg & du Duc de Choiseul, la rivalité chimérique de ces deux Puissantes Maisons n'existe plus, on pourroit se flatter de voir réaliser le le projet de ce bon Abbé de S. Pierre; si l'esprit dominateur des Anglois n'étoit un obstacle presque invincible à l'union que toutes les autres Puissances de l'europe pourroient former, pour éloigner d'elles pour toujours, le fléau de la guerre.

Point de paix avec les Anglois, disoit le Cardinal de Richelieu. *Si l'on veut faire la paix avec les Anglois*, disoit le Marechal de Saxe, *c'est à la tête de cinquante mille hommes, & dans Westminster même qu'il faut la signer.* Ce conseil étoit d'un Héros plus grand guerrier que politique: celui du Cardinal de Richelieu étoit d'un politique profond, qui ne donne rien au hazard; connoît tous les ressorts des corps politiques; & voit dans l'avenir les différents effets de leurs mouvemens. Le Cardinal de Richelieu savoit que la force des Anglois n'étoit que précaire; que celle de sa nation avoit plus de réalité & de solidité; connoissant

les vues ambitieuses des Anglois, & combinant leurs forces, il sentoit que pour les mettre dans l'impuissance d'être ambitieux avec succès, il falloit les affoiblir, non par les combats, ni même par les victoires, mais par la prolongation de la guerre. Quelques années de paix réparent les revers les plus funestes, & la nation vaincue se trouve alors dans le même état de force & de Puissance où elle s'étoit trouvée auparavant.

Toute la force de l'Angleterre est dans son commerce & dans son crédit; elle a abusé de l'un, & perdu une partie de l'autre; son commerce s'affoiblira encore; & si elle est forcée de rester long-tems armée, elle se verra sans aucune espéce de crédit, non seulement au dehors, mais même au dedans. *Les dettes publiques*, a dit d'Avenant, un des plus habiles politiques qu'ait eu l'Angleterre, *sont semblables à ces vers rongeurs dont les ravages secrets dans un corps, absorbent enfin toute sa subsistance. Les dettes d'un Etat* ne sont déjà pas, comme le dit Melon, *des dettes de la main droite à la main gauche*. Cela ne peut être, & n'est en

effet que lorsqu'un État a la quantité d'alimens nécessaire. Les alimens d'un corps politique sont l'argent & les productions de la terre ; l'un & l'autre sont en Angleterre au dessous des besoins de son corps politique. Les dettes publiques y sont donc des vers rongeurs qui consument sa subsistance.

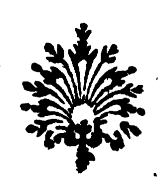
Lisez, Monsieur, les observations de Mr. de Price sur la dette nationale de son Pays ; & vous conviendrez que j'ai raison de soutenir que, le véritable moyen de dompter les Anglois, c'est de les forcer à rester armés, & par conséquent à avoir continuellement recours à la ressource ruineuse de l'emprunt. En 1700, leur dette nationale étoit de 16, 000, 000, L. Sterlings ; elle fut portée en 1715 à 55, 000, 000 L. Sterlings ; & à la fin de la derniere guerre en 1765, elle étoit montée à 148, 000, 000, L. Sterlings. Cette dette effrayante pour une nation qui a de si foibles moyens de la liquider, faisoit dire à Mr. Price, qu'elle entraîneroit la subversion de l'Empire Britannique ; & si cette dette est aujourd'hui comme tous les Anglois le disent eux mêmes de trois milliards, de

notre argent, que fera-t-elle, si les Anglois sont forcés à rester armés encore pendant dix ans? La France est sans motif pressant de faire la paix. Si les Anglois attaquent ses côtes, ils feront ce qu'on appelle: *casser des vitres avec des guinées.* S'ils lui enlevent ses colonies, cette conquête ne les dédommagera pas des efforts qu'ils auront fait pour la faire: d'ailleurs, cette conquête pourroit-elle se faire sans que les autres nations n'en prissent de l'ombrage; du moment qu'elles le craindroient, toutes se réuniroient pour s'y opposer.

J'ai l'honneur d'être &c.

ERRATA Pour le No. 10.

Pag. 228. *Lig. derniere* qu'il ne soit, *lisez* qu'il en soit P. 231. *L.* 25. manitenant *lisez* maintenant *P*, 233. *L.* 9. de la Grande, Bretagne *otez la virgule. P*, 236. *L.* 21. se efforts, *lisez* ses efforts.



[illegible]

[illegible] qu'on applique [illegible] les vitres [illegible]

[illegible] guières. S'il [illegible] les couleurs, cette [illegible]

[illegible]

[illegible] que [illegible] nous [illegible]

[illegible]

ERRATA. [illegible]

Page 22. Lig. [illegible] foit P. [illegible]

[illegible]



LETTRES HOLLANDOISES

Tes plus grands ennemis, Rome, sont dans tes murs.

LETTRE XVIII.

Les Anglo-manes disent que les Puissances du Nord sont plus disposées à favoriser les Anglois que les François. Des écrits qu'ils viennent de publier ; ils prétendent que la résolution des États Généraux n'est pas sincere.

AMSTERDAM, ce 1779.

SI l'on vouloit, Monsieur, en croire les Anglo-manes, la Russie, la Suéde & le Dannemarck déguisent leurs véritables dispositions. *Ces Puissances*, disent-ils, *connoissent trop bien leurs véritables intérêts, pour préférer ceux de la France à ceux de l'Angleterre.* Cette idée bizarre n'a pas fait fortune ici. Nous n'ignorons pas que les Puissances du Nord ont des liaisons de commerce

avec les Anglois ; mais nous savons aussi, qu'elles en ont de plus intéressantes avec les François, surtout depuis que cette Puissance s'occupe sérieusement du rétablissement de sa marine. La France ne peut se passer des productions du Nord, & les nations du Nord ont un besoin continuel des productions de la France. De ce besoin réciproque doit naître une liaison étroite entre le commerce des François, celui des Russes, des Suédois & des Danois. Et si l'on considere sans prévention les avantages qui en doivent résulter, on verra qu'ils sont beaucoup plus grands pour les uns que pour les autres.

Les Puissances du Nord peuvent se passer de toutes les productions de l'Angleterre : celles de la France au contraire sont en quelque façon pour ces Puissances, de premiere nécessité. Que ces Puissances se déclarent pour les Anglois, alors elles se verront forcées de s'approvisionner dans nos ports des vins, des huiles, des eaux-de-vie, des sucres, des cafés, & des fruits de la France ; mais à un prix beaucoup plus haut, que si ces productions eussent été tirées directement des François.

Quand ceux-ci ne seroient pas en guerre avec les Anglois, l'intérêt des Puissances du Nord seroit de s'unir, & de former par la réunion de leurs forces maritimes une armée navale pour protéger leur commerce avec les Colonies Angloises confédérées de l'Amérique septentrionale. Si ces Puissances eussent bien connu les véritables intérêts de leur commerce, il y auroit longtemps qu'elles auroient reconnu l'indépendance de ces Colonies, dont les ports ouverts aujourd'hui aux vaisseaux de toutes les nations, assurent aux Puissances du Nord un nouveau débouché pour leur commerce, & de nouveaux magasins pour leurs besoins. Si dans ce moment-ci les Anglois, poussés par cet esprit dominateur qui les a si souvent rendus inconsidérés, osoient troubler la navigation du Nord, ils exposeroient la leur à une ruine totale dans le Nord, soit parce que le passage du Sund leur seroit fermé, soit parce que les corsaires Russes, Danois & Suédois donneroient la chasse à tous les vaisseaux Anglois qui paroîtroient dans les mers du Nord.

Le salarié des Anglois, le Juif Pinto,

s'est permis un grand nombre d'absurdités dans une petite brochure qu'il nous a donnée il y a quelque temps: il y a avancé que notre religion courroit grand risque, si nous nous unissions avec la France. La brochure où l'on lit cette ridicule assertion a pour titre, *le bon Hollandois*. On ne conçoit, que l'auteur du traité *des fonds de commerce; ou jeu d'action*, ait pu faire imprimer & rendre public un ouvrage aussi pitoyable: il y regne un ton de mauvaise plaisanterie, des raisonnemens si foibles & si inconséquens, qu'on ne conçoit pas comment Mr. Cerisier a pu s'en occuper. Mr. Cerisier est auteur du tableau de la Hollande, qui est certainement l'ouvrage le mieux fait, le plus profondément pensé, & le plus solidement raisonné qu'on ait encore fait sur notre pays. Il a dans ses *observations impartiales d'un vrai Hollandois*, pulvérisé & couvert de ridicule *le bon Hollandois*. Où l'Anglo-mane, le Stadhoudérien, & pour tout dire, le Juif Pinto, a-t-il pris, qu'en France *on envoye aux galeres & à la mort, ceux qui ne confessent pas leurs foiblesses à un Prêtre?* Est-ce que les Juifs de Bordeaux & de Metz

& même de toute la France sont fustigés, envoyés ramer à Marseille, quand ils ne veulent pas *confesser leurs foiblesses à un Prêtre.*

Un autre auteur aussi inconséquent, & plus singulier encore que le bon & très-bon patriote, nous a donné *des observations sur la situation présente entre l'Angleterre & la Hollande*, dans lesquelles il a voulu nous persuader que *l'Angleterre montroit à la Hollande toute la modération, toute l'amitié, toute la générosité que la justice & l'équité peuvent prescrire.* Le but principal de ce grand écrivain a été de nous représenter les Anglois *comme des Anges, & vous, Messieurs les François, comme des Diables.* Pour vous faire connoître sa maniere de penser & d'écrire, je vous rapporterai ce qu'il dit des braves Colonistes de l'Amérique septentrionale.

Les auteurs de la révolution américaine ont, dit-il, *sacrifié à leur ambition leur propre liberté & celle de leurs compatriotes : leurs noms seront ensevelis dans l'oubli, ou transmis avec infâmie à la postérité, comme des exemples capables d'empêcher les autres de marcher sur leurs traces......Les écrivains du parti Fran-*

çois-Américain ont artificieusement comparé la révolution de l'Amérique avec celle des Pas-Bays, pour flatter la vanité de ceux qui examinent peu ; & ils s'en servent comme d'un manteau propre à couvrir leur ambition, qui a fait naître en eux la vaine espérance, qu'en fomentant les brouilleries domestiques de l'Angleterre, ils seroient en état d'entraîner dans une ruine commune la mere patrie & ses Colonies.

Mr. Van-den-Heuvel, Greffier d'Utrecht, vient de nous donner *des remarques juridiques adressées à Mr. Batavus, sur le quatrieme article du traité de 1674.* C'est de l'Anglo-manie toute pure. Mr. Van-den-Heuvel établit d'abord que nous devons rester neutres. Il a raison, & nous pensons tous comme lui : ensuite il s'éfforce de prouver que dans les circonstances présentes nous devons céder à la loi suprême de la nécessité, & nous soumettre humblement à tout ce que nous prescriront les Anglois. *Nous n'avons rien à craindre des François*, dit Mr. Van-den-Heuvel ; *nous pouvons donc braver hardiment leur ressentiment ; ils n'attaqueront pas notre Pays, parce que pour le faire, il faudroit que la Maison*

d'Autriche le voulût. Et qui a dit à Mr. Van-den-Heuvel, que S. M. l'Imp. R. refuseroit le passage aux armées de son Gendre? Qui lui a dit que dans le cas d'une rupture avec la France, la Maison d'Autriche ne profiteroit pas de cette occasion pour faire ouvrir à la navigation de ses sujets des Pays-Bas, l'Escaut, les canaux de Sas-de-Zuyn, & autres bouches de la mer que leur ont fermé le traité de Munster, & celui des *Barrieres*; & aussi pour faire valoir ses droits sur la ville de Mastricht, le Comté de Vrorn-Hoven, le Pays d'Outre-Meuse Hollandois, les Villages de la Rédemption, & plusieurs autres Districts dont nous jouissons. Le courroux des Anglois est bien plus redoutable pour nous. Suivant Mr. Van-den-Heuvel, ils peuvent fondre sur tous nos établissemens d'Asie & d'Amérique. Si les Anglois peuvent nous les enlever, les François le peuvent-ils moins? La possession des Isles de France & de Bourbon leur facilite la conquête du Cap de Bonne Espérance.

Les Anglo-manes pour se consoler de la résolution d'armer, qu'ont pris les États Généraux, affectent de dire qu'elle

a été prise d'accord avec les Anglois, & qu'elle ne s'effectuera pas. Nous ne pouvons croire que L. H. P soient capables d'une telle dissimulation. Il paroît cependant que la France les en soupçonne, s'il est vrai, qu'elle ait refusé de rien changer aux dispositions qu'elle a faites contre le commerce de toutes les Provinces, & qu'elle soit décidée à ne leur rendre leurs anciens priviléges, qu'après que la résolution des Etats Généraux sera effectuée.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE XIX.

L'Auteur envoye à son ami une Lettre sur la qualification de revolté, donnée aux Fondateurs de la République des sept Provinces Unies, & aux Colonies Angloises de l'Amérique septentrionale.

AMSTERDAM, ce 1779.

JE vous envoye, Monsieur, la copie d'une lettre que j'écrivis l'année derniere à un de mes amis, auteur d'un ouvrage sur la République des Sept Provinces Unies, dans lequel il qualifioit ses Fondateurs de revoltés. Si nos ancêtres n'ont pas mérité cette qualification odieuse, elle ne peut, avec plus de raison, être donnée aujourd'hui aux Anglois-Américains. C'est une injustice d'autant plus grande à l'égard de ceux-ci, que la constitution nationale de leur pays leur donne le droit de résister à la volonté de leur Roi, quand elle est contraire à cette constitution.

J'ai l'honneur d'être, &c.

COPIE

D'une Lettre écrite en 1778.

L'Autorité des Rois, Monsieur, est l'image de l'autorité paternelle. Les peres reçoivent la leur de la nature; les Rois, de leur nation, lorsqu'ils en deviennent les chefs. Plusieurs familles rassemblées choisirent le chef de l'une d'entr'elles pour les gouverner toutes: ce fut le premier Roi. Tous les pouvoirs qu'avoient les autres chefs se réunirent en lui, & la société politique prit la place de la société naturelle. Il fallut pour opérer ce changement deux transactions, qui supposent nécessairement deux conventions; l'une avec la société, l'autre avec son chef. Par la premiere, la société a contracté avec chacun de ses membres un engagement par lequel chacun d'eux jouira en particulier de tous les droits compatibles avec l'existence de la société; mais à la condition, que la société protégeroit & défendroit ses biens & sa personne. Par la seconde, le chef s'est imposé l'obli-

gation envers la société en général, & envers chacun de ses membres en particulier, de remplir toutes les conditions contenues dans la convention.

C'est une idée chimérique que de croire qu'il ait existé un état politique sans une convention primitive ; nous n'en connoissons, il est vrai, que deux expresses qui existent présentement ; c'est le pacte d'Arragon, & celui des anciens Souvérains de nos Provinces ; mais le bon sens & la raison disent que, toutes les nations en ont fait un, & que s'il n'a pas été exprès, il a été du moins tacite. Qu'est-ce que le couronnement des Rois, si ce n'est le renouvellement de ce pacte ? Qu'est-ce que la formule de leur serment, si ce n'est ce pacte, ou si l'on veut une répétition du serment qu'a fait le premier Roi de la nation ? Ce que Louis XVI. a promis à ses sujets dans l'Eglise de Rheims, Pharamond l'avoit juré sur le Pavois. Croyez, Monsieur, que si les Arragonois ont dit à leur premier Rois *Nous qui valons autant que toi, te faisons notre Roi, à condition que tu garderas & observeras nos privileges & nos libertés & non autrement* : tous les peu-

ples l'ont dit de même aux leurs, même ceux qui sont aujourd'hui soumis aux loix du despotisme; car le despotisme est une usurpation, & il seroit impossible de prouver que le premier Roi d'une nation ait été un despote.

Ces mots, *non autrement*, qui font partie du serment des Arragonois sont sous-entendus dans celui que tous les peuples font à leurs Souverains lors de leur inauguration. Quelle seroit la nécessité, si cela n'étoit pas, que ses sujets lui prêtassent le serment de fidélité & exigeassent de lui, qu'il leur en prêtât aussi un? Quand Charles quint abdiqua le trône, & y plaça son fils Philippe II; celui-ci reçut de ses nouveaux sujets le même serment que son prédécesseur, & avant lui le Duc de Bourgogne avoient reçu, & il contracta envers eux la même obligation que ces Princes avoient juré de remplir.

A peine Philippe II. avoit-il fait son serment, qu'il fut violé. Les Pays-Bas resterent, comme auparavant, couverts de troupes étrangeres qui pillerent ses habitans, dévasterent leurs campagnes, & détruisirent leurs maisons. Un homme de sang, dépositaire de l'autorité

souveraine, gouverna avec un sceptre de fer. Un Ministre (a) de la loi, barbare & sanguinaire, monta sur le trône de la justice d'où il opprima l'innocence & accabla la vertu; la justice du Prince vainement invoquée, resta muette. De nouveaux Sieges Épiscopaux furent élevés aux dépens des Abbayes, on porta le fer & le feu contre ceux qui voulurent se soustraire à la superstition, & l'on ne respecta ni les privivileges de la nation, ni les droits du citoyen. On viola tout jusqu'aux loix sacrées de l'humanité; le peuple, la Noblesse, le clergé réclamerent contre la tyrannie, & on traita cette réclamation d'attentat à l'autorité souveraine; & pour étouffer en eux le cri du patriotisme, on versa sur les échaffauds le sang des plus zélés patriotes.

(a) Ce juge inique & sanguinaire étoit Vargas, auquel un certain Conseiller de Gand, nommé Jacques Hessels ne le cédoit en rien. Ce Hessels dormoit, dit-on, pendant les séances que tenoit ce tribunal de sang, & quand on le reveilloit pour donner son avis, il répondoit toujours *ad patibulum, ad patibulum: à la potence, à la potence.*

Le Duc d'Albe en quittant les Pays-Bas se vantoit d'avoir pendant les six années de son Gouvernement fait perir par la main du bourreau plus de 18000. hérétiques ou rebelles. Le Duc d'Albe est mort en 1582. dans un age très avancé, & le Prince d'Orange fut assassiné à la fleur de son age.

Quand dans de pareilles circonstances un peuple leve l'étendard de la liberté, peut-on justement le qualifier de révolté? Que fait-il? Que ce que son Souverain l'a autorisé lui-même à faire. Le Souverain avoit pris avec son peuple un engagement, & ce n'avoit été qu'à la condition qu'il le rempliroit, que son peuple s'étoit aussi engagé à lui rester fidelle & *non autrement*. Quand une partie d'une nation veut se soustraire à l'autorité du Souverain, elle mérite qu'on la qualifie de révoltée, mais quand c'est la nation entiere qui prend ce parti, c'est improprement qu'on lui donne ce nom odieux.

Les ligueurs étoient des révoltés; mais nos Provinces ne le furent pas; elles s'étoient soumises à leur Souverain; mais ce Souverain avoit aussi juré de reconnoître le pouvoir de la loi; & cette loi étoit le pacte que ses sujets avoient fait avec lui: certainement la puissance du Souverain n'est jamais & ne peut être audessus de celle de la nation: la nation a pu se soumettre à lui, mais en se soumettant elle a mis audessus de lui le pouvoir de la loi, & cette loi, c'est le pacte qu'elle a fait avec son

Souverain. Pour quoi le sujet est-il criminel lorsqu'il se soustrait à l'obéissance du Souverain, c'est parce qu'il peut invoquer la justice de la loi: du moment que cette voie lui est fermée par le Souverain, le Souverain est un despote, & le sujet qui cherche alors à briser ses fers se souleve, mais ne se revolte pas. Je le dis avec confiance de nos ancetres: ils ne se sont pas rendus coupable du crime de rébellion, parceque personne ne peut être légitimement sujet d'un disspote.

„ Personne, dit Burlamaque, ne peut „ se dépouiller de sa liberté, jusqu'à „ se soumettre à une puissance arbi„ traire, qui le traite absolument à „ sa fantaisie; ce seroit renoncer à sa „ propre vie, dont il n'est pas le maî„ tre; ce seroit renoncer à son de„ voir, ce qui n'est jamais permis, & „ si cela est vrai par rapport à un par„ ticulier qui se feroit esclave, bien „ moins encore un peuple entier a-t„ il ce pouvoir, dont chacun de ceux „ qui le composent est entierement „ destitué. „

Ces principes établis, & je les crois incontestables, les Hollandois ne peu-

vent être considérés comme les descendans d'un peuple révolté. Leurs ancêtres ne le furent pas plus à l'égard de Philippe II. que les Anglois à l'égard de Jacques II., & les Corses à l'égard de Gennes. Les Anglois qualifient aujourd'hui de révoltés leurs colonies de l'Amérique septentrionale; quand eux mêmes ont légitimé l'union des sept Provinces qui forment aujourd'hui notre République: Leur Reine Elisabeth a reconnu leur indépendance, comme Louis XVI. a reconnu celle des Colonies Angloises. Jamais on ne dira d'un peuple révolté qu'il est indépendant; car la révolte suppose toujours une dépendance. Les Anglois Américains se sont soulevés contre les Anglois Européens, comme les sept Provinces-Unies contre Philippe II. Celui-ci a méprisé les Provinces-Unies, comme les Anglois leurs Colonies, qu'ils ont voulu écraser de leur puissance, comme Philippe II. avoit voulu écraser de la sienne les Provinces-Unies, & les Américains ont fait à Philadelphie ce que les Hollandois ont fait à Utrecht. Il en a resulté la même chose, & ce sont deux corps politiques qu'a formé en Europe l'amour de la liberté.

RÉPONSE
AUX LETTRES XVIII. & XIX.

Nouvelle version de la Déclaration de la Russie; destination de ses forces maritimes, de celles de la Suéde & du Dannemarck; état des François dans l'Amérique; avantage que les Colonies Hollandoises retirent de la guerre; ce qu'on doit penser de l'état actuel des Colonies confédérées de l'Amérique septentrionale.

PARIS, ce 1779.

ON vient de m'envoyer d'Ostende, Monsieur, la déclaration (*a*) qu'a fait

(*a*) S. Maj. Imp. de toutes les Russies considerant que la navigation de la mer du nord dans les parages qui n'ont plus d'autre terme ni d'autre objet que les côtes & ports de l'Empire de Russie ou celui de Dannemarck & de Suéde demande une protection immédiate de sa part & de celle de ces deux Couronnes d'autant plus que l'année derniere un Corsaire Américain a pris ou détruit plusieurs vaisseaux, allant ou venant d'Archangel, en troublant ainsi un commerce, pour lequel cette partie se trouve exclusivement reserrée par la nature, s'est déterminée à faire croiser au primtems prochain dans cette mer vers le Cap Nord un Escadre de ses vaisseaux de ligne & frégates, à la

Mr. Moussin Pouschkin au nom de sa Souvéraine, à sa Majesté Britannique. Cette version differe de celle que vous m'avez envoyé précédemment (a). Mon correspondant d'Ostende me mande qu'il tient la sienne d'un Anglois qui habite dans cette ville. Quant au fonds, ces deux versions sont les mêmes. Dans l'une comme dans l'autre l'Impératrice de Russie notifie au Roi d'Angleterre qu'elle employera ses forces maritimes combinées avec celles des Suédois & des Danois, à protéger la navigation des mers du Nord, indistinctement

---

quelle il sera enjoint de protéger d'un maniere efficace le commerce & la navigation, en eloignant de ces parages tous Corsaires de quelque nation que ce soit, sans exception, qui viendront s'y présenter. Sa Maj. Imp. en faisant part de cette résolution à la Cour de Londres, requiert de son amitié & la prie, dans la vue d'obvier à tout malentendu ou desagrément qui pourroit résulter de son exécution, qu'elle veuille bien enjoindre à tous & un chacun des vaisseaux de ses sujets, munis de lettres de marque, qu'ils s'abstiennent de pousser leur croisiere & de courir sus à aucun vaisseau dans l'étendue, desdits parages de la mer du Nord, où la navigation n'est plus douteuse, mais uniquement destinée pour le commerce des trois Couronnes. Sa Maj. Imp. se flatte de plus, que la Cour de Londres reconnoîtra dans cette mesure, qu'elle a dû adopter, un avantage manifeste pour sa navigation.

(a) Voyez le No. 13. pag. 246.

contre tous ceux qui voudront la troubler. La conséquence naturelle qu'on peut tirer de cette déclaration formelle de la Russie, c'est qu'elle gardera une exacte neutralité, & ne donnera aucun secours aux Anglois; & aussi qu'elle ne s'opposera pas à ce que les Danois & les Suédois portent dans les ports de France, sous l'escorte de leurs vaisseaux de guerre, leurs bois de construction, leur chanvre, leur fer, & leur goudron &c. Ainsi la Russie se chargera de la protection des mers du Nord, tandis que la Suéde & le Dannemarck employeront leurs Escadres à convoyer leurs navires marchands destinés pour les ports de France.

Le bruit court ici que le Comte d'Estaing a battu l'Amiral Byron, & qu'il tient bloqués dans le port de Ste Lucie les vaisseaux Anglois qui y sont restés. Si cela est vrai, l'État actuel de la France est au moins aussi florissant qu'il l'étoit au mois de Mars 1778. On parle aussi de la conquête de l'Isle St. Martin, & de celle de St. Barthelemi faite par deux frégates de l'Escadre de Mr. le Comte d'Estaing; mais ces deux conquêtes nous intéressent bien peu; tout

ce qu'elles prouveroient, ce seroit que les Anglois ne nous sont pas supérieurs dans ces parages. Jamais nos Colonies n'ont été dans un état de défense aussi respectable; l'abondance des vivres y est telle qu'elle pourroit l'être en tems de paix. Elles commercent aussi librement avec vos Colonies & surtout avec celle de St. Eustache que s'il n'y avoit pas un vaisseau Anglois dans ces mers.

Si ceux qui sont à la tête de votre gouvernement s'étoient plus intéressés à la prosperité des Colonies de la République, ils auroient dès le commencement de la guerre envoyé une Escadre pour protéger le commerce de ces mêmes Colonies : & surtout celui de Curacao & de St. Eustache, qui étant libre, lorsque les François & les Anglois se font la guerre, est toujours très florissant. Curacao approvisionne alors toute la côte du sud de St. Domingue, & tous les armateurs François des Isles du vent viennent à Curacao acheter toutes les choses nécessaires à leurs armemens. Pendant la paix le commerce de St. Eustache n'est pas considérable, il se borne le plus souvent à fournir aux Colonies An-

gloiſes & Françoiſes des morues ; mais quand les François & les Anglois ſont en guerre, St. Euſtache devient un entrepôt de toutes les denrées des Colonies Françoiſes. C'eſt auſſi alors un Magaſin où elles font la plus grande partie de leurs approviſionnemens. Nous avons vu, nombre de fois, pendant la derniere guerre, les Anglois & les François former dans le port de St. Euſtache, à l'abri de la neutralité dont ce port jouiſſoit, des ſociétés ſuivies de commerce. Leur liaiſon étoit couverte par les paſſe-ports que votre nation leur donnoit & qu'on lui payoit chacun 48 piaſtres.

Liſez, Monſieur, les papiers Anglois, ou plutôt dites à vos Anglomanes de les relire avec attention : ils y verront que les colonies confédérées de l'Amérique Septentrionale ne ſont pas réduites au point de renoncer au bonnet de la liberté ; & qu'elles ſont bien éloignées de vouloir reprendre leurs fers. Le même ſentiment qui les leur a fait briſer, à aujourd'hui parmi eux toute la force & toute l'énergie qu'il avoit lorſqu'ils prirent la généreuſe réſolution de ſecouer le joug péſant qui les accabloit. Nous doutons encore ici, & je

LETTRES HOLLANDOISES.

L'éloquence des paroles
N'eſt que l'art ingénieux
D'amuſer nos ſens frivoles
Par des tours harmonieux.

ROUSSEAU.

LETTRE XX.

Idée qu'on doit avoir de l'Hiſtoire philoſophique des deux Indes; elle a porté un jugement faux des Hollandois; ils ne ſont pas dégradés; ils ſont fideles à exécuter leurs traités; la mauvaiſe éducation eſt la véritable cauſe des faillites.

AMSTERDAM, ce 1779.

L'Auteur, Monſieur, de l'*Hiſtoire philoſophique des deux Indes* vous a ſéduit. Son pinceau eſt celui de ſon imagination, & non celui de la vérité : il a voulu plaire, & il a réuſſit; malheur à ceux de ſes lecteurs qui ont cru qu'il

avoit voulu instruire: ils ont souvent, en le lisant, au lieu de connoissances vraies, qu'ils vouloient acquérir, fait l'acquisition de nombre de préjugés. Je ne connois pas de livre plus propre que celui de l'Abbé R.. à les faire circuler rapidement, surtout dans un siecle où il suffit de paroître instruit, pour qu'on soit cru l'être véritablement. Séduit par le stile, étonné par la hardiesse des pensées, le plus grand nombre de lecteurs a placé *l'Histoire des deux Indes* au rang des productions de la vraie philosophie: c'est-à-dire, au nombre de celles que la vérité avoue, & qui déchirent le voile épais dont les préjugés la couvrent. C'est d'après ceux-ci que l'Abbé R.. a peint les Hollandois; qu'il a apprécié leurs forces & leur puissance; qu'il a jugé leurs mœurs, & a parlé de leurs intérêts politiques. Les Hollandois d'aujourd'hui ne sont pas ce que l'Abbé R.. prétend qu'ils sont: ils ne sont pas indignes du gouvernement sous lequel ils vivent; ils ne doivent pas frémir du danger qui les menace; ils n'ont pas l'ame des esclaves; ils sont encore loin de la servitude. Si le feu sacré de la liberté ne

peut être entretenu que par des mains pures, ce feu peut encore brûler en Hollande sur l'autel de la liberté. Il faut bien peu connoître les intérêts politiques des différentes nations de l'europe, pour imaginer qu'il y ait quelque Puissance en europe qui projette la destruction de cet autel. Cet autel seroit défendu aujourd'hui comme il a été établi, par l'amour de la patrie. Calomnier la liberté Hollandoise, c'est avouer qu'on ne connoit pas la nation Hollandoise. Le *pro patria* peut aujourd'hui tout ce qu'il pouvoit du tems de Philippe II: les Hollandois du nôtre n'ont plus les mœurs de leurs ancêtres; mais cette corruption est-elle telle qu'on puisse bientôt les placer dans la classe des peuples soumis pour toujours à l'esclavage. La licence des mœurs ne fait pas plutôt d'un peuple libre un peuple esclave, que la pureté des mœurs rend libre un peuple esclave. Les peuples d'Asie ont certainement des mœurs moins corrompues que celles des Européens, & cependant quelle est la nation Asiatique qui ait encore levé l'étendard de la liberté; elles ont souvent levé celui de la révolte, non pour chan-

ger de gouvernement, mais pour changer de maître.

Revenez de votre erreur, Monsieur, la nation Hollandoise n'est pas une nation dégradée; si ses mœurs ont changé, elles ont eu le même sort chez toutes les nations de l'Europe. Est-ce que les mœurs des François d'aujourd'hui sont celles qu'ils avoient du tems des Bayards, & des du Guescins? Cependant qui est le François qui aujourd'hui refuseroit de combattre pour la défense de sa patrie, comme combattoient le Bayards & les du Guesclin? Sybarite à Paris, le François est dans le champ de Mars un soldat intrépide qui brave les dangers & les fatigues de la mort. Ce n'est pas des mœurs que dépend l'esprit national, & c'est de cet esprit, que dépend la perte ou la conservation d'une nation: cet esprit peut même survivre à la nation, & être encore, après sa destruction, dans chacun de ses membres dispersés. Enchaînez une nation libre, vous lui ôtez la liberté, mais non l'amour de la liberé. A la fin du dix-septieme siecle, les mœurs des Hollandois étoient-elles celles qu'ils avoient au commen-

tement du seisieme ? & cependant on voit à ces deux époques deux membres de leur administration avoir le même desintéressement ? D'où pouvoit-il provenir, que de l'amour de la patrie ? En 1508 ce fut le Greffier Arsen, qui refusa les présens des Archiducs qui vouloient le corrompre ; & en 1682 ce fut le Pensionnaire Fagel, qui rejetta l'offre de deux millions, que lui faisoit l'Ambassadeur de France, dans l'espérance de l'engager à porter le Prince d'Orange à favoriser les desseins de Louis XIV. Une nation dégradée, une nation qui va être le rebut des autres nations, fait-elle ce qu'ont fait les Hollandois pour la Patrie en 1747. La Caisse de l'État étoit alors presqu'épuisée, & ne pouvoit fournir au subside que la République s'étoit engagée de donner à la Russie. Dans ces circonstances, les États Généraux demanderent au peuples un don gratuit, mais sans fixer la totalité de la somme dont ils croyoient avoir besoin ; ils se contenterent d'exiger deux pour cent au moins du revenu des citoyens qui en avoient un de deux mille florins & audessus, & un pour cent de ceux qui jouissoient d'un

revenu de mille florins jusqu'à deux mille. Quant à ceux dont le revenu étoit moindre que mille florins, ils étoient libres de donner ce qu'ils vouloient, & il suffisoit qu'ils donnâssent quelque chose. Dans le vrai, tous les citoyens avoient la même liberté, puisque tous avoient la liberté de faire la supputation de leurs revenus. Il suffisoit qu'avant de verser leurs dons dans la caisse de l'État, ils déclarassent sous serment qu'ils avoient produit le montant réel de leurs revenus. Personne ne fut soupçonné d'avoir faussé son serment, & tous les sujets de la République payerent même avec une sorte d'empressement cette imposition momentanée, qui ne pourra jamais avoir lieu chez un peuple qui sera sans amour pour la patrie.

Rapellez vous, Monsieur, avec qu'elle vigueur les Hollandois, après la prise de Berg-op-Zoom, se conduisirent à l'égard de la France, dont les armées victorieuses les menaçoient de tous les côtés; ils commencerent par défendre l'exportation de toutes sortes d'armes, de chevaux, de bois de construction, & généralement tout ce qui pouvoit

servir à l'équipement des vaisseaux; ils prohiberent sous les peines les plus séveres, les vins, les eaux de vie, les sucres, les syrops, le papier, & le savon de France; ils défendirent d'assurer aucun navire François, & pour encourager les armateurs, ils promirent une prime considérable à quiconque enleveroit ou détruiroit un vaisseau François: un peuple dégradé & foible & timide, va au devant de l'ennemi, & ne le brave pas quand il prêt à frapper.

Quoi qu'ait pu dire l'Abbé R.. L'amour divin de la patrie brûle encore aujourd'hui dans les cœurs des Hollandois; il y a encore en Hollande un esprit public; & la république n'est pas un tout dont les parties n'ont d'autre rapport entr'elles que la place qu'elles occupent. Non, Monsieur, non, l'avilissement, la bassesse & la mauvaise foi ne sont pas le partage des descendans des vainqueurs de Philippe. Dans quel écart ne nous entraîne pas l'imagination! Quand les Hollandois ont-ils trafiqués de leurs sermens, comme d'une denrée. Je l'ignore. L'Abbé R.. en a sans doute la preuve. Devoit-il

la passer sous silence ? L'imputation étoit assez grave. Alors il eût pu dire à une nation respectable à tout égard, & l'alliée naturelle de son maître, qu'elle alloit devenir le rebut de tout l'univers, qu'elle avoit autrefois étonné par ses travaux & par ses vertus. Les Hollandois ont été quelque fois mauvais politiques ; mais cela ne prouve pas qu'ils se jouent de leurs sermens, & en fassent un trafic honteux. Jamais peuple ne s'est piqué plus que les Hollandois d'une exactitude dans l'observation des traités & des alliances. Un auteur avança en 1669, dans un livre qu'il publia, que le Souverain ne doit observer les traités publics qu'autant qu'ils s'accordent avec les intérêts de son état. Ce principe affreux du Machiavelisme fut condamné avec éclat en Hollande ; & L. H. P. dans l'édit qu'elles donnerent contre cet ouvrage le 26 May 1669, dirent : *Que la République qui avoit toujours mis sa plus grande gloire dans la plus exacte exécution de ses engagemens n'avoit pu lire sans indignation une maxime si contraire à la foi publique.* Si c'est là le langage d'un peuple qui va être le rebut des autres peuples,

quel eſt ce lui qu'il faut tenir pour mériter leur eſtime?

Un François ſous Louis XIV. ſe retire en Hollande & s'y fait appeller le Comte de St. Paul, s'établit à Amſterdam; & y obtient des lettres de naturalité & de bourgeoiſie. Louis XIV envoye pour l'enlever 9 Dragons & un Lieutenant déguiſés : leur miſſion eſt découverte, on les arrête, & on leur fait leur procès; le Lieutenant eſt condamné à avoir la tête tranchée, & les dragons à 9 ans de priſon. Le Comte d'Avaux les réclama & ſollcitá vivement leur grace, mais ſans ſuccès, les États Généraux furent inflexibles, & après avoir répondu à l'Ambaſſadeur du Roi de France qu'ils ne pouvoient compromettre la Majeſté du Souverain, ils ordonerent qu'on paſſât outre à l'exécution de la ſentence. Le jour fixé on plaça ſur l'échafaud un cercueil couvert de drap noir pour le Lieutenant; on lui lut ſa ſentence, & un moment après, on lui apprit que le Souverain lui faiſoit grace, ainſi qu'à ſes complices.

Peu de tems après le Comte d'Avaux fut chargé d'annoncer à L. H. P. la naiſſance du Duc de Bourgogne il demanda

aux États Généraux un audience publique, mais prétendit être introduit par la porte Stadhoudériale, nommée ainsi du droit que les Stadhouders ont seuls d'y passer, les États Généraux ne voulurent pas y consentir, & l'audience n'eut pas lieu. Cette conduite ferme dans l'une & l'autre occasion ne caractérise pas un peuple dégradé qui, toujours foible, n'a pas le courage & la fermeté de soutenir ses droits.

Mais diront les détracteurs des Hollandois, s'ils sont fideles dans leurs engagemens politiques, ils sont de la plus grande infidélité, & surtout depuis quelques années, dans les affaires de commerce. Le nombre de faillites a été chez eux depuis quelques années fort grand. Cela est vrai, mais cela ne prouve pas la mauvaise foi des commerçans Hollandois, & si cela étoit, on pourroit en accuser de même les commerçans des autres nations, & surtout ceux de la nation Britannique. Il y a eu certainement depuis quelques années plus de faillites à Londres qu'il n'y en a eu à Amsterdam. Quoi? parce que quelques négocians d'une nation, même un grand nombre, auront été par des revers

funestes, qu'ils auront essuyés, obligés de manquer à leurs engagemens, on accusera toute la nation de mauvaise foi; & depuis quand, l'iniquité d'un membre d'une société rend-elle méprisable tous les autres membres de cette même société? Mais si l'on ne doit pas attribuer la multiplicité des faillites des Hollandois à leur mauvaise foi, du moins dira-t-on, peut-on les blâmer de s'être livrés au luxe, qui a été la cause du dérangement de leurs affaires particulieres. Cette nouvelle attaque que les détracteurs du luxe peuvent se permettre, tombe, & n'est d'aucune force pour ceux qui habitent la Hollande. Ce n'est pas au luxe de ses commerçans qu'il faut attribuer le dérangement de ceux d'entr'eux qui ont manqué à leurs engagemens, mais à l'éducation qu'ils ont reçue.

A l'ancienne éducation qu'on donnoit en Hollande aux enfans, on lui en a substitué une nouvelle: celle-ci a fait prendre à la jeunesse des idées fausses de leur état & même de leur situation. L'ancienne attachoit l'enfant du commerçant à l'état de son pere; elle l'habituoit au travail, & lui en donnoit le goût. La nouvelle au contraire éloigne du commerce celui qui la reçoit, & lui rend

indifférent le commerce, de maniere que si par raison ou par convenance, il se fait commerçant, il se contente d'en avoir le nom & confie à des mains mercénaires le timon de ses affaires. Le pere a dit à son fils qu'il étoit riche; la valetaille lui a dit qu'il ne devoit pas être laborieux; il va aux promenades, aux spectacles, dans les maisons publiques, y voit des hommes desœuvrés qu'on considere, & il est persuadé qu'en faisant comme eux, il sera considéré comme eux. On l'avoit envoyé auparavant dans les Universités; on lui avoit appris ce qu'il falloit savoir pour être un Docteur en droit civil & canonique fort ignorant, & rien de ce qu'il devoit savoir, pour être un habile commerçant. Que les Hollandois reviennent à leur ancienne éducation; qu'ils élevent leurs enfans comme leurs peres élevoient les leurs, alors il y aura en Hollande, comme il y avoit autrefois, des commerçans habiles, qui, sages dans leurs spéculations, seront prudens dans leurs entreprises, laborieux & actifs pour les exécuter.

Je vous envoye, Monsieur, la Lettre de Mr. le Comte de Nassau, que vous m'avez demandé. Je l'honneur d'être.

LETTRE

DE MESSIRE

LOUIS THEODORE COMTE DE NASSAU LA LECK &c. &c.

A Monsieur LINGUET, *Avocat &c.*

MONSIEUR.

J'AI toujours lû avec empressement vos *Annales Politiques*, *Civiles & Littéraires*: mais quoique j'admirois en vous un Écrivain du premier ordre, je ne pouvois ni approuver vos égoïsmes trop répetés, ni applaudir à des expressions, qui quoique peu-être très vraies, très soutenables, quant au fonds, me parurent trop souvent très peu ménagées ; & c'est en quoi vous vous êtes distingué particuliérement dans le Numéro trente-deuzieme de vos Annales, à l'article *Hollande*.

Comme la République des Provinces-Unies est le Païs dont vous n'avez pas du tout, du moins très peu parlé dans vos Annales, je me réjouissois en recevant ce Cahier, d'y trouver un

article ſur ma Patrie. Connoiſſant la poſition critique ou elle ſe trouve actuellement; l'article étant redigé par un François, d'ailleurs homme de réputation, il devoit ſans doute être intéreſſant. Je m'attendois auſſi que vous y parleriez des diſcuſſions que nous avons avec les Cabinets de Verſailles & de Londres, & qu'en bon Français vous y defendriez votre Patrie, en tâchant d'exciter les Hollandois, ſi non à ſe joindre à la France contre l'Angleterre; du moins à ſatisfaire, à ce que *Sa Majeſté tres-Chrétienne* paroît deſirer de nous, peut-être avec un peu trop de précipitation. En vous bornant à cela ſeul, la lecture de votre article auroit généralement plû, comme toutes vos autres productions; & perſonne, quoique d'un ſentiment contraire, n'auroit pû vous blâmer. Pour cette fois-ci tout le contraire a eu lieu : par vos expreſſions hazardées, vous vous êtes acquis des mécontens au lieu d'admirateurs.

Quant à moi, j'avoue que ma ſurpriſe fut extrême en parcourant l'article ſuſmentioné, d'y trouver des aſſertions erronées; des expreſſions trop humiliantes pour être lues de ſang froid,

par tout Hollandois qui aime sa Patrie ; oui, contraires à la vérité des faits, & à tous égars peu réspectueses envers une Puissance, qui jouït non seulement en Europe, mais par tout ailleurs, de la plus grande considération. Dans un premier moment, le phlegme batave cédant aux premieres impressions de mon indignation, je ne pû m'empêcher de jetter loin de moi votre cahier, & je me persuade, que bien d'autres en auront fait autant.

Est-il possible, m'écriois-je en même temps, qu'un homme du mérite de Monsieur Linguet, puisse nous dire de telles choses ? Est-il.... Bref, je fis bien des réflexions peu favorables pour l'Auteur. Revenu de ce premier mouvement, je m'en voulois cependant du mal, d'avoir jugé de vous, peut-être avec trop de précipitation; je considérois qu'en qualité de François, vous connoissiez trop les bienséances, pour avancer de propos délibéré des injures; que tout Auteur d'ailleurs, peut être emporté par le feu de la composition, & que les expressions peuvent lui échapper involontairement; qu'enfin, comme étranger, vous pouviez être mal instruit de

notre Constitution, de nos forces, de notre façon de penser, de nos véritables intérêts, de notre politique, &c. que par-là vous deviez être envisagé, comme moins blâmable.

Observant cependant un cri général contre vous dans ces Prouvinces, je m'attendois qu'un de mes Concitoyens auroit entrepris de défendre sa Patrie contre vos assertions, en vous faisant publiquement part de ses griefs : c'étoit un hommage dû à ce patriotisme, dont vous connoissez tout le prix. Un silence étonnant, j'ose le dire, même blâmable, ayant destitué mon attente, & me persuadant que vos lecteurs hors de la République, & même quelques personnes parmi nous, pourroient être induites en erreur, en ajoutant trop de foi à ce que vous dites de nous ; j'ai cru devoir suppléer à ce defaut. Permettez donc, Monsieur, que je vous communique mes idées, touchant l'article susmentioné de votre XXXII cahier : vous déclarant préalablement que je n'en veux aucunement à votre personne que j'estime, mais uniquement à votre écrit, & à vos opinions. J'entre en matiere.

Après avoir témoigné pour intro-

duction, votre étonnement de l'immobilité de la Hollande ; vous commencez par faire un paralelle entre les Américains & nous, disant : *Qu'ils sont redevables comme nous de leur existence à une défection justifiée par les armes.*

Comment est-il possible de raisonner ainsi ? Notre défection j'en conviens fut justifiée, & par le bon droit, & par le succès de nos armes; puisque & la Puissance à la quelle nous obéissions, mais qui nous maltraioit, & toute l'Europe nous a reconnu pour un Peuple libre, pour une Puissance indépendante : mais en est-il de même des Américains ? Ils ont repoussés leurs anciens Maîtres, ils ont battu les Anglois, mais non défait. L'Angleterre n'a pas encore renoncé à ses droits sur l'Amérique : au contraire, elles les soutient & continue d'envisager les Insurgens comme ses sujets, mais rébelles. Aucune autre Puissance, la France exceptée, reconnoit jusqu'à présent l'indépendance des treize États. Donc, tant qu'ils ne sont point reconnus pour un État libre & indépendant, & par l'Angleterre & par toutes les autres Puissances, on ne sauroit dire, *que leur défection est justifiée*

par les Armes: tout au plus on peut affirmer, qu'ils la soutiennent par les Armes.

La comparaison, supposé que vous vous fussiez bien exprimé, est d'ailleurs très peu avantageuse, très peu honorable pour nous. Les Américains, il est vrai, nous ressemblent en ceci, qu'ils ont pris les armes comme nous contre leur souverain; mais leur cause est-elle si légitime que fut la nôtre? Ils se plaignent que l'Angleterre a enfreint leurs priviléges. Cela se peut en partie: mais quelques-uns de ces priviléges sont obscurs, incértains, & plusieurs leurs sont entierement contestés: les nôtres étoient sans exception. D'ailleurs, supposé que leurs priviléges fussent clairs & sans replique, la légere infraction qu'on y a faite, étoit-elle de nature à autoriser une défection plénaire? Ce point mérite réflection, & je ne prétens point le decider, mais il est du moins de fait, qu'ils n'ont pas connu comme nous l'Inquisition; qu'ils jouïssoient d'une entiere liberté de conscience, ce privilége si inestimable pour des hommes libres; que les *Albas*, les *Vargas* ne sont point connu

parmi eux; qu'enfin ils n'ont pas souffert la centieme partie des maux, qui nous endurames si longtems avec tant de patience, avant que d'en venir à des extrémités. Si donc nous fumes titrés comme eux de Rébelles, quoique ces sortes d'épithêtes ne changent rien à la nature de la cause, vous m'avouerez qu'ils sont cent fois plus rébelles que nous le fûmes. Par consequent vous nous offensez, en nous plaçant dans une même classe avec eux.

Les Hollandois, dites vous, *se taisent ou du moins les foibles représentations qu'ils se permettent, ressemblent plutôt à des gémissemens, à des supplications, qu'aux efforts d'une Puissance déterminée à se faire respecter.* Il paroît, Monsieur, que vous ne connoissez pas exactement la politique des Hollandois. La constitution de notre République occasionne beaucoup de lenteur dans ses délibérations, dans ses résultats; mais cette lenteur même fait notre bonheur, assure notre liberté, puisque nous sommes toujours sûrs, que les résolutions une fois prises, ont été examinées préalablement avec tout le sang froid possible, & qu'ils sont le produit de la plus mûre réfle-

tion. Nous ne précipitons point ; les Hollandois sont trop sages, pour s'exposer à des suites fâcheuses, par trop de vivacité. Nous n'avons pas gémi, nous n'avons point fait des supplications, dans ce cas, nous cesserions d'être un Peuple libre, une Puissance souveraine. Nous avons exposé nos griefs avec dignité ; nous avons ensuite pris des mesures plus efficaces pour obtenir une réparation, du moins pour empêcher qu'on nous fit des insultes par la suite, sans les punir : peut-être qu'on prendra bientôt une résolution plus réelle. Sont-ce-là des gémissemens, des supplications ? Daignez vous donner la peine de relire nos *Notes*, nos *Mémoires*, nos *Représentations* à la Cour de Londres : je vous défie d'y trouver un seul mot qui porte avec soi l'empreinte de supplication, de gémissement. Nous y parlons avec politesse, avec décence, mais c'est l'usage entre toutes les Puissances civilisées ; & cela différe beaucoup du ton rampant que vous nous attribuez. Les Ministres d'ailleurs appuient ces sortes d'écritis verbalement, & c'est d'ordinaire dans ces occasions privées, qu'on s'explique plus clairement.

Je le répête, Monsieur, nous allons pas à pas, sans rien précipiter, & pour n'avoir encore rien fait d'éclatant, quant à l'extérieur, nous n'en prenons peut-être pas moins en secret, des arrangemens très solides ; mais nous ne divulgons pas si volontiers notre secret. Nous délibérons, & nous prenons une résolution quelconque ; mais *que va piano va sano.* Nous préférons un phlegme raisonné, des paroles, des résolutions que nous pouvons soutenir, à un stile menaçant, à des résolutions vives, mais très souvent médiocrement soutenues. Voilà notre Politique, & en cela nous sommes peut-être supérieurs, à toutes les Puissances de l'Europe.

Vous affirmez, *que nous balançons entre l'humiliation d'un silence plus long-tems continué, & le danger d'un parti vigoureux.* Je viens de vous le dire Monsieur, nous avons parlé, & plus d'une fois ; nous parlons même dans ce moment & à la France & à l'Angleterre : donc nous ne gardons point un *silence continué.*

Il est vrai, nous n'avons pas encore pris un parti vigoureux, comme vous

paroissez le desirer ; mais à quoi cela seroit-il bon, tant qu'il n'y a pas de nécessité urgente ? Les négotiations, les voyes de douceur produisent souvent tout & plus qu'on desire : mais pour n'avoir point pris de parti, ne croyez pas que nous ferions incapables d'en prendre. C'est sûrement à reget que nous nous y déterminerons ; mais une fois pris, nous saurons le soutenir ; nos mesures seront pour le moins aussi bien prises que celles de la France contre l'Angleterre ; & je ne sais pas trop, si ceux qui nous auroient pour adversaires dans ce cas, s'en trouveroient bien ; enfin nous avons de l'argent, & avec de l'argent, on se procure tout : nous avons d'ailleurs des flottes, des soldats.

Vous ajoutez peu après, *que la Hollande ressemble à un esclave gourmand, qui passe auprès d'un table bien servie, mais qu'un fouet levé empêche même de la regarder*. Sublime expression ! Nous sommes donc des esclaves ? En conscience, Monsieur vous, m'apprenez une nouveauté. J'avois toujours cru qu'on pouvoit en partie faire cette application aux François ; mais j'avois tort, car

je m'apperçois que la France est le pays de la liberté la plus étendue : la *Bastille*, les *Galeres*, les *Lettres de cachets* n'y sont pas connues. Mais parlons sérieusement. Je serois assez curieux de savoir, qui tient ce fouet élevé, pour flageller mes pauvres compatriotes dans leur esclavage ? Est ce l'Angleterre ? Elle nous fait des torts, elle nous chagrine, mais ne sauroit nous en imposer plus longtems que nous voudrons : elle a trop d'occupations, pour que nous craignons l'effet de ses menaces : d'ailleurs plus elle nous écraseroit, plus elle effectueroit sa propre perte. Sans nous l'Angleterre ne peut subsister.

Est-ce la France, affoiblie par les pertes rléeles qu'elle vient de faire tout récemment, & dont les Finances sont encore très en désordre ? J'avoue, elle pouroit nous embarraser pour un moment du coté de nos frontieres ; une armée pouroit faire quelques ravages passagers, mais avec de l'argent on à bientôt des puissans alliés : Fréderic, ce fléau de la France, viendroit bientôt à notre secours, & il sait faire la guerre. D'ailleurs, outre la jalousie des Puis-

sances qui nous excite des défenseurs, nos inondations rendent ce Pays inaccessible : ils nous valent une armée de cent-mille hommes.

Quant à ce qui concerne nos forces maritimes, malgré la mauvaise opinion que vous en avez, nous serions bien fâchés de céder sur mer à la France. Nous avons de bons Vaisseaux ; nous en avons suffisamment ; nous sommes pour le moins aussi bons Marins que vos Compatriotes, & nous savons nous battre. Mais j'aurai bientôt occasion de vous en parler plus amplement.

La suite au N°. 14.

LETTRES HOLLANDOISES

Quid Romæ faciam, mentiri nescio?

JUVENAL.

SUITE DE LA LETTRE DE MR. LE COMTE DE NASSAU LA LECK.

A Examiner notre docilité d'après les principes de l'honneur, de la noblesse, il vous est difficile, *d'y applaudir*. Si par *docilité* vous entendez de la bassesse, des supplications, de la pusillanimité, dans ce cas vous auriez raison. Mais si comme je viens de le prouver, notre docilité est l'effet d'une moderation reflêchie, qui fait préférer une legere connivance à une guerre, qui quelque victorieuse qu'elle pourroit être, occasionneroit cependant des maux cent fois plus considerables; si enfin par docilité ont doit entendre une lenteur dans les résolutions, qui, comme je l'ai dit, empêche que par trop de précipa-

tion, on en prenne de mauvaises; dans ce cas notre docilité est justifiée; elle devient prudence & très compatible avec les principes de l'honneur & de la Noblesse, qui sont très bien connus dans notre République; malgré l'axiôme de votre Montesquieu, qui n'en trouve que dans les Monarchies. Quel contraste? Nous autres Républicains nous croyons toujours appercevoir dans les Monarchies, l'humiliation, la bassesse de tous, cédant à la volonté d'un seul. Peut-être avons-nous tort, tout comme vous; car selon vos principes, nous serions des esclaves; nous n'aurions ni noblesse ni honneur, c'est-à-dire; nous cesserions d'être des Republicains.

Dissuadez-vous, Monsieur. De grace, venez passer quelque tems avec nous, & vous serez détrompé. Je suis persuadé qu'avec vos connoissances, & avec votre pénétration, vous appercevriez bientôt, que la noblesse se trouve chez nous dans toute son étendue, aussi bien qu'en France ou dans toute autre pays. Vous conviendriez de votre tort, en nous taxant du contraire.

On pourroit, dites-vous, *demander si ce*

sont là les descendans des compagnons des MAURICES, des GUILLAUMES, de Guerriers de LEYDE, des Fondateurs de BATAVIA, des successeurs des DEWITT, des RUITER, des TROMPS, si redoutés des Anglois, qui alloient brûler leurs vaisseaux (des Anglois) *jusques dans leurs ports, & jouissoient en effet sur les mers au Siecle dernier, de l'empire que le pavillon Britannique a osé depuis ambitionner.*

Avons-nous donc donné tant de preuves de lâcheté, dans les différentes guerres que nous avons soutenues, depuis ces grands hommes? Vous qui connoissez l'histoire, je m'en rapporte à votre propre témoignage; à celui de toute l'Europe. Pour préférer la paix, la tranquillité, à la vaine & pernicieuse gloire des armes, serions-nous pour cela moins courageux dans l'occasion. Vos expressions annoncent ce doute; & on diroit à vous en croire, qu'il n'y a plus parmi nous des Officiers courageux, des marins intrépides. Vous avez bien tort, Monsieur, d'établir une telle opinion du corps respectable de nos braves militaires. Venez nous fréquenter pour vous détromper. Non,

ce Militaire eſt, auſſi courageux, auſſi expert, qu'aucune Nation en puiſſe avoir. Venez voir nos troupes, venez vivre parmi nos Officiers, & vous en ſerez pleinement convaincu. Notre armée, à la vérité, eſt petite, mais notre politique n'en exige pas d'avantage. Ce ſont d'ailleurs tous gens d'élite, tous des ſoldats qui ont pris l'uniforme volontairement & par choix : on ne connoit pas chez nous, les *enrollement forcés*, ni les *milices vexatoires.* Venez voir notre corps de marine; vous y trouverez des gens braves, des Officiers experts, tous ſervant volontairement leur Patrie, car nous ne ſavons point ce que ſont la *preſſe* des Matelots, ou les *claſſes.* Les perſonnes du métier aſſurent même, que vaiſſeau contre vaiſſeau d'égal calibre, nous faiſons plus avec moins de monde, commandé par très-peu d'Officiers. Les DEDELS, les KINGSBERGEN tant de leurs compagnons, ſont-ils des poltrons? Il n'y a pas un ſeul Officier de Marine, depuis l'Amiral juſqu'au plus jeune Lieutenant, qui ne les égalât; qui ne les ſurpaſſât même dans l'occaſion; mais cette occaſion ne s'eſt pas préſentée, & Dieu

nous en preservé, de longtems! Tant donc que notre militaire n'a point donné des preuves du contraire, vous avez bien tort Monsieur de douter, si nous avons encore parmi nous, les successeurs de ceux qui accompagnerent les grands hommes, dont vous faites l'énumération. Pour en juger, il faudroit avoir des preuves, du moins être du métier, ou d'une naissance faite pour les armes. Il seroit par exemple très-ridicule, de vouloir vous taxer comme Avocat d'ignorance, parce-que depuis quelques années vous paroissez n'avoir plus de causes à plaider; ou de vouloir mépriser un Médecin, par-ce qu'il n'y a point de malades.

Je ne disconviens pas avec vous, & nombre de mes Concitoyens sont du même avis; *qu'une vengeance éclatante seroit peut-être plus utile, qu'une tolérance trop grande envers l'Angleterre*; (car pour le mot *honteux*, je le reprouve) & *que dans le cas d'une faillite Anglicane, le profit d'une rupture, dont il résulteroit une debouché qui nous est interdit, nous indemniseroit au-delà d'une perte, à laquelle après tout, nous devons nous attendre tôt ou tard.*

Ce raiſonnement n'eſt pas entiérement deſtitué de fondement; mais il y a ceci à objecter; que le ſuccés d'une guerre eſt toujours incertain, (ce qui arriva à la France dans la précédente, ce qui lui arrive dans la préſente, ſert de preuve) & que le ſort des armes nous fut contraire, nous aurions perdu & nos capitans, & nos fraix, & nos peines; que nous aurions donc doublement ruiné notre Etat ſans avoir rien profité; que donc, ſans la plus grande néceſſité, nous devons par prudence éviter toute guerre: car il vaut mieux jouir du préſent tout incertain qu'il puiſſe être, que de courir les riſques d'un avenir doublement périlleux.

En faiſant l'énumération de nos Poſſeſſions, de nos forces hors l'Europe, vous affirmez; *que la Nation Hollandoiſe ne poſſéde que quelques Comptoirs dans les Indes orientales, les Iſles à épiceries, où elle exerce contre le reſte du genre humain un monople, dont il eſt étonnant que la tyrannie ne ſoit pas encore détruite; la correſpondance lucrative mais aviliſſante du Japon, & la Colonie déſolée, très peu fructueuſe de Surinam. Voilà*, ajoutez vous, *tout ce qui*

reste à la République de Provinces-Unies, de ses anciens Domaines, dans les trois autres parties du monde.

A tout autre qu'à vous, Monsieur, on diroit, qu'il est un mince Géographe. Comptez-vous donc pour rien, *Isiquebo, Demerari, S. Eustache, les Berbiches, Curacao*, & ce que nous possédons sur la côte de *Guinée*? Ce sont cependant de friands morceaux, dont la France s'accommoderoit très bien, si elle pouvoit se les approprier.

Je ne puis aussi vous accorder, oui je le nie, que nous exerçons dans nos Indes Orientales, dans nos Isles à épiceries, un *monople tyrannique*. Il est vrai, nous possédons seuls ces Isles; nous débitons exclusivement les épiceries aux autres Nations; en cela nous exerçons un espece de Monople, ou disons plus poliment, un commerce exclusif; mais pour être de telle nature, il n'est point tyrannique. Toutes les Nations qui auroient des possessions lointaines, des Colonies, des productions à eux propres seroient donc aussi des Tyrans. Croyez vous, Monsieur, que si ce Commerce fut ouvert à un chacun, que si toutes les Nations pouvoient aller chercher

la Canelle, les Giroffles, les Muscades, à *Celon*, à *Benda*, à *Ambon* &c., qu'ils s'en trouveroient mieux? Non certes. Le nombre des vaisseaux qui iroient charger ces riches productions en aviliroient le prix, & pourroient bientôt ne plus se dédommager des fraix de l'équipement & du voyage. La République seroit aussi perdue alors, du moins en grande partie: & n'êtes vous pas convaincu, que la Hollande doit jouïr d'un certain degré de force & de vigueur, pour le bien général de toute l'Europe? Mais revenons à ce mot si gracieux de *tyrannie*.

Nous sommes donc des Tyrans; nous qui après quatre-vingt années de guerre, avons abjuré un Tyran. Il est vrai, nous ne le serions qu'aux Indes Orientales: mais de grace expliquez moi en quoi nous le sommes; car n'y comprenant rien, je desire d'être instruit. Je m'imaginois que la liberté est plus connue dans ces Colonies, que dans aucune de quelque autre Puissance. Je puis me tromper. Demandez cependant à nos Colons dans ces Indes, si jamais ils y furent foulés, vexés, &c. Ils vous repondront que non. On y punit les malfaiteurs, & ceux qui se rendent cou-

mêmes coupables de vexations, de concussions; mais tout honnête homme qui y fait son devoir, qui se comporte en bon Colon, y jouit d'autant de liberté, que dans la République même. Comparez ce qui se passe dans nos Indes, avec ce que l'Auteur de *l'Histoire Civile & Politique du Bengale* nous dit de la tyrannie des Anglais; avec ce qui s'est passé tant de fois dans vos propres Indes, & vous en pourrez faire vous même la conclusion. Demandez au peuples des Indes quelle domination est la plus douce pour eux; ils vous diront des Hollandais. Qu'ils vous disent avec quelle Nation ils préferent de trafiquer; ils repondront encore avec les Hollandais.

Non, Monsieur, nous ne sommes pas des Tyrans dans nos Indes, la preuve en est toute simple, puisqu'elles fleurissent, ce qui est incompatible avec la tyrannie; & qu'elles se soutiennent avec une poignée de monde: notre indulgence, notre modération, notre douceur, notre équité, y font toute notre sureté. Pourquoi les Anglais & les Français y ont-ils besoin de tant de troupes, de tant de forces, égale-

ment dispendieuses & diminuant le produit ? Parceque sans cela ils ne pourroient s'y soutenir contre les naturels du Païs, dont ils sont peu aimés, pour ne point dire déteſtés. Quant à nous, nous n'y avons jamais fait couler tant de sang que ces deux Nations, & nous n'avons dans nos deux Indes pas autant de troupes, que la France en a eu souvent dans ses seules Isles.

Quant *à notre correſpondance lucrative mais aviliſſante du Japon*; j'avoue que ce commerce eſt subordonné à quelques formalités, que les Japonois nous imposent; mais elles sont plus-tôt de nom que de fait : ce n'eſt que pour l'exterieur. Ce commerce lucratif, comme vous dites très bien, nous convient, parcequ'il eſt solide; & nous autres Hollandois nous préférons le solide à tous ces faux brillants, qui souvent sont très dispendieux sans rien produire d'eſſentiel. Si l'Angleterre, si la France pouvoient faire le commerce en Japon, sous les mêmes conditions soi-disant humiliantes, je me persuade qu'ils s'y soumettroient volontiers; je crois même qu'ils s'en laisseroient imposer des plus dures. Il y a pourtant une grande

difference entre l'éclat exterieur d'une Monarchie, & le lustre modeste d'une République.

Que veulent dire ces mots : *Quelques comptoirs &c.* & puis : *voilà tout ce qui reste à la République, &c.*? Selon moi cela veut désigner, que ce dont vous faites l'énumération, est un petit objet d'assez mince valeur. Donnez-vous la peine de prendre une bonne carte géographique; de faire la dimension de ces possessions : mettez à côté une bonne description, de leurs étendue, de leurs forces, de leurs productions, &c. & vous verrez que nous possedons dans les deux Indes plus de terrein qu'il en faut, pour former un très grand Empire. Nous y avons des possessions gueres moins vastes que les Anglois, depuis qu'ils ont perdu l'Amérique Septentrionale, & elles surpassent du triple celles des François, qui depuis la derniere guerre n'y conserverent que des morceaux épars, & peut être n'y posséderont bientôt rien; depuis la nouvelle du désastre dans vos Isles, & de la prise de Pondicheri & de ses forts adjacens. Bref, nos possessions hors d'Europe, toutes minces qu'elles vous

pourroient paroître, sont très grande étendues, & nous valent plus que le *Mexico*, le *Pérou* le *Brésil* & le *Potosi*, peuvent valoir aux Espagnols ou aux Portugais.

L'énumération que vous faites, Monsieur de nos forces, de notre Puissance en Europe, est plus en regle, quoique peut-être un peu trop retrécie ; sur-tout si vous voulez considérer que ces forces, que ce commerce sont appuiés par celles des deux Indes.

Je ne saurois aussi convenir avec vous, *que les Hollandois sont obligés de se borner à des spéculations retrécies*, & cela, nota, *à cause du bas prix de l'intérêt de l'argent ; de l'impossibilité de le faire valoir autrement ; de l'employer à des jouissances plus solides, plus rapprochés du propriétaire.*

Cela importe contradiction. Plus l'argent est à bas prix, plus le négociant, le marchand, le fabriqueur a la facilité de s'en procurer ; plus il peut étendre son commerce & ses spéculations. Au contraire, si l'intérêt étoit plus haut, il se verroit plus borné, & le commerce en souffriroit. Ce qui donc selon vous, Monsieur, seroit un mal, est selon moi un véritable bien, un avantage ; & je

crois que tout calculateur en convien-dra.

J'avoue, nous envoyons une bonne partie de notre argent à l'étranger; nous lui confions nos richesses; mais aussi nos bons patriottes le desapprouvent. Nous ne le faisons point à cause que nous ne saurions employer notre argent également, & avec autant de profit chez nous; mais parce que les richesses ont engendré le luxe, & celui-ci la molesse, qui rend paresseux: ce mal hélas! a gagné toutes les classes. Voilà la veritable & pernicieuse cause de ces envois d'espéces à l'étranger. Il est plus agréable plus commode pour bien des personnes de recevoir regulierement deux fois par an l'intérêt de leurs capitaux placés dans les fonds publics, que de s'occuper du négoce, aux fabriques, à l'agriculture, &c. ce qui demande des soins assidus, une application non interrompue; mais qui rapporteroient pour le moins un intérêt égal, si non, un plus grand.

Parce que le plus grand nombre parmi nous fait mal, il n'est pas dit que nous ne saurions faire mieux; que nous ne saurions faire valoir notre argent

chez nous, à des spéculations plus rapprochées. Détrompez vous, Monsieur, lisez ce que nos bons économes vous en diront.

Nous avons encore assez de marais à désecher, de landes à cultiver, des bruyeres à defricher, pour ne pas être de longtems en peine, comment faire valoir nos capitaux.

L'envoi que nous en faisons hors du Pays, n'est donc aucunement une preuve de nécessité : vous auriez pu dire avec plus de raison, qu'il prouve notre paresse, notre goût pour l'inaction domestique : vous auriez même pû nous taxer de folie, puisque nous avons la manie d'exposer nos fortunes, pour enrichir les nations étrangeres, qui quelque fois comme nous avons vu de la France, font des seductions, font des banqueroutes, & nous payent presque tous d'ingratitude.

Mais nous devenons plus sages ; nous commençons deja à faire valoir notre argent chez nous. On établit des fabriques, des manufactures ; on cultive, on fait des entreprises. Notre Economie domestique se revifie dans toutes les branches, dans toutes les classes.

L'argent ne va plus couler comme ci-devant, dans les bourses des Anglois, des François, &c. & je crois que ces nations s'en apercevront bientôt à leur grand regrêt.

En tirant notre horoscope, en fixant le sort qui nous attend après la banqueroute générale de toutes les nations, & l'influence que les Américains auront, après avoir consolidé leur indépéndance ; après nous avoir prédit une *Apoplexie mortelle qui nous menace*, vous nous indiquez par humanité un *spécifique* qui seroit : *de rompre nos chaines ; de briser les liens fabriqués de notre propre argent, & des esperances avec lesquelles les Anglois nous dominent ; d'abjurer la dépendance servile à laquelle ils nous vouent ; d'appeller hautement les Colonies Américaines dans nos ports ; & en reprenant la vigueur, l'élévation d'ame de nos ancêtres, d'embrasser à la face de l'univers les associés, les freres de nom & d'armes, que la nature nous donne, & que la politique nous enjoint de reconnoître.*

Voila bien des paroles, qui selon moi peuvent s'abréger à ces peu de mots : *que nous devons reconnoitre l'in-*

dépendance des Américains, & par conſequent déclarer la guerre à l'Angleterre; car cette ſeconde démarche ſeroit une ſuite inévitable de la premiere.

Voila ſans doute un vaſte projet, mais je crois qu'il eſt plus beaux dans la ſpéculation que dans l'exécution, du moins à en juger par ce qui arrive dans ce moment à la France, qui ayant fait alliance avec les Américains, qui ayant entrepris une guerre contre l'Angleterre, ne paroit pas avoir fait de grands progrès, mais au contraire, ſouffre des pertes aſſez conſidérables. Je crois même que ſi les choſes étoient à refaire, votre Miniſtre prendroit d'autres meſures, & qu'il ſe répent déjà de ſon trop de précipitation.

Eſt il ſûr qu'en déclarant la guerre à l'Angleterre, nous ſerions les vainqueurs? Supposé que non, qu'en réſulteroit il? Beaucoup de pertes, & une ruine preſque totale, dont nous ne pourrions nous rétablir de longtems. Pourquoi donc riſquer? Afin de nous aſſurer du commerce avec les Américains. J'avoue que l'objet eſt de conſéquence & que nous nous en accomoderions très bien; mais examinez ſi la

France & l'Espagne ne sont pas plus à portée par leurs positions; s'il ne sont pas plus capables par leurs productions naturelles, d'attirer à eux tout ce négoce. Jamais les Américains n'iront chercher à quelques centaines de milles plus loin, ce qu'ils peuvent trouver à meilleur compte & plus près, en France; & d'ailleurs tant que la guerre dureroit, pas un seul de leurs vaisseaux pourroit arriver chez nous; car vous savez très-bien, que les Anglois sont maîtres des Detroits de Calais & de Gibraltar: qu'ils pourroient nous inquiéter continuellement dans la Mer du Nord; & que par conséquent ce commerce ne signifieroit pas grand chose, tant que nous serions en guerre.

Mais dirèz-vous, les Anglois ayant un ennemi de plus sur les bras, seront forcés de reconnoître l'indépendance de l'Amérique; & la paix faite, les Hollandois feront un négoce libre & non interrompu avec les Américains. Cela se pourroit, dans le cas que nous fussions vainqueurs, mais je le repête, la fortune de la guerre est capricieuse.

Ne vaut-il pas mieux user de prudence & attendre l'événement. Si les

Anglois restoient vainqueurs, nous aurons bien fait d'être restés tranquilles. S'ils son vaincus, les Américains seront également indépendans, également libres. Alors s'ils y croyent trouver leur compte, il viendront dans nos ports d'eux mêmes : alors nous pouvons les y attirer par des priviléges, des gratifications, ou des exemptions accordés à ce commerce. Je conclus donc que sans la plus pressante nécessité, nous devons rester tranquilles, en observant une parfaite neutralité.

Nous aurions des alliés peut-être j'en conviens, si c'étoit une guerre de continent, mais c'est sur mer que nous devrions la soutenir. Nous avons surement des vaisseaux, des flottes comme je vous le prouverai tantôt ; mais nous sommes quant à présent, surement plus foibles que les Anglois. Ils nous faut donc du secours en vaisseaux. Aucune nation ne peut nous en fournir, ne peut joindre ses flottes, ses escadres aux nôtres, que la France & l'Espagne. Mais quel fond pouvons nous faire sur la France, qui surement a des forces maritimes, mais trouve suffisamment l'occasion de les employer : elle voudroit bien nous

secourir & appuyer avec ses escadres, mais elle ne le pourroit peu-être pas: les Anglois prennent successivement vos vaisseaux de guerre, & l'argent peut manquer pour en construire d'autres. Nous aurions donc seuls les Anglois sur les bras, & la besogne seroit un peu forte pour des braves gens qui savent bien se battre courageusement, mais ne voudroient être battus.

L'Espagne nous assistera. La Marine Espagnolle est surement respectable, mais elle est trop eloignée pour nous, & jamais cette nation ne sauroit harmonier avec la nôtre. D'ailleurs, il est incertain que l'Espagne seroit notre alliée. Elle vous a refusé du secours jusqu'à present, à vous qui êtes ses alliés naturels. Elle medite un Coup, mais il n'est pas dit qu'il sera en votre faveur, du moins directement. Quelle certitude avons nous donc, que cette Puissance nous aideroit? Mais passons à un autre article.

Vous dites, *Que l'habitude de n'avoir à combattre que la mer, n'a laissé à la Marine Batavique de fermeté, que contre les caprices de cet élement.* C'est-à-dire, que nous sommes des bons Marins, mais de très mauvais guerriers.

Notre militaire, nos Marins vous ont bien des obligations, Monsieur, de l'honneur que vous leur faites; & je ne doute aucunement, que nos braves Officiers ne vous en temoignassent sensiblement leurs reconnoissances, s'ils avoient l'occasion de vous rencontrer: quand à moi, je crois vous avoir déjà prouvé précédemment, que votre raisonnement est destitué de toute verité, & insultant pour de braves gens, qui servent leur Patrie avec zèle, avec honneur, & qui n'ont jamais donné prise au plus leger soupçon de cette nature.

Les *États-Généraux*, selon vous, *n'ont même presque pas des navires dignes du nom de vaisseau de guerre. Ce n'est plus que par tradition que l'on conserve dans leurs chantiers la mémoire de ces escadres victorieuses, qui ont dans le siecle passé dompté les Espagnols, écrasé les Portugais, & humilié, effrayé les Anglois.*

Quelle brillante description de notre Marine: mais est-ce badinage, ou du sérieux? Pour du badinage, je ne sçaurois le supposer, puisque dans tout cet article vous parlez d'un ton grave, en personne bien instruite c'est donc du

ſerieux. Hé bien Monſieur, ce ſérieux dénote un deſſein d'inſulter à la Nation Hollandoiſe, ou une profonde ignorance. Quant au premier, je vous en connois incapable, & il eſt plus naturel de vous taxer d'ignorance ſur cet article, ce qui n'eſt guere étonnant pour un étranger; mais permettez moi d'ajouter, la prudence exigoit dans ce cas, que vous euſſiez gardé le ſilence.

Quelles ſont vos autorités? Avez vous parcouru nos Chantiers? J'en doute; du moins ſans lunette vous auriez vu le contraire. En voulez vous la preuve? Voici une petite eſquiſſe de cette Marine ſi mépriſable, de ces petits bâtimens qu'on ne ſçauroit intituler de vaiſſeaux de guerre, telle qu'elle étoit il y a trois ans, ſçavoir en mille ſept cent ſoixante & ſeize.

A LA MEUSE.

	Canons.		*Canons.*
La Meuſe	74.	Caſtor	36.
Le Prince Guillaume	74.	Thétis	36.
Mars	64.	Jaſon	36.
Delft	54.	La proſpérité du pays	22.
Dort	54.	La Salle d'Orange	22.
Schiedam	52.	Bellone	24.
La Princeſſe Caroline	52.	L'Aigle	24.
Rotterdam	52.	Le Zéphir	21.
A AMSTERDAM.			
La Princeſſe Royale	76.	Le Naſſau	68.
L'Amiral Général	76.	La Hollande	68.
La Concorde	68.	Amſterdam	68.

Nassau Weilbourg . 56.
Fréderique-Sophie-Guillemine . . . . 56.
La Princesse Louise . 56.
Le Prince Héréditaire 56.
Leuwenhorst . . . 54.
Rhynland . . . 54.
Schieland . . . . 54.
Le Glindhorst . . 54.
Maarsen . . . . 44.
Le Loo . . . . . 44.
Le Phoenix . . . 44.
Zuyleveld . . . 44.
Blois . . . . . 44.
La Couronne du pays 44.
Zwieten . . . . 44.
L'Argo . . . . 44.
L'Amazone . . . 36.
Le Hector . . . 36.
La Cour de Soubourg 36.
Le Zéphire . . . 36.
Beverwyk . . . 36.
Mars . . 36.
Bellona . . 36.
Amphitrite . . . 36.
Jason . . . . . 36.
Thétis . . . . . . 26.
Venus . . . . . . 26.
La Vigilance . . . 26.
Le Faucon . . . 26.
Le Corbeau . . . 26.
Triton . . . . . . 24.
Le Cheval marin . 24.
Westftellingwerf . 24.
La Réconnoissance . 24.
Le Boréal . . 24.
L'Hirondelle . . 10.

EN ZEELANDE

Zierikzee . . 64.
Zud Beverland . . 64.
Le Brunswik . . 36.
St. Martensdyck . 26.
Walcheren . . . 24.

EN WEST-FRISE ET LE QUARTIER DU NORD.

Dieren . . . 36.
West-Frise . . 22.

EN FRISE

La Princesse Marie Louise . . . . 54.
Le Prince Guilloume . 36.
La Concorde . . . 24.

Voilà, Monsieur, les noms, les calibres de nos vaisseaux. J'aurois pu m'abstenir de ce détail, mais il sert à constater d'autant mieux leur existence.

Vous voyez par là, que notre Marine militaire consistoit en 1776, en quatre vaisseaux audessus de 60 à 70, en 14, depuis 50 à 60, en 8, depuis 40 à 50, en 15, depuis 30 à 40, en 18, depuis

20 à 30, & en 2, depuis 10 a 20. Faisant en tout soxiante & huit vaisseaux armés en guerre.

Tout vaisseau portant 40 pieces de canon, s'appelle *Vaisseau de Guerre*, tout ce qui est au dessous est nommé *Frégate*. Donc nous avions il y a trois ans, 33 vaisseaux de guerre & 35 Frégates.

Depuis on a bâti dix à douze vaisseaux de différents ports, & il y en a plusieurs en construction sur les Chantiers. Je n'exagere donc aucunement en disant, que nous avons actuellement 40 vaisseaux de guerre & 40 frégates en état de faire service : car n'allez pas vous faire illusion en supçonnant, que ces noms seroient en grande partie de parade & conservés à des vieilles carcasses, qui pourroissent sur nos Chantiers. Vous auriez tort, Monsieur, tous ces vaisseaux existent, & sont dans le meilleur état; il n'y a qu'à les armer, pour en avoir tout le service qu'on pourroit en exiger. On taxe les Anglois, les François, de placer sur la liste de leur Marine militaire, des vaisseaux incapables de faire jamais service. Faute de notions certaines, je ne saurois dire,

si l'imputation est fausse ou non; mais il est du moins certain, que ce que je viens de vous dire de notre Marine est vrai à tous égards.

Maintenant, Monsieur, je vous demande, si les États-Généraux sont dans le cas, *de n'avoir presque pas de navires, dignes du nom de vaisseau de guerre?* Si comme je n'en doute pas, vous voulez être sincère, vous repondrez surement, que nous avons des vaisseaux de guerre; que nous avons une Marine: vous avouerez encore que vous avez parlé avec trop de précipitation, & que ce que vous avez dit, est un læsion que vous faites à mes Souvérains & maîtres.

J'avoue, notre Marine militaire fut jadis plus considérable; elle pourroit être plus grande dans ce moment; mais si tous ces vaisseaux entroient en mer, ils seroient cependant assez en état, de faire respecter le pavillon de la République, & d'ailleurs nous avons dans nos ports nombre de frégates marchandes, qui à peu de fraix pourroient être armées en guerre: deux de ces frégates rendroient un service égal, à celui d'un vaisseau de 40, ou 50 canons.

A considérer le territoire étendu de la France, ses possessions, ses ressources, l'étendue de ses côtes, le nombre de ses ports, &c. en mettant en parallele la petitesse de notre pays & nos peu de ports, on pourroit presque dire, qu'à proportion égale, notre marine est une grande flotte, & celle de la France une flottille, une petite escadre

Voila, Monsieur, ce que j'avois à vous dire touchant votre article susmentionné de votre XXXII. cahier; je me persuade qu'après avoir fait vos réflexions, vous conviendrez de vos torts.

Il me paroît en général que vous en voulez actuellement à ma patrie, & que vous saisissez avec empressement l'occasion de nous dire des injures. Non content de vos civilités que je viens d'aprécier: vous encherissez encore par dessus, dans un de vos numeros suivants; ou je trouve ces mots. *Rien n'est plus inconcevable, je le répète, si ce n'est l'immobilité muette des nations, que ce spectacle terrible intéresse. L'indécision de l'Espagne; la nullité de la Hollande, &c.* (*a*).

(*a*) Num. XXXIV. p. 28.

Qu'entendez-vous par nullité? Est ce notre inaction extérieure? Je crois-vous en avoir dit les causes, & elle est justifiée par une prudence qui nous est propre. Est-ce par-ce que nous serions foibles ou hors d'état d'entreprendre quelque chose? Je crois encore vous avoir démontré que nous avons des forces, surtout des forces navales. D'ailleurs vous convenez vous même, Monsieur, *que la Hollande est la nation de l'Europe & peut-être du monde, la plus opulente en capitaux*. Encore une fois, avec ces capitaux on peut se procurer des troupes, des flottes, des mattelots, des alliés : Bref, avec de l'argent on peut soutenir la guerre.

Suspendez encore pour quelque tems votre jugement; & vous prendrez sans doute un autre ton. J'ose vous prédire que Leurs Hautes Puissances vont prendre un parti vigoureux; & déployeront leurs forces. Nous allons faire armer nos vaisseaux. Les Flottes Hollandoises paroîtront dans toutes les mers, non pour déclarer la guerre, mais pour faire respecter notre pavillon; pour tenir en bride & l'Angleterre, & la France.

Voici ma lettre achevée. Avant-de

finir je dois cependant vous prier d'observer, qu'étant né Hollandois; la langue Françoise m'est peu familiere, & que je suis très peu habitué de manier la plume, que dans ma langue maternelle. Je suppose donc que vous voudrez bien m'excuser, si je me suis mal énoncé. Il faudroit être un *Linguet*, pour joindre l'élégance du stile à des vastes connoissances, à des expressions brillantes. Je n'ambitionne que de me faire entendre. Des verités écrites sans faste, valent quelques fois des erreurs débitées avec éclat, & surpassent des phrases empoulées, mais peu véridiques.

C'est avec toute la considération que j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très humble & obéissant Serviteur.

L. TH. COMTE DE NASSAU LA LECK.

DE CULEMBOURG ce 5. Avril 1779.

P. S. J'aurois desiré Monsieur, de vous avoir pu envoyer directement un exemplaire imprimé de cette lettre; mais j'ignorois où l'adresser. Si j'avois interrogé votre Imprimeur le Sieur Gosse, il n'auroit pas voulu me déceler vo-secret, & j'eusse blessé sa délicatesse, en le poussant sur ce point. Or comme les uns vous disent à Ostende, d'autres à Bruxelles, d'autres enfin à Paris; il m'auroit fallu mettre en exercice tous les Criéurs publics de ces Villes pour vous déterrer. La besogne étoit un peu forte, trop dispendieuse, & peut-être même infructueuse. Je me flatte donc qu'il vous parviendra un exemplaire, par le canal d'un de ces correspondans qui vous instruisent si bien de ce qui nous concerne.

ERRATA Pour le No. 13.

Pag. 292. *Lig.* 10. du Guesçins, *lisez* du Guesclins. *P.* idem *L.* 14. le Bayards, *lisez* les Bayards. *P.* idem *L.* 15. les du Guesclin *lisez* les du Guesclins. *P.* 293. *L.* 1er. seisieme *lisez* seizieme. *P.* 310. *L.* 62. Monsieur vous, *lisez* Monsier, vous *P.* 311. *L.* 19. rléeles *lisez*, réelles.

LETTRES HOLLANDOISES.

Discite justitiam.

RÉPONSE A LA LETTRE XX.

Examen de la lettre de Mr. le Comte de Nassau la Leck.

LA lettre de Mr. le Comte de Nassau la Leck, Monsieur, est celle d'un bon patriote; elle fait honneur à son cœur; mais je suis persuadé qu'elle ne détruira pas l'impression qu'a pu faire, ce que l'Auteur des annales politiques & littéraires a dit de votre nation: il a pu être un peu trop severe à son égard, mais son dessein n'a pas été de l'injurier: mettre en parallele les États-Unis de l'Amérique avec la République des sept Provinces-Unies, ce n'est

pas manquer de respect à la République, & on peut, sans déraisonner, (a) dire que, *les Américains sont redevables, comme les Hollandois, de leur existence à une défection justifiée par les armes.* Si l'on peut dire que la défection des sujets de Philippe II. *a été justifiée par le bon droit* & par le succès de leurs armes, pourquoi ne le dira-t-on pas des sujets de George III. Il me paroît que le bon droit des uns est aussi bien fondé que l'étoit celui des autres. Les sujets de George III. ont-ls été moins maltraités que les sujets de Pihilippe II. Ceux-ci ont souffert de plus grands maux que ceux-là, il faut en convenir, mais ce n'a point été les cruautés des Vargas & des Albas qui ont légitimé la défection des sept Provinces mais, la violation des droits, & des privileges que leur donnoit leur constitution nationale. Ces droits & ces privileges étoient-ils tous, sans exception, également bien fondés? N'y en avoit-il pas plusieurs obscurs, incertains, ou même contestés? Les troupes que Philippe II. laissoit dans le Pays

(a) Pag. 315. Du N°. 14.

ne servoient-elles pas à sa défense ? La création des douze nouveaux Évêchés intéressoient les Abbayes, mais non les Villes, le Peuple & la Noblesse : l'établissement de l'Université de Douai ne pouvoit blesser que l'Université de Louvain ; il n'y avoit donc, dans le vrai, que les impôts forcés, mis sans le consentement des États qui pût former un véritable grief, & devoit-il *autoriser une défection* (a) *de la part des sept Provinces-Unies* ; & s'il a pu rendre cette défection légitime, comment peut-on douter de la légitimité de celle des Américains. Mettre en avant qu'on doit avoir ce doute, c'est avouer qu'on est mal instruit de la constitution Angloise. *Nous sommes citoyens de l'Angleterre, & non pas ses sujets*, ont dit les Américains, quand on a voulu les assujettir à l'acte du Timbre. (b) *L'Angle-*
[illegible]

(a) Pag. 315.

(b) Ce fut Mr. Greenville, alors Ministre des Finances, qui en 1764, voulut introduire dans les Colonies Angloises, le droit du Timbre. Ce droit étoit 3. sols Sterl. pour chaque feuille de papier de vélin ou de parchemin sur laquelle seroient écrits quelques actes ou mémoires concernant la justice. Mr. Greenville évaluoit à 100,000 Sterling le produit annuel du papier timbré, qui réparti entre les habitans des Colonies, ne pouvoit faire suivant lui, pour chacun d'eux, que 16. deniers Sterling.

terre est notre mere patrie, nous lui devons aide & secours, mais dans la forme, & de la même maniere que ses enfans d'Europe les lui donnent : la pétition de droit donné sous Charles I, ne dit-elle pas qu'on ne peut lever aucun impôt sur les Anglois sans le commun consentement donné en Parlement.

Nous n'avons pas de représentans dans le Parlement Britannique, continuoient les Anglois Américains, *par conséquent leurs suffrages n'ont pas fait partie du consentement commun donné à l'acte du Timbre. Il ne peut donc avoir, vis-à-vis de nous, force de loi; nous ne refusons pas de contribuer aux dépenses de l'Etat, mais que notre Souverain nous les fasse connoître; nos assemblées provinciales leveront sur chaque Province les sommes suffisantes qu'on nous demandera.*

Ne pourroit-on pas dire que l'union des sept Provinces qui forment votre République a été faite par l'ambition, & pour satisfaire aux vues ambitieuses de Guillaume Prince d'Orange, au lieu que c'est l'amour de la liberté qui a uni les Colonies Angloises : l'intérêt personnel d'aucun chef n'a formé cette union.

Les Américains (a), dit Mr. le Comte de Nassau, *ont repoussé leurs anciens maîtres, ils ont battu les Anglois, mais non défait*: & de là, il tire la conséquence, que leur défection n'est pas justifiée par les armes; *tout au plus, peut-on affirmer*, ajoute-t-il, *qu'ils la soutiennent par les armes* (b). *Oui, nous nous soutenons par les armes*; peuvent lui répondre les Américains, *aucun secours étranger ne nous a été envoyé, & cependant nous avons battu les Anglois soutenus des secours qu'ils ont acheté des Princes qui commercent du sang de leurs sujets. Vos ancêtres au contraire, du moment qu'ils ont pris les armes ont été puissamment secourus par la France & par l'Angleterre. Nous ne sommes pas encore reconnus pour independans par aucune Puissance, la France exceptée; mais après l'acte d'union d'Utrecht, futes-vous reconnus pour peuple indépendant par d'autres Puissances que l'Angleterre & la France, & vous nous offensez de ce qu'on nous place dans la même classe que vous; il étoit donc bien humiliant pour*

(a) Pag. 300.
(b) Ibid.

la France, & pour l'Angleterre, de se dire les alliés des fondateurs de votre République.

Je crois, Monsieur, que l'Auteur des annales connoît la constitution de votre République, & sa politique, au moins aussi bien que Monsieur le Comte de Nassau celle de l'Angleterre.

Il dit (a), *la constitution de notre République occasionne beaucoup de lenteur dans ses délibérations, dans ses résultats, mais cette lenteur assure notre bonheur.* Mais ne nuit-elle pas à la prospérité de votre République. *Que ceux qui commanderont les Armées de sa Majesté*, écrivoit le Comte d'Estrade à Monsieur de Lionne en 1665 (b), *ne s'amusent pas aux temporisemens des Hollandois, qui laissent souvent perdre bien des occasions avantageuses par leur lenteur.* Monsieur le Comte de Nassau a raison de dire, *que va sano va piano*: mais conseilleroit-il à celui qui auroit reçu un soufflet de suivre cette maxime. Votre Républi-

(a) Pag. 307.

(b) La Hollande étoit alors en guerre avec l'Evêque de Munster, & Louis XIV. étoit allié de la Hollande.

que, convenez-en, Monſieur, à reçu de furieux ſoufflets des Anglois, qu'elle a ſouffert avec une patience admirable. La Mothe étoit aveugle, en entrant à la Comédie, il marche ſur le pied d'un jeune étourdi, qui lui donne un ſoufflet, *Monſieur*, lui dit la Mothe, *vous allez être bien faché, car je ſuis aveugle.*

Dire que la Hollande (a) *reſſemble à un eſclave gourmand, qui paſſe auprès d'une table bien ſervie, mais qu'un fouet levé empêche de regarder*; ce n'eſt pas la placer au nombre des eſclaves, car on peut être très libre, & craindre les coups de fouet, & pour une nation libre, ou non libre, l'inſulte que reçoit ſon pavillon doit être conſidérée comme un coup de fouet.

La Baſtille (b), & les Galeres exiſtent en France, on y donne des lettres de cachet, & ces lettres de cachet, les exempts de la Police de Paris les exécutent à Amſterdam. A Londres on en verroit ces exemps à Tiburne. En 1768, j'ai vu en Angleterre un Mouſquetaire de la Garde de Louis XV. qui auroit été

(a) Page 310.
(b) Page 311.

arrêté, & feroit tombé à Amſterdam dans les griffes d'un exempt du Lieutenant de Police de Paris, s'il ne ſe fut jetté à tems dans un Vaiſſeau Anglois. L'année derniere, le fils du Marquis de Mirabeau abandonna la traduction de l'Hiſtoire de Philippe II, qu'il faiſoit à Amſterdam, & prit la fuite pour eviter de devenir la proie d'une Lettre de Cachet décernée à Paris contre lui. Quand Louis XVI. monta ſur le Trône, il défendit expreſſement d'inquietter ceux de ſes ſujets qui parleroient de ſon Gouvernement, & il n'y a pas trois mois qu'on ordonna à tous les Libraires de la Hollande d'apporter aux Magiſtrats de certaines Lettres peu agréables au parti Stadhoudérien. Il y a quelques années, que le Libraire Changuyon d'Amſterdam inſéra quelque choſe dans les Annales Belgiques, qui déplut au Dannemark, & peu s'en fallut qu'on ne défendit l'impreſſion de ces Annales. J'ai vu vendre à Paris publiquement le Manifeſte ou Mémoire des Confédérés de Pologne, & la Ruſſie s'en plaindre vainement au Gouvernement. A Londres, c'eſt bien autre choſe, on y peut dire & écrire tout ce qu'on penſe du Roi & de ſes Miniſtres.

Monsieur le Comte de Nassau ne niera pas que l'Angleterre ne soit un Pays de liberté, & cependant on y condamne à la déportation & aux travaux publics; comme les Romains condamnoient aux mines: Comment dire que nos Galeres prouvent que nous sommes un peuple d'esclaves; la peine des Galeres ne peut être infligée en France que par les Ministres de la Loi; le Roi ni ses Ministres ne peut envoyer aux galeres un citoyen, par même un étranger.

Nous autres Républicains, (a) dit Mr. le Comte de Nassau, *nous croyons toujours appercevoir dans les Monarchies l'humiliation, la bassesse de tous, cédant à la volonté d'un seul.* Cette assertion me rapelle une comédie qu'on joua il y a quelques années à Vienne. On y faisoit paroître arlequin refusant la Couronne Impériale, celle de France, celle d'Angleterre, & sur ce qu'on le pressoit de faire connoître quel étoit le sujet de son ambition, *le Stadhouderat*, répondit-il, *si j'étois Stadhouder de la République des sept Provinces unies*,

(a) Page 314.

j'auroit le plaisir de commander à mes Maîtres.

Si, comme le dit Mr. le Comte de Nassau, votre Republique (a), Monsieur, avoit en 1776, 33 vaisseaux de guerre, & 35 frégates, ce qui faisoit 68 vaisseaux, & si à présent, vous avez 40 vaisseaux de guerre & 40 frégates, pourquoi le Stadhouder, dans sa lettre aux Etats de Frise, a t'il dit, *la situation de la République désarmée & indéfendue tant du coté de la terre que de la mer, doit empêcher de rien précipiter en cette occasion.*

Que vous ayez des soldats, même des soldats d'élite (b), cela peut être, mais les Officiers qui les commandent ont-ils eu sujet de se louer du dernier réglement fabriqué par l'Ajudant Smit. Ce réglement réformateur ne subsistoit pas lors de la bataille de Fontenoy, du siege de Bruxelles, & de celui de Berg-op-Zoom; cependant...... Vous ne connoissez pas chez vous les enrollemens forcés (c), ils n'existent pas non plus en France, ni les milices vexa-

(b) Page 333.
(c) Page 316.
(a) Ibid.

toires, ni la presse de matelots, comme en Angleterre, ni les classe, comme en France; mais ni en France, ni en Angleterre, on ne commet aucune violance pour peupler les colonies, comme cela se pratique en Hollande.

C'en est assez, je crois, pour vous faire connoître l'effet qu'a produit, sur ceux qui ont lu, la lettre de Mr. le Comte de Nassau, il a de bien mauvaises *lunettes* (*a*), si elles eussent été meilleures, il auroit vu que les vaisseaux marchands que nous prennent ou nous ont pris les Anglois, ne sont pas des vaisseaux de guerre. (*a*)

Je vous envoye, Monsieur, une lettre que j'ai reçue, il y a peu de jours, d'un François qui est présentement à la Haye, & que j'ai prié de me faire des observations sur votre Pays.

(*a*) Pag. 333
(*a*) Pag. 33.

COPIE

D'une Letre écrite de la Haye

ce juin, 1779.

JE n'ai jamais varié, Monsieur, & je pense aujourd'hui comme j'ai toujours pensé, que le Gouvernement d'un seul est préférable, à bien des égards, à celui de plusieurs, pourvu, cependant, que le Monarque ne soit, ni un homme foible, ni un tiran; pourvu aussi que le Pays ait une grande étendue, & que le pouvoir du Monarque soit balancé, sans cependant être trop restraint, par un corps représentatif de la nation, tel que l'est celui des États dans les Pays-Bas Autrichiens, ou qu'il y ait entre le peuple & le Souverain un corps intermédiaire, qui comme les Parlements en France ont le pouvoir d'éclairer le Souverain, sans avoir celui de borner sa Puissance. S'il y avoit un choix à faire entre un Roi foible & un tiran, j'aimerois mieux être soumis aux Loix de

l'un qu'à celles de l'autre. Le tyran n'opprime que les grands, mais c'est la nation entiére, le peuple comme les grands, qui souffrent des vexations d'un Ministre, d'un favori, ou d'une maitresse, qui, se prévalant toujours de la foiblesse du Prince, accablent impunément tous les ordres de l'État. L'autorité du despote est toujours usurpée; mais si le despote est juste, bon & humain, comme il est possible qu'il le soit, cette usurpation tourne à l'avantage du peuple & de l'État; il n'y a même qu'un despote qui puisse faire d'un peuple barbare un peuple policé. Si Pierre le Grand n'eût été qu'un Monarque, la Russie ne seroit pas ce qu'elle est maintenant. Dans une Monarchie un seul abuse de l'autorité, dans une République il peut y en avoir cent. Dans une Monarchie, tous les rayons de la Puissance se reunissent dans le même centre; dès lors l'autorité y a plus d'action & d'effet, qu'elle n'en a dans une République, où chacun de ces mêmes rayons s'affoiblit réciproquement. Le Monarque n'a pas d'intérêt à ce qu'on méprise la Loi; il en a même un très grand à la faire respecter, tandis que

dans une Republique, c'est souvent de la prévarication de la Loi, que ceux qui gouvernent tiennent leur pouvoir, leur crédit, quelque fois même leur considération.

Dans une République, la Loi seule commande, mais non pas avec plus de force que dans une véritable Monarchie: je puis y invoquer son pouvoir, contre ses propres Ministres, contre ceux du Souverain, contre le Souverain lui même, sans que cette réclamation produise la plus légère sensation. Dans une République, au contraire, cette réclamation occasionne presque toujours une commotion, des agitations, du trouble, quelque fois une révolution, toujours un ébranlement considérable qui affoiblit les ressorts de la machine politique. En France, on a fait le procès au Chancelier Soyet sans que cela ait occasionné la plus légere agitation; & sous le dernier regne, on auroit achevé celui de certain *quàsi Favori*, sans que les sujets & l'Etat en eussent souffert le plus léger dommage. Le procès de Barnevelt, celui des Witts ne produisirent-ils pas au contraire ici, & dans toute la Hollande une fermentation dangereuse.

Mais on reproche aux Monarchies, l'instabilité de leur gouvernement, on y établit, dit-on, aujourd'hui ce qu'on y détruira demain. On y met souvent un abus à la place d'un autre abus ; si on abroge une Loi ancienne, la loi nouvelle qu'on y substitue est à peine promulguée qu'elle est détruite. Cela arrive, sans doute, mais dans les Monarchies gouvernées par un Prince foible qui n'a pas de volonté à lui, qui est timide & irrésolu par caractere, bon & humain par temperament, voulant le bien par goût & faisant le mal par foiblesse, respectant la vertu, sans avoir la force de la soutenir, rougissant de ses passions, mais n'ayant pas le courage de leur résister ; mais quand le Prince est comme Marie-Thérèse, Fredéric & Louis XVI, les changemens se font avec lenteur, les abus se réforment avec prudence, les nouvaux établissemens ont de la solidité, & les nouvelles Loix vieillissent.

Quand Louis XV. éleva Mr. de Silhouet au contrôle Général, feue Mad. la Duchesse d'Orléans dit, *allez vîte le complimenter de ma part, demain il ne seroit peut être plus tems*. Les chan-

gemens continuels de Ministres qui se faisoient alors, donnoient quelque vraisemblance à la crainte de cette Princesse, elle n'auroit point eu cette crainte, si elle eût habité Vienne ou Berlin. Mais si ce changement n'a pas lieu dans les Gouvernemens Républicains, c'est que la République n'a que des agens & point de Ministres; ces agens n'ayant point de pouvoir par eux mêmes, & étant sans esperance d'en avoir un plus grand que celui qui leur est confié n'ont aucun intérêt à changer les Loix, & l'administration.

A Athenes, il n'étoit permis de proposer de nouvelles Loix au peuple que celles que l'Aréopage avoit approuvées: à Venise, il faut encore l'avis des sages pour qu'une nouvelle Loi soit proposée au Sénat: chez les Locriens, qui proposoit une Loi, se présentoit au peuple, la corde au col, & étoit étranglé, si la Loi etoit rejettée. Je retrouve dans le Gouvernement de la République de Hollande cette stabilité des Loix des anciennes Républiques. Les loix auxquelles les Hollandois obéissent aujourd'hui sont celles qui ont été promulguées lors de

l'établissement de leur République; si quelques-unes ont souffert des changemens, ces changemens ont été légers, & ont tourné à son avantage, comme, par exemple, d'avoir rendu stable & fixe l'assemblée des Etats Généraux. Les Hollandois, Monsieur, ont toujours pensé & pensent encore, que pour faire un changement considérable dans le gouvernement d'un Etat, il faut y être autorisé par une grande nécessité, & qu'alors même, on doit, pour faire ce changement user des plus sages précautions. Il n'en est pas de la loi, comme du corps humain. La vieillesse rend l'un caduc, tandis qu'elle ajoute à la force & à la vigueur de l'autre.

Mais quand je dis que les Hollandois n'ont rien changé à leurs loix, je parle des loix politiques; ils ont touché à leurs loix civiles; ils le pouvoient sans danger. Les loix civiles ne sont, pour ainsi dire, qu'accessoires à l'édifice, au lieu que les loix politiques, en étant les fondemens, & comme les pierres angulaires, la main la plus habile ne peut y toucher, sans causer l'ébranlement de toute la masse.

Je connois peu de nouvel usage substitué à un ancien, qui n'ait causé plus de préjudice que celui dont il avoit pris la place: je pense comme le Cardinal de Richelieu, qu'il vaut mieux corriger les abus des anciens usages que d'en établir de nouveaux.

En Hollande, les changemens ne sont pas dangereux; ils ne peuvent jamais y produire le même effet que dans d'autres Pays: chacune de ses Provinces, au moyen de ce qu'elle a conservé sa Souveraineté, ne peut souffrir aucun dommage du changement qui se fait dans une autre Province; si le changement doit être général, il est proposé aux États Généraux, il y est pesé, discuté avec soin, & examiné ensuite avec les plus grande attention par les États de chaque Province, & la plus petite, comme la plus grande, peut empêcher qu'il ne s'effectue, si elle croit que cela peut lui nuire en particulier, ou être contraire au bien général.

J'ai l'honneur d'être. &c.

LETTRE XXI.

La Résolution prise par les États Généraux n'étoit pas sincere; suite funeste de cette conduite. Motifs qu'ont les Hollandois de préférer les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre.

AMSTERDAM, ce 1779.

NOus nous étions flattés, Monsieur, que la Résolution qu'avoient prise L. H. P. le 26 Avril dernier, d'accorder des convois aux navires marchands de la République, étoit sincere; mais la réponse qu'ont faite les Officiers de l'amirauté de cette ville aux négocians, qui les pressoient de faire convoyer leurs vaisseaux, nous a détrompés. Messieurs de l'amirauté disent qu'ils n'ont pas d'ordre d'accorder des convois illimités; si ces convois ne sont pas illimités, quel a donc pu avoir été le but des Etats Généraux en prenant cette Résolution, si ce n'a été de nous amuser, & de tromper la France?

Que produira cette conduite? la ruine totale de notre commerce, & par une suite nécessaire l'anéantissement de notre existence politique: nous la tenons de notre commerce, & notre commerce est sacrifié à l'intérêt de ceux qui n'étant pas commerçans ne s'occupent que des moyens de se procurer des places & des emplois, en sacrifiant à l'ambition de ceux qui les distribuent, l'honneur de la Republique & la fortune des Citoyens. Ah! de Witt, de Witt! vous l'aviez prévu: tout ce qui nous arrive aujourd'hui n'est que l'effet naturel que devoit produire l'inexécution de la sage loi que vous aviez fait promulguer.

La France ne nous traite pas comme ennemis, elle pourroit sans injustice avoir pour nous les mêmes procédés que les Anglois; mais le coup qu'elle a porté à notre commerce par le reglement qui assujettit au droit de 15 pour 100 toutes les marchandises que les Vaisseaux de la République apporteront dans ses ports produira deux effets funestes, le desséchement de la branche de notre commerce la plus florissante, & la ruine de cette union fo-

lite qui regnoit entre toutes nos Villes, car en exceptant du droit de 15 pour 100 les Villes d'Amsterdam & de Harlem, la France les a rendu l'objet de la jalousie de toutes les autres villes.

Mais quelque grand que soit ce mal, est-il comparable au deshonneur dont nous couvre la fausseté de notre conduite? il ne reste aux Anglois aucun allié; leur orgueil, leur fierté, leurs injustices les ont tous écartés; bientôt, nous nous verrons isolés comme eux; & l'Angleterre elle-même rougira peutêtre de notre alliance. Quand une nation souffre l'insulte, sans en marquer du ressentiment, personne ne recherche son amitié, & tout le monde méprise sa haine; & quand elle a recours aux petits moyens que lui suggere sa politique pusillanime pour tromper ses alliés, c'est vainement qu'elle réclame ensuite leur assistance.

Toutes les nations de l'Europe, les Danois, les Russes mêmes alliés naturels des Anglois leur resistent, & ne veulent pas se soumettre à leurs prétentions tyranniques; nous sommes Républicains, & nous sommes les seuls à mollir: nous courbons lâchement la

tête devant le despotisme maritime des Anglois ; qu'espérons-nous de cette basse condescendance ? Les Anglois renonceront-ils aux acquisitions qu'ils ont faites sur notre industrie ? Abandonneront-t-ils toutes les branches de commerce qu'ils nous ont arrachées ? révoqueront-ils les loix prohibitives qu'ils ont donné pour restreindre notre commerce ? Cesseront-t-ils enfin, d'être pour nous une nation fiere, despotique & jalouse ? Nous avons le plus grand intérêt à l'abaissement de cette nation ; nous en avons un plus plus grand encore à la prospérité de la France ; & cependant nous balançons à nous déclarer pour celle-ci. L'abaissement de l'Angleterre augmentera nécessairement notre commerce ; car du moment qu'elle sera moins en état de soutenir sa concurrence, nous recouvrerons peu-à-peu une partie des avantages qu'elle nous a enlevés. Tous les ports de l'Angleterre nous sont fermés ; tous ceux de la France nous sont ouverts, & nous y jouissons de nombre de priviléges dont sont privées les autres nations qui commercent avec elle : la France loin de nous avoir en-

levé une partie de notre commerce, partage avec nous plusieurs branches du sien, nous avons donc un très grand intérêt à ce que cette nation prospère, & à ce qu'elle ait l'avantage sur les Anglois.

Pouvons-nous avoir oublié les maux que nous a fait l'Angleterre pour nous forcer à nous déclarer pour elle, il n'y eut pas d'excès ni de violence, qu'elle ne se soit permise en 1743 : on a évalué alors à 10 millions de florins les dommages que les Anglois ont fait aux sujets de la République, & à plus de 100 millions, les pertes qu'ils nous ont fait essuyer pendant la derniere guerre qu'ils eurent avec les François ; & cela parce que nous avions voulu garder la neutralité : nous fîmes alors, ce que nous aurions dû faire plutôt, & ce que nous n'avons pas le courage de faire aujourd'hui nous opposâmes la la force à la violence. Le 22. Aoust 1762, quatre navires marchands sortirent du Texel sous le convoi d'un Vaisseau de guerre commandé par le capitaine Dedel: (a) ils rencontrerent cinq

(a) A de grandes connoissances nautiques, Mr. Dedel joint la plus grande bravoûre. Il peut avoir

frégates Angloises : l'usage est que dès qu'un Vaisseau de guerre neutre a assuré son pavillon, les Vaisseaux des nations belligérantes doivent passer outre & ne doivent pas exiger d'autre témoingnage : les frégates Angloises, au mépris de toutes les loix maritimes, voulurent forcer Mr. Dedel d'amener. Mr. Dedel soutint l'honneur de son Pavillon, & combattit avec une bravoure qui auroit été funeste aux Anglois, s'ils n'avoient eu pour eux la supériorité de force. Son Vaisseau n'étoit armé que de 36 canon, il fut obligé de ceder, & les Anglois le comblerent d'honneurs à Londres, il n'avoit alors qu'environ 22 ans.

J'ai l'honneur d'être, &c.

---

présentement environ 40. ans. Son pere, Salmon Dedel, fut grand Officier d'Amsterdam, & ensuite Député des Etats. Son frere est actuellement Grand Bailli d'Amsterdam. C'est à un de leurs ancêtres que la République doit la découverte d'un très grand pays dans les terres australes du pôle antarctique, qui même a été nommé *Dedels-Land*.

LETTRES HOLLANDOISES.

In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte.

HORACE.

LETTRE

Ecrite à l'éditeur des lettres Hollandoises

A UTRECHT ce 20 Juin 1779.

J'Entendois, Monsieur, depuis long-tems parler des lettres Hollandoises; & l'air mistérieux avec lequel on en discouroit; les éloges qu'en faisoient les uns, les critiques améres qu'en faisoient les autres, m'inspira le desir le plus vif de les lire. Je suis un bon Batave qui ait toujours aimé à m'instruire, & depuis les lettres écrites sur les matieres du tems, jusqu'à la soixante & douzieme (car j'en ai fait un calcul exact,) je les ai toutes lues, mais j'ai

eu bien de la peine à me procurer vos lettres Hollandoises : lorsqu'elles me furent remises, je vis avec plaisir qu'elles développoient, d'une maniere intéressante, les matieres les plus importantes pour notre République; mais, je vis en même tems avec douleur que dans plusieurs points essentiels, elles pouvoient donner des idées fausses. J'aurois desiré de m'aboucher avec l'éditeur, mais où le trouver ? J'étois dans un Café à Amsterdam ; &, parlant des affaires du tems, j'exprimai assez hautement mon desir, lorsqu'un inconnu s'avance vers moi, & me tirant à l'écart, si vous avez, me dit-il, des idées à communiquer à l'éditeur des lettres Hollandoises, couchez les sur le papier ; & si vous ne voyez rien en moi qui puisse exciter votre défiance, vous pourrez me les remettre, & comptez qu'elles seront envoyées à qui il appartient; en conséquence, je rapportai le lendemain les réflexions suivantes, & si, par la publication que vous en ferez, je vois qu'elles vous sont parvenues, & qu'elles ne vous aient pas déplu, j'aurai soin de vous en faire passer d'autres, non moins intéressantes.

Dans nos différens avec l'Angleterre, Monsieur, il me semble qu'il s'agit moins de ce qui est contraire ou conforme à la justice, que de ce qui est conforme ou contraire à notre intérêt. La raison d'état, c'est notre loi suprême, l'Angleterre nous en donne assez l'exemple pour s'ôter le droit de se recrier, si nous ne consultions que notre intérêt dans la conjoncture actuelle. Si les auteurs qui ont écrit sur ces matieres, avoient saisis cette idée, ils ne nous auroient pas donné tant de dissertations inutiles : il est singulier que, celui qui a ouvert la lice, *le soi-disant bon Hollandois* (a), ait cherché à s'appuyer sur l'autorité des traités, pendant que dans ses deux brochures, il montre clairement qu'on doit y déroger, & que les Anglois ont droit de ne consulter actuellement que la raison d'état : il a donné par là, prise à ceux qui l'ont attaqué ; il a même forcé ces derniers à le combattre avec les mêmes armes, & il faut avouer que, comme ils avoient en effet le droit na-

(a) Par Mr Pinto, de la Haye.

turel & possessif entierement pour eux, ils ont terrassé leur adversaire: je ne pense pas qu'ils aient également réussi dans les autres points; quoique l'auteur des observations impartiales ait écrit avec le plus de force & de raisonnement, & qu'il ait poussé presque jusqu'à la démonstration, les théses diamétralement opposées à celles de l'auteur; il en est qui pensent qu'il eût pû encore approfondir davantage la matiere; qu'il eût mieux fait de suivre son adversaire pied-à-pied, & de ne pas se jetter dans des hors d'œuvres, qui ne sont pas déplacées, il est vrai, dans les circonstances actuelles, mais qui auroient mieux figuré dans des brochures à part. J'avoue que ces hors d'œuvres ont leur mérite, elles entroient même dans le titre de l'auteur, mais elles n'entroient pas dans ce que les personnes intéressées dans la discussion de ces matieres desiroient. Je m'étends un peu sur cet auteur, parce qu'il n'en est pas qui m'ait fait naître plus d'idées, & que je m'appuyerai souvent sur ses assertions, parce que de tous ceux qui ont écrit sur ce qui se passe aujourd'hui parmi nous, il me semble en effet être le mieux instruit.

Il ne me paroît pas avoir donné assez d'attention à une observation que réfute complettement son adversaire, & qui, bien approfondie, devroit réunir tous les esprits, dans la circonstance présente.

Cette idée, Monsieur, c'est que, quoique l'Angleterre soit intéressée à maintenir notre existence politique, elle n'est nullement à portée de nous secourir contre les Puissances qui voudroient nous envahir. Deux Puissans voisins nous entourent, & je ne sais si la protection de celui qu'on dit être notre allié, ne doit pas nous être aussi suspecte que les vieilles prétentions & l'ambition de l'autre, dévenue encore plus rédoutable par son alliance avec la France.

Le partage de la Pologne m'épouvante, & je ne considere pas sans effroi que nos deux voisins ont chacun à leurs ordres 200000 hommes armés à la tête desquels l'un peut dire, ces Provinces m'apartiennent; celles-ci sont à moi, dira l'autre: nous n'avons rien à craindre de semblable de la part de la France, qui n'a aucun intérêt à nous envahir, & en a même un très

grand à s'oppoſer à ce que nos voiſins nous envahiſſent. La France eſt donc notre alliée naturelle, l'Angleterre l'eſt auſſi; & nous conſidérons qu'elle ne peut former contre notre territoire aucun projet ambitieux qui lui ſoit perſonnel: mais la France a ſur l'Angleterre l'avantage par rapport à nous, de pouvoir nous ſecourir efficacement contre les Puiſſances qui nous entourent, & qui formeroient le projet de nous démembrer.

Notre Pays, dit le bon Hollandois, *eſt entouré de Souverainetés. Toutes le convoitent: toutes envient les richeſſes que nous devons à notre travail & à notre ſobriété. Vingt fois, les uns ou les autres ont tâché de réunir à leurs domaines ces Provinces..... Quelle ſera notre reſſource, ſi ces voiſins puiſſans renouvellent jamais à notre égard, ce que nous avons vu pratiquer à l'égard de la Pologne.* L'auteur ne pouvoit jamais rien propoſer de plus propre à le réfuter. Quelle reſource, grand Dieux, trouverions-nous alors dans l'Angleterre! L'Angleterre pouroit-elle empêcher une invaſion du côté de la terre? la France le pourroit & le feroit, elle eſt donc, & doit être notre alliée naturelle & néceſſaire.

Je ne nie pas que nous ne devions cultiver l'amitié de l'Angleterre; mais quand nous ne la cultiverions pas, l'Angleterre n'est-elle pas intéressée pour sa propre sureté, à ce que nous ne tombions pas au pouvoir de la France, ou de quelqu'autre Puissance: mais elle ne peut mettre d'obstacle à cette conquête, que lorsque ce seront les François qui voudront la faire; elle peut, en les attaquant par mer leur rendre le mal qu'ils nous feroient, & peut-être les forcer à restituer les conquêtes qu'ils auroient faites sur nous. Quand les François se sont emparés d'une partie de notre territoire, ont-ils pu conserver leur conquête, & jamais ils ne le pourront, tant que l'Angleterre ne le voudra pas; & l'on sent qu'il est impossible que l'Angleterre y acquiesce jamais.

La France pourroit nous conquerir; mais avec moins de facilité que ne le feroient l'Autriche & la Prusse, si ces deux Puissances en formoient le dessein, & qu'elles l'exécutassent, leur position est telle, qu'elles conserveroient leur conquête, au lieu qu'il seroit presqu'impossible que la France, vu sa position, se maintînt longtems dans la possession

de sa conquête ; l'Angleterre pourroit aussi nous envahir, mais elle auroit les mêmes obstacles à surmonter que que la France ; & il seroit aussi difficile aux Anglois qu'aux François, de conserver longtems, après l'avoir conquis, la possession de notre Pays.

Nous avons eu l'Empire de la Mer, les Anglois nous en ont dépouillés : ils le possédent encore, & notre intérêt n'est pas qu'ils le conservent : nous en avons un très grand, à ce que l'équilibre sur les mers se rétablisse ; la France le pourroit, elle seule ; & si elle ne le peut pas, nous devons donc seconder ses efforts, & joindre nos forces maritimes aux siennes. Nous n'avons aucun intérêt à augmenter la Puissance des Anglois, qui, dans aucun cas, ne peuvent assurer notre existence contre l'ambition de nos voisins, tandis que s'ils nous attaquoient, la France pourroit efficacement nous secourir. Son propre intérêt le demanderoit ; celui des Anglois, au contraire, seroit de s'assurer dans le continent un allié puissant qui pût occuper la France, & la forcer à diviser ses efforts. D'après ces considérations, c'est le comble de la mauvaise foi, de vou-

loir, comme le fait *le bon Hollandois* nous faire préférer les intérêts de l'Angleterre à ceux de la France.

Une partie de notre Empire est hors de l'Europe, & ce doit être pour nous une nouvelle raison de considérer l'Angleterre comme notre ennemie naturelle, & la France comme notre alliée naturelle; car la France n'a aucun intérêt à attaquer nos possessions d'Asie & d'Amérique, tandis que les Anglois en ont un très grand à nous en dépouiller; l'Angleterre le pourroit, & il seroit peut-être impossible que la France le pût.

Ces réflexions sont si naturelles, si évidentes, qu'on ne peut, sans une sorte de témérité, croire qu'elles soient échappées à un aussi profond politique que se le croit *le soi disant bon Hollandois*. On ne doit pas non plus présumer qu'il ignore quel est l'état de la France à l'égard des autres Puissances de l'Europe; il doit aussi savoir que, la France, lorsqu'elle voudra élever sa Marine à un tel dégré de Puissance qui la mettroit en état de dominer sur toutes les autres nations, elle rencontrera des obstacles insurmontables qui la forceront à renoncer à ce dessein. La

France n'a eu en sa Puissance, que pendant un moment très court, le sceptre des Mers; & elle ne l'a dû qu'à un événement imprévu; c'est l'effet d'une grande ignorance de ne pas savoir ces choses, ou de la plus grande mauvaise foi, de les savoir, & d'adopter le sistême que *le soi-disant bon Hollandois* a voulu nous persuader d'embrasser.

J'ai, Monsieur, bien d'autres matieres importantes à discuter. La premiere lettre que je vous écrirai, sera, pour vous prouver, que la proposition, *que nous aurions dû nous mettre sur un pied respectable, pour forcer, s'il étoit possible, l'Angleterre à faire la Paix, & à prévenir une faillite, que la continuation de la guerre rendra nécessaire*, (proposition sur laquelle le bon Hollandois a fait de mauvaises plaisanteries) est, peut être, une des meilleures idées qu'ait eu l'auteur des observations impartiales; je vous prouverai ensuite que le crédit de l'Angleterre est prêt de manquer, & qu'il n'y a, pour sauver les fonds Hollandois, d'autre ressource, que de forcer l'Angleterre à reconnoître, le plutôt possible, l'indépendance des Américains.

J'ai l'honneur d'être &c.

RÉPONSE
A LA LETTRE XXI.

Prise, par les Anglois, d'un vaisseau Hollandois ; réponse singuliere des Anglois ; disposition de l'Angleterre à l'égard de la Hollande ; les Anglois n'ont aucun droit pour empêcher les Hollandois de trafiquer avec les François ; inconséquence de la conduite des Anglois ; elle est contraire aux traités.

PARIS, ce 1779.

ON dit ici, Monsieur, qu'un Corsaire de Liverpool s'est rendu maître d'un vaisseau marchand de votre République, dont la cargaison montoit environ à un million six cent dix milles livres, & que ce Corsaire avoit été forcé par un de vos vaisseaux de guerre de 74 canons de relâcher sa prise. Cette nouvelle insulte faite au pavillon de la République restera-t-elle sans vengeance, & les Stadhoudériens parviendront-ils encore à persuader à votre gouvernement que les entreprises formées contre le commerce de ses sujets n'intéressent pas l'honneur de la République.

Est-il vrai, Monsieur, que sa Majesté Britannique ait répondu, que, les loix d'Angleterre ne permettoient pas la révision des jugemens prononcés par ses amirautés, sur les prises faites sur les Hollandois, que lui demandoient L. H. P. ? Si cette réponse a été faite, il en résulte que les Anglois se croient légitimement dispensés d'observer les traités quand ces traités ne leur conviennent plus, & de rendre justice à qui il appartient, parce que les Loix de leur nation s'y opposent : si les Anglois le pensent, ils ne sont donc pas obligés de garder la foi aux autres. Voudroit-on avoir quelque liaison avec un particulier qui le croiroit ? on rougiroit d'être cru son ami.

L'Angleterre, Monsieur, ne laissera échapper aucune des occasions qui se présenteront d'humilier vôtre République, & de ruiner ses sujets. L'expérience a appris aux Anglois, qu'ils pouvoient l'insulter impunément, & dans la persuasion où ils sont, qu'ils n'ont rien à craindre de son ressentiment, la conduite qu'ils tiendront avec votre République, sera celle qu'ils ont toujours tenue depuis un demi siécle :

ils n'agiront pas de même avec les Russes, les Suédois & les Danois, pas même avec les Prussiens; s'ils le faisoient la vengeance suivroit de près l'insulte. Les Vaisseaux de Konisberg & de Mémel apporteront des Bois de construction dans nos Ports, & si les Anglois vouloient s'y opposer, 100000 hommes qui entreroient dans l'électorat d'Hannovre les en feroient repentir. Il est humiliant pour votre République qu'elle soit le seul État de l'Europe que les Anglois bravent impunément. Sur quelle espéce de droit les Anglois se fondent-ils pour vouloir gêner le commerce des sujets de la République? la République a, comme la Suéde, le Dannemarck & la Russie, embrassé le parti de la neutralité, elle peut donc, comme ces Puissances, commercer librement avec la France; elle tient, comme elle, du droit naturel, celui de nous envoyer des Bois de construction. Une nation indépendante, cesse de l'être, si elle se soumet aux Loix arbitraires, qu'une autre nation, indépendante comme elle, lui impose, relativement à une autre nation. Nous sommes en guerre avec la France, vous ont dit les Anglois, nous ne voulons

pas que vous vendiez vos marchandises aux François. Vous avez, dit le Comte de Nassau la Leck, 63 vaisseaux armés, & vous n'osez pas dire, comme les autres nations, nous commercerons avec les François.

Cette conduite des Anglois est d'autant plus extraordinaire, qu'eux mêmes en d'autres tems, ont soutenu *qu'aucune nation n'avoit le droit d'empêcher qui que ce fût de faire un commerce libre sur mer, la mer étant un élément ouvert & commun à tous les peuples, comme l'air qu'ils respirent.* Leur Reine Elisabeth l'a dit en 1580 à l'Ambassadeur d'Espagne, & l'Espagne qui étoit alors en guerre avec la Hollande vouloit troubler le commerce que les nations neutres faisoient avec les Hollandois.

La conduite des Anglois est une violation manifeste du traité qu'ils ont fait avec votre République en 1674, & ce sont eux qui ont exigé, *que les munitions navales, comme le chanvre, les bois, les mâts & tous les matériaux propres à la construction des vaisseaux,* fussent exceptés des articles réputés contrebande, dont les transports furent prohibés, & limités par le même trai-

té *aux armes, aux munitions de guerre & à la poudre à canon.*

En tems de guerre, les nations belligérantes n'ont pas le droit de troubler la navigation des nations neutres, & suivant le code maritime de tous les peuples, aucun vaisseau neutre ne doit être troublé dans sa navigation; les nations belligérantes n'ont pas le droit de le visiter, le seul droit qu'elles ont, c'est de demander aux vaisseaux neutres, qu'ils exhibent leurs titres, qu'ils fassent voir leurs lettres de mer pour constater l'innocence de leurs cargaisons, & la neutralité de leurs nations. Dans le traité de 1674, il est dit que, le vaisseau qui a intérêt à connoître la réalité de la neutralité d'un vaisseau qu'il reconnoîtrera, devra n'en approcher qu'à une certaine distance, & se contenter d'envoyer sa chaloupe pour se faire exhiber les titres du vaisseau neutre, mais sans pouvoir le visiter. Ce n'est certainement pas la conduite que les Anglois ont tenu, lorsqu'ils ont rencontré les vaisseaux des sujets de la République; non contens de les visiter, souvent ils les ont pillés, & même ont maltraités leurs équipages. Votre gouvernement s'est plaint,

mais sans succès parce qu'il s'est plaint avec mollesse, parce qu'il n'a pas sçu prendre un parti vigoureux, comme la Suéde & le Dannemarck, qui cependant n'ont pas 63 vaisseaux armés : mais ces nations ont un gouvernement ferme qui, à *un phlegme raisonné*, préfere des résolutions vives & soutenues par une conduite noble & fiere, sans être étourdie.

Rappellez-vous, Monsieur, le traité que votre République fit le 22 Aoust 1607 avec l'Angleterre contre la France. Par ce traité notifié à tous les Rois, Princes ou États, les deux Puissances alliées annonçoient qu'elles attaqueroient & confisqueroient tous les vaisseaux destinés pour les ports de France, ou qui en sortiroient. Ce traité étoit une infraction manifeste à la liberté & à l'indépendance de toutes les nations ; il les souleva toutes : la Suéde & le Dannemarck armerent & se liguerent en 1693, pour avoir raison des insultes faites à leur pavillon ; on les satisfit, & tous les vaisseaux qui leur avoient été pris par ceux de la République & de l'Angleterre, leur furent rendus.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE XXII.

État critique de l'Angleterre ; demande que la France & l'Espagne pourront faire à l'Angleterre ; l'Espagne a de justes raisons de faire la guerre aux Anglois : les forces de l'Angleterre sont inférieures à celles de la France & de l'Espagne réunies ; effet qu'a produit en Hollande la déclaration du Roi d'Espagne. Diminution du crédit des Anglois ; l'Angleterre est sans moyens de continuer la guerre.

AMSTERDAM, ce 1779.

JAmais l'Angleterre, Monsieur, ne s'est trouvée dans une position aussi critique que celle où elle se trouve présentement. L'Espagne en se déclarant pour la France, comme elle vient de le faire, a mis les Anglois dans la dure nécessité de recevoir la loi des États-Unis de l'Amérique Septentrionale, trop heureux, si, pour prix de cette humiliante condescendance ils peuvent, en renonçant à la souveraineté, obtenir d'être placés au nombre des alliés de ces braves Américains : mais la France

& l'Espagne le souffriront-elles, à d'autres conditions que celles qu'elles voudront prescrire.

La France n'exigera-t-elle pas que l'Angleterre renonce à la Souveraineté du Canada, & que cette colonie se réunisse aux colonies confédérées. Le Canada alors, seroit beaucoup plus profitable, à la France qu'il ne lui étoit lorsqu'elle le possédoit. Si la France consent à ce que les Anglois conservent la possession de Pondichéry, n'exigera-t-elle pas pour dédommagement, les isles de Gersey & de Guernésey ; ne voudra-t-elle pas aussi que le Port de Dunkerque soit rétabli, & peut-être encore, que les Anglois ne s'opposent, à ce qu'il en soit construit un nouveau vers Boulogne, ce qui feroit très facile. L'Espagne moins modérée parce qu'elle l'a été longtems, & parce qu'elle a aussi de plus grands griefs que la France, ne voudra-t-elle pas qu'on lui restitue Gibraltar, & qu'on lui céde Port-Mahon, ou la Jamaïque, & la liberté entiere pour tous ses sujets de la coupe des bois de teinture.

Les excès, Monsieur, que les Anglois ont commis contre les Espagnols sont incroyables. Sans avoir reçu au-

cune insulte, les Anglois ont fouillés, les Vaisseaux des sujets du Roi d'Espagne; ils ont même fait feu sur plusieurs de ces Vaisseaux; ils ont ouverts & mis en piéces des régistres, trouvés sur les paquébots de sa Majesté Catholique, & ouverts des lettres adressées à ses Ministres. L'Angleterre non contente d'exciter sous main contre la navigation Espagnole, les Pirates d'Alger & de Maroc, a animé contre les habitans de la Louisiane la haine & l'animosité des Chatcas des Chérokees & des Chicackas, nations Indiennes qui, rougissant d'être ministres de la perfidie des Anglois, sont devenues leurs dénontiatrices. Si les Anglois disent aux Espagnols, en vous déclarant pour nos colonies révoltées, vous attaquez les droits de notre Souveraineté, les Espagnols pourront leur répondre, nous ne faisons que ce que vous avez fait vous-mêmes, en attaquant les nôtres dans la Province de Darien & sur la côte de St. Blas. Les secours que nous allons donner à vos sujets rébelles de l'Amérique, ne feront que la représaille de ce que vous avez fait contre nous dans cette partie du monde. Votre Gouverneur de la Ja-

maïque n'a-t-il pas donné à un Indien rébelle, notre sujet, une commission de Capitaine Général de la Province de Darien, comme si la Souvéraineté de cette Province appartenoit au Roi d'Angleterre. Les Espagnols peuvent encore reprocher aux Anglois, d'avoir récemment violé dans la baye d'Honduras tous les droits de Sa Majesté Catholique ; ils y ont emprisonné ses sujets, & s'y sont saisis de leur propriété ; mais quand le Roi d'Espagne n'auroit pas eu tous ces griefs pour se déterminer à déclarer la guerre aux Anglois, un seul auroit suffi pour le décider à prendre les armes, c'est l'inexécution de l'art. 16 du traité de Paris, concernant la baye d'Honduras.

Si les Anglois, Monsieur, comme l'a dit il n'y a pas longtems un des membres de la chambre basse, n'ont ni dans la manche ni dans les Indes Occidentales une force supérieure à celle de la France, comment soutiendroit-ils leur prétendue Souveraineté sur l'océan ; aujourd'hui que les escadres de la France & de l'Espagne vont se réunir. *Nous ne sommes Souvérains sur l'Océan*, a dit Mr. Burke le 13 Juin der-

nier, *qu'autant que la maison de Bourbon veut bien, le permettre.*

Vous ne sauriez croire la sensation qu'a faite sur tous nos Anglo-manes la déclaration du Roi d'Espagne; mais c'est moins le danger où se trouvent leurs amis, qui les touche, que le mauvais état de leurs finances. Ils sentent que si l'Angleterre est obligée de payer à ses propres capitalistes 7 pour cent de l'argent qu'ils lui ont prêté, & que si ces mêmes capitalistes n'ont pu eux-mêmes leur fournir le 8me. million qu'elle leur demandoit, il faudra nécessairement qu'elle soit à l'avenir moins libérale à leur égard. Je suis persuadé, Monsieur, que si dans ce moment la France vouloit répandre sur nos Anglo-manes une pluye d'or un peu abondante, il n'y en a pas un qui n'abandonnât l'attachement factice qu'ils ont pour les Anglois. Le Juif de la Haye, tout philosophe qu'il est, pourroit bien devenir tout d'un coup une Danaé fort douce & fort complaisante: on l'entendroit peut-être faire l'apologie des Anglois Américains & dans un nouveau *bon Hollandois*, il nous démontreroit qu'il est de notre intérêt de nous réunir à la France & l'Espagne.

Le Greffier d'Utrecht, après avoir de nouveau examiné le traité de 1674, nous prouveroit sans doute que notre République ne doit pas en souffrir plus longtems la violation. Le noble desintéressement de Ghent passeroit chez nos Anglo-manes modernes & nos stadhoudériens pour un excés ridicule de vertu.

Quelle que soit l'avidité de nos Capitalistes, les Anglois n'obtiendroient pas d'eux, adjourd'hui, un florin. Ce seroit, sans doute, un grand malheur pour la République, que la ruine des Anglois entrainât celle d'une partie de ses sujets, mais cet événement funeste pourroit cependant tourner à l'avantage de notre commerce & de notre industrie, parce qu'elle dégouteroit les Crésus de notre pays d'envoyer leur argent aux étrangers : leurs bourses fermées pour toutes les nations emprun-

(a) Ghent, en 1666, étoit Gouverneur du jeune Prince d'Orange ; il étoit pauvre & chargé d'une famille nombreuse, Louis XIV, qui vouloit se l'attacher, lui fit offrir, avec le plus grand secret, par son Ambassadeur le Comte d'Estrades, une pension de 4000 liv. ; Ghent la refusa : le Comte, d'Estrades, en le mandant à son maître, lui dit, que Ghent, en refusant de recevoir cette marque de générosité de S. M. la supplioit de croire qu'il ne perdroit aucune occasion d'insinuer au Prince d'Orange, qu'il devoit regarder S. M. comme le véritable ami & le Protecteur des Etats, & par conséquent le sien.

teuses, ne s'ouvriroit que pour leurs compatriotes: nos planteurs, nos commerçans, nos manufacturiers y puiseroient librement. Nous avons des landes à cultiver, des marais à dessécher, des bruyeres à mettre en valeur; que de moyens pour faire valoir nos capitaux, pour enrichir nos Capitalistes, & pour donner de l'activité à nos commerçans : le crédit des nations emprunteuses, quelque heureuse que soit leur position, est toujours plus idéal que réel.

Toutes les ressources de l'Angleterre sont épuisées, & quelle que soit l'habileté de son Ministre des Finances, lui sera-t-il possible, si la guerre dure encore un an, de trouver les moyens de pourvoir aux dépenses extraordinaires qu'elle occasionne : il est démontré que les dépenses de l'administration Britannique s'élevera cette année à 20,000,000 L. Sterl. (460,000,000 de France) à combien monteront celles de 1780; jugeons-en par le passé; la premiere année de la guerre Américaine, l'emprunt qu'a fait le lord North sur billets d'échiquier, de marine, &c. n'a été que de 3,000,000, la seconde, de 5,000,000, la troisieme de 10,000,000, & la qua-

trieme qui eſt la courante, il ſera de 20, 000, 000, L. Sterling.

Si les Anglois n'euſſent eu à combattre que les Américains, ils auroient pu ſubvenir, encore quelques années aux dépenſes extraordinaires que leur occaſionne cette guerre. L'union de la France avec les Américains, & celle de l'Eſpagne avec la France, doit néceſſairement épuiſer le corps politique des Anglois, une capitation générale, le plus odieux de tous les impôts ſera la derniere reſſource du lord North. L'Angleterre, l'Irlande & l'Ecoſſe, n'ont que 8, 000, 000 d'habitans; ſuppoſons que chacun d'eux fut impoſé à une L. Sterl., le produit de cet impôt inoui chez un peuple libre, ne fourniroit que 8, 000, 000 L. Sterl. la dépenſe montera cette année à 20, 000, 000 L. Sterl., & on peut raiſonnablement préſumer qu'elle s'élévera, en 1780 à 30, 000, 000, L. Sterl. il faudra donc que les autres reſſources du lord North lui fourniſſe 22, 000, 000, L. Sterl. & cette année, pour s'en procurer 7 il a été obligé de payer 7 pour 100 d'intérêt, il vouloit avoir, des mêmes prêteurs, un million de plus, & n'a pu l'obtenir.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRES HOLLANDOISES.

Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal.

BOILEAU.

LETTRE

A l'Éditeur des lettres Hollandoises.

A UTRECHT ce 1. Juillet 1779.

J'Ai lu, Monsieur, avec la plus grande satisfaction vos trois derniers numéros: j'ai surtout dévoré la lettre 20me, où votre correspondant d'Amsterdam disculpe sa nation des traits hazardés & injurieux que lance contre elle, avec plus d'éloquence que de solidité, l'Abbé Raynal. Je verrai avec plaisir ce que vous direz de la lettre de Mr. le Comte de Nassau, dont je suis bien éloigné d'adopter toutes les assertions. Il paroîtroit regarder les Améri-

cains comme des rébelles; & je ne les regarde que comme des peuples fiers, hardis, que l'amour de la liberté a excité à ne point attendre, comme nous, le dernier outrage de l'oppression, pour en secouer le joug. Mais j'ai vu avec peine que votre correspondant a pris le change sur l'ouvrage dont il est parlé, page 270. Je n'ai vu les reremarques juridiques qu'en Hollandois, & je ne crois point qu'il s'y trouve les assertions qu'il impute à Mr. Van-den-Heuvel. D'ailleurs, Mr. Van-den-Heuvel est lui même ce *Batavus*, & il n'est pas vraisemblable qu'il se soit écrit cette lettre à lui-même, quoique la chose ne soit pas sans exemple parmi les auteurs. Les remarques juridiques sont, non seulement opposées aux principes de Mr. Van-den Heuvel, elles sont même indignes de sa plume. Un ouvrage aussi pitoyable, où regne la plus scandaleuse partialité, les raisonnemens les plus louches, & les plus grandes absurdités, ne peut-être la production d'un pareil écrivain. Je ne m'amuserai pas à le réfuter. L'auteur rougiroit de l'avoir fait, s'il vouloit lire *la saisie des bâtimens neutres par* Mr. Hubner,

cette matiere est traitée à fond dans cet ouvrage: Mr. Hubner releve Mr. Vattel, qui n'a rien écrit que de superficiel sur ce sujet: je défie tous les plus intrépides Anglo-manes de répondre à l'ouvrage de Mr. Hubner: il y regne une clarté, une méthode, une profondeur qui leur sont étrangeres; d'ailleurs, ces réflexions juridiques me paroissent encore bien réfutées par la suite des observations impartiales.

Ce n'est pas que je veuille excuser entiérement Mr. Van-den-Heuvel; il a dit, il est vrai, à peu près les mêmes choses que vous lui attribuez; mais c'est dans un ouvrage, que d'après le Hollandois, on peut traduire ainsi: *conseils impartiaux pour l'unanimité & la modération, donnés par Batavus, à tous les vrais patriotes.* On n'a rien écrit sur cette matiere d'un stile plus aisé, plus naturel, plus entraînant. L'auteur se déclare formellement contre les Anglois: il avoue qu'ils ont enfreint les traités, outragé le pavillon de la République, & c'est dans cet ouvrage qu'il hazarde l'assertion que vous lui reprochez, savoir, que dans cette circonstance, les Hollandois doi-

vent céder aux Anglois, à cause des suites que le maintien de leurs privilèges pourroit entraîner : cette assertion vous paroît contradictoire avec les principes de l'auteur ; il falloit, en effet, une plume comme celle de Mr. Van-den-Heuvel pour la rendre plausible. Je ne vous déguiserai pas qu'il semble cependant avoir copié *le bon Hollandois* ; l'on y trouve les mêmes sophismes ; sinon les mêmes inconséquences, du moins les mêmes conclusions, qu'il faut céder aux Anglois qui nous oppriment ; cependant le nom de l'auteur, la magie de son stile ont donné le plus grand cours à cette brochure : il y a même paru une lettre à sa louange ; mais Mr. Van-den-Heuvel a le goût trop délicat pour être flatté d'un pareil panégyrique ; on y cite Grotius, Barbeirac, St. Ambroise, St. Luc, Suétone, Vattel, &c. Il paroît que c'est un Anabaptiste qui a écrit cette lettre, attendu qu'il dit très sérieusement que la guerre déplaît à l'éternel, qui défendit à David de lui bâtir un Temple, uniquement parceque sa main avoit trempé dans le sang. Vous croirez que je plaisante ; mais, pour vous prouver que je

ne vous en impose pas, voici le titre de l'ouvrage en Hollandois : *Brief van den onpartydigen Staats-kundigen Batavir*, &c. Je vous donnerai à la premiere occasion une notice de toutes les brochures qui paroissent ; je viens actuellement d'en recevoir une intitulée *lettre perdue* : c'est un françois supposé Espion, qui a écrit au Ministere de France, & qui a perdu sa lettre. Je ne sais pas si le Ministere de France a des Espions dans ce Pays-ci ; mais je suis sûr que les Anglois en ont : ils ont osé dire que Mr. l'Ambassadeur de France va, pendant la nuit, trouver les régens d'Amsterdam ; quoiqu'il soit notoire, que quand il vient dans cette Ville, il loge dans la plus grande Auberge, & qu'il y paroît avec la publicité la plus éclatante : il est ouvert, affable & populaire: toutes se démarches sont connues, au lieu que celles des Anglois se font toutes à la sourdine. Ne faut il pas avoir l'ame bien fourbe, & une cause bien désespérée à défendre pour prendre les détours frauduleux qu'a pris l'auteur de la *lettre perdue*, afin de décrier les François en Hollande: cette maniere seule de cher-

cher à diffamer son ennemi doit donner, selon moi, la plus horrible idée du caractere des Anglo-manes en Hollande.

J'ai l'honneur d'être &c.

P. S. Comme je finissois ma lettre, un de mes amis est entré chez moi; je la lui lû: il éxigea que j'ajoûtasse que l'Anglois auteur de *la lettre perdue d'un François*, méritoit certainement davantage le nom d'espion que ceux des François à qui il le donnoit.

Les moyens obliques dont il cherche à noircir son ennemi prouvent son ame basse & sa scélératesse. Ceux qui ont écrit en François & avec plus de force, sont des hommes connus. Quant à moi, je sais quels sont les auteurs qui ont répondu au *soi-disant bon Hollandois*, françois ou non, ils ne sont sûrement pas des espions: mais d'où vient qu'on n'a pas pu savoir le nom d'un seul écrivain du parti des Anglois; ils ont gardé l'anonyme le plus profond. Jamais Mr. Pinto n'a voulu s'avouer l'auteur *du bon Hollandois*: quelle présomption contre eux! je ne connois d'Anglois qui ait osé se faire

connoître, qu'un certain Baron de Ramsay, qui, en offrant aux libraires ses manuscrits, les menaçoit de les déférer à la Cour, en cas de refus, & par ce moyen a rencontré un acheteur qui s'en est bien mordu les doigts, car ce libraire n'a presque vendu aucun exemplaire de l'ouvrage de Mr. le Baron de Ramsay, d'ailleurs la plus grande partie de tous les ouvrages qui ont paru sur les matieres du tems, ont été faits en Hollandois, langue qu'il est presqu'impossible aux françois de pouvoir écrire. Ce ne sont pas des françois qui ont écrit les brochures Hollandoises dont voici le titre. *Notes au discours du bon Hollandois. Lettres d'un marchand d'Amsterdam à son ami en Gueldre. Nouveau miroir de la jeunesse, ou la tyrannie Britannique. Syllogismes Anglois. Mémoire pour prouver que la République a toujours été traitée de la maniere la plus inique par les Anglois. Remarques courageuses sur le mémoire de M. le Chevalier York.* Ce sont sans doute les françois qui ont rédigé les suppliques, les mémoires & les requêtes nombreuses faites dans ce Pays contre les violences des Anglois; ce sont sans

doute les françois qui poussent les armateurs Anglois, à voler, à torturer les Vaisseaux & équipages des Hollandois qu'ils rencontrent, pour rendre la nation Angloise. Ce sont sans doute les françois qui ont dicté à Mr. J. de Boer le jeune la lettre (a) du 1 Juin dernier,

---

(a) Aprés être sortis du Texel, & avoir ensuite été longtems retardés par les vents contraires, étant enfin parvenus dans la mer d'Espagne, nous eûmes le malheur d'être rencontrés le 13 Mai à 18 lieues d'Ouessant, par un Corsaire Anglois dont nous avons reçu le plus cruel traitement. Ayant commencé par nous ordonner de porter nos papiers à son bord, ce que je me vis contraint d'effectuer, accompagné de quatre des gens de mon équipage, il renvoya à l'instant même vers mon bâtiment, mon propre esquif, dans lequel il avoit fait descendre une partie de son monde, armée de pistolets & de sabres. A peine ces brigands furent-ils montés à mon bord, que brisant & renversant tout ce qui se trouvoit dans la cahute ils pillerent tout ce qui s'y rencontra, fromages, barils de beure, caffé, thé, sucre &c., & même jusqu'aux habits, en gâtant, & foulant aux pieds ce qu'ils ne pouvoient emporter. Non contens de cet excès, ils forcèrent ensuite les coffres de mon équipage, prirent ce qui leur a paru de meilleur, & se saisirent aussi des outils du charpentier, de mon octant, de mon astrolabe, & des meubles même de la cahute, ainsi que des cordages, fers, clous, &c. heureux encore si leur rage eût été assouvie par tant de désordres; mais ils eurent aussi la cruauté de battre inhumainement tout mon équipage; le charpentier reçut un coup de sabre sur la tête, & ils en assenèrent un autre sur le corps de mon contremaitre. Après quoi, ces pirates ayant donné la torture à mon pilote, en lui serrant les mains avec un écrou

qu'il a écrite de Lisbonne. Hélas, Monsieur, je vois que si nous ne prenons

---

pour le forcer à attester que mon bâtiment faisoit voile pour les Indes Occidentales, ils lui firent souffrir pendant plusieurs heures des douleurs inexprimables, & lui offrirent ensuite 200 guinées, s'il vouloit acquiescer à la proposition qu'ils lui avoient faite, de donner le certificat susmentionné. Mais enfin voyant que ni tourmens ni offres ne pouvoient arracher de cet homme courageux, un aveu si contraire à sa conscience, ils prirent le parti de cesser de le tourmenter, & contraignirent l'équipage d'ouvrir les écoutilles & de porter sur le tillac des sacs de grains qui les empêchoient de pouvoir parvenir jusqu'aux marchandises emballées qui se trouvoient dessous. Ce qui étant exécuté, ils briserent toutes les caisses, dont ils enleverent ce qu'ils jugerent à propos, ainsi que la plus grande partie des fromages, & transporterent le tout à plusieurs reprises dans leur navire, où je me trouvois, & où je fus retenu 4 heures, & où l'on m'a fait souffrir un tourment non moins barbare, que celui qu'on avoit fait souffrir à mon monde. En effet, après m'avoir fait prêter serment que mon bâtiment étoit destiné pour Lisbonne, on chercha à m'enyvrer, & on m'offrit même jusqu'à 400. L. sterl. pour me faire signer que mon vaisseau étoit destiné pour l'Amérique ; mais me trouvant sourd à cette offre insidieuse, ils tâcherent d'obtenir cet aveu par la force ; en conséquence de quoi, ils me serrerent si cruellement les pouces dans un écrou, qu'ils me les applatirent presque totalement, en me faisant souffrir, comme on doit bien juger, des maux inouis, ce n'est pas tout, tandis qu'on me faisoit souffrir cette espèce de question, le Capitaine, lui même, à mes côtés, tenoit son sabre nud sur ma tête, en me menaçant à chaque instant de me donner la mort, si je persistois à lui refuser de certifier que ma destination étoit pour l'Amérique. Enfin, après une nuit presque entiere passée dans d'aussi cerri-

pas un parti rigoureux dans cette circonstance ; si maintenant que la réunion des flottes Françoise & Espagnole dissipe nos allarmes, fait trembler le Léopard Britannique, nous ne joignons pas au moins notre médiation pour forcer cette Puissance, qui s'obstine encore, malgré ses humiliations, à se borner à ses possessions actuelles, à suspendre, du moins provisionnellement, par une trêve, la réclamation de ses droits sur l'Amérique, il faut que l'édifice de son crédit chancelant s'écroule : mais cet édifice étant écroulé, que fera-t-elle sans le support qui la soutenoit ? n'y-a-til donc plus en Angleterre de patriote qui sache montrer à sa nation qu'elle court à sa ruine, si elle ne change de plan ? Elle n'a pas d'autre ressource que de faire actuellement

---

bles angoisses, on cessa de me tourmenter, & l'on me rendit la liberté de pouvoir retourner à mon navire, où je trouvai tout dans la plus grande confusion, & dans l'état le plus déplorable. Après quoi malgré l'affoiblissement extrême de tout l'équipage, ayant eu le bonheur d'arriver le 26 Ma[illegible] à Lisbonne, notre premier soin a été de nous présenter chez le Consul de notre nation, pour y faire notre déposition de tout ce qui se trouve contenu dans le présent recit.

la paix aux conditions quelconques ; il seroit même de notre intérêt de la forcer à la faire, comme le disoit, il y a 6 mois, l'auteur des réflexions impartiales.

RÉPONSE

A LA LETTRE XXII.

Suite funeste que doit avoir pour l'Angleterre, la réunion de l'Espagne & de la France; la situation de celle ci est différente de ce qu'elle étoit pendant la derniere guerre; administration sage & prudente de la France; il est de l'intérêt de la Hollande de prendre le parti de l'Espagne & de la France.

PARIS, ce 1779.

QUe disent, Monsieur, présentement vos Anglo-manes? croient-ils la situation actuelle de la France moins avantageuse, qu'elle l'étoit au mois de mars 1778? Voyent-ils encore dans les États-Unis de l'Amérique une disposition prochaine à la soumission? s'ils considerent sans effroi le réveil de l'Espagne, ils ont plus de courage & de fermeté que les Anglois eux mêmes. L'Angleterre a vaincu, dans la derniere guerre, la France & l'Espagne réunies; mais cette réunion se fit dans des cir-

constances bien différentes de celles d'àprésent. L'Espagne ne se déclara alors pour son alliée, qu'au moment où celle-ci étoit épuisée par quatre années de guerre malheureuse, pendant lesquelles elle avoit toujours été battue dans les quatre parties du globe : sa marine étoit détruite, & son crédit anéanti l'Amérique combattoit pour les Anglois; aujourd'hui elle est acharnée contr'eux, & s'immoleroit pour les François. L'Irlande pouvoit secourir l'Angleterre; elle ne le peut aujourd'hui; & peut-être a-t-elle déjà conçu le le projet de profiter de la position malheureuse des Anglois, qu'elle regarde comme ses tyrans, pour secouer le joug pesant dont ils l'accablent. Toute la nation Angloise étoit remplie d'ardeur & de confiance dans le Gouvernement : Pitt étoit son Idole : il n'en est pas de même aujourd'hui; tous les Ministres de son Roy sont l'objet du mépris général, même de la haine du peuple, comme de celle des grands. La France, pendant la derniere guerre, étoit presque devenue une État anarchique; son gouvernement n'avoit pas de consistance; une main, que la foiblesse du carractere rendoit chance-

fante, en laissoit flotter les rênes : ses coffres du Prince étoient épuisés ; & la nation n'avoit plus de crédit ni au dehors, ni au dedans. Ses Ministres, avec de grands talens, se trouvoient continuellement en opposition avec la foiblesse du maître : & le maître lui-même, avec de grandes qualités, n'avoit pas le courage de les faire valoir. La plus grande ressource d'un Souvérain lui restoit, le cœur de ses sujets ; mais ses sujets découragés par une continuité de revers, n'aspiroient qu'après la paix. Que la position de la France est aujourd'hui différente de ce qu'elle étoit alors ! son Roi a les vertus du bon Henri IV, sans avoir ses petites foiblesses ; & la fermeté de Louis XIV, sans être, ni fier, ni ambitieux comme lui. Ses Ministres sont unis, non, comme ceux du Roi d'Angleterre, par l'intérêt personnel, mais par leur attachement pour leur Roi & leur dévouement pour la Patrie. L'un est parvenu à rétablir la marine délabrée, & à la rendre plus florissante qu'elle n'a jamais été ; sans fouller le peuple ; sans obérer l'état ; sans que les autres parties de l'administration en ayent souffert. Il a, sans

avoir employé d'autres moyens que ceux de la perſuation & de l'aménité, rapproché la marine marchande de la marine militaire : & ce qui eſt plus étonnant encore ; il a ſçu, lors même qu'il paroiſſoit ſacrifier les intérêts du commerce à ceux de l'état, conſerver l'eſtime & l'attachement du commerçant. L'autre, en maniant tous les reſſors de la politique avec une dextérité admirable, a ſu former des alliances utiles; & liant les intérêts de ſon maître avec ceux de preſque toutes les autres Puiſſances de l'Europe, réduire l'ennemi à n'avoir d'autres alliés que les Pirates d'Alger & de Maroc, & quelques hordes de ſauvages de l'Amérique.

Réduite à ſes propres forces, l'Angleterre va avoir à combattre en Amérique, un peuple de héros, que l'amour de la liberté anime, & que le deſir de la vengeance rend invincible : en Europe, deux nations puiſſantes, qui, chacune ſéparement, pourroit faire la guerre avec ſuccès à l'Angleterre. Le corps politique de toutes les deux jouit de la plus grande vigueur ; tandis que celui de l'Angleterre eſt épuiſé par la guerre ruineuſe qu'elle a fait depuis

quatre ans contre les colonies. Cette guerre, Monsieur, lui coûte la moitié des sommes qu'elle a dépensées pour soutenir la derniere guerre qu'elle fait à la France & à l'Espagne: alors elle n'empruntoit qu'à quatre pour cent, & puisoit dans toutes les bourses des nations prêteuses; aujourd'hui, elle emprunte à 7 pour cent chez elle-même, & aucun capitaliste étranger ne lui ouvre ses coffres.

La France, en Europe, se présente au combat avec une flote de 28 Vaisseaux de ligne, & au moins autant d'autres Vaisseaux: une flotte égale à la sienne sort des ports de l'Espagne: que leur opposent les Anglois? 31 Vaisseaux de ligne & 6 frégates.

Dans cette circonstance, Monsieur, que fera votre nation? Si elle se joint aux Anglois, elle perpétuera la guerre, & par là, assurera la ruine totale de l'Angleterre, & par conséquent, celle de ceux dont elle est débitrice: si, au contraire, la Hollande prend le parti de la France, & de l'Espagne, elle force les Anglois à faire la paix; affoiblit leur Puissance dans les deux Indes, & y assure d'autant la sienne; d'où il s'en-

suivra encore une augmentation considérable pour le commerce Hollandois: car, plus celui de l'Angleterre sera affoibli, plus celui de la Hollande sera florissant; il le sera aussi en proportion de la prospérité de celui de l'Espagne & de la France; il n'y a pas un siécle qu'on en étoit persuadé dans toutes vos Provinces, surtout dans la vôtre; & ce fut pour avoir négocié avec les Anglois contre les intérêts de la France, que Buat fut, en 1666, condamné par une sentence juridique, à avoir la tête tranchée: vous étiez alors tous Républicains, & vous n'aviez pas de Stadhouder.

J'ai l'honneur d'être &c.

LETTRE

D'un François impartial à l'auteur un peu partial des lettres Hollandoises.

La Haye ce 1. Juillet 177

LA liberté des Hollandois, Monsieur, est peut-être menacée, mais je ne la crois pas sur le penchant de sa ruine, l'hérédité du Stadoudérat qui l'a si fort épouvanté, est peut-être ce qui assure sa durée, l'ambition qui est à proprement parler, la passion des grands, n'est peut-être plus aujourd'hui aussi à redouter pour la liberté des Hollandois qu'elle l'étoit avant qu'ils eussent rendu le Stadhoudérat héréditaire chez eux : la maison d'Orange qui le possede présentement, sans craindre de le perdre, seroit-elle plus puissante, plus considérée qu'elle l'est, si elle reunissoit le pouvoir souvérain, n'ayant aucune force par elle même ; celle qu'elle emprunteroit des autres Puissances, ne pourroit être que précaire ; appuyée sur celle de la République, son existence est assurée comme le poste éminent où l'a placée la République.

Toute la Puissance d'un Roi vaut-elle le pouvoir qu'il a de faire des heureux ? il ne l'est lui-même que quand il fait usage de ce pouvoir, & qu'il en connoît le prix ; il est malheureux, s'il fait répandre des larmes, & le plus méprisable des hommes, s'il les voit couler sans y être sensible. La terreur qui l'environne peut écarter de lui les plaintes & les reproches, mais il a au fond de son cœur un juge inéxorable qui le poursuit sans cesse, & dans les bras du plaisir même il éprouve toutes les angoisses du remord. Je ne connois qu'un Roy en Europe qui puisse être véritablement heureux, c'est celui des Anglois ; il peut tout pour faire le bien, & ne peut rien pour le mal ; il a tous les moyens de faire des heureux, & n'en a pas un seul de faire un malheureux : plus heureux encore que lui, un Stadhouder en Hollande peut se voir entouré d'une foule innombrable comblée de ses bienfaits, sans jamais être importuné par la présence d'un infortuné, dont il ait à se reprocher le malheur. Si la République prospere, il en a toute la gloire, si elle est dans l'humiliation, la honte ne rejaillit pas sur lui. Comme ce n'est pas

lui qui tient le gouvernail, on ne peut lui attribuer les accidens funestes qu'essuye le navire : plus il est battu par la tempête plus l'affection du peuple pour le Stadhouder, est grande ; il l'aime dans la prospérité ; il est son idole dans l'adversité.

Il est très possible, Monsieur, qu'un Roi ait de grandes qualités, qu'il fasse de grandes, choses & soit placé au rang des grands Rois, & qu'en même tems, il soit un mauvais patriote. En Hollande le Stadhouder est en quelque sorte forcé de ne prendre de conseil que du patriotisme ; son existence est tellement inhérente à celle de la République, que si elle cessoit d'exister, il n'auroit plus lui même d'existence. *Je vous ordonne sur toute chose*, disoit Guillaume I. à Maurice son fils, *de ne vous séparer jamais des intérêts des États & du traité d'union ; de conserver avec soin la forme de la République & les loix que j'ai établies ; de ne point toucher aux privilèges des villes, & de demeurer toujours leur arbitre dans leurs démêlés comme ami & comme le premier de l'État sans, que vôtre autorité puisse donner aucun ombrage aux villes & aux peuples.*

& de n'agir jamais que comme Général & Stadhouder de la République; sur toute chose de maintenir avec soin & respect les alliances du Roi de France & du Roi d'Angleterre.

Mr. D * * *, un Anti-Stadhoudérien avec lequel je suis fort lié, me disoit hier: *Il n'est pas de la constitution de notre République d'avoir un chef, & il m'a toujours paru fort dangéreux d'avoir un Stadhouder, qui, sans porter le nom de Chef, en eût tous les pouvoirs, les prérogatives & les honneurs; car si ce Stadhouder n'a pas les vertus & le patriotisme de Guillaume IV. & de Guillaume V. il aura l'ambition de Maurice & voudra être Roi comme Guillaume III. Je frémis du sort de Barneveld & des de Witt; la détention de Grotius m'épouvante, & je ne puis sans effroi me rappeller les tentatives de Guillaume II. sur la Ville d'Amsterdam. Je suis attaché à la Maison d'Orange, nous lui devons notre liberté, mais je suis encore plus attaché à ma patrie. Je donnerois ma voix pour que Guillaume V. fut Comte de Hollande; mais je m'opposerois de toute ma force, à ce que le titre fût rendu héréditaire dans sa famille, comme je me*

suis opposé à ce que le Stadhoudérat fût assuré aux descendans de Guillaume IV. le fils d'un Roi patriote, devenu Roi lui-même, n'est souvent qu'un Philippe II. L'expérience est pour vous, repondis-je à Mr. D***, *mais il n'en pas moins vrai que ce même acte qui a établi l'hérédité du Stadhoudérat, auquel vous vous êtes opposé doit être considéré comme un acte très salutaire pour votre République, puisqu'il assure le repos & la tranquillité intérieure dans toutes les Provinces. Avant, la désunion y regnoit ; une continuelle mésintelligence affoiblissoit tous les ressorts du gouvernement ; on employoit continuellement la voix des libelles, de l'intrigue & de la corruption; du choc des passions sortoient continuellement des orages dont la violence ébranloit les fondemens de votre gouvernement. Si la faction favorable au Stadhoudérat avoit l'avantage, la faction contraire s'en vengeoit par une opposition continuelle, même à tout ce qui pouvoit être de plus avantageux pour la République ; si une Province vouloit nommer un Stadhouder, celles qui n'en vouloient pas mettoient tout en usage pour l'en détourner. Il se formoit alors entre elles une*

espece de confédération pour l'en empêcher, rappellez-vous les efforts que firent les États de Hollande en 1722 pour engager ceux de Zéelande, d'Overissel & d'Utrecht à ne pas suivre l'exemple des États de Gueldre, qui vouloient nommer pour leur Stadhouder, Guillaume Henry Frison, Prince d'Orange & de Nassau. Toute la force de votre République est dans l'union de ses Provinces, si cette union s'altere, votre corps politique sera de tous les corps politiques le plus foible: une autre union non moins nécessaire à sa conservation, est celle de tous les citoyens. Ils sont tous unis aujourd'hui, par ce qu'ils sont tous sans motif d'être désunis...... Y pensez vous? nous n'avons jamais été moins unis. Les Républicains, & c'est ainsi que nous nomment les partisans du Stadhoudérat, forment un parti, qui, quoique le plus foible, ne laisse pas d'agir encore fortement, quand il est question de délibérer sur les affaires de la République: nous savons que nous n'avons rien à redouter du Stadhouder; mais que nous avons tout à craindre de l'intérêt personnel des Stadhoudériens; presque tous sont nobles ou militaires, & par état, par goût, ils préferent la guer-

re à la paix. La guerre est un fléau ter-terrible pour notre commerce, nous ne pouvons pas exister que par le commerce & pour avoir la, paix nous faisons toujours autant d'efforts, que les Stadhoudériens en font de leur côté pour avoir la guerre, qui force tous les ressorts de notre machine politique, & la réduit à un tel état d'affaissement, qu'il faut nombre d'années de paix pour lui rendre sa premiere vigueur.

La suite au N°. 18.

ERRATA Pour le N°. 15.

Pag. 351. *Lig*. 9. ont lu, la lettre, *lisez*, ont lu la lettre, *P*. 354. *L*. 3. teinnent, *lisez* tiennent. Item *L*. 21. Soyet *lisez* Poyet. *P*. 358. *L*. 23. unire *lisez* nuire. *P*. 362. *L*. 21. retrouverons *lisez* recouvreront.

LETTRES HOLLANDOISES.

Aut aliquis latet error: equo ne credite Teucri.
VIRGILE.

SUITE DE LA LETTRE
D'un François impartial à l'auteur un peu partial des lettres Hollandoises.

LES Députés des villes n'ont-ils pas les mêmes motifs que les nobles & les militaires, de se dévouer au Stadhouder; le prix qu'ils mettent à leur condescendance à ses volontés, est un office dans un tribunal de justice, ou un emploi dans une des compagnies marchandes soit en Europe soit dans l'Inde, ou une place dans l'un des colleges d'amirauté: ou autres dépendans du Stadhouder: leur ambition étant satisfaite, ils éprouvent pour le Stadhouder un sentiment de reconnoissance qui les enchaîne pour toujours au Stadhoudérat. Voilà comme le Stadhouder sans pouvoir réel, sans autorité légale, a autant,

& plus de pouvoir & d'autorité que ceux qui exercent dans notre République la souveraine Puissance. Toute notre force est dans notre commerce : si le courage de nos ancêtres a fondé notre République, c'est le commerce qui en à soutenu l'édifice, mais notre commerce peut-il subsister sans une protection puissante, qui pour lui n'existe point dans la force de terre de la République, mais dans la force de mer ? cependant cette force de mer est toujours parmi nous sacrifiée à la force de terre, parce que celle-ci est le soutien intérieur de l'ambition des Stadhoudériens : je ne le verrai pas, & c'est ce qui me console ; mais l'armée sera pour ma malheureuse patrie ce que fut pour Rome la garde prétorienne. Un tribunal militaire convient-il à une République ? Non sans doute, puisqu'il est un instrument terrible du despotisme ; pourquoi donc les Princes d'Orange l'ont ils voulu établir parmi nous ? si ce n'a été pour attirer à eux tout le pouvoir souvérain. Le Stadhoudérat seul pouvoit n'être pas dangéreux pour la liberté, mais uni au Généralat il doit lui inspirer la plus grande terreur, du moins en faisant cette réunion auroit-on dû laisser au corps ré-

présentatif du souvérain la nomination des emplois militaires, & surtout interdire l'admission des étrangers. Ces étrangers, habitués au gouvernement d'un seul, n'ont que du mépris pour le gouvernement républicain qui peut & doit même se communiquer facilement aux Officiers nationaux. Et nos mœurs, qui a pû les corrompre ? si ce n'est l'introduction d'une Cour parmi nous ? Qu'est-ce qu'une Cour, même du Prince le plus vertueux ? l'assemblée d'un tas d'hommes oisifs qu'accable continuellement le poids de leur propre existence, & qui, pour se fuir eux-mêmes, se jettent dans les bras de la volupté, & plus souvent dans ceux de la crapule ; ce sont des hommes sans caractere, faux par principe, flatteurs par habitude, ambitieux par état, ennemis de la vertu qui les humilie, amis du vice qui les sert, & toujours adulateurs des foiblesses du Prince qu'ils servent sans attachement. De tels hommes peuvent-ils connoître le sentiment du patriotisme, peuvent-ils être estimés ? non ; mais ils sont crains, & on les respecte, & de ce respect s'ensuit une considération qu'augmente encore le faste éblouissant qui les environne. Le Bourgeois se livre au faste

pour se rapprocher du courtisant, dont bientôt il prend aussi les mœurs, pour ne plus rougir d'avoir ceux de son état. Guillaume IV. étoit vertueux, son fils a une pureté de mœurs qui pourra pendant quelque tems préserver les nôtres de la corruption dont elles sont menacées; car il s'en faut qu'elles soient aujourd'hui ce quelles étoient avant 1747. *La dépense surabondante qu'occasionne le Stadhoudérat est considérable .... Oui sans doute, mais pendant les* 45 *annés que votre Province n'a pas eu de Stadhouder, y a-t-on reformé nombre d'emplois inutiles qui la surchargeoient? d'ailleurs ce que vous donnez au Stadhouder ne tourne-t-il pas à l'avantage de la République; c'est un vehicule qui rend plus active la partie industrieuse de ses membres. Ce n'est pas la prodigalité de l'État qui ruine l'État. L'État ne doit pas être économe; il suffit que les peres de famille le soyent, pour que l'État soit florissant*

Je suis &c.

LETTRE XXIV.

Le grand Seigneur paroît se déclarer pour la France; les Anglois connoissent la situation critique où ils se trouvent; l'intérêt de la France & de l'Espagne est de traîner la guerre en longueur. Note que l'Ambassadeur de France a remise au Pensionaire des États d'Hollande; qui sont les vrais partisans de l'Angleterre en Hollande; lettre écrite au gazettier de Leyde; qui sont les Salariés du Chevalier York; anecdote du Juif Pinto.

AMSTERDAM. ce 1779

ON débite ici, Monsieur, que le grand Seigneur vient d'interdire la navigation de la mer rouge aux Vaisseaux Anglois. Cette interdiction porte un coup funeste au commerce Britannique, puisqu'il ne sera plus permis à ses Vaisseaux de se rendre à Suez. La compagnie des Indes Angloises s'est servi depuis quelque tems de cette voye qui n'a pas peu contribué à l'avancement de ses intérêts. Tout semble conspirer à la

ruine de l'Angleterre; & il eſt aiſé de voir, à la manière dont les Anglois parlent de leur ſituation actuelle, qu'ils l'enviſagent comme la plus critique où ils ſe ſoient encore trouvés. Un de mes amis de Londres me mande, qu'un grand nombre des partiſans même de la Cour, voudroit qu'on rappelât toutes les forces tant de Mer que de Terre qui ſont en Amérique, pour s'oppoſer plus vigoureuſement aux entrepriſes que la France & l'Eſpagne pourront faire en Europe. Mon correſpondant ajoute encore, que le parti de l'oppoſition paroît ſe diſpoſer à ſe réunir au parti miniſtériel.

Beaucoup de perſonnes ici ne croyent pas que le deſſein de la France & de l'Eſpagne ſoit d'attaquer les Anglois chez eux. Il paroît auſſi à nos politiques que, ſans rien hazarder, la France & l'Eſpagne peuvent forcer l'Angleterre à demander la paix, & que pour cela, ces deux Puiſſances n'ont d'autre parti à prendre, que de traîner la guerre en longueur. Plus l'Angleterre fera d'efforts, plus elle s'affoiblira. Une bataille navale perdue lui ſeroit moins funeſte que ſix mois d'incertitude. Epuiſée,

comme elle l'eſt, l'Angleterre eſt dans l'impoſſibilité de ſoutenir encore deux ans la guerre. Les plus grands avantages qu'elle remporteroit ne lui en donneroit pas les moyens. Nos capitaliſtes qui lui ont confiés leurs fonds, ſont dans la plus grande conſternation. Ce ſont ceux qui agiſſent le plus fortement dans toutes nos provinces en faveur des Anglois; mais quels que ſoient leurs efforts, ſoyez perſuadé, Monſieur, qu'ils ne réuſſiront pas à nous faire renoncer à l'alliance de la France, ſurtout depuis que l'Ambaſſadeur de votre Souverain a remis au Conſeillier Penſionnaire des États d'Hollande la note ſuivante, en le requerant miniſtériellement d'en donner une prompte communication, à toutes les régences & Villes de la province.

Sa Majeſté informée de la réſolution, que les États de la province de Hollande ont pris le 24 de Juin, a chargé ſon Ambaſſadeur, auprès des États Généraux, de déclarer qu'elle ſuſpendoit juſqu'au premier Août en faveur de la province de Hollande excluſivement, l'effet des arrêts de ſon conſeil du 26 Janvier, du 27 Avril, & du 5 Juin: qu'en conſéquence

tous les habitans de la dite province pourroient jouir jusqu'à ladite époque, des exemtions & avantages accordés exclusivement jusqu'ici à ceux d'Amsterdam & de Harlem, pourvu qu'ils se munissent d'un certificat du Commissaire de la marine à Amsterdam ou de l'agent de la marine à Rotterdam : qu'elle a fait connoître ses intentions à cet égard à toutes les amirautés de son Royaume ; & qu'aussitot que les convois illimités auront été expédiés, elle se propose de faire remettre aux habitans de ladite province les sommes qui, en vertu des arrêts, auront été perçues par les préposés de ses fermes.

Sa Majesté se persuade que ce nouveau témoignage de son affection fera de plus en plus connoître l'équité de son sistême, qui ne tend qu'à maintenir la prospérité des États-Généraux, pourvu qu'ils ne s'écartent pas de l'impartialité absolue qu'ils sont si intéressés à observer. Elle ordonne à son Ambassadeur d'annoncer en même tems, que, si à l'époque du premier Août les effets de la neutralité de la République ne sont pas assurés par la protection efficace des convois illimités, conformement aux loix de l'équité publique, & aux stipulations des traités, lesdits

arrêts du 26 Janvier, du 27 Avril, & du 5 Juin recommenceront à être exécutés, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle déclaration de sa Majesté.

Nous sommes persuadés que toutes les autres provinces ne tarderont point à suivre l'exemple de la nôtre, c'est-à-dire à garder la plus exacte neutralité, & à prendre tous les moyens convenables pour la faire respecter. Dans le vrai, Monsieur, les Anglois n'ont de partisan sûr & certain que le Stadhouder: ils trompent son inexpérience, & sans corrompre son cœur, ils lui font croire qu'il est de l'intérêt de la République de s'unir avec les Anglois. Ce Prince n'est entouré que de Salariés du Chevalier York, & il n'est pas de moyens que celui-ci n'emploie pour acquérir des partisans. C'est une chose assez plaisante que la lettre qui est partie, il y a quelque jours de son cabinet dattée de Vienne, & adressée au Gazetier de Leyde. Elle est d'une platitude digne du moine défroqué qui s'est mis aux gages du Chevalier York. Cette lettre roule sur la partialité prétendue du Gazettier, auquel on dit qu'il n'est pas vrai, qu'il ait été question

aux conférences de Teſchen, d'engager leurs Majeſtés Impériale & Pruſſienne à reconnoître l'indépendance des États unis de l'Amérique.

Il n'eſt pas vrai, que le Juif Pinto ſoit, comme je l'avois cru, le Penſionnaire du Parlement Britannique; mais il eſt très certain qu'il eſt un des Salariés du Chevalier York. La compagnie des Indes Angloiſes lui fait une penſion de ſix cens livres Sterling. Il la doit à la généroſité du Duc de Betford, avec lequel il étoit fort lié. Lorſque le Duc de Betford négocioit à Paris le dernier traité de paix qu'a fait l'Angleterre avec la France, Monſieur Pinto qui étoit auprès de lui, lui fit voir que dans le traité il y avoit un article contraire aux intérêts de la compagnie des Indes Angloiſes: cet article, quoique convenu entre ces deux Puiſſances, fut changé; & les directeurs de la compagnie des Indes en ayant été inſtruits vinrent trouver le Duc de Betford, auſſitôt après ſon retour en Angleterre, & le prierent de vouloir bien accepter une penſion de 600 L. St. de la part de leur compagnie; le Duc leur dit que cette penſion ne lui étoit

point due, que ce n'étoit point lui qui étoit l'auteur du changement ; & le Juif Pinto mandé en Angleterre, s'y étant rendu, il fut gratifié de cette pension.

J'ai l'honneur d'être &c.

Fin du Tome premier.



TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce premier Volume.

LETTRE I. *Quelle a été la cause de la part que les Hollandois ont pris aux Guerres de l'Europe. Du Peuple en général, & de celui de Hollande en particulier; Ambition de la maison d'Orange; Suppression & rétablissement du Stadhouderat; Effet que produiroit le changement de la constitution du Gouvernement, chez les Hollandois.* 3

LETTRE II. *Motifs puissants qui doivent engager les Hollandois à ne pas faire la guerre; leur commerce y est principalement intéressé. Rareté de l'argent en Hollande; Des partisans de la guerre; Autorité sur laquelle ils s'appuient, & ce qu'on peut leur opposer; Les Hollandois ont trop négligé leurs forces maritimes; ils ont inconsidérement donné la préférence à leurs forces de terre; inutilité de cette force.* 8

LETTRE III. *Les avantages que la Hol-*

lande retire de la neutralité ne sont réels qu'autant que cette neutralité est armée ; Une Nation qui souffre une injure, tombe dans le mépris ; les Hollandois ont dégénérés ; ils ont encore une force maritime redoutable ; Influence des Partisans de l'Angleterre ; effet qu'elle a produit pendant la derniere guerre ; Cette Influence est la même aujourd'hui ; Conduite des Anglois à l'égard des Hollandois ; raisons alléguées pour la tenir. 15

LETTRE IV. *Danger que courent les Républicains en Hollande. Caractere du Peuple, & son attachement pour le Stadhouderat. La ruine du commerce de la Hollande entraînera celle de la République. Etat du commerce des autres Nations de l'Europe. Effet du peu d'harmonie qui regne dans les Provinces. Influence du Stadhouder : effet de cette influence. Dépopulation de la Hollande.* 25

LETTRE V. *Les Hollandois ont le droit de commercer avec les François, lorsque ceux-ci sont en guerre avec les Anglois. Dispositions du Traité de 1674. Mauvaise foi des Anglois. Motifs qu'ont pu avoir les Hollandois de souffrir des insultes des Anglois pendant la derniere guerre de la France & de l'Angleterre. Etat de celle-ci alors, & présentement. Etat de la France comparé à celui de l'Angleterre.* 33

REPONSE. *Les Lettres précédentes pourront déplaire aux Anglois ; il y en a qui désap-*

prouvent la guerre avec la France; à quoi peuvent monter les fonds que les Hollandois ont confié aux Anglois & aux François: la conservation de ces fonds demande que les Hollandois restent neutres: ils ont la frivole espérance de retirer les capitaux qu'ils ont dans les fonds publics de l'Angleterre. Belle réponse d'un Député des Commerçans d'Amsterdam. 41

LETTRE VI. *L'intérêt particulier l'emporte en Hollande sur l'intérêt général. Chacune de ses Provinces ne peut armer pour sa propre défense. Etat de la contribution des sept Provinces. Etendue du commerce de fret que fait la Province de Frise. Manœuvre des Stadhoudériens: moyens dont ils se servent pour exciter le Peuple.* 49

REPONSE. *La France est préparée à faire la guerre à la Hollande: la Hollande n'est pas en état de lui résister. On connoît en France la partialité des Hollandois pour les Anglois; elle paroît dans leurs procédés à l'égard des deux Nations. Conduite ferme des François: elle étonne le Gouvernement Hollandois. Population de la Hollande: difficulté qu'elle a de trouver des Matelots & des Soldats.* 56

LETTRE VII. *La République des Provinces-Unies ne peut aujourd'hui équiper ses vaisseaux de guerre qu'aux dépens de sa marine marchande. Avantages qu'elle retireroit d'un armément considérable. Effet qu'a produit la révocation de l'exemp-*

tion du droit de fret, dont les Hollandois jouissoient dans les Ports de France, & l'ordre donné aux vaisseaux François de se saisir des vaisseaux Hollandois chargés pour le compte des Anglois. 63

LETTRE VIII. *Motifs qui font agir les Anglo-manes; partialité du Stadhouder pour les Anglois; il n'a pas les sentimens de son pere pour la République; effet de sa lettre aux Etats de Frise; dispositions des Frisons; du droit de convoi; les villes peuvent légitimement en refuser le paiement.* 71

REPONSE. *Jugement qu'on porte en France de la lettre du Stadhouder aux Etats de Frise; elle fait connoître la partialité du Stadhouder; motifs de cette partialité; examen de la lettre du Stadhouder; son but est de rompre l'union qui regne entre les Provinces; la conduite de l'Angleterre est tout-a-fait opposée à celle de la France.* 77

LETTRE IX. *La République des Provinces-Unies n'a point de Chef; pouvoirs du Stadhouder; dispositions de l'acte d'union d'Utrecht; la Souveraineté dans chaque Province appartient aux Etats; ce sont les Etats qui nomment le Stadhouder. De l'hérédité du Stadhouderat; elle peut être abolie comme l'a déjà été précédemment le Stadhouderat; comment le droit de faire grace appartient au Stadhouder; il se reconnoît serviteur & sujet des Etats de chaque province.* 89

LETTRE X. *Dispositions actuelles des habitans de la Province de Hollande; elle est la suite de la conduite des Anglois & des François; résolutions des Etats de la Province de Hollande; proposition du Stadhouder; examen de cette proposition; elle est rejettée; résolution prise par les Etats de Hollande,* 95

REPONSE. *Les Provinces-Unies doivent craindre la vengeance des Anglois, & s'occuper du soin de mettre leurs Colonies en état de défense; état de celles de la Guyane; maniere dont on pourroit les attaquer; la République doit s'occuper du soin de les mettre en état de défense.* 119

LETTRE XI. *Les Anglois peuvent attaquer les colonies Hollandoises, & même s'en emparer; effet funeste qu'auroit pour eux cette conquête; allarmes des Anglois; ils doivent craindre la vengeance de la République; ses forces maritimes ont lutté avec avantage contre celles des Anglois.* 124

REPONSE. *Les Anglois ont été dans tous les temps les ennemis des Hollandois; effet de l'acte de la navigation; les intérêts de la République sont liés à ceux de la France, relativement aux Etats-Unis de l'Amérique; conduite que les Hollandois auroient dû tenir à l'égard des Etats-Unis; on a écrit en Hollande contre les droits de ces Etats.* 135

LETTRE XII. *Cause de l'affoiblissement de l'Angleterre; les avantages qu'elle a*

eu sur les François sont idéals ; conversation d'un Anglo-mane avec l'Auteur de la lettre ; état du commerce actuel des Anglois, & des forces de l'Espagne, de la France & de l'Angleterre, 143

REPONSE. *Le mémoire de S. M. B. aux Etats Généraux, & la lettre du Stadhouder aux Etats de Frise ont été fabriqués dans le même Cabinet.* 151

LETTRE XIII. *Les Suédois soutiennent l'honneur de leur pavillon ; effet funeste de la condescendance du gouvernement Hollandois à l'égard des Anglois. Les Hollandois doivent craindre de perdre entiérement le commerce du Nord ; cette perte sera la suite de l'influence qu'ont les Stadhoudériens.*

REPONSE. *Etablissement de l'Anglo-manie chez les Hollandois ; ceux-ci ont éprouvé dans tous les temps les injustices les plus criantes de la part des Anglois ; Mémoire qui le prouve,* 164

LETTRE XIV. *Les Frisons ont pris la résolution d'armer pour protéger leurs vaisseaux ; effet qu'a produit cette résolution ; les intérêts de la France & de la République sont essentiellement unis ; la République pourroit ne pas avoir d'armée de terre ; nécessité d'en avoir une de mer considérable, pour conserver la possession de ses colonies.* 188

LETTRE XV. *L'état de la France & de l'Angleterre n'a pas changé depuis le commencement de 1778. l'état actuel de la*

France comparé à celui de l'Angleterre. 193
REPONSE. *Du nom de la République; l'usage lui a donné celui de République de Hollande; les écrivains ont suivi cet usage; ce qui a pu les y engager.* 201
LETTRE XVI. *La diminution du commerce des Hollandois rend leurs colonies plus intéressantes pour eux; liaison de commerce des Colonies Hollandoises avec celles des Anglois; l'intérêt de leur colonies & de leur commerce auroit dû engager les Hollandois à reconnoître l'indépendance de colonies Angloises.* 204
REPONSE. *Toutes les Nations reconnoîtront l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique; dispositions de la Russie, & de toutes les nations de l'Europe, à l'égard des Anglois; motifs que l'Espagne à de faire la guerre à l'Angleterre; Gibraltar n'est pas imprénable: toutes les nations ont intérêt à ce que cette place soit enlevée aux Anglois.* 208
LETTRE XVII. *Les résolutions prises par les Etats de la Province de Frise & des Etats Généraux affranchissent la République du joug tyrannique des Anglois.* 217
REPONSE. *Effet que doit avoir produit sur les Anglois la derniere Résolution des Etats Généraux; il y a des Anglo-manes en France comme en Hollande; la position de la France n'est pas telle qu'ils le disent; dispositions des Etats-Unis de l'Amérique.* 241

LETTRE XVIII. *Les Anglois ont perdu tout espoir d'obtenir des secours de la Russie; disposition actuelle des Irlandois à l'égard des Anglois,* 248
REPONSE. *Du rétablissement de la paix entre la France & l'Angleterre; la politique de la France s'y oppose; raison qu'a cette Puissance de ne pas faire la paix; les abus que les Anglois sont obligés de faire de leur crédit entraîneront leur ruine.* 258
LETTRE XIX. *Les Anglo-manes disent que les Puissances du Nord sont plus disposées à favoriser les Anglois que les François. Des écrits qu'ils viennent de publier, ils prétendent que la résolution des Etats Généraux n'est pas sincere.* 265
LETTRE XX. *L'Auteur envoye à son ami une lettre sur la qualification de revolté, données aux Fondateurs de la République des sept Piovinces Unies, & aux Colonies Angloises de l'Amérique Septentrionale.* 278
REPONSE. *Nouvelle version de la Déclaration de la Russie; destination de ses forces maritimes, de celles de la Suéde & du Dannemarck; état des François dans l'Amérique; avantage que les Colonies Hollandoises retirent de la guerre; ce qu'on doit penser de l'état actuel des Colonies confédérées de l'Amérique septentrionale.* 281
LETTRE XXI. *Idée qu'on doit avoir de l'Histoire philosophique des deux Indes;*

elle a porté un jugement faux des Hollandois; ils ne sont pas dégradés; ils sont fideles à exécuter leurs traités; la mauvaise éducation est la véritable cause des faillites. 289

REPONSE. *Examen de la lettre de Mr. le Comte de Nassau la Leck à Mr. Linguet avocat &c.* 341

LETTRE XXII. *La Résolution prise par les Etats Généraux n'étoit pas sincere; suite funeste de cette conduite. Motifs qu'ont les Hollandois de préférer les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre,* 359

LETTRE *Ecrite à l'éditeur des Lettres Hollandoises.* 365

REPONSE. *Prise par les Anglois, d'un vaisseau Hollandois; réponse singuliere des Anglois; disposition de l'Angleterre à l'égard de la Hollande; les Anglois n'ont aucun droit pour empêcher les Hollandois de trafiquer avec les François; inconséquence de la conduite des Anglois; elle est contraire aux traités.* 375

LETTRE XXIII. *Etat critique de l'Angleterre; demande que la France & l'Espagne pourront faire à l'Angleterre: l'Espagne a de justes raisons de faire la guerre aux Anglois: les forces de l'Angleterre sont inférieures à celles de la France & de l'Espagne réunies; effet qu'a produite en Hollande la déclaration du Roi d'Espagne. Diminution du crédit des Anglois; l'Angleterre est sans moyens de continuer la guerre.* 381

REPONSE. *Suite funeste que doit avoir pour l'Angleterre, la réunion de l'Espagne & de la France; la situation de celle-ci est différente de ce qu'elle étoit pendant la derniere guerre; administration sage & prudente de la France; il est de l'intérêt de la Hollande de prendre le parti de l'Espagne & de la France.* 400

LETTRE XXIV. *Le grand Seigneur paroit se déclarer pour la France; les Anglois connoissent la situation critique où ils se trouvent; l'intérêt de la France & de l'Espagne est de traîner la guerre en longeur. Note que l'Ambassadeur de France a remise au Pensionnaire des Etats d'Hollande; qui sont les vrais partisans de l'Angleterre en Hollande; lettre écrite au Gazettier de Leyde; qui sont les Salariés du Chevalier Tork; anecdote du Juif Pinto.* 417

Fin de la Table du tome premier.



